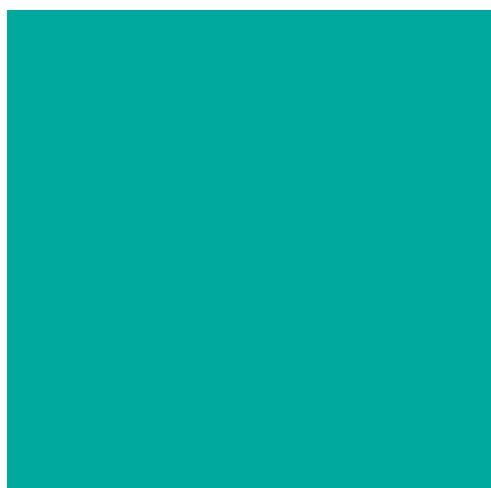


# CONTRAT DE VILLE 2015 2020 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EUROP'ESSONNE



# SOMMAIRE

<b>ÉDITO</b>	<b>3</b>
<b>PRÉSENTATION DU TERRITOIRE</b>	<b>5</b>
▶ Les quartiers prioritaires	7
▶ Les quartiers vécus	10
▶ Les quartiers de veille	13
<b>SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	<b>14</b>
▶ Cohésion sociale	14
▶ Cadre de vie, renouvellement urbain	16
▶ Développement économique, emploi et insertion	18
<b>CADRE STRATÉGIQUE : AXES, ENJEUX, OBJECTIFS</b>	<b>20</b>
<b>DÉCLINAISON DU CADRE STRATÉGIQUE</b>	<b>24</b>
▶ Rappel synthétique du cadre stratégique	24
▶ Grille de lecture thématique de la déclinaison des objectifs	26
▶ Guide de lecture des fiches-objectifs	28
▶ Déclinaison des fiches-objectifs	29 à 78
<b>GOVERNANCE, ANIMATION ET PARTICIPATION CITOYENNE</b>	<b>79</b>
▶ Gouvernance et animation	80
▶ Processus de mise en place des conseils citoyens selon un cadre intercommunal commun	84
<b>MODALITÉS D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</b>	<b>89</b>
▶ Une observation continue et partagée	89
▶ Des outils de suivi de la mise en oeuvre opérationnelle du contrat	92
▶ Des outils d'évaluation	92
▶ Synthèse : rôle de chacun et calendrier	94
<b>ENGAGEMENTS EXPRIMÉS PAR LES SIGNATAIRES</b>	<b>95</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>109</b>
▶ Glossaire	
▶ Déroulé méthodologique de l'élaboration du contrat de ville	
▶ Diagnostic territorial	
▶ Charte nationale de la laïcité à l'école (2013)	
▶ Mesures de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (janvier 2015)	
▶ Extrait de la Stratégie Locale de Sécurité de Longjumeau	
▶ Délibérations des collectivités signataires	
▶ Pacte financier et fiscal de la CA Europ'Essonne	
▶ Liste des signataires	

# ÉDITO



**LE CONTRAT DE VILLE  
VEUT PORTER HAUT ET  
FAIRE VIVRE LES VALEURS  
RÉPUBLICAINES DE JUSTICE  
SOCIALE, DE CITOYENNETÉ  
ACTIVE, ET DU BIEN  
VIVRE-ENSEMBLE.**

Le pacte politique original de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne a fait la part belle au renforcement de l'attractivité territoriale au service des citoyens et de leur mieux être. L'exercice de la compétence communautaire en matière de contrat de ville s'inscrit dans cet élan, qui a déjà vu les fruits du dynamisme économique territorial profiter aux habitants, avec la création de services tels que les navettes gratuites ou encore le renforcement des moyens consacrés à l'aide à l'emploi et à l'insertion.

Les deux villes les plus peuplées du territoire comptent, chacune, au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville. Concentrant les marqueurs des difficultés sociales des populations, ces quartiers sont, cependant, riches d'une précieuse vie sociale. La préparation de ce contrat témoigne de l'intensité des échanges entre acteurs locaux. Il s'inscrit également dans un contexte national difficile, marqué, notamment, par l'instabilité du lien social et le durcissement des rapports entre les communautés.

Pour que chacun des habitants de ces quartiers ait de meilleures chances de s'insérer durablement dans la société, l'ensemble des partenaires qui s'engagent avec la CA Europ'Essonne, et notamment les pouvoirs publics, ont choisi de s'investir particulièrement dans plusieurs axes de changement :

- favoriser l'accès à **l'éducation**, sésame d'une vie d'adulte paisible et meilleure arme contre toutes les formes de repli et d'incompréhension,
- permettre à chacun de trouver sa place dans la société et la vie locale, en soutenant les démarches de développement local et de **cohésion**, et en facilitant l'accès à **l'emploi** et l'insertion par le travail,
- réaffirmer la **laïcité** comme dénominateur commun de la vie locale,
- accorder la priorité absolue à la **jeunesse** afin qu'elle s'insère durablement dans la société et dans l'économie locale,
- lutter contre les exclusions de toutes sortes, dès l'école, et pour l'accès aux **droits** de chacun,
- soutenir l'engagement **citoyen** à travers les instances dédiées de participation citoyenne.

**Le contrat établit le lien entre toutes les démarches engagées par les acteurs tout autant qu'il contribue à produire du lien :**

- entre générations, habitants de toutes origines, acteurs associatifs, et institutionnels,
- entre l'école et les familles, les enfants et leurs parents (soutien à la parentalité, etc.), mais aussi avec les opportunités culturelles, et le monde économique local,
- au sens physique et symbolique entre quartiers et territoire intercommunal dans son ensemble (notamment par le rayonnement des transports en commun et le désenclavement des quartiers),
- entre les cultures et les origines variées qui font la richesse de nos territoires et dont la rencontre paisible renforce notre société.

## UNE DEMARCHE INTEGREE ASSUREE GRACE A UN PILOTAGE INTERCOMMUNAL

Sous l'égide du Président de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, Sénateur-Maire de Massy, et de la conseillère déléguée en charge du Contrat de Ville, Maire de Longjumeau, le pilotage communautaire du contrat de ville propose aux acteurs une animation du projet et un soutien aux initiatives et démarches locales.

Ce pilotage est une opportunité pour traiter certains sujets à une échelle plus pertinente, pour ajuster les politiques communautaires de droit commun aux besoins spécifiques des habitants des quartiers ciblés, mais aussi pour leur permettre de tirer le meilleur parti possible du moteur économique intercommunal.

**L'intercommunalité garantit le caractère transversal, intégré et partenarial de la démarche contrat de ville.** Son élaboration s'est inscrite dans ce cadre ; son animation obéira au même principe. La volonté des parties est également de faire vivre ce contrat pour l'adapter aux besoins en évolution des habitants des quartiers prioritaires. Le travail de fond, mené par les différents partenaires au stade de l'élaboration du contrat, mérite d'être pérennisé pour améliorer la cohérence d'action, le partage des informations et la coordination.

Le pilotage communautaire offre, enfin, **l'opportunité de mieux valoriser les quartiers prioritaires**, d'en faire des quartiers attractifs et d'excellence, s'intégrant davantage dans la dynamique d'ensemble de l'agglomération.

### DES SIGNATAIRES QUI S'ENGAGENT EN FAVEUR DE LA TRANSFORMATION URBAINE ET D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

L'action publique en matière de politique de la ville repose sur la mobilisation pleine et entière des pouvoirs publics, des acteurs locaux, des citoyens mêmes. Parmi les facteurs de succès, la confiance partagée entre les partenaires et la mobilisation de moyens adaptés à l'ambition portée, contribuent significativement à **tenir la promesse républicaine de fraternité, d'égalité et de liberté, en tout point du territoire national.**

La signature des partenaires témoigne de leur engagement en ce sens.



#### **Sandrine GELOT-RATEAU**

Conseillère communautaire déléguée  
en charge du Contrat de Ville,  
Maire de Longjumeau

#### **Vincent DELAHAYE**

Président d'Europ'Essonne,  
Sénateur-Maire de Massy

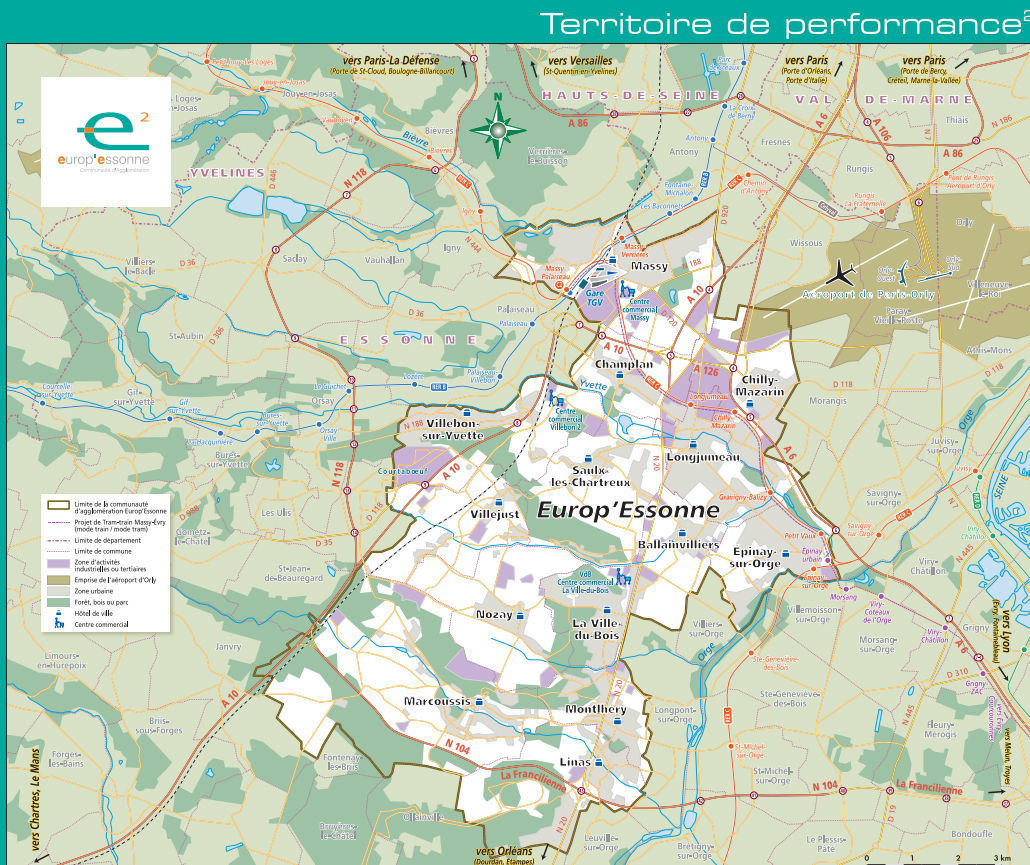


# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA CA EUROP'ESSONNE

La Communauté d'Agglomération Europ'Essonne (CA Europ'Essonne) est née en janvier 2007 et regroupe **14 communes** depuis 2013.

## LES VILLES MEMBRES D'EUROP'ESSONNE

- Ballainvilliers,
- Champlan,
- Chilly-Mazarin,
- Epinay-sur-Orge,
- La Ville-du-Bois, Linas,
- Longjumeau,
- Marcoussis,
- Massy,
- Monthléry,
- Nozay,
- Saulx-les-Chartreux,
- Villebon-sur-Yvette,
- Villejust.



Le territoire intercommunal s'étend sur **55 km<sup>2</sup>** et compte **152 396 habitants**.

(INSEE 2012, au 1<sup>er</sup> janvier 2015).

### Les communes les plus peuplées sont :

- ▶ **Massy** (43 524 habitants, troisième ville de l'Essonne après Évry et Corbeil-Essonnes),
- ▶ **Longjumeau** (21 510 habitants)
- ▶ **Chilly-Mazarin** (18 843 habitants)



À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne devrait fusionner avec la CAPS (Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay).

D'autres villes, telles que Verrières-le-Buisson et Wissous, pourraient les rejoindre. La future intercommunalité réunira environ 300 000 habitants.

## UN TERRITOIRE PRÉSENTANT DE FORTES DISPARITÉS

La CA Europ'Essonne constitue un **territoire dynamique sur le plan économique** (polarité de Massy, zones d'activités en développement, etc.) et attire une population à fort pouvoir d'achat. Cependant, il s'agit également d'un **territoire relativement fragmenté**, à la fois au plan spatial (avec de nombreuses voies de communication constituant des fractures géographiques) et social, avec des quartiers identifiés comme prioritaires au sein desquels des difficultés sociales se concentrent. **Ce constat pose des enjeux majeurs en termes de vivre ensemble et de solidarité entre les territoires.**

Si le poids des catégories sociales moyennes est fort sur le territoire, on observe une progression des populations plus aisées : la représentation des cadres ingénieurs et des agents de la fonction publique est plus forte que la moyenne nationale, tandis qu'il y a moins de manoeuvres, ouvriers et agents de service.

### CHIFFRE CLÉ

**23 593 €** est le revenu médian des ménages, par unité de consommation, soit une valeur supérieure à la médiane départementale (22 909€).

Cette valeur s'élève à 21 935 € à Massy et à 21 567 € à Longjumeau.  
(sources : INSEE RFL2011)

### CHIFFRE CLÉ

**24%** des ménages fiscaux ne sont pas imposés, contre 26% en Essonne et 39% en France Métropolitaine. Ce taux s'élève à 26,5% à Massy et 28% à Longjumeau.

(sources : INSEE RFL2011)

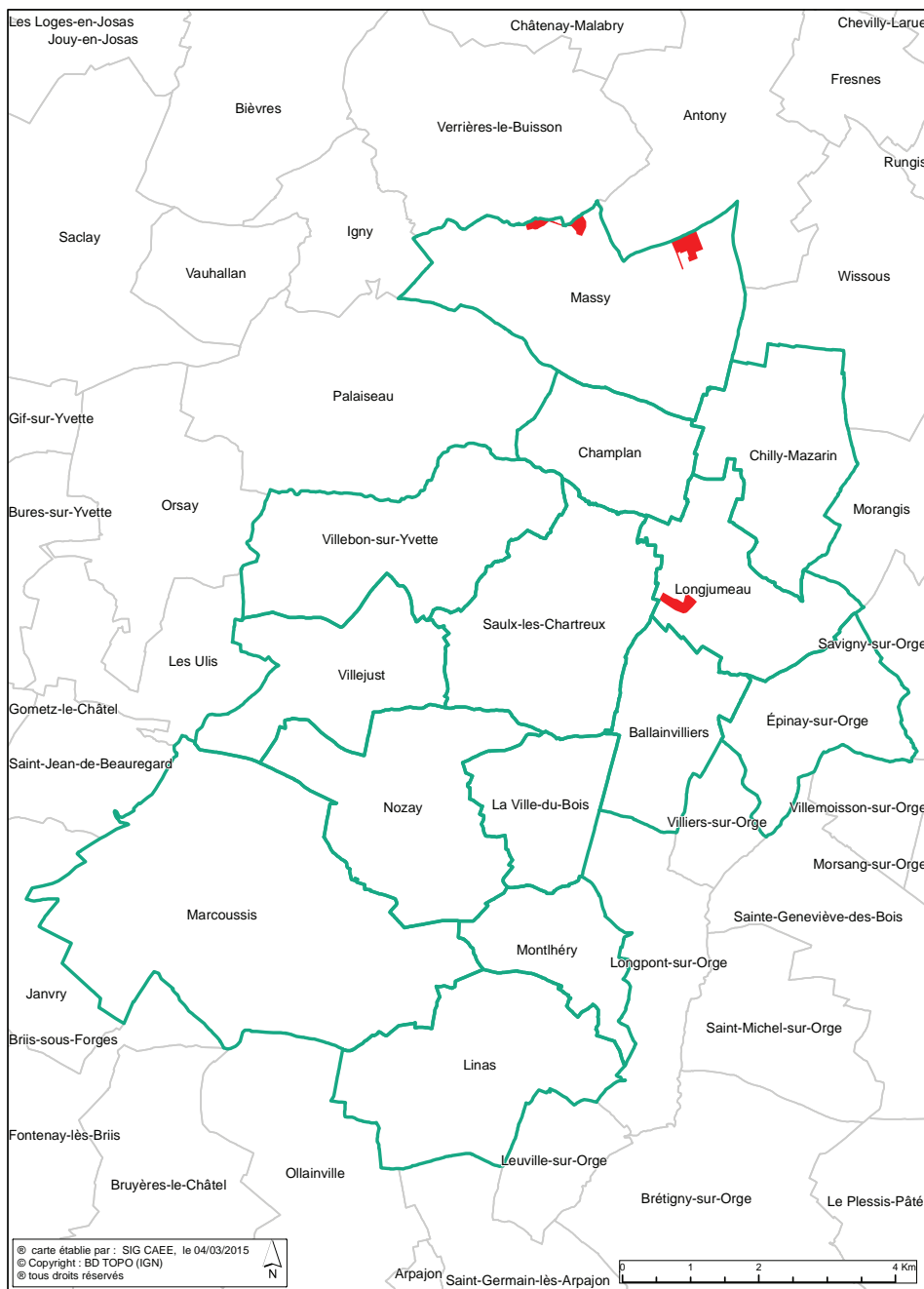
Un des paradoxes du territoire est de présenter une **juxtaposition de zones à très fort dynamisme économique, et de quartiers à faible niveau de vie** : le taux de chômage s'établit à Massy à 10%, et à 10,3% à Longjumeau (source INSEE 2011).

Le chômage des jeunes atteint même plus de 20% à Massy, avec une situation plus préoccupante pour les femmes.

C'est par ailleurs un **territoire jeune** : 41,5% des Massicois et 38,3% des Longjumellois ont moins de 30 ans (source INSEE 2011).



# LES QUARTIERS PRIORITAIRES



La réforme de la politique de la ville portée par la **loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine** du 21 février 2014 entérine le recentrage de la géographie prioritaire autour de 1 300 quartiers prioritaires en France.

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** sont situés en territoire urbain, et caractérisés par deux éléments : un nombre minimal d'habitants, et un «écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants» (critère unique), défini par rapport au territoire national d'une part, et à l'unité urbaine d'autre part.

Sur le territoire de la CA Europ'Essonne, deux communes et trois quartiers sont désormais concernés par la politique de la ville : deux quartiers à **Massy** (Opéra, et Bièvre-Poterne / Zola) et un quartier à **Longjumeau** (Rocade / Bel-Air).

...deux communes et trois quartiers sont désormais concernés par la politique de la ville : deux quartiers à Massy (Opéra, et Bièvre-Poterne / Zola), et un quartier à Longjumeau (Rocade / Bel-Air).







## SUR LA COMMUNE DE LONGJUMEAU

La partie sud de la commune (appelée «quartiers sud») concentre les trois quart du parc locatif social de la commune.

Ce secteur rassemble environ 6 500 habitants au sein de quatre résidences de logements sociaux, et de deux résidences en copropriété.

C'est un quartier enclavé du fait de l'implantation des bâtiments et du manque de voies de communication pénétrant le coeur du quartier.

L'effet d'enclavement est renforcé par le déclin des deux centres commerciaux situés à proximité.

Dans ce secteur, seules les deux résidences de Rocade et Bel-Air ont été retenues au titre de la nouvelle géographie prioritaire, soit une forte réduction du nombre de logements ciblés (d'environ 2 000, dans le cadre du CUCS, à moins de la moitié dans ce nouveau périmètre). Séparées des zones pavillonnaires voisines par une « rocade » (le boulevard du Docteur Cathelin), ces deux résidences constituent le **quartier Rocade / Bel-Air**.

**Rocade Bel-Air :**  
889 logements  
(uniquement locatif social)

2 650 habitants

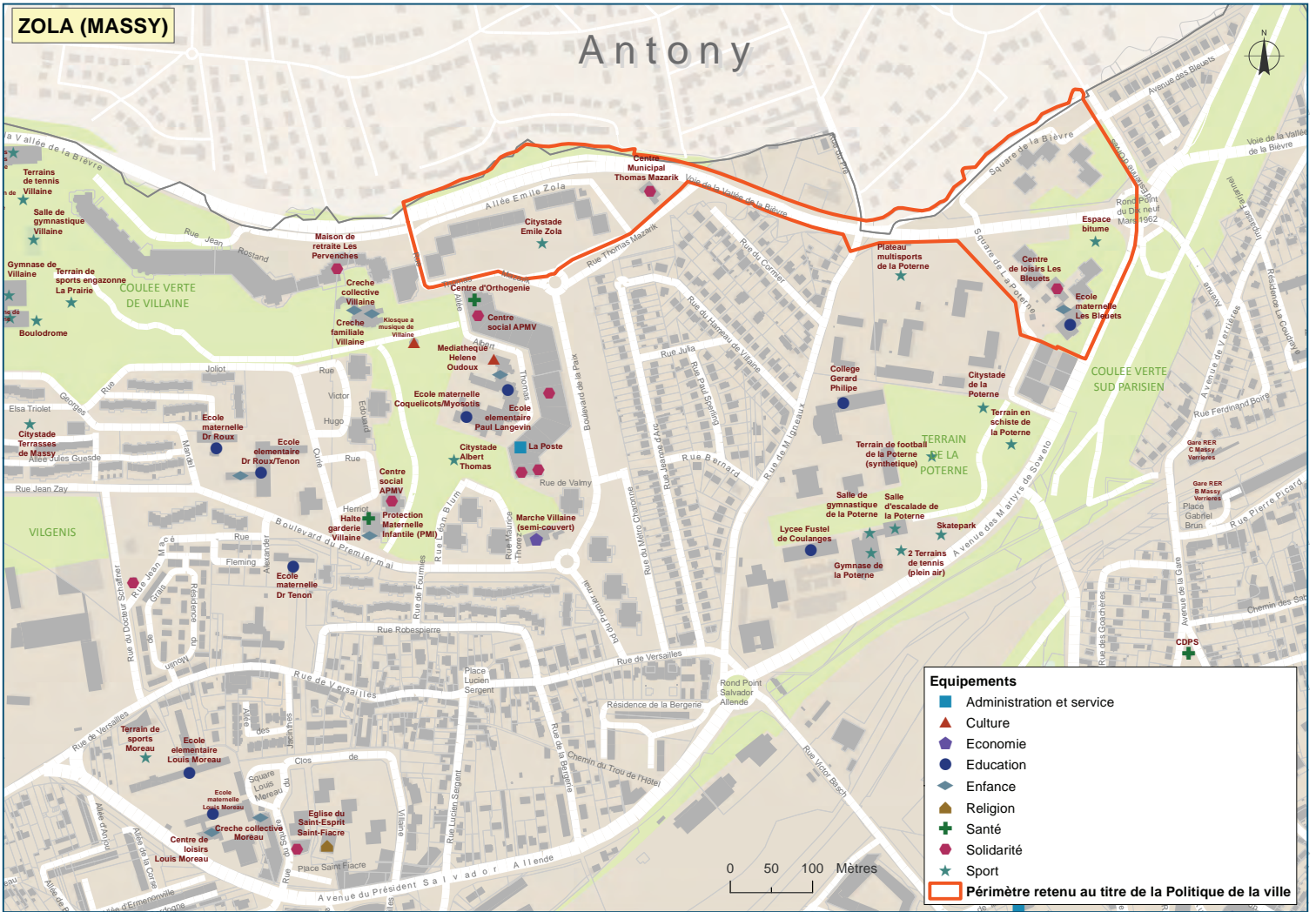
Revenu médian / habitant :  
12 800€

sources : INSEE, RFL2011-CGET, bailleurs sociaux





# MASSY / BIEVRE POTERNE ZOLA



## LONGJUMEAU / QUARTIER SUD ROCADE BEL-AIR

A Longjumeau, avant la réforme de 2014, l'habitude avait été prise d'assimiler les quartiers prioritaires aux «quartiers sud», car leur circonscription correspondait presque entièrement à celle du sud de la ville de Longjumeau. Aujourd'hui, le quartier prioritaire n'est plus qu'une composante des quartiers sud : le quartier Rocade / Bel-Air.

Ce secteur ciblé au titre de la politique de la ville constitue un noyau du quartier vécu par les habitants de ces résidences : la collectivité a pu définir une cartographie du «quartier vécu», à partir du recensement des équipements, structures, et circulations que les habitants du quartier Rocade / Bel-Air peuvent être amenés à fréquenter.

Ce quartier vécu peut être envisagé à plusieurs niveaux de lecture, selon la nature des besoins :

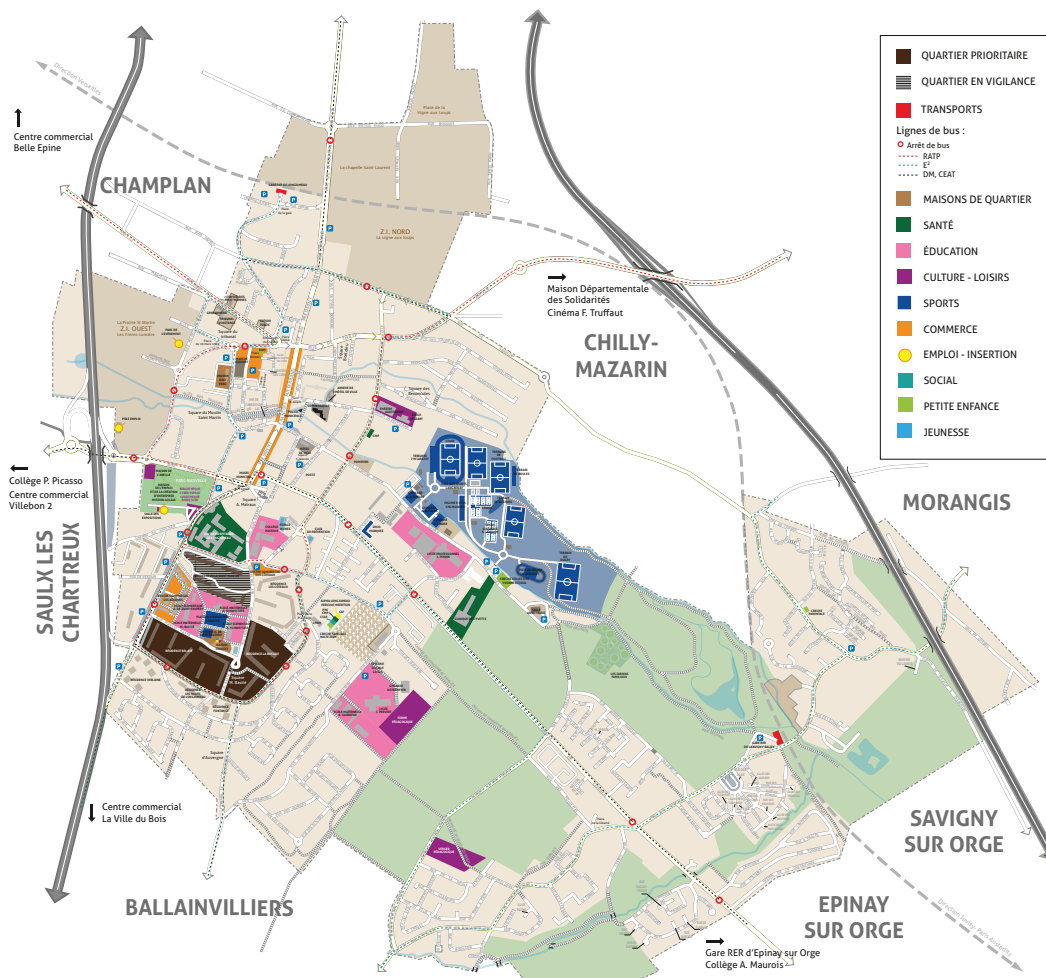
► **très proche du quartier prioritaire Rocade / Bel-Air** : le centre social Colucci, le club de prévention, les écoles primaires, le centre commercial les Arcades, le gymnase, le plateau d'évolution sportive ;

► **moins proche, en partie sud de la commune** : CCAS, CPAM, crèche familiale, halte-garderie, espace jeunes, collège Pasteur, lycée Prévert, hôpital, Maison Intercommunale de l'Emploi, Maison Intercommunale de la Création d'Entreprises, bibliothèque-médiathèque-ludothèque ;

► **sur le reste de la ville** : théâtre, stade et équipements sportifs (piscine, etc.), lycée professionnel, clinique, mairie et annexe, gendarmerie, tribunal d'instance, Pôle Emploi, gare RER ;

► **sur les communes limitrophes** : cinémas, collèges Pablo Picasso et André Maurois, centre commercial, Maison Départementale des Solidarités.

Le contrat de ville porte sur l'ensemble du quartier vécu. Cependant, les éléments de diagnostic et la plupart des actions se concentrent sur les deux premiers niveaux de lecture de ce quartier vécu.



# LES QUARTIERS DE VEILLE

Les quartiers qui relevaient au préalable d'un zonage politique de la ville et qui ne sont pas identifiés par décret comme «quartier prioritaire» font l'objet d'un dispositif de «veille active» mis en place par l'État et les collectivités territoriales.

Les quartiers de veille sont des territoires qui ne sont pas retenus dans la géographie prioritaire définie par voie réglementaire, mais sur lesquels les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière. Ils peuvent correspondre :

► soit à des quartiers sortants de la précédente géographie prioritaire,

► soit à des territoires qui ne bénéficiaient pas de la politique de la ville, mais dont la situation sociale, urbaine et économique apparaît suffisamment dégradée pour craindre leur basculement dans la géographie prioritaire à moyen ou long terme.

S'ils ne bénéficieront pas des instruments spécifiques de la politique de la ville, ces territoires devront néanmoins faire l'objet d'une vigilance particulière, afin de prévenir toute dégradation de leur situation sociale, urbaine ou économique (système d'observation notamment).

À **Massy**, plusieurs secteurs ont été classés en quartiers de veille :

■ Pour le secteur Opéra, il s'agit de la partie allant de l'avenue Saint Marc (bailleur LOGIREP notamment) jusqu'à l'allée du Québec en intégrant l'école Moulin, où de nombreux élèves sont suivis dans le cadre de la réussite éducative et fréquentent les structures agréées par le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). A l'est du quartier, les abords de la rue du Languedoc et du Dauphiné (bailleur DOMAXIS) devraient, en raison des problématiques de tranquillité publique rencontrées par les habitants, être concernés, tandis que plusieurs jeunes sont également suivis dans le cadre de la réussite éducative et du CLAS.

■ En ce qui concerne le secteur Villaine, sont classés en territoires de veille le square du Clos de Villaine et la rue Victor Hugo. Y sont recensés de nombreux jeunes suivis par la réussite éducative et le CLAS ainsi que d'importants problèmes de tranquillité publique. La proximité avec le lycée entraîne une présence forte de trafics ; plusieurs cellules de veille ont ainsi été organisées.

Le même type de problème est repéré sur l'allée Albert Thomas.

A **Longjumeau**, à proximité immédiate du quartier Rocade Bel-Air se trouve la **résidence Villa Saint-Martin**, ayant récemment bénéficié de travaux de rénovation et de réhabilitation. Elle fait l'objet d'une veille active par les services de la ville, et est identifiée comme « point de vigilance ».



## OPPORTUNITÉS

### Vie de quartier :

- Le lien avec l'opération de rénovation urbaine en cours à Longjumeau
- Un fort dynamisme associatif et l'implication de nouvelles structures associatives (ex : ALDCS à Longjumeau)
- Le déplacement du centre social de Massy-Opéra, dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain
- Une forte implication des habitants en termes de participation citoyenne

### Éducation :

- Le développement d'activités à destination des élèves dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires, en particulier à Longjumeau

### Santé :

- L'opportunité du rapprochement avec la CAPS (Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay) pour le portage d'un Atelier Santé Ville
- L'attractivité de l'offre de santé hospitalière

### Sport et culture :

- Des moyens pour des interventions artistiques et culturelles en milieu scolaire, pendant les temps périscolaire et hors temps scolaire
- Le développement de passerelles entre l'école et le conservatoire et travail sur la mixité des publics.
- L'élargissement de l'offre culturelle en lien avec la future intercommunalité

## MENACES

### Vie de quartier :

- La précarité des postes de médiateurs à Massy et Longjumeau

### Éducation :

- Une incertitude sur le maintien des dispositifs renforcés en matière d'éducation prioritaire, dans un contexte de déclassement de certaines écoles
- Une incertitude sur la pérennisation des moyens accordés au programme de réussite éducative : précarité des postes de référents de parcours

### Santé :

- L'augmentation des phénomènes d'addictions
- Des départs à la retraite des professionnels médicaux de premier recours présents sur le territoire, sans garantie de remplacement
- Le phénomène de vieillissement de la population et d'augmentation du nombre de personnes âgées, et l'adaptation en conséquence de l'offre de santé

### Sport et culture :

- La raréfaction des budgets pour la culture



# CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN

## ATOUTS

### Habitat – logement :

- Des réhabilitations et opérations de renouvellement urbain terminées et en cours (à proximité et au sein des quartiers)
- A l'échelle de chaque commune, une offre en logements relativement diversifiée (logements sociaux, copropriétés, logements étudiants)
- Des réserves foncières importantes, notamment dans le secteur sud-est du quartier Massy-Opéra

### Environnement :

- Des équipements et espaces publics de qualité : espaces verts, infrastructures, équipements sportifs, réseau de transports, etc.
- Des outils existants pour mettre en valeur l'environnement (fermes pédagogiques, associations, jardins partagés, maison des abeilles, etc.), animés par un réseau important de partenaires de proximité
- L'existence d'un Agenda 21 à Massy depuis 2005, portant notamment sur la thématique de la précarité énergétique
- La présence de nombreux commerces à Massy, dont un marché structurant (halle et marché extérieur)
- Des brigades propreté (emplois d'avenir) à Longjumeau
- Des actions partenariales de sensibilisation des enfants à la compréhension des mutations de leurs quartiers (projets autour de l'architecture, l'urbanisme et l'évolution de la ville)
- Une offre en transports en commun relativement satisfaisante, et la présence d'une navette gratuite organisée par la CA Europ'Essonne, qui relie les quartiers aux centralités



### Gestion urbaine de proximité :

- Des actions portées dans le cadre de la GUP (gestion urbaine de proximité) à Massy-Opéra, et de la démarche GUP à Longjumeau depuis 2012

### Tranquillité publique :

- L'action des directions jeunesse et cohésion sociale, et de la proximité de la ville de Massy, et de la direction de la tranquillité publique de Longjumeau

### Participation des habitants :

- De nombreuses instances de concertation sur les deux communes : conseils et assemblées de quartier, comités d'usagers

## FAIBLESSES

### Habitat – logement :

- La précarité énergétique de certains ménages/logements
- Un problème d'accès au logement pour les jeunes
- Concentration des publics prioritaires dans les quartiers politique de la ville, notamment en lien avec une rotation importante sur les patrimoines de logements des bailleurs, entraînant un risque de spécialisation sociale de ces quartiers.
- La dégradation du bâti, notamment du fait de vandalisme (ascenseurs parfois en panne, etc.)

### Environnement :

- L'isolement de certains secteurs, malgré l'offre en transports en commun et la navette gratuite organisée par la CA Europ'Essonne
- Une problématique de propreté dans les cages d'escalier, halls d'immeuble, et de gestion des ordures ménagères et des encombrants
- Une offre commerciale pauvre dans les quartiers Zola et Bièvre-Poterne, et aucun commerce de proximité en coeur de quartier Rocade-Bel-Air à Longjumeau (mais présence de deux petits pôles commerciaux à redynamiser à proximité)
- Un manque d'adaptation et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des transports et de nombreux bâtiments publics

### Gestion urbaine de proximité :

- Absence de GUP sur Massy Ouest (Zola, Bièvre-Poterne) et de référent GUP officiel à temps plein à Longjumeau

### Tranquillité publique :

- Un phénomène d'évitement de certains quartiers ou résidences par les occupants potentiels (trafic de stupéfiants, nuisances associées) occasionnant une vacance de certains logements
- Des nuisances sonores liées aux rodéos à moto, aux regroupements à des heures tardives et au mauvais isolement des logements
- Un problème récent de présence de chiens d'attaque (Massy et Longjumeau)
- L'appropriation par certains groupes (et confiscation induite pour les autres habitants) de certains espaces publics et parties communes privatives (halls d'immeubles, cages d'escalier, caves)



## OPPORTUNITÉS

### Habitat – logement :

- Un Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur, et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée début 2015 à l'échelle intercommunale
- Des Commissions Locales d'Impayés de Loyers (CLIL) sur existantes sur certaines communes de l'agglomération

### Environnement :

- Des projets de renouvellement urbain en cours ou prévus sur les deux communes, avec des projets de redynamisation de l'offre commerciale
- Un projet de création en 2016 d'un marché au coeur des quartiers Sud de Longjumeau
- Un Agenda 21 en cours d'élaboration à Longjumeau

## MENACES

### Habitat – logement :

- Le renforcement de la précarité énergétique des ménages

### Environnement :

- Une ambition à la baisse des projets de renouvellement urbain en raison de contraintes techniques

### Gestion urbaine de proximité :

- La précarité des postes de médiateurs à Massy et Longjumeau

### Tranquillité publique :

- Le risque de confiscation des espaces publics réaménagés



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION

## ATOUTS

### Insertion :

- De nombreuses actions portées par un grand nombre de partenaires et de structures d'insertion par l'activité économique, dont certaines oeuvrant sur les deux communes
- L'action du Service Insertion et Emploi (SIE) de la CA Europ'Essonne, relais sur le territoire, permettant le partage de l'information et l'orientation des publics
- La présence d'un Point Information Jeunesse (PIJ) à Massy et Longjumeau
- L'existence d'un dispositif « hors les murs » portant sur l'insertion sociale à Massy
- La bonne coordination des acteurs sociolinguistiques

### Emploi :

- Sur le territoire intercommunal, la présence d'une agence Pôle Emploi à Longjumeau (l'agence de Palaiseau gère les demandeurs d'emploi de Massy), de Cap Emploi, d'une Maison Intercommunale de l'Emploi, et de la Maison Intercommunale de la Création d'Entreprises, à Longjumeau
- L'existence de l'action « 100 jeunes vers l'emploi » à Massy
- La mobilisation du dispositif d'Emplois d'Avenir : 8 postes à Longjumeau et 18 à Massy

### Développement économique :

- Un important vivier d'entreprises
- Une offre en transports en commun relativement satisfaisante, et la présence d'une navette gratuite organisée par la CA Europ'Essonne, qui relie les quartiers aux centralités



## FAIBLESSES

### Insertion :

- Un manque de fluidité dans la coordination entre les services pour l'emploi sur le territoire, mais aussi avec les structures qui traitent des problématiques en amont de l'insertion dans l'emploi
- Un déficit d'accompagnement personnalisé et un manque de souplesse d'accueil de certaines structures (horaires, etc.)
- Le sous-dimensionnement de la Mission Locale à Longjumeau
- Un manque d'offres d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) pour les femmes
- Un phénomène de décrochage scolaire de certains jeunes en raison notamment d'une mauvaise orientation

### Emploi :

- Une augmentation du chômage de longue durée (+15,5% sur la période 2014 pour la DEFM de catégorie A sur le territoire d'intervention du Pôle Emploi de Longjumeau)
- Une population touchée par le travail précaire et à temps partiel, du fait des secteurs d'activité les plus représentés localement
- Une inadéquation entre le niveau de qualification des candidats et les offres d'emploi du bassin
- De nombreux freins à l'emploi identifiés : garde des enfants, illettrisme, difficultés liées à la mobilité, usage du numérique, manque de codes et mauvaise connaissance du monde du travail
- Un manque de connaissance des dispositifs existants (ex : seul un demandeur d'emploi sur deux est indemnisé par Pôle Emploi)
- L'absence d'une agence Pôle Emploi à Massy
- Un manque de connexion entre le monde de l'entreprise, les demandeurs d'emploi et les jeunes

Une offre en transports en commun relativement satisfaisante, et la présence d'une navette gratuite organisée par la CA Europ'Essonne, qui relie les quartiers aux centralités

## OPPORTUNITÉS

### Insertion :

- La présence, à proximité, d'une École de la Deuxième Chance et d'un établissement public d'insertion de la Défense (EPIDe)
- La création d'une structure dédiée aux 18-25 ans, portant sur la prévention et l'insertion à Longjumeau
- Les actions offertes par le dispositif Atout PLIE

### Emploi :

- La création récente d'un nouvel outil par la Communauté d'Agglomération Europ' Essonne : Local'Emploi, plateforme qui recense l'ensemble des offres d'emploi, de stage et de formation disponibles sur le territoire intercommunal
- La possibilité de démultiplier, notamment dans les quartiers de Massy, les interventions d'information et de sensibilisation des services de Pôle Emploi
- Le démarrage en 2015 du nouveau dispositif issu d'une convention partenariale entre Pôle Emploi et le Conseil Général appelé « Accompagnement Global » dont l'axe 2 est destiné à l'accompagnement des personnes cumulant des freins à l'emploi et des freins sociaux (conseillers dédiés à l'accompagnement global)
- L'intensification de l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi par Pôle Emploi, avec l'Accompagnement Intensif des Jeunes, l'Accompagnement Renforcé des Séniors, et l'accompagnement dématérialisé (« 100% web ») ; et l'accessibilité des services Pôle Emploi à distance via internet (7j/7 et 24h/24)
- Le projet TAPAJ à Massy, porté par l'association OPELLIA : projet sur l'insertion des personnes très isolées et en situation d'addiction (intérim, rémunération à l'heure)
- L'expérimentation du dispositif « Garantie Jeunes » par la Mission Locale ViTaciTé (expérimentation sur trois ans avec cinq missions locales de l'Essonne)

### Développement économique :

- Le Grand Paris (les deux futures gares du Grand Paris Express) et l'agrandissement à venir du territoire intercommunal (fusion d'intercommunalités)
- Les possibilités de développement économique du territoire de l'agglomération
- Le lien avec les grandes écoles et universités du Plateau de Saclay

 Local'Emploi, plateforme qui recense l'ensemble des offres d'emploi, de stage et de formation disponibles sur le territoire intercommunal.



## MENACES

- La situation économique nationale et la précarisation des emplois
- Le développement du trafic de stupéfiants dans les quartiers incitant de nombreux jeunes à se porter sur des activités illicites



## Vous cherchez :

- Un emploi
- Une formation
- Un stage
- Un job étudiant

Accédez en un clic à toutes les offres locales d'emploi, de formations ou de stages du territoire Europ'Essonne.

## COMMENT ÇA MARCHE ?



RENDEZ-VOUS SUR :  
**LOCALEMPOI.FR**

# CADRE STRATÉGIQUE

## AXES, ENJEUX, OBJECTIFS

L'État définit 3 piliers pour aborder les contrats de ville de nouvelle génération :

- **COHÉSION SOCIALE**
- **CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN**
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION**

Outre les 3 priorités transversales définies par l'État (égalité femmes:/hommes, jeunesse, lutte contre les discriminations), les enjeux de **CITOYENNETÉ ET LAÏCITÉ** constituent des priorités qui ont également présidé à la déclinaison de ce document cadre.

De plus, la loi du 21/02/2014 définit l'obligation de mettre en place :

- des instances de pilotage dédiées (art. 6, § I) : des modalités de gouvernance adaptées,
- des moyens d'ingénierie (art. 6, §IV, alinéa 4) : des modalités d'animation spécifiques,
- des conseils citoyens (art. 7) : des instances de participation citoyennes ad hoc.

Sur ces bases et à la lumière du diagnostic territorial, le présent Contrat de Ville décline un cadre stratégique qui répond à ces exigences en s'articulant autour des trois axes suivants :

- Placer les citoyens au coeur du projet
- Développer l'attractivité des quartiers
- Créer les conditions de réussite du contrat de ville

## TROIS AXES STRATÉGIQUES DÉCLINÉS EN ENJEUX ET EN OBJECTIFS

Chacun des axes se décline selon les enjeux suivants :

<p><b>AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET</b></p>	<p><b>ENJEUX</b> ▶</p>	<p><b>1. SOUTENIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TOUT AU LONG DE LA VIE</b>  <b>2. PERMETTRE L'ACCÈS AUX DROITS ET LEUR EXERCICE</b>  <b>3. ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES HABITANTS</b></p>
<p><b>AXE 2 : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS</b></p>	<p><b>ENJEUX</b> ▶</p>	<p><b>1. AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE</b>  <b>2. PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE</b>  <b>3. LEVER LES FREINS À L'EMPLOI ET À L'INSERTION</b>  <b>4. TRAITER LES ADDICTIONS ET LEURS CONSÉQUENCES</b></p>
<p><b>AXE 3 : CRÉER LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DU CONTRAT DE VILLE</b></p>	<p><b>ENJEUX</b> ▶</p>	<p><b>1. FAVORISER LE TRAVAIL EN RÉSEAU ET EN MODE-PROJET DES ACTEURS</b>  <b>2. SE DOTER DES OUTILS D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</b></p>

Cette armature du contrat de ville, élaborée à la lumière des conclusions du diagnostic et dans une démarche concertée, répond aux préoccupations de l'État en s'appuyant fortement sur les piliers définis pour les contrats de ville et sur la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine :

## ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE

PILIER DÉFINI PAR L'ÉTAT

COHÉSION SOCIALE + CITOYENNETÉ LAÏCITÉ	<b>AXE 1 ENJEU 1</b>	SOUTENIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TOUT AU LONG DE LA VIE
	<b>AXE 1 ENJEU 2</b>	PERMETTRE L'ACCÈS AUX DROITS ET LEUR EXERCICE
	<b>AXE 2 ENJEU 1</b>	AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE
	<b>AXE 2 ENJEU 4</b>	TRAITER LES ADDICTIONS ET LEURS CONSÉQUENCES

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	<b>AXE 2 ENJEU 2</b>	PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE
--	----------------------	---

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION	<b>AXE 2 ENJEU 3</b>	LEVER LES FREINS À L'EMPLOI ET À L'INSERTION
---	----------------------	--

LOI DU 21/02/2014

CONSEILS CITOYENS, GOUVERNANCE ET ANIMATION (référence à la loi*)	<b>AXE 1 ENJEU 3</b>	ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES HABITANTS
	<b>AXE 3 ENJEU 1</b>	FAVORISER LE TRAVAIL EN RÉSEAU ET EN MODE-PROJET DES ACTEURS
	<b>AXE 3 ENJEU 2</b>	SE DOTER DES OUTILS D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

\* Article 6, paragraphe I, «instances de pilotage»  
Article 6, paragraphe IV, alinéa 4, «moyens d'ingénierie»  
Article 7, «conseils citoyens»

La connaissance du terrain et des différents acteurs impliqués sur le territoire de la CA Europ'Essonne, et l'ambition des collectivités pour leurs quartiers, ont permis d'identifier certains leviers incontournables pour assurer collectivement le changement et l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire :

- l'éducation, avec des **liens renforcés entre l'école et la société** au sens large,
- les actions de renouvellement urbain et la **cohérence d'ensemble de la politique du logement** à l'échelle intercommunale (mixité de l'offre en particulier),

- la présence des **services publics de proximité** (notamment de l'insertion et l'emploi), et un **bénéfice partagé du développement économique local** pour l'ensemble du territoire intercommunal,
- une démarche évolutive et ascendante depuis les habitants et citoyens, et une **adaptation de l'action publique à l'évolution des besoins**.

A travers ce contrat de ville, les partenaires signataires affirment ainsi l'ambition de poursuivre les objectifs suivants :

## AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET

### ENJEU 1 : SOUTENIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TOUT AU LONG DE LA VIE

#### On aura réussi si on a favorisé...

- la citoyenneté et l'égalité femmes/hommes autour des valeurs républicaines de vivre-ensemble et de laïcité,
- la solidarité intergénérationnelle,
- le soutien à la parentalité,
- la prévention des risques de décrochage scolaire,
- le rattrapage scolaire et la lutte contre la déscolarisation,
- l'éducation au monde du travail,
- l'éducation à l'hygiène de vie,
- l'accès à la culture et au sport.

### ENJEU 2 : PERMETTRE L'ACCÈS AUX DROITS ET LEUR EXERCICE

#### On aura réussi si on a permis un meilleur accès ...

- aux aides financières (*aides familiales, emploi et insertion, santé, logement*),
- aux services (*santé, logement, emploi et insertion, culture, sport*),
- au droit (*lutte contre les discriminations et les violences intrafamiliales, logement, droit du travail*).

### ENJEU 3 : ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES HABITANTS

#### On aura réussi si on a contribué...

- au soutien aux initiatives citoyennes et locales,
- à la montée en compétence collective et en compréhension réciproque de tous les acteurs, de l' élu au citoyen,
- à la création d'instances de participation et de co-construction.

Tout en portant une attention particulière aux publics-cible suivants :

- ▶ les jeunes,
- ▶ les personnes âgées,
- ▶ les personnes en situation de grande pauvreté,
- ▶ les personnes isolées,
- ▶ les femmes,
- ▶ les pères,
- ▶ les personnes handicapées

## AXE 2 : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS

### ENJEU 1 : AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

#### On aura réussi si on a...

- amélioré la tranquillité publique et lutté contre la délinquance de proximité,
- prévenu la récidive,
- aidé les jeunes exposés à la délinquance,
- lutté contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales, et amélioré l'aide aux victimes.

### ENJEU 2 : PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

*Attractif pour les gens qui y vivent, mais aussi pour que les personnes extérieures aux quartiers y viennent, occupent les espaces, utilisent les équipements.*

#### On aura réussi si on a ...

- développé et diversifié la construction et l'offre en logements,
- contribué à un meilleur équilibre social de l'habitat à l'échelle intercommunale,
- amélioré la qualité du bâti et la lutte contre la précarité énergétique,
- amélioré la qualité des espaces publics et communs, et promu les dispositifs GUP (Gestion Urbaine de Proximité),
- amélioré la mobilité et l'offre en transports,
- amélioré l'offre commerciale et de services.

### ENJEU 3 : LEVER LES FREINS À L'EMPLOI ET À L'INSERTION

#### On aura réussi si on a...

- développé l'accessibilité et la lisibilité des structures existantes,
- développé la mobilité et renforcé l'offre en transports,
- diversifié et adapté les modes d'accueil d'enfants,
- développé les réponses aux freins linguistiques,
- développé l'accompagnement aux outils numériques,
- développé l'éducation au monde du travail,
- développé la réinsertion des personnes les plus éloignées du monde du travail,
- développé les liens entre les offres d'emploi et les compétences des habitants (apprentissage, alternance, stages),
- développé l'entrepreneuriat,
- développé les liens avec l'université et les grandes écoles,
- développé l'économie sociale et solidaire.

### ENJEU 4 : TRAITER LES ADDICTIONS ET LEURS CONSÉQUENCES

*Les addictions : cannabis, alcool, écrans, jeux d'argent et leurs conséquences sur la santé, l'insertion et la parentalité.*

#### On aura réussi si on a permis...

- la prévention des addictions,
- le renforcement de l'offre de soins spécialisés,
- une meilleure implication des parents sur la problématique des addictions,
- une meilleure la coordination entre les professionnels mobilisés sur les questions de santé.

## AXE 3 : CRÉER LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DU CONTRAT DE VILLE

### ENJEU 1 : FAVORISER LE TRAVAIL EN RÉSEAU ET EN MODE-PROJET DES ACTEURS

#### On aura réussi si on a contribué...

- au partage et à la circulation des informations,
- à la construction collective.

### ENJEU 2 : SE Doter DES OUTILS D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

#### On aura réussi si on a défini et mis en place des...

- instances de pilotage politique,
- modalités de conduite et d'animation techniques du contrat,
- outils de suivi et d'évaluation partagés.

# DÉCLINAISON DU CADRE STRATÉGIQUE

## RAPPEL SYNTHÉTIQUE DU CADRE STRATÉGIQUE

Trois axes, chacun décliné en enjeux puis en objectifs ...

<p><b>AXE 1 :</b> PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET</p>	<p>ENJEUX ▶</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. SOUTENIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TOUT AU LONG DE LA VIE</li> <li>2. PERMETTRE L'ACCÈS AUX DROITS ET LEUR EXERCICE</li> <li>3. ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES HABITANTS</li> </ol>
<p><b>AXE 2 :</b> DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS</p>	<p>ENJEUX ▶</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE</li> <li>2. PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE</li> <li>3. LEVER LES FREINS À L'EMPLOI ET À L'INSERTION</li> <li>4. TRAITER LES ADDICTIONS ET LEURS CONSÉQUENCES</li> </ol>
<p><b>AXE 3 :</b> CRÉER LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DU CONTRAT DE VILLE</p>	<p>ENJEUX ▶</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. FAVORISER LE TRAVAIL EN RÉSEAU ET EN MODE-PROJET DES ACTEURS</li> <li>2. SE Doter DES OUTILS D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</li> </ol>

.... répondant aux exigences de l'État (piliers des Contrat de Ville, loi du 21 février 2014) :



## ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE

PILERS DÉFINIS PAR L'ÉTAT

COHÉSION SOCIALE  
+  
CITOYENNETÉ LAÏCITÉ

**AXE 1 ENJEU 1**

SOUTENIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TOUT AU LONG DE LA VIE

**AXE 1 ENJEU 2**

PERMETTRE L'ACCÈS AUX DROITS ET LEUR EXERCICE

**AXE 2 ENJEU 1**

AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

**AXE 2 ENJEU 4**

TRAITER LES ADDICTIONS ET LEURS CONSÉQUENCES

CADRE DE VIE ET  
RENOUVELLEMENT URBAIN

**AXE 2 ENJEU 2**

PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE,  
EMPLOI, INSERTION

**AXE 2 ENJEU 3**

LEVER LES FREINS À L'EMPLOI ET À L'INSERTION

LOI DU 21/02/2014

CONSEILS CITOYENS,  
GOUVERNANCE ET ANIMATION  
(référence à la loi\*)

**AXE 1 ENJEU 3**

ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES HABITANTS

**AXE 3 ENJEU 1**

FAVORISER LE TRAVAIL EN RÉSEAU ET EN MODE-PROJET DES ACTEURS

**AXE 3 ENJEU 2**

SE DOTER DES OUTILS D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

\* Article 6, paragraphe I, «instances de pilotage»  
Article 6, paragraphe IV, alinéa 4, «moyens d'ingénierie»  
Article 7, «conseils citoyens»

# GRILLE DE LECTURE THÉMATIQUE DE LA DÉCLINAISON DES OBJECTIFS

THÉMATIQUE	OBJECTIF CONCERNÉ	Légende : 0 2.1.4 = Objectif 4 de l'Axe 2, Enjeu 1
CITOYENNETÉ	0 1.1.1	FAVORISER LA CITOYENNETÉ ET L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES AUTOUR DES VALEURS RÉPUBLICAINES DE VIVRE-ENSEMBLE ET DE LAÏCITÉ
	0 1.1.2	FAVORISER LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE
	0 1.1.7	FAVORISER L'ÉDUCATION À L'HYGIÈNE DE VIE
	0 1.1.8	FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SPORT
	0 1.2.2	PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AUX SERVICES
	0 1.3.1	CONTRIBUER AU SOUTIEN AUX INITIATIVES CITOYENNES ET LOCALES
ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	0 1.1.1	FAVORISER LA CITOYENNETÉ ET L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES AUTOUR DES VALEURS RÉPUBLICAINES DE VIVRE-ENSEMBLE ET DE LAÏCITÉ
	0 1.1.4	FAVORISER LA PRÉVENTION DES RISQUES DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE
	0 1.1.5	FAVORISER LE RACCROCHAGE SCOLAIRE ET LA LUTTE CONTRE LA DÉSCOLARISATION
	0 1.1.6	FAVORISER L'ÉDUCATION AU MONDE DU TRAVAIL
	0 2.3.10	DÉVELOPPER LES LIENS AVEC L'UNIVERSITÉ ET LES GRANDES ÉCOLES
EMPLOI ET INSERTION	0 1.2.1	PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AUX AIDES FINANCIÈRES
	0 1.2.2	PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AUX SERVICES
	0 1.2.3	PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AU DROIT
	0 2.3.1	DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ ET LA LISIBILITÉ DES STRUCTURES EXISTANTES
	0 2.3.4	DÉVELOPPER LES RÉPONSES AUX FREINS LINGUISTIQUES
	0 2.3.5	DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT AUX OUTILS NUMÉRIQUES
	0 2.3.6	DÉVELOPPER L'ÉDUCATION AU MONDE DU TRAVAIL
	0 2.3.7	DÉVELOPPER LA RÉINSERTION DES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DU MONDE DU TRAVAIL
	0 2.3.8	DÉVELOPPER LES LIENS ENTRE LES OFFRES D'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES DES HABITANTS
	0 2.3.9	DÉVELOPPER L'ENTREPRENARIAT
	0 2.3.11	DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
FAMILLES	0 1.1.1	FAVORISER LA CITOYENNETÉ ET L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES AUTOUR DES VALEURS RÉPUBLICAINES DE VIVRE-ENSEMBLE ET DE LAÏCITÉ
	0 1.1.2	FAVORISER LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE
	0 1.1.3	FAVORISER LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ
	0 1.2.1	PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AUX AIDES FINANCIÈRES
	0 1.2.2	PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AUX SERVICES
	0 1.2.3	PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AU DROIT
	0 2.3.3	DIVERSIFIER ET ADAPTER LES MODES D'ACCUEIL D'ENFANTS
	0 2.4.3	PERMETTRE UNE MEILLEURE IMPLICATION DES PARENTS

THÉMATIQUE	OBJECTIF CONCERNÉ
<b>HABITAT, LOGEMENT, CADRE DE VIE</b>	<b>0 1.2.1</b> PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AUX AIDES FINANCIÈRES
	<b>0 1.2.2</b> PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AUX SERVICES
	<b>0 1.2.3</b> PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AU DROIT
	<b>0 2.2.1</b> DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LA CONSTRUCTION ET L'OFFRE EN LOGEMENTS
	<b>0 2.2.2</b> CONTRIBUER À UN MEILLEUR ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE
	<b>0 2.2.3</b> AMÉLIORER LA QUALITÉ DU BÂTI ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
	<b>0 2.2.4</b> AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS ET COMMUNS, ET PROMOUVOIR LES DISPOSITIFS GUP
	<b>0 2.2.5</b> AMÉLIORER LA MOBILITÉ ET L'OFFRE EN TRANSPORTS
	<b>0 2.2.6</b> AMÉLIORER L'OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICES
<b>0 2.3.2</b> DÉVELOPPER LA MOBILITÉ	
<b>LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE, PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET ACCÈS AUX DROITS</b>	<b>0 1.2.3</b> PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AU DROIT
	<b>0 2.1.1</b> AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE DE PROXIMITÉ
	<b>0 2.1.2</b> PRÉVENIR LA RÉCIDIVE
	<b>0 2.1.3</b> AIDER LES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE
	<b>0 2.1.4</b> LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, ET AMÉLIORER L'AIDE AUX VICTIMES
	<b>0 2.4.1</b> PRÉVENIR LES ADDICTIONS
<b>SANTÉ ET PRÉVENTION</b>	<b>0 1.1.2</b> FAVORISER LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE
	<b>0 1.1.7</b> FAVORISER L'ÉDUCATION À L'HYGIÈNE DE VIE
	<b>0 1.2.1</b> PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AUX AIDES FINANCIÈRES
	<b>0 1.2.2</b> PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AUX SERVICES
	<b>0 2.1.4</b> LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, ET AMÉLIORER L'AIDE AUX VICTIMES
	<b>0 2.4.1</b> PRÉVENIR LES ADDICTIONS
	<b>0 2.4.2</b> PERMETTRE LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SOINS SPÉCIALISÉS
	<b>0 2.4.3</b> PERMETTRE UNE MEILLEURE IMPLICATION DES PARENTS
	<b>0 2.4.4</b> PERMETTRE LA COORDINATION ENTRE LES PROFESSIONNELS
<b>PARTICIPATION CITOYENNE, GOUVERNANCE, ANIMATION</b>	<b>0 1.1.1</b> FAVORISER LA CITOYENNETÉ ET L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES AUTOUR DES VALEURS RÉPUBLICAINES DE VIVRE-ENSEMBLE ET DE LAÏCITÉ
	<b>0 1.3.1</b> CONTRIBUER AU SOUTIEN AUX INITIATIVES CITOYENNES ET LOCALES
	<b>0 1.3.2</b> CONTRIBUER À LA MONTÉE EN COMPÉTENCE COLLECTIVE ET EN COMPRÉHENSION RÉCIPROQUE DE TOUS LES ACTEURS, DE L'ÉLU AU CITOYEN
	<b>0 1.3.3</b> CONTRIBUER À LA CRÉATION D'INSTANCES DE PARTICIPATION ET DE CO-CONSTRUCTION
	<b>0 3.1.1</b> CONTRIBUER AU PARTAGE ET À LA CIRCULATION DES INFORMATIONS
	<b>0 3.1.2</b> CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION COLLECTIVE
	<b>0 3.2.1</b> DÉFINIR DES INSTANCES DE PILOTAGE POLITIQUE
	<b>0 3.2.2</b> DÉFINIR LES MODALITÉS DE CONDUITE ET D'ANIMATION TECHNIQUES DU CONTRAT
	<b>0 3.2.3</b> DÉFINIR LES OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION PARTAGÉS

# GUIDE DE LECTURE DES FICHES OBJECTIFS

Au sein du présent document de cadrage pour la période 2015-2020, chaque objectif est détaillé sous la forme d'une « fiche-objectif », constituée de la manière suivante.

Chaque fiche identifie notamment les partenaires associés ou à renforcer pour la mise en oeuvre opérationnelle du contrat de ville, qui se traduira par l'élaboration de fiches-actions (annuelles ou pluriannuelles) dont le suivi et l'évaluation seront assurés dans le cadre du pilotage du contrat.

Les priorités transversales du contrat de ville concernées par l'objectifs sont également mises en évidence par un pictogramme :



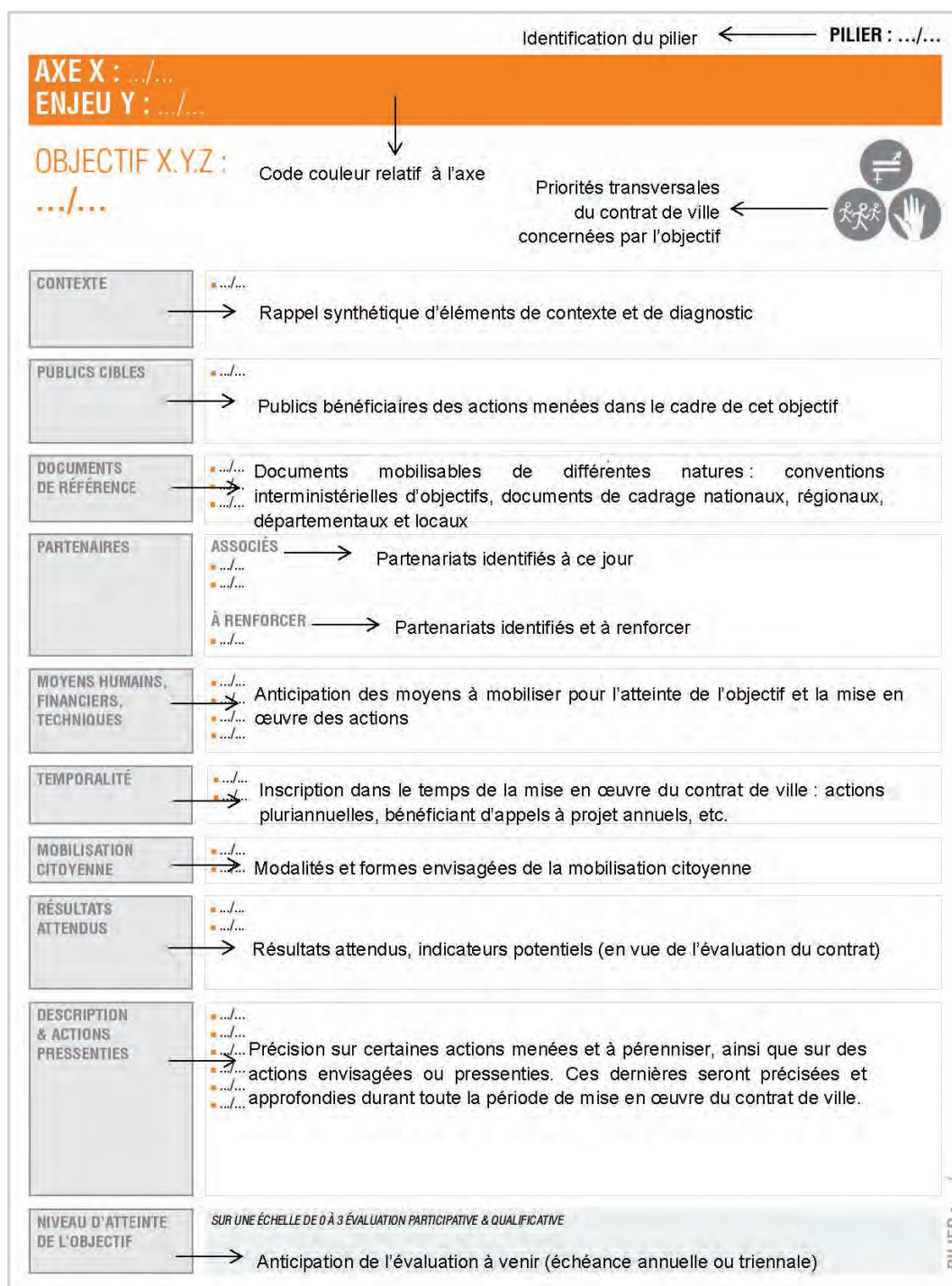
ÉGALITÉ  
FEMMES/HOMMES



JEUNESSE



LUTTE CONTRE  
LES DISCRIMINATIONS



AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET

ENJEU 1 : SOUTENIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TOUT AU LONG DE LA VIE

OBJECTIF 1.1.1 : FAVORISER LA CITOYENNETÉ ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, AUTOUR DES VALEURS RÉPUBLICAINES DE VIVRE-ENSEMBLE ET DE LAÏCITÉ



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Grande diversité d'acteurs et de supports sur ces thèmes, mais manque de lisibilité et de pédagogie</li> <li>■ Tensions entre habitants de tous âges, entre habitants et services publics, du fait de positions divergentes sur l'application des principes de laïcité et d'égalité femme-homme</li> <li>■ Pressions exercées sur les jeunes filles et femmes pour les exclure de certains lieux d'activités et de certains espaces publics</li> <li>■ Discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement</li> <li>■ Contexte national de réaffirmation des valeurs républicaines de laïcité et de citoyenneté, et de lutte contre les phénomènes de replis communaires</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous les habitants, et les membres des Conseils Citoyens</li> <li>■ Ensemble des partenaires impliqués ou concernés par la mise en œuvre du contrat de ville (associations, acteurs institutionnels, élus, techniciens, etc.)</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018</li> <li>■ Convention interministérielle d'objectifs entre Ministères Éducation Nationale et Ville</li> <li>■ Charte nationale de laïcité à l'école (2013)</li> <li>■ Mesures de la Grande Mobilisation de l'Ecole pour les Valeurs de la Républiques (janv. 2015)</li> <li>■ Charte européenne de l'égalité femmes/hommes (ville de Massy signataire)</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne</li> <li>■ Communes</li> <li>■ Education Nationale</li> <li>■ CR</li> <li>■ Ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville (institutions, collectivités, associations, conseils citoyens, etc.)</li> <li>■ Associations (Paroles de femmes à Massy, etc.)</li> <li>■ Tous acteurs éducatifs et associatifs</li> <li>■ Ferme pédagogique le Petit Brin de Paille</li> <li>■ Centres sociaux</li> </ul> <p><b>À RENFORCER :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Associations ALDCS et Vir'Volt, inter-CESC du bassin de Massy, CDESC, Comité Mondial pour les Apprentissages tout au long de la vie.</li> <li>■ Réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements de l'académie</li> </ul>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Personnel dédié pour l'animation et l'accompagnement</li> <li>■ Prestataires pour les séjours</li> <li>■ Mise à disposition de locaux pour les évènements</li> <li>■ Financements ponctuels d'actions</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appels à projets (ex : Appel à projet régional 2015 «Actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire»)</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseils citoyens, comités d'usagers, mobilisation individuelle</li> <li>■ Réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements de l'académie</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réaffirmation partagée des valeurs républicaines au quotidien, dans l'ensemble de la société et à toutes les échelles</li> <li>■ Meilleur accès des jeunes filles et des femmes aux activités et évènements.</li> <li>■ Diminution des stéréotypes sexistes dans les domaines de l'orientation, de l'insertion professionnelle, etc.</li> </ul>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Déclinaison opérationnelle locale des mesures de la Grande Mobilisation de l'Ecole pour les Valeurs de la Républiques (janv. 2015)</li> <li>■ Coordination des acteurs éducatifs sur ces thèmes</li> <li>■ Cafés débats dans les écoles, interventions sous forme de théâtre-forum dans les établissements scolaires et les espaces de proximité, autour des questions de discrimination (raciales, sexistes, religieuses, etc.) pour sensibilisation et mise en débat</li> <li>■ Temps d'information, d'échange de pratiques et d'outils, de formation réunissant professionnels des services publics, acteurs associatifs et habitants (thèmes : égalité femme/homme, laïcité, droits et devoirs, vivre ensemble, etc.)</li> <li>■ Organisation du forum annuel des acteurs du Contrat de Ville</li> <li>■ Supports explicatifs sur les instances de participation citoyenne : conseils citoyens, assemblées et conseils de quartier, comités d'usagers, associations de locataires, de parents d'élèves, etc.</li> <li>■ Observation et analyse des services publics et actions associatives subventionnées notamment au travers des critères de laïcité, d'égalité d'accès aux activités, de mixité, d'intergénérationnel</li> <li>■ Soutien aux associations spécialisées présentant un positionnement clair en matière de laïcité</li> <li>■ Sessions collectives destinées à des publics jeunes (séjours Ville Vie Vacances, stages « Proxi Sport » autour de thématiques sportives et citoyenneté, organisation d'un chantier international, etc.)</li> <li>■ Organisation d'un festival animations pour enfants</li> <li>■ Création d'un espace de parole masculin : le « Groupe des pères »</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET**

**ENJEU 1 : SOUTENIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TOUT AU LONG DE LA VIE**

**OBJECTIF 1.1.2 : FAVORISER LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE**



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Constat d'une augmentation d'habitants isolés dans les quartiers prioritaires, problématique pouvant toucher à la fois les personnes âgées mais également les familles monoparentales, les jeunes ou encore des personnes ayant quelques difficultés spécifiques (PMR).</li> <li>■ Ces « invisibles » ne bénéficiant pas de formes de solidarités familiales ou extra familiale se retrouvent démunis face aux difficultés rencontrées.</li> <li>■ Par ailleurs, les échanges avec les habitants rendent compte du fossé qui peut se créer entre les générations, se traduisant parfois par de l'incompréhension de part et d'autres et un manque de lien social entre les habitants.</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Personnes âgées, familles monoparentales, personnes ayant un handicap, jeunes majeurs.</li> <li>■ Ensemble des habitants</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Partage d'expériences (ex : rapport de France Bénévolat 2010 « Cinquante expériences de solidarité intergénérationnelle »).</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne, Communes, bailleurs, CG91, CAF, ARS,</li> <li>■ EPHAD</li> <li>■ Centres sociaux</li> <li>■ Associations locales (table ouverte, Chœur qui mouve, Intermèdes, Espace Singulier, etc.)</li> </ul>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Personnels des différents services et notamment les personnels de proximité.</li> <li>■ Financement pour la mise en œuvre d'actions spécifiques</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelles (tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville)</li> <li>■ Annuelle : appels à projets divers (ex : Appel à projet régional 2015 «Actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire»)</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Participation des habitants via les conseils citoyens et les comités d'usagers</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Amélioration de la qualité du lien social, réduction de l'isolement</li> <li>■ Meilleur dialogue entre les générations</li> </ul> <p><b>Indicateur potentiel :</b> ■ Nombre d'actions mises en places (mixité des publics et satisfaction)</p>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÈRES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Favoriser et valoriser les échanges de services, de savoirs entre personnes de générations différentes (ex : atelier informatique en direction des personnes âgées de la part des plus jeunes, logement intergénérationnel, etc.).</li> <li>■ Rassembler au sein d'un même lieu divers services et activités destinés à la petite enfance, les familles et les seniors : future Maison des associations et des générations à Longjumeau.</li> <li>■ Accroître les temps d'échanges entre générations, notamment au sein des quartiers (question de la mobilité) permettant de faciliter le dialogue, notamment sur les questions sensibles.</li> <li>■ Accompagnement spécifiques vers les structures (relais identifiés).</li> <li>■ Veille partenariale sur les personnes isolées repérées.</li> <li>■ Actions régulières en direction des personnes isolées.</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET**

**ENJEU 1 : SOUTENIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TOUT AU LONG DE LA VIE**

**OBJECTIF 1.1.3 : FAVORISER LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Eloignement de certains parents du suivi de la scolarité de leurs enfants.</li> <li>■ Dispositifs stables et reconnus, partenariat large et productif.</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Adultes, parents d'enfants de tous âges, scolarisés ou non</li> <li>■ Familles monoparentales</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention interministérielle d'objectifs entre Ministères Éducation Nationale et Ville</li> <li>■ Charte nationale de la laïcité à l'école (2013)</li> <li>■ Conventions d'objectifs Programmes de Réussite Educative (PRE)</li> <li>■ Conventions d'objectifs Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)</li> <li>■ Projets des centres sociaux</li> <li>■ Mesures de la Grande Mobilisation de l'Ecole pour les Valeurs de la Républiques (janv. 2015)</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous les acteurs de l'Education nationale ■ Conseil Général (PMI, ASE) ■ CAF ■ CR Ile de France</li> <li>■ Associations (APAJF, Dental Yurmeende Jokkere Endam, AFAAM, Alphabétisation Longjumeau, APASO, ALDCS, Intermèdes, etc.)</li> <li>■ Communes</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ REAAP, inter-CESC, futur CDESC, associations d'éducation populaire</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Équipes des PRE, CLAS et associations.</li> <li>■ Subventions communales, départementales et Etat.</li> <li>■ Financements potentiels REAAP et FSE.</li> <li>■ Locaux dédiés</li> <li>■ Financements de formation</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appels à projets</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Comités d'usagers des espaces de proximité</li> <li>■ Participation de membres des conseils citoyens aux conseils consultatifs de la Réussite Educative.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bonne connaissance des dispositifs par les publics et adaptation de ces dispositifs en fonction des besoins évolutifs.</li> <li>■ Stabilité des équipes et des ressources. ■ Lisibilité des actions auprès des habitants.</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre d'actions portées pour le soutien à la parentalité</li> <li>■ Nombre d'habitants des quartiers prioritaires bénéficiant d'actions de soutien à la parentalité</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Action des équipes de réussite éducative (soutien personnalisé sur toutes les thématiques éducatives) et des équipes des structures agréées CLAS (actions collectives : ouverture culturelle, aide aux devoirs, à l'orientation).</li> <li>■ Appui aux initiatives des associations de parents d'élèves (financement de cafés des parents, d'intervention de spécialistes, etc.).</li> <li>■ Renforcement de l'action en matière de soutien à la parentalité (permanences d'accueil psychologique d'appui à la parentalité, REAAP, etc.)</li> <li>■ Actions des associations d'habitants : école des parents, médiation parents-école, renforcement de la connaissance de l'environnement scolaire à l'attention d'un public adulte en cours d'apprentissage du français.</li> <li>■ Lien parent-enfant renforcé dans l'accompagnement scolaire</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET**

**ENJEU 1 : SOUTENIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TOUT AU LONG DE LA VIE**

**OBJECTIF 1.1.4 : FAVORISER LA PRÉVENTION DES RISQUES DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Augmentation du repérage des besoins pour des enfants de plus en plus jeunes : besoin d'interventions suivies, dès les premières années de scolarité.</li> <li>■ Actions engagées et stabilisées + actions à développer</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Enfants scolarisés de 2 à 16 ans</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention interministérielle d'objectifs entre Ministères Éducation Nationale et Ville</li> <li>■ Conventions d'objectifs Programmes de Réussite Educative (PRE)</li> <li>■ Conventions d'objectifs Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)</li> <li>■ Charte nationale de la laïcité à l'école (2013)</li> <li>■ Mesures de la Grande Mobilisation de l'Ecole pour les Valeurs de la Républiques (janv. 2015)</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous les acteurs de l'Education nationale ■ Conseil Général (PMI) ■ CAF ■ CR Ile de France</li> <li>■ Associations (Intermède Robinson, Coq à l'Ane, etc.) ■ Espaces de proximité, professionnels de santé, CMPP, médiathèques.</li> <li>■ Communes</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ AFEV, ACCESS, Lire et Faire Lire, association de traducteurs, interCESC</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Équipes des PRE, CLAS et associations.</li> <li>■ Subventions communales, départementales et Etat.</li> <li>■ Financements potentiels REAAP et FSE.</li> <li>■ Structures et locaux dédiés</li> <li>■ Financements de formation</li> <li>■ Financements de vacances</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appels à projets</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Comités d'usagers des espaces de proximité</li> <li>■ Participation de membres des conseils citoyens aux conseils consultatifs de la Réussite Educative.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Amélioration des indicateurs de décrochage scolaire dès le cycle élémentaire</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ateliers parents-enfants, ateliers d'éveil et ateliers éducatifs de rue, ateliers lecture-écriture, appui à la parentalité, Clubs Coup de Pouce CLE, formation à la lecture aux très jeunes enfants, etc.</li> <li>■ CLAS (aide méthodologique et ouverture culturelle)</li> <li>■ Amélioration du lien entre parents et acteurs éducatifs (médiation parents-école, intervention d'interprètes, etc.)</li> <li>■ Appui au repérage des troubles des apprentissages et problèmes de santé (vue, audition, etc.) : lien parents/enseignants/professionnels, amélioration de la prise en charge (voire intervention de professionnels de santé dans les établissements scolaires). Orientation vers le point accueil écoute jeunes (PAEJ).</li> <li>■ Aide à l'inscription des enfants à des activités extra-scolaires. Renforcement de la préparation de l'entrée au collège.</li> <li>■ Accompagnement à l'apprentissage de la langue française (individualisé et en groupe)</li> <li>■ Actions spécifiques du Réseau d'Education Prioritaire (sorties scolaires, ateliers, etc.)</li> <li>■ Création de classes de Toute Petite Section (TPS)</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>



**AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET**

**ENJEU 1 : SOUTENIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TOUT AU LONG DE LA VIE**

**OBJECTIF 1.1.5 : FAVORISER LE RACCROCHAGE SCOLAIRE ET LA LUTTE CONTRE LA DÉSCOLARISATION**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Augmentation du nombre des exclusions temporaires, notamment de jeunes filles.</li> <li>■ Éléments de décrochage (problèmes de comportement, d'absentéisme, de baisse importante des résultats) observés dès la 6<sup>ème</sup>.</li> <li>■ Convention de partenariat « Ensemble Faire Réussir » pour dispositif d'accueil individualisé mise en œuvre à Longjumeau, travail en amont à renforcer.</li> <li>■ Décrochage important en 1<sup>ère</sup> année de CAP en particulier pour les élèves de SEGPA.</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Adolescents et jeunes adultes (14 à 20 ans)</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention interministérielle d'objectifs entre Ministères Éducation Nationale et Ville</li> <li>■ Charte nationale de la laïcité à l'école (2013)</li> <li>■ Plan national de lutte contre le décrochage scolaire (nov. 2014)</li> <li>■ Bilans d'expériences menées sur d'autres territoires (ex : Courcouronnes, Genevilliers, etc.).</li> <li>■ Mesures de la Grande Mobilisation de l'Ecole pour les Valeurs de la Républiques (janv. 2015)</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Education nationale (CIO, MLDS, établissements scolaires au sein du réseau FOQUALE, IEN ET, IEN ASH), Association de prévention spécialisée, professionnels de santé, associations, CG91, APASO, centres sociaux/espaces de proximité, Réussite éducative, espaces Jeunesse. ■ Communes</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion réunis au sein de la PSAD (plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs), Mission locale, Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance, EPIDE, CFA), associations d'aide à la parentalité.</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous les personnels de l'Education nationale (enseignants, CPE, COP, IEN, IA-IPR...)</li> <li>■ Personnel dédié : référent veille éducative, éducateur sportif, médiateur, éducateur référent (ex : pour l'atelier bricolage dans la nouvelle structure « La Fabrique 18-25 ans » à Longjumeau).</li> <li>■ Vacances, prestations d'intervenants qualifiés.</li> <li>■ Locaux. ■ Financements potentiels FSE.</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appels à projets</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Comités d'usagers, conseils citoyens.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Baisse du nombre de jeunes sortant du système scolaire sans qualification.</li> <li>■ Baisse du nombre d'élèves non affectés en fin de 3<sup>ème</sup>.</li> <li>■ Augmentation du nombre de re-scolarisations.</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dispositifs de l'Education Nationale à mieux faire connaître, communication sur les possibilités de raccrochage et de changement d'orientation.</li> <li>■ Action des référents de parcours de la Réussite Educative, des animateurs du CLAS, des animateurs insertion, des éducateurs spécialisés en partenariat avec les parents, le CIO, les établissements scolaires et les autres associations.</li> <li>■ Renforcer le travail sur l'orientation : proposer des supports complémentaires (ex : découverte des métiers et des formations, visites, activités de connaissance de soi, travail sur l'estime de soi) et des formations à destination des parents, des éducateurs, des associations d'aide à la parentalité.</li> <li>■ Longjumeau : dispositif partenarial d'accueil individualisé d'élèves exclus temporairement ou sujets d'une mesure de responsabilisation</li> <li>■ Massy : projet d'un travail partenarial sur la prévention des déscolarisations et l'accueil individualisé des collégiens en voie de décrochage.</li> <li>■ Actions collectives de remobilisation et de socialisation : séjours itinérants, stages sportifs, atelier bricolage, découverte de métiers, etc.</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET**

**ENJEU 1 : SOUTENIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TOUT AU LONG DE LA VIE**

**OBJECTIF 1.1.6 : FAVORISER L'ÉDUCATION AU MONDE DU TRAVAIL**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Méconnaissance et peur du monde de l'entreprise par une partie des habitants</li> <li>■ Freins importants à l'orientation, à la poursuite de la scolarité (voies professionnelles) et à l'insertion professionnelle</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Public scolarisé</li> <li>■ Adultes</li> <li>■ Demandeurs d'emploi</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conventions interministérielle entre le ministère de la Ville et :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social</li> <li>▶ le ministère de l'Éducation Nationale</li> </ul> </li> <li>■ Instruction relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville (Ministères Éducation Nationale et Ville, nov. 2014)</li> <li>■ Référentiel du futur Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODEMP)</li> <li>■ Projet CLEE (Comité Local Education Economie) expérimental sur le secteur d'Evry</li> <li>■ Charte «Entreprises et Quartiers»</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Education Nationale (en particulier la mission Ecole/entreprise de la DSDEN) ■ Communes ■ CR ■ CG91</li> <li>■ Entreprises du bassin d'emploi, CCI Essonne, associations, dispositif « 100 jeunes vers l'emploi », SDIS, universités et grandes écoles, etc.</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association les Petits Débrouillards ■ Faculté des Métiers de l'Essonne</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Formations des professionnels en lien avec le public aux thématiques de l'éducation au monde du travail.</li> <li>■ Financements européens à mobiliser.</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appels à projets</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Comités d'usagers, conseils citoyens.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développement de la compétence à s'orienter tout au long de la vie et renforcement de l'esprit d'entreprendre.</li> <li>■ Augmentation du niveau de connaissance du monde professionnel par les jeunes et les adultes en recherche d'emploi.</li> <li>■ Renforcement du travail en réseau public/privé.</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESSenties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Multiplier les occasions de rencontres entre les habitants de tous âges et les entreprises en faisant mieux connaître les dispositifs existants (locaux, départementaux, régionaux, institutionnels et associatifs) : parrainage, visites d'entreprises, partenariats établissements scolaires / associations d'entrepreneurs, témoignages de professionnels, etc.</li> <li>■ Étendre le dispositif « Réussir à l'école grâce au bénévolat ».</li> <li>■ Favoriser l'accès aux stages et autres dispositifs d'immersion en entreprise (ex : création d'un forum des stages).</li> <li>■ Sensibiliser aux métiers scientifiques : initiation à l'animation scientifique, découverte de l'astronomie, classes scientifiques, etc.</li> <li>■ Prendre appui sur la mission école-Entreprise de la DSDEN qui participe du rapprochement du monde professionnel et des établissements scolaires à travers différentes actions pérennes («à la rencontre des métiers», les «trophées de la découverte professionnelle», semaine écoles/entreprises, visites d'entreprises pour les enseignants de CO-P).</li> <li>■ Coordonner les actions de découverte du monde économique et professionnel entre les établissements scolaires, les structures organisant l'accompagnement à la scolarité, les espaces jeunesse, les associations (ex : ateliers et visites scientifiques, etc.).</li> <li>■ Mobiliser les dispositifs «Apprentissage/alternance» (droit commun) et «Eveil à l'esprit d'entreprendre» de la CCI.</li> <li>■ Développer les interventions sur les « codes » du monde professionnel : savoir-être en emploi, droits et devoirs du salarié et de l'entrepreneur, etc.</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

PILIER : COHÉSION SOCIALE

**AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET**

**ENJEU 1 : SOUTENIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TOUT AU LONG DE LA VIE**

**OBJECTIF 1.1.7 : FAVORISER L'ÉDUCATION À L'HYGIÈNE DE VIE**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Augmentation du surpoids chez les enfants et les adultes habitant les quartiers prioritaires.</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Public en âge scolaire</li> <li>■ Adultes</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention nationale d'objectifs entre les ministères en charge de la Santé, et de la Ville</li> <li>■ Programme National Nutrition Santé</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communes ■ Education Nationale, ARS, CAF, CG91 (PMI, CDPS), CR Ile de France ■ Associations (Olympio, Intermèdes Robinson, la CLE épicerie sociale, associations de quartier, de parents d'élèves, sportives...), professionnels de santé, médiathèques, crèches, cuisines centrales, centres de loisirs, espaces de proximité/centres sociaux (ateliers socio-linguistiques), établissements scolaires</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CODES, Emmaüs, inter-CESC du bassin de Massy, Comité Mondial pour les Apprentissages tout au long de la vie</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aides financières (ex : ticket loisir CAF comme outil d'incitation financière des familles à inscrire leurs enfants à une activité sportive)</li> <li>■ Formation des professionnels et bénévoles</li> <li>■ Créneaux dans les équipements sportifs</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appels à projets</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Comités d'usagers, conseils citoyens.</li> <li>■ Mobilisation des parents en tant que personnes ressources.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Baisse du surpoids, des comportements sédentaires et alimentaires déséquilibrés.</li> <li>■ Meilleure lisibilité des outils et professionnels formés.</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÈRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ateliers parents (individuel, cafés des parents, animations interactives, etc.) sur les besoins des enfants et adolescents en termes d'hygiène quotidienne, alimentation, sommeil, d'activité physique.</li> <li>■ Coordination des professionnels de l'Education Nationale et des autres acteurs éducatifs sur ces thématiques (éviter les messages redondants et/ou divergents).</li> <li>■ Actions de sensibilisation sur l'équilibre alimentaire, le plaisir gustatif et la convivialité (ex : ateliers culinaires de rue, petits déjeuners dans les établissements scolaires, découverte sensorielle et pédagogie sur l'équilibre alimentaire dans les différents lieux de vie des enfants).</li> <li>■ Facilitation des inscriptions aux activités sportives des enfants et des adultes (aides à l'inscription et à l'achat d'équipement, réflexion sur les horaires, travail sur la mobilité, sur la diversité des activités existantes sur le territoire, etc.).</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET**

**ENJEU 1 : SOUTENIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TOUT AU LONG DE LA VIE**

**OBJECTIF 1.1.8 : FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SPORT**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un territoire intercommunal et des quartiers bien dotés en équipements culturels et sportifs et en actions de terrain</li> <li>■ Des dispositifs partenariaux en place (ex : convention entre la mairie et le théâtre de Longjumeau, prévoyant des interventions en milieu scolaire par des compagnies de théâtre en résidence ; force et multiplicité des partenariats entre ville de Massy, équipements culturels et associations à travers la direction communale des affaires culturelles ; actions partenariales autour de l'éveil à l'évolution de la ville et l'architecture pour apporter aux élèves des clés de compréhension de leurs quartiers et leurs mutations, etc.)</li> <li>■ Mais une partie de la population n'accède pas à l'offre culturelle et sportive malgré les aides et actions spécifiques en place : des besoins à mieux connaître et une offre à adapter</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Public en âge scolaire</li> <li>■ Adultes</li> <li>■ Ensemble des habitants</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention nationale d'objectif entre les Ministères de la Culture et de la Ville</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communes, CA Europ'Essonne ■ Etablissements culturels ■ Etablissements scolaires ■ CAF ■ CR Ile de France</li> <li>■ Centres sociaux, médiathèques, conservatoires, salles de concert, centres de loisirs, réussite éducative, dispositif Culture du Cœur, musiciens intervenants, professionnels du spectacle</li> <li>■ Associations culturelles et sportives (la Parole du Corps, Soif de Bitume, etc.), CIMADE ■ SEMMassy</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise à disposition de locaux ■ Vacances d'intervenants sportifs</li> <li>■ Aides financières (ex : ticket loisir CAF comme outil d'incitation financière des familles à inscrire leurs enfants à une activité sportive)</li> <li>■ Créneaux dédiés dans les structures sportives (piscines, gymnases, etc.)</li> <li>■ Financements d'actions, prestations d'intervenants qualifiés</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appels à projets</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Comités d'usagers des espaces de proximité</li> <li>■ Participation de membres des conseils citoyens</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Diminution du nombre d'habitants des quartiers prioritaires qui n'utilisent pas les équipements culturels et sportifs.</li> <li>■ Diminution du nombre d'habitants renonçant à pratiquer des activités culturelles ou sportives.</li> <li>■ Hausse de fréquentation de ces équipements par les habitants des quartiers prioritaires.</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Renforcer l'action culturelle en direction des habitants des quartiers prioritaires des établissements culturels (médiathèques, opéra, conservatoires de musique et de danse, salles de concert, etc.) et faciliter leur accès</li> <li>■ Soutenir la médiation et le rapprochement des supports culturels des habitants (lectures, concerts, théâtre en pied d'immeubles/en appartements, intervention de compagnies théâtrales en milieu scolaire / compagnies en résidence, théâtre-forum, etc.).</li> <li>■ Favoriser les événements culturels et sportifs portés par les habitants, les associations de quartier.</li> <li>■ Réussite éducative, CLAS, associations : accompagnement des publics pour lever les freins financiers, matériels et culturels à l'accès au sport et autres activités extrascolaires.</li> <li>■ Développer, adapter et mieux faire connaître les activités culturelles et sportives des espaces de proximité/centres sociaux, centres de loisirs et associations.</li> <li>■ Favoriser l'accès des jeunes filles aux activités sportives.</li> <li>■ Action « sport en famille »</li> <li>■ Interventions dans les écoles de compagnies de théâtre en résidence sur le territoire.</li> <li>■ Promotions et soutiens aux actions associatives</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET**

**ENJEU 2 : PERMETTRE L'ACCES AUX DROITS ET LEUR EXERCICE**

**OBJECTIF 1.2.1 : PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AUX AIDES FINANCIÈRES** (AIDES FAMILIALES, EMPLOI ET INSERTION, SANTÉ, LOGEMENT)



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreuses aides existantes mais pas toujours sollicitées (situations de non-recours)</li> <li>Beaucoup d'acteurs, peu lisibles par les usagers</li> <li>De nombreuses situations de surendettement</li> <li>Complexité des démarches administratives, peu de personnel pour assurer un accompagnement physique des usagers les plus en difficulté, et absence de dispositif d'interprétariat dans les accueils</li> <li>Communication essentiellement écrite et de plus en plus sur internet, d'où une exclusion d'une partie du public</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Familles, jeunes adultes, seniors, public isolé</li> <li>Personnes maîtrisant mal la langue française</li> <li>Demandeurs d'emploi</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention interministérielle d'objectifs : ministères de la Culture et de la Ville ; ministères Ville et ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Communes ■ CG91 (MDS) ■ CAF, CPAM ■ Pôle Emploi ■ CA Europ'Essonne (SIE, MCE, OPAH) ■ CCI Essonne</li> <li>CCAS, MDS, bailleurs, EDF, Associations : Nouvelles Voies, APASO, association Intermèdes Robinson, clubs sportifs, CIDFF, Atout PLie, Emmaüs, SOS Familles, épicerie sociale, Cultures du Cœur, ADIL, etc.</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) ■ CDAD 91</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moyens de communication/ information</li> <li>Renforcement des services d'accueil et d'accompagnement.</li> <li>Soutien financier aux associations</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pluriannuelle</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseils citoyens, comités d'usagers, conseils de quartier.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Baisse du non recours aux droits.</li> <li>Baisse des situations de grande pauvreté.</li> <li>Levée de freins à l'emploi et au logement.</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÈRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'accès aux structures, par exemple à travers :             <ul style="list-style-type: none"> <li>création d'un regroupement de services à Longjumeau : Maison de la Fraternité,</li> <li>recherche d'adaptation du service public de l'emploi aux publics peu mobiles et/ou pratiquant mal la langue française,</li> <li>reflexions sur l'élargissement/assouplissement des horaires d'accueil des services publics (hors Pôle Emploi).</li> </ul> </li> <li>Renforcement de la lisibilité des permanences d'information sur les aides (logement, quotient familial, aides à l'enfance et à la famille, CMU, tarifs sociaux gaz et électricité, etc.) et leurs conditions d'attribution.</li> <li>Accompagnement physique vers les institutions par des professionnels et des associations (animateurs insertion, référents de parcours, médiateurs, adultes-relais, personnel et bénévoles associatifs).</li> <li>Permanences d'écrivain public dans les centres sociaux.</li> <li>Actions collectives d'information (dans les centres sociaux) : offre de service, gestion du budget, dispositifs d'aide, surendettement.</li> <li>Favoriser l'observation et la lutte contre les non recours : réflexion pour la création d'un support partenarial.</li> <li>Soutien aux actions associatives (précarité énergétique, prêts aux familles, aides alimentaires, loisirs et culture).</li> <li>Proposition d'activités gratuites ou à faible participation pour les habitants les plus en difficultés.</li> <li>Mobilisation d'aides spécifiques existantes (garde d'enfants, permis de conduire, formation BAFA, etc.) notamment du Pôle Emploi.</li> <li>Mise en place ou renforcement des commissions locales d'impayés de loyers.</li> <li>Mobilisation du dispositif «Réussir en Banlieue» en lien avec la CCI Essonne (information sur les outils de financement).</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET**  
**ENJEU 2 : PERMETTRE L'ACCÈS AUX DROITS ET LEUR EXERCICE**

**OBJECTIF 1.2.2 : PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AUX SERVICES** (SANTÉ, LOGEMENT, EMPLOI ET INSERTION, CULTURE, SPORT)



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Beaucoup d'acteurs, peu lisibles par les usagers</li> <li>■ Complexité des démarches administratives, peu de personnel pour assurer un accompagnement physique des usagers les plus en difficulté, et absence de dispositif d'interprétariat dans les accueils</li> <li>■ Situations de non recours aux services</li> <li>■ Communication essentiellement écrite et de plus en plus sur internet, d'où une exclusion d'une partie du public</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Familles, jeunes adultes, seniors, public isolé</li> <li>■ Personnes maîtrisant mal la langue française</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention nationale d'objectifs Ministères Intérieur et Affaires sociales Santé-Ville</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communes, CA Europ'Essonne ■ Coordinateur accès au droit ■ Centres sociaux ■ Services publics de droit commun</li> <li>■ Associations (Nouvelles Voies, etc.)</li> <li>■ CG91 (MDS, Centre Départemental de Prévention et de Santé), hôpital et professionnels de santé, CAF</li> </ul> <p><b>À RENFORCER :</b> ■ ARS, CPAM, MDPH, OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) ■ CDAD 91 ■ ADIL</p>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ARS, CPAM, MDPH, OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Comités d'usagers, Conseils citoyens.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Baisse du non recours aux droits.</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÈRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rendre plus lisibles et connus les lieux ressources de proximité: centres sociaux, Maison des Solidarités, Maison de la Fraternité, Maison des associations et des générations, Maisons Intercommunales de l'Emploi, Maison de la Formation et de l'Emploi, permanences CAF, ...</li> <li>■ Créer des supports accessibles à tous les publics (ex : Guide de l'offre de santé du territoire, Guide de l'offre de services du territoire, guide de la parentalité).</li> <li>■ Renforcer les permanences d'accueil juridique : écrivain public, juristes</li> <li>■ « Rendez vous des droits » (CAF).</li> <li>■ Aide à l'installation de jeunes médecins.</li> <li>■ Ouverture de maisons médicales : exercice en équipes pluriprofessionnelles</li> <li>■ Mobilisation des offres de services numériques (notamment dans le domaine de l'emploi) et développement des cyber-espaces.</li> <li>■ Permanences d'accueil psychologique de proximité : PAEJ, PPAIS, réussite éducative.</li> <li>■ Intervenants sociaux et associatifs dans les commissariats (ex : aide au dépôt de plainte pour violences conjugales).</li> <li>■ Vacances d'interprétariat.</li> <li>■ Accompagnement physique vers les institutions par des professionnels et des associations (animateurs insertion, référents de parcours, médiateurs, adultes-relais, personnel et bénévoles associatifs).</li> <li>■ Accompagnement à la création ou au renforcement d'amicales de locataires, facilitant les échanges entre bailleurs et locataires.</li> <li>■ Mobilisation du dispositif de Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) des hôpitaux d'Orsay et Longjumeau pour :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ un accueil et un accompagnement des personnes en situation de grande précarité</li> <li>▶ une prise en charge sans délai voire sans rendez-vous</li> <li>▶ un accompagnement vers les soins de droit commun</li> <li>▶ une approche pluridisciplinaire des problématiques de santé</li> <li>▶ un développement des liens internes et partenariaux</li> </ul> </li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET**

**ENJEU 2 : PERMETTRE L'ACCES AUX DROITS ET LEUR EXERCICE**

**OBJECTIF 1.2.3 : PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS**

**AU DROIT** (LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, LOGEMENT, DROIT DU TRAVAIL)



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Existence de permanences mais à optimiser car :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Besoin de prolonger par un accompagnement individuel à plus long terme</li> <li>▶ Pas de dispositif d'interprétariat dans les accueils</li> <li>▶ Peu de personnel pour assurer un accompagnement physique des usagers les plus en difficulté</li> </ul> </li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Familles, jeunes adultes, seniors, public isolé</li> <li>■ Personnes maîtrisant mal la langue française</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention triennale d'objectifs</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communes (CCAS) ■ CG91 (MDS) ■ CAF</li> <li>■ CIDFF, Associations (Paroles de femmes, Médiavip, Association pour le Couple et l'enfant, ADIL, APASO, Nouvelles Voies, etc.)</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conciliateurs de justice, ADIL, MDPH, OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) ■ CDAD 91</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Soutien financier et attribution de locaux aux associations spécialisées.</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Comités d'usagers. Conseils citoyens.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Baisse du renoncement aux droits et simplification des parcours</li> <li>■ Meilleure application des décisions de justice.</li> <li>■ Baisse du nombre de situations juridiquement bloquées.</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Meilleure lisibilité des permanences associatives, voire développement de nouvelles permanences sur le territoire : centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), Paroles de femmes, Médiavip, Association pour le Couple et l'enfant, ADIL, APASO, Nouvelles Voie, médiation familiale.</li> <li>■ Réservation de logements d'urgence pour les publics en attente de jugement (femmes victimes de violences, jeunes exclus du domicile familial, etc.).</li> <li>■ Mobilisation du dispositif d'accueil et d'intégration des personnes immigrées dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI).</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET

ENJEU 3 : ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES HABITANTS

OBJECTIF 1.3.1 : CONTRIBUER AU SOUTIEN AUX INITIATIVES CITOYENNES ET LOCALES



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Existence de soutiens divers portés par les communes et l'agglomération (ex : soutien financier et logistique à diverses associations, concours d'idées, etc.), non systématiquement ciblés sur les habitants des quartiers politique de la ville</li> <li>■ Action de la Maison intercommunale de la Création d'Entreprises sur l'ensemble du territoire intercommunal</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Habitants et membres des Conseils Citoyens, notamment jeunes</li> <li>■ Associations, porteurs de projets individuels</li> <li>■ Ensemble des participants au forum annuel des acteurs du contrat de ville</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Articles 1 et 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy - 21 février 2014)</li> <li>■ Cadre de référence des Conseils Citoyens (CGET, juin 2014)</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communes ■ CA Europ'Essonne ■ Associations ■ CG91 ■ CR</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseils Citoyens</li> <li>■ Ensemble des signataires et des partenaires associés à la mise en oeuvre du contrat de ville</li> <li>■ Réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements de l'académie</li> </ul>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Soutien logistique</li> <li>■ Budgets de fonctionnement (formations, défraiement transports)</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelles</li> <li>■ Appels à projets (ex : Appel à projet régional 2015 «Actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire», et «Construire ensemble la politique de la ville»)</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseils citoyens, collectifs d'habitants, initiatives individuelles</li> <li>■ Réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements de l'académie</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elargissement des domaines de participation citoyenne spontanée, et dans les structures dédiés</li> <li>■ Renforcement de l'implication et des habitants dans la vie de quartier</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre d'initiatives portées par des habitants des quartiers prioritaires</li> <li>■ Taux de participation des jeunes aux initiatives citoyennes locales</li> <li>■ Taux de participation par sexe aux initiatives citoyennes locales</li> </ul>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lien avec le domaine de l'économie sociale et solidaire, le secteur associatif et l'action de la Maison de la Création d'Entreprises</li> <li>■ Relai d'information sur les structures pouvant soutenir des initiatives citoyennes</li> <li>■ Mise en place de projets partenariaux dans les domaines de l'urbanisme et l'architecture afin de travailler avec les élèves et les habitants sur la compréhension de leur cadre de vie</li> <li>■ Organisation d'un forum annuel des acteurs du contrat de ville, mettant en lumière des expériences réussies, et favorisant l'échange d'expériences</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>



AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET

ENJEU 3 : ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES HABITANTS

OBJECTIF 1.3.2 : CONTRIBUER À LA MONTÉE EN COMPÉTENCE COLLECTIVE ET EN COMPRÉHENSION RÉCIPROQUE DE TOUS LES ACTEURS, DE L'ÉLU AU CITOYEN



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lancement de la réflexion sur la mise en place de temps de co-formation, en parallèle de l'élaboration du contrat de ville et des questions de participation citoyenne</li> <li>■ Présence de services communication au sein des collectivités</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Habitants et membres des Conseils Citoyens, notamment jeunes.</li> <li>■ Associations</li> <li>■ Autres acteurs, partenaires, techniciens</li> <li>■ Élus</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Articles 1 et 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy - 21 février 2014)</li> <li>■ Cadre de référence des Conseils Citoyens (CGET, juin 2014)</li> <li>■ Publications de centres de ressource (notamment CRPVE91)</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne ■ Communes ■ CR Ile de France</li> <li>■ Ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville (institutions, collectivités, associations, conseils citoyens, etc.)</li> </ul>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Personnel dédié à l'animation du contrat de ville</li> <li>■ Services communication des collectivités</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelles (tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville)</li> <li>■ Appels à projets (ex : Appel à projet régional 2015 «Actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire»)</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Participation au même titre que les autres partenaires.</li> <li>■ Mobilisation à travers les Conseils Citoyens, et volontariat</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en place de temps de co-formation</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Taux de participation des habitants, élus, professionnels</li> <li>■ Taux de participation de femmes</li> <li>■ Taux de participation de jeunes de moins de 25 ans</li> </ul>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développement d'outils partagés de clarification et lisibilité du rôle de chacun des partenaires (ex : guide régulièrement tenu à jour sur « qui fait quoi », etc.) (cfA3E1)</li> <li>■ Mise en place de temps de co-formation pouvant réunir l'ensemble des participants de la mise en œuvre du contrat de ville (professionnels, élus, habitants, etc.)</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET

ENJEU 3 : ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES HABITANTS

OBJECTIF 1.3.3 : CONTRIBUER À LA CRÉATION D'INSTANCES DE PARTICIPATION ET DE CO-CONSTRUCTION



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définition d'un cadre commun pour la mise en place des Conseils Citoyens, et des modalités de gouvernance de la mise en œuvre du contrat de ville, inscrits dans le contrat de ville</li> <li>■ Association de partenaires institutionnels, d'habitants, et de structures associatives au processus d'élaboration du contrat de ville (questionnaire aux habitants à Massy, groupes de travail thématiques menés par les deux communes et la CA Europ'Essonne, instances de pilotage)</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Habitants et membres des Conseils Citoyens</li> <li>■ Associations</li> <li>■ Autres acteurs, partenaires, techniciens</li> <li>■ Élus</li> <li>■ Ensemble des participants à la mise en œuvre du contrat de ville</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Articles 1 et 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy - 21 février 2014)</li> <li>■ Cadre de référence des Conseils Citoyens (CGET, juin 2014)</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne et Communes pour la mise en place</li> <li>■ Associations de Conseils Citoyens ensuite</li> <li>■ État, associations, acteurs locaux</li> <li>■ CR Ile de France</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Moyens propres pour l'animation des Conseils Citoyens</li> <li>■ Mise à disposition de locaux dédiés (lieux de réunions, lieu ressource d'information et d'expression)</li> <li>■ Mobilisation de moyens de communication, et de fonctionnement pour les Conseils Citoyens, voire de formation.</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle et appels à projets</li> <li>■ Appels à projets</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Modalités mixtes (appel à volontariat via des relais, tirage au sort, demande à des volontaires de venir accompagnés, intégration de membres des conseils de quartiers et de comités d'usagers)</li> <li>■ Collège citoyen supérieur au collège associations/acteurs</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseils Citoyens opérationnels progressivement autonomes en matière d'animation</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Proportion d'hommes, de femmes et de jeunes de moins de 25 ans au sein des Conseils Citoyens</li> <li>■ Nombre et fréquence des réunions tenues</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définition d'un cadre commun aux deux communes pour la mise en place des conseils citoyens</li> <li>■ Mise en place des Conseils Citoyens sur chacun des quartiers, pérennisation et autonomie progressive en matière d'animation</li> <li>■ Mise en place d'un conseil de développement à l'échelle de la future agglomération élargie</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS**

**ENJEU 1 : AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENIR LA DELINQUANCE**

**OBJECTIF 2.1.1 : AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE DE PROXIMITÉ**



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Thématique intégrée au programme prioritaire de la stratégie locale de la prévention</li> <li>■ Actions associatives existantes : animations locales, réseau d'entraide</li> <li>■ Démarches de gestion urbaine de proximité (existante à Massy Opéra, démarche lancée à Longjumeau)</li> <li>■ Nécessité d'améliorer le lien entre la police et la population</li> <li>■ Coordination et contractualisation à améliorer avec les bailleurs</li> <li>■ Une forte problématique de trafics illicites stupéfiants à l'origine d'un climat de peur des habitants (n'osent plus sortir ou faire sortir leurs enfants, subissent des « contrôles » en rentrant chez eux, etc.)</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous les habitants des quartiers prioritaires</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conventions interministérielles d'objectifs Ministères Intérieur et Ville</li> <li>■ Plan départemental de prévention de la délinquance</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne ■ Communes (coordonateurs CLSPD, GUP, Réussite Educative, Polices Municipales) ■ Etat (Préfecture, Police Nationale, PJJ, SPIP, DDCS, Education Nationale, etc.) ■ CR Ile-de-France, CG91 (MDS, SDIS) ■ Etablissements scolaires</li> <li>■ Bailleurs, associations locales (ALDCS, Intermèdes Robinson, etc.), Mission Locale, AtoutPLIE, médiateurs, association de prévention spécialisée, amicales de locataires, commerces de proximité.</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Certains bailleurs, amicales de locataires, groupe des pères ■ inter-CESC ■ Mouvement pour la Réinsertion Sociale 91 (MRS)</li> <li>■ Ferme de champagne (Savigny) ■ Parents, groupe des pères.</li> </ul>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous les acteurs concernés</li> <li>■ Budget nécessaire à la mise en place d'actions et de réparations /remise en état des dégradations.</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appel à projets annuel</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseils citoyens, comités d'usagers, conseils de quartiers, cellules de veille</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réappropriation de certains espaces publics. ■ Amélioration de l'ambiance sur le territoire</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Baisse des délits commis dans les quartiers prioritaires</li> <li>■ Nombre d'actions menées pour lutter contre le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public</li> </ul>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développement de cellules de suivi individualisées de prévention de la délinquance, de réponses pénales de proximité (rappel à l'ordre par le Maire, transaction-réparation, mesures alternatives aux poursuites pénales), et mise en place de dispositifs de peines de proximité</li> <li>■ Contractualisation de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) élargie sur l'ensemble des quartiers (diagnostics en marchant, etc.)</li> <li>■ Mise en place d'animations dans les quartiers pour réinvestir certains espaces publics et créer des temps conviviaux et de partage entre habitants (ex : anim'rue, « reprenons nos halls », espaces de rencontres, jeux, collations, musique en pied d'immeuble, constitution d'un réseau d'entraide pour des petits services)</li> <li>■ Développement du sentiment d'appartenance au territoire (actions transversales, rencontres sportives, échanges culturels, etc.)</li> <li>■ Renforcement, pérennisation et dynamisation du partenariat entre l'ensemble des acteurs mobilisés sur les questions de sécurité et vivre-ensemble (police, justice, collectivités, bailleurs sociaux, habitants, etc.), notamment dans le cadre des CLSPD.</li> <li>■ Aborder collectivement les problématiques de sécurité publique et tranquillité résidentielle, au delà de l'échelle des quartiers.</li> <li>■ Clarifier, harmoniser et fluidifier les rôles et procédures dans le cadre des atteintes à la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de l'agglomération (modalités du dépôt de plainte (possibilité de le faire par lettre), de rupture de bail pour trouble de la jouissance, de commission de mise en demeure, etc.)</li> <li>■ Renforcer les échanges d'informations réguliers entre les partenaires (pouvant s'appuyer sur un observatoire de la délinquance par le biais des CLSPD)</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

PILIER : COHÉSION SOCIALE

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 1 : AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENIR LA DELINQUANCE

OBJECTIF 2.1.2 : PRÉVENIR DE LA RÉCIDIVE



**CONTEXTE**

- Thématique intégrée au programme prioritaire de la stratégie locale de la prévention
- Bon partenariat avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation, SPIP, dans le cadre d'accueil déjà existant de TIG et stage citoyenneté avec condamnés
- Taux de récidive important
- Manque d'accompagnement des personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle

**PUBLICS CIBLES**

- Personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation
- Mineurs à partir de 16 ans et jeunes majeurs de moins de 25 ans

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

- Conventions interministérielles d'objectifs : Ministères Justice et Ville, Ministères Intérieur et Ville
- Stratégie locale de prévention de la délinquance de Longjumeau

**PARTENAIRES**

**ASSOCIÉS**

- CA Europ'Essonne ■ Communes (coordonateurs CLSPD, GUP, Réussite Educative, Polices Municipales) ■ Etat (Préfecture, Police Nationale, PJJ, SPIP, DDCS, Education Nationale, etc.) ■ CR Ile-de-France, CG91 (MDS, SDIS) ■ Etablissements scolaires
- Bailleurs, associations locales (ALDCS, Intermèdes Robinson, etc.), Mission Locale, AtoutPLIE, médiateurs, association de prévention spécialisée, amicales de locataires, commerces de proximité.

**À RENFORCER**

- Certains bailleurs, amicales de locataires, groupe des pères ■ inter-CESC ■ Mouvement pour la Réinsertion Sociale 91 (MRS) ■ Ferme de champagne (Savigny) ■ Parents, groupe des pères.

**MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES**

- 1 ETP Délégué police – population
- Tutorat
- Prestations de services pour interventions spécifiques (ex : accueil, local dédié, permanences, accompagnement physique dans les démarches de justice, soutien à la mobilité)

**TEMPORALITÉ**

- Actions annuelles

**MOBILISATION CITOYENNE**

- Information auprès de la population sur les actions menées.
- Conseils citoyens
- Mobilisation des parents en tant que personnes ressources

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- Réactivité des partenaires et efficacité du travail en réseau

**Indicateurs potentiels :**

- Proportion des personnes suivies s'étant inscrite dans une démarche d'insertion
- Diminution de la récidive

**DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES**

- Développement de cellules de suivi individualisées de prévention de la délinquance, de réponses pénales de proximité (rappel à l'ordre par le Maire, transaction-réparation, mesures alternatives aux poursuites pénales), et mise en place de dispositifs de peines de proximité
- Développement des accueils en travail d'intérêt général (TIG) ou mesures de réparation pénale
- Développement des emplois d'avenir et des chantiers d'insertion réservés (1 éducateur dédié par jeune)
- Développement de suivis spécifiques pour les publics concernés (sortants de prison, notamment jeunes)
- Développement de l'accompagnement des jeunes vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle (cf convention interministérielle)
- Réparation pénale : généralisation des conventions entre Justice et bailleurs
- Participation aux stages de citoyenneté du SPIP
- Clauses d'insertion dans les marchés publics et marchés de travaux

**NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF**

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE

PILIER : COHÉSION SOCIALE

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 1 : AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENIR LA DELINQUANCE

OBJECTIF 2.1.3 : AIDER LES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Thématique intégrée au programme prioritaire de la stratégie locale de la prévention</li> <li>■ Moyens du FIPD mobilisés pour des actions existantes en direction des enfants des écoles primaires et des accueils de loisirs, mais certains phénomènes observés :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ jeunes exposés de plus en plus tôt et incités par les plus grands</li> <li>▶ défiance de jeunes à l'égard de la police</li> <li>▶ forte attractivité de la délinquance liée aux trafics illicites</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mineurs de plus de 16 ans et jeunes majeurs de moins de 25 ans</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention interministérielles d'objectifs Ministères Intérieur et Ville</li> <li>■ Plan départemental de prévention de la délinquance</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communes</li> <li>■ Procureur de la République, professionnels police, justice, PJJ, SPIP ■ CG91 ■ Espaces de proximité, centres de loisirs</li> <li>■ Association de prévention spécialisée, associations locales (APASO, association ALDCS, Conservatoire, etc.) ■ Education Nationale (établissements scolaires, CIO) ■ Mission locale ■ Bailleurs sociaux</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Centre d'Accueil Educatif Ferme de Champagne, association Siniman Film, bailleurs ■ CESC, inter-CESC ■ Associations de parents d'élèves, groupe des pères.</li> </ul>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Référent veille éducative</li> <li>■ Médiateur</li> <li>■ Tutorat (formations)</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appel à projets annuel</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseils citoyens</li> <li>■ Mobilisation des parents en tant que personnes ressources.</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Meilleure prise en charge des jeunes en situations préoccupantes</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de jeunes des quartiers prioritaires bénéficiaires</li> <li>■ Nombre de solutions concrètes trouvées</li> </ul>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Actions de prévention pour les enfants des écoles primaires et jeunes, utilisant des supports divers (culture, sport, etc.)</li> <li>■ Favoriser le rattachage scolaire (accueil de jeunes « décrocheurs »)</li> <li>■ Améliorer le suivi des jeunes ciblés (cellule de veille éducative, chantiers d'insertion) par un renforcement du travail partenarial avec échanges sur les situations préoccupantes.</li> <li>■ développement et renforcement d'actions de prévention primaire en partenariat avec les écoles, centres de loisirs, espaces de proximité (ex : journées préventions des centres de loisir, club Papote, sensibilisation des élèves de primaire sur les conduites à risque, renforcement des compétences psycho-sociales, etc.)</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

PILIER : COHÉSION SOCIALE

**AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS**

**ENJEU 1 : AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENIR LA DELINQUANCE**

**OBJECTIF 2.1.4 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, ET AMÉLIORER L'AIDE AUX VICTIMES**



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Attention portée à la place des femmes et à la mixité dans les actions déjà menées et à développer :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ actions sportives, marches exploratoires ou diagnostics en marchant, animations locales</li> <li>▶ actions menées par les associations locales (ex : Paroles de femmes),</li> <li>▶ agenda 21 contenant une thématique consacrée à l'égalité hommes/femmes (Massy),</li> </ul> </li> <li>■ Manque de lieux d'écoute, et d'hébergements d'urgence</li> <li>■ Manque de lieux de garde souples</li> <li>■ Banalisation des violences physiques et verbales envers les femmes et les jeunes filles (notamment via les réseaux sociaux), et cas de violences sexuelles collectives</li> <li>■ Projet de résidence sociale à Massy, dont certains logements réservés aux femmes victimes de violence.</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Femmes adultes et jeunes filles, adultes et mineures ■ Habitants des quartiers, notamment jeunes</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conventions interministérielles d'objectifs Ministères Droits des femmes et Ville, Ministères Intérieur et Ville</li> <li>■ Plan départemental de prévention de la délinquance.</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communes ■ CG91 (MDS, PMI)</li> <li>■ Procureur de la République, professionnels de justice, police et gendarmerie</li> <li>■ CCAS, CAF, APASO, professionnels santé, social</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CODES, GESC (Education Nationale), CIDFF, Paroles de Femmes, Mediavipp,</li> <li>■ Association Betharaba (accueil d'urgence), centre d'hébergement de Bures sur Yvette</li> </ul>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Financement de programmes de prévention et de formations.</li> <li>■ Lieu d'accueil dédié</li> <li>■ Moyen financiers pour les actions et l'information /communication</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appel à projets annuel</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Implication directe des femmes dans l'organisation des actions</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Participation des femmes à des activités réputées « réservées » aux hommes (objectif : 50% de femmes)</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre d'actions mises en œuvre pour lutter contre les violences et accompagner les victimes, notamment les femmes</li> <li>■ Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires ■ Nombre de solutions concrètes trouvées</li> <li>■ Nombres de participantes au groupe de paroles ■ Nombres d'interventions dans le milieu scolaire</li> </ul>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Renforcement des permanences d'accueil et d'écoute, des groupes de paroles et cafés-débats</li> <li>■ Accompagnement des femmes dans les démarches administratives (dépôt plainte, recherche de logement, etc.)</li> <li>■ Communication sur les numéros d'urgence et logements d'urgence</li> <li>■ Développement de l'offre sportive et de loisirs spécifiques pour le public féminin (jeunes filles, femmes), favorisation d'emploi d'agents féminins pour l'encadrement des jeunes filles et femmes dans les quartiers sensibles</li> <li>■ Structuration de l'accueil d'urgence des femmes victimes de violences</li> <li>■ Création de structures souples de garde d'enfants</li> <li>■ Sensibilisation et formation des professionnels</li> <li>■ Interventions dans les établissements scolaires</li> <li>■ Mobilisation des actions de prévention et de protection de l'enfance portées par le CG91 (MDS/PMI).</li> <li>■ Mise en place d'un comité restreint dédié à la prévention des violences faites aux femmes (Longjumeau)</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 2 : PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

OBJECTIF 2.2.1 : DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LA CONSTRUCTION ET L'OFFRE EN LOGEMENTS



CONTEXTE

- Évaluation en cours du PLH adopté en 2011
- Renforcement des exigences nationales en matière de logements sociaux nécessitant un renforcement de cette offre à l'échelle du territoire intercommunal (Massy et Longjumeau étant les communes les plus dotées)
- Manque de diversité des logements au sein des quartiers et à proximité (quasi-exclusivement en locatif social)
- Manque de mixité fonctionnelle au sein des quartiers
- Opérations de renouvellement urbain en cours sur les 3 quartiers politique de la ville
- OPAH intercommunale portée par la CA Europ'Essonne en cours depuis début 2015.
- Dispositifs d'incitation fiscale : abattement sous conditions de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) au sein des quartiers politique de la ville (QPV), TVA à taux réduit pour l'accession sociale dans une bande de 300 m autour des quartiers prioritaires.

PUBLICS CIBLES

- Tous les habitants des quartiers prioritaires et du territoire intercommunal

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Programme Local de l'Habitat
- PLU des deux communes
- Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) de l'Essonne

PARTENAIRES

- ASSOCIÉS**
- Communes ■ CA Europ'Essonne ■ SEMMAssy ■ ARS, ANAH
  - Bailleurs, réservataires (collecteurs d'Action Logement, Etat, Collectivités, CG91), associations, ADIL, Caisse des Dépôts
- À RENFORCER**
- Investisseurs privés, ADEME

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Professionnels concernés, en particulier au sein de la CA Europ'Essonne et des communes (notamment coordonnateurs des projets de renouvellement urbain)
- Financements des opérations en investissement
- Budgets nécessaires pour la mise en place d'actions d'ampleur diverses

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle (2015-2020, voire au-delà)
- Appel à projets annuel

MOBILISATION CITOYENNE

- Conseils citoyens, conseils de quartiers, personnes ressources, amicales de locataires, etc.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de l'équilibre et de la diversité de l'offre en logements à l'échelle des quartiers, des communes, et du territoire intercommunal
  - Amélioration de la fluidité des parcours résidentiels
- Indicateurs potentiels :**
- Lancement de la révision du PLH
  - Elaboration d'une convention intercommunale d'objectifs en matière d'équilibre social de l'habitat
  - Evolution de la part des logements en accession, des petits logements, et des logements adaptés à des publics spécifiques

DESCRIPTION & ACTIONS PRESENTIÉS

- Redéployer l'offre de logements au sein de :
  - ▶ logements de tailles plus diversifiées
  - ▶ formes urbaines plus diversifiées
  - ▶ bâtiments mixtes d'habitats et de services (réalisation et réaffectation),
  - ▶ logements en accession à la propriété,
- S'insérer dans la dynamique de construction neuve à l'échelle intercommunale (cf PLH)
- Renforcer et systématiser l'observation des évolutions par un observatoire traitant du logement et du peuplement
- Projets de renouvellement urbain portés par les communes (Longjumeau : Rocade Bel-Air, et Massy Opéra), intégrant un volet diversification de l'habitat (notamment via l'aide fiscale en faveur de l'accession sociale - TVA à taux réduit - et une réflexion sur l'équilibrage de l'offre au delà des quartiers concernés).

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE

PILIER : CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 2 : PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

OBJECTIF 2.2.2 : CONTRIBUER À UN MEILLEUR ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Évaluation en cours du PLH adopté en 2011</li> <li>■ Renforcement des exigences nationales en matière de logements sociaux nécessitant un renforcement de cette offre à l'échelle du territoire intercommunal (Massy et Longjumeau étant les communes les plus dotées)</li> <li>■ Manque de diversité des logements au sein des quartiers et à proximité (quasi-exclusivement en locatif social)</li> <li>■ Manque de mixité fonctionnelle au sein des quartiers</li> <li>■ Opérations de renouvellement urbain en cours sur les 3 quartiers politique de la ville</li> <li>■ OPAH intercommunale portée par la CA Europ'Essonne en cours depuis début 2015</li> <li>■ Existence d'un outil d'observatoire de l'habitat porté par la CA Europ'Essonne, qui pourrait être renforcé et élargi à l'échelle de la future intercommunalité</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous les habitants des quartiers prioritaires et du territoire intercommunal</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) de mars 2014</li> <li>■ Programme Local de l'Habitat</li> <li>■ PLU des deux communes</li> <li>■ Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) de l'Essonne</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communes ■ CA Europ'Essonne ■ SEMMAssy ■ ARS, ANAH</li> <li>■ Bailleurs, réservataires (Préfecture, collecteurs du 1% patronal, communes), associations, ADIL, Caisse des Dépôts</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Investisseurs privés, ADEME</li> </ul>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Professionnels concernés, en particulier au sein de la CA Europ'Essonne et des communes (notamment coordonnateurs des projets de renouvellement urbain)</li> <li>■ Financements des opérations en investissement</li> <li>■ Budgets nécessaires pour la mise en place d'actions d'ampleur diverses</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle (2015-2020, voire au-delà)</li> <li>■ Appel à projets annuel</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseils citoyens, conseils de quartiers, personnes ressources, amicales de locataires, etc.</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Amélioration de l'équilibre et de la diversité de l'offre en logements à l'échelle des quartiers, des communes, et du territoire intercommunal</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lancement de la révision du PLH</li> <li>■ Elaboration d'une convention intercommunale d'objectifs en matière d'équilibre social de l'habitat</li> <li>■ Renforcement de l'outil d'observation existant</li> </ul>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mener une réflexion partenariale de fond sur les politiques d'attributions de logements sociaux : étudier l'opportunité de mise en place d'une conférence intercommunale du logement, et d'un système partagé de gestion de la demande en logements sociaux</li> <li>■ Développer l'échange de logements (sur l'ensemble du parc des réservataires, avec des mesures incitatives telles qu'aides au déménagement), le logement partagé ou la location intergénérationnelle</li> <li>■ Développer l'offre en hébergements d'urgence (notamment pour les jeunes et des femmes victimes de violences conjugales)</li> <li>■ Renforcer la coordination entre réservataires, et avec les bailleurs sociaux</li> <li>■ Renforcer l'accompagnement social des habitants</li> <li>■ Renforcer et systématiser l'observation des évolutions par un observatoire traitant du logement et du peuplement</li> <li>■ Mobiliser les opportunités d'information et de formation de l'ADIL, auprès des locataires notamment</li> <li>■ Assurer le lien avec les politiques préventives et curatives en matière d'habitat privé et de copropriétés</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>



AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 2 : PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

OBJECTIF 2.2.3 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DU BÂTI ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ De nombreuses situations de précarité énergétique</li> <li>■ De nombreuses ressources locales à mobiliser : Sollicités, syndicats intercommunaux (traitement eau, déchets...), etc.</li> <li>■ Des opérations de réhabilitation et projets renouvellement urbain en cours sur les 3 quartiers politique de la ville</li> <li>■ Une OPAH intercommunale portée par la CA Europ'Essonne en cours depuis début 2015, comportant un volet énergie et précarité énergétique</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous les habitants des quartiers prioritaires et des quartiers voisins (ciblage spécifique sur ceux qui peuvent faire relais : les femmes, les enfants, etc.)</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Contrat départemental territorial</li> <li>■ Convention d'OPAH de la CA Europ'Essonne</li> <li>■ Agendas 21</li> <li>■ Conventions GUP</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne (OPAH, points info énergie)</li> <li>■ Communes</li> <li>■ Bailleurs, associations</li> <li>■ Anah</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Syndicats de gestion des ordures ménagères, SIAHVY (syndicat intercommunal de gestion des réseaux d'assainissement et des aménagements hydrauliques de la Vallée de l'Yvette), SoliCités, ADEME, association Atelier IDF, EDF, Caisse des Dépôts</li> <li>■ Opérateurs privés</li> <li>■ SIPPÉREC</li> </ul>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Professionnels concernés au sein de la CA Europ'Essonne (OPAH, environnement) et des communes (coordonnateur des projets de RU)</li> <li>■ Professionnels dédiés (ex : médiateur en écologie sociale et familiale)</li> <li>■ Budgets nécessaires pour la mise en place d'actions et en investissement</li> <li>■ Locaux dédiés</li> <li>■ Formation</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appel à projets</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseils citoyens, personnes ressources, amicales de locataires, etc.</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Travaux d'amélioration de la qualité du bâti, notamment en matière d'isolation</li> <li>■ Satisfaction des usagers</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre et ampleur des opérations de renouvellement urbain menées</li> <li>■ Fréquentation des lieux ressource</li> <li>■ Evolution du nombre de ménages touchés par la précarité énergétique</li> </ul>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Intégration de la préoccupation de lutte contre la précarité énergétique dans les opérations de réhabilitations du bâti</li> <li>■ Création de lieux ressources et d'information (ex : appartement pédagogique), et actions de sensibilisation sur les thématiques touchant au logement, développement de temps d'échange entre professionnels et habitants</li> <li>■ Intégration d'une dimension « énergie positive » dans certaines opérations</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 2 : PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

OBJECTIF 2.2.4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS ET COMMUNS, ET PROMOUVOIR LES DISPOSITIFS GUP



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les habitants occupent peu les espaces publics (squares, jardins), qui sont souvent peu attractifs et parfois « confisqués » par les activités de trafics illicites</li> <li>Des cheminements piétons existants, parfois à requalifier</li> <li>Démarches de gestion urbaine de proximité (existante à Massy Opéra, démarche lancée à Longjumeau)</li> <li>Coordination et contractualisation à améliorer avec les bailleurs</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les habitants des quartiers prioritaire</li> <li>Habitants des quartiers avoisinants</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte nationale pour la qualité de vie urbaine</li> <li>Convention GUP de Massy Opéra</li> <li>Contrat départemental territorial</li> <li>Agenda 21 locaux (existants ou en cours)</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Communes ■ CA Europ'Essonne ■ SEMMassy ■ CG91 ■ CR Ile de France</li> <li>Bailleurs ■ Associations locales (associations d'habitants, Intermèdes Robinson, ADAGIO, etc.) ■ Syndication de gestion d'ordures ménagères ■ Médiateurs sociaux ■ Caisse des Dépôts</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>SoliCités, ADEME ■ Commerçants</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Professionnels concernés, coordonnateurs GUP, coordonnateurs des projets de renouvellement urbain au sein des collectivités</li> <li>Budget nécessaire pour la mise en place d'actions et l'amélioration de l'espace public (matériel, moyens de transports, etc.)</li> <li>Budget d'investissement nécessaire</li> <li>Formation (ex : intervenants communaux, gardiens d'immeubles, etc.)</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pluriannuelle (2015-2020)</li> <li>Appel à projets annuel</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseils citoyens, conseils de quartiers, personnes ressources, amicales de locataires, etc.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration du cadre de vie, des espaces verts et des espaces publics, favorisant l'appropriation commune de la ville par les habitants de quartiers et le usagers extérieurs</li> <li>Réparations rapides des dégradations</li> <li>Propreté des espaces publics</li> <li>Satisfaction des habitants et usagers concernés</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution du nombre d'intervention des services</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion Urbaine de Proximité :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Massy : élargissement à l'ensemble des quartiers politique de la ville</li> <li>Longjumeau : projet de signature d'une convention</li> </ul> </li> <li>Engagement d'un dispositif de concertation sur les plans d'actions des bailleurs sociaux, liés à l'exonération de TFPB (dans le cadre de la GUP)</li> <li>Renforcement ou création de cheminements piétons et d'espaces publics ouverts (requalification)</li> <li>Sensibilisation au développement durable et à la gestion des déchets (formation gardiens d'immeubles, visites déchèterie, élaboration signalétique, etc)</li> <li>Déclinaison opérationnelle de la charte nationale pour la qualité de vie urbaine par une charte locale</li> <li>Animations scientifiques à partir de l'environnement naturel, en lien avec des chantiers d'insertion</li> <li>Diagnostiques en marchant ■ Ateliers jardinage, jardins partagés de rue et de bas d'immeubles</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 2 : PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

OBJECTIF 2.2.5 : AMÉLIORER LA MOBILITÉ ET L'OFFRE EN TRANSPORTS



CONTEXTE

- Existence d'une offre de transport diversifiée (notamment via la navette gratuite Europ'Essonne répondant à des besoins locaux) mais :
  - ▶ un certain manque de lisibilité de l'offre
  - ▶ une utilisation des circulations douces pouvant être optimisée
  - ▶ une adaptation de la navette gratuit Europ'Essonne à envisager : évolution des tracés, renforcement vers des équipements culturels tels que cinéma)
  - ▶ une insuffisance de transports publics le week-end (ex : pas de noctilien à Longjumeau)

PUBLICS CIBLES

- Tous les habitants des quartiers prioritaires

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Contrat départemental territorial
- Schéma régional du STIF
- Agenda 21 locaux (existants ou en cours)

PARTENAIRES

- ASSOCIÉS**
- Communes ■ CA Europ'Essonne
  - STIF, RATP, Société du Grand Paris ■ Bailleurs, associations (AoutPLIE, etc.) ■ Caisse des Dépôts
- À RENFORCER**
- Association Deux Roues pour l'Emploi, Institut Jacques Cartier

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Professionnels dédiés, coordonnateurs des projets de renouvellement urbain au sein des collectivités
- Budget en investissement et budget nécessaire pour la mise en place d'actions

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appel à projets annuel

MOBILISATION CITOYENNE

- Conseils de quartier, Conseils citoyens, comité d'usagers, personnes ressources, assemblées de quartiers
- Concertation de la Société du Grand Paris

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de l'accessibilité et des mobilités internes comme facteur de développement
- Indicateurs potentiels :**
- Niveau de fréquentation et statistiques d'utilisation des transports en commun
  - Provenance des usagers de certaines structures ciblées
  - Nombre de liaisons douces créées
  - Niveau de satisfaction des habitants quant à l'offre en transports
  - Part des points d'arrêt accessibles aux personnes à mobilité réduite

DESCRIPTION & ACTIONS PRESENTIÉS

- Actions d'information et d'échange sur des projets d'envergure régionale : projet tram-train Massy-Evry, projet de réaménagement RN 20 TCSP, gares du Grand Paris, création de points d'arrêts supplémentaires d'autobus et prolongement du Noctilien (favoriser l'accès aux services et aux bassins d'emploi Orly-Rungis)
- Développement de l'utilisation de la navette gratuite Europ'Essonne
- Renforcement de réseaux de covoiturage locaux
- Organisation de balades familiales autour du développement de la circulation douce : vélo, pedibus (lien entre quartiers, création liaisons piétonnes)
- Renforcement des actions de mobilité dans le cadre des ateliers socio-linguistiques (ASL)
- Accompagnement à la mobilité en lien avec l'insertion
- Prise en compte des personnes en situation de handicap dans les futurs aménagements

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE

PILIER : CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 2 : PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

OBJECTIF 2.2.6 : AMÉLIORER L'OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICES



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Inégalité des situations selon les quartiers</li> <li>■ Paupérisation et manque de diversité de l'offre commerciale</li> <li>■ Présence de friches commerciales</li> <li>■ Difficulté d'intervention publique sur les espaces commerciaux situés dans le domaine privé</li> <li>■ Opérations de renouvellement urbain en cours sur les 3 quartiers politique de la ville</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous les habitants des quartiers prioritaires et des quartiers voisins</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ PLU des communes</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne ■ Communes</li> <li>■ Associations, CAF, CPAM, CG91 (MDS), ARS, bailleurs, entreprises locales et associations de commerçants, etc.</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ EPARECA, copropriétés d'habitants et de commerces ■ Investisseurs privés ■ Caisse des Dépôts</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Services dédiés au sein des collectivités</li> <li>■ Financements des opérations en investissement et des études préalables</li> <li>■ Locaux dédiés</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle (2015-2020, voire au delà)</li> <li>■ Appel à projets annuel</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseils citoyens, conseils de quartiers</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Renforcement de la mixité fonctionnelle dans les quartiers et à leurs abords, facteur d'attractivité et d'animation</li> <li>■ Satisfaction des habitants au regard de l'offre commerciale</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Offre commerciale créée au sein et à proximité des quartiers prioritaires</li> <li>■ Eligibilité à l'action de l'EPARECA</li> <li>■ Adaptabilité de l'offre aux besoins locaux (type d'offre, horaires, etc.)</li> <li>■ Evolution de la fréquentation des services et pôles ressource</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Amélioration de la lisibilité de l'offre en services, notamment par une réflexion sur le rassemblement de certaines structures existantes ou futures au sein d'espaces de services à Longjumeau : Maison de la Fraternité (santé, social), Maison des associations et des générations (petite enfance, seniors, associations), certaines structures intervenant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion</li> <li>■ Mobilisation des aides à l'installation et/ou formations proposées par les CMA</li> <li>■ Amélioration, renforcement et diversification de l'offre commerciale au sein des quartiers et à proximité immédiate (réaménagement du centre commercial les Arcades à Longjumeau, renforcement de l'offre sur le quartier Bièvre-Poterne à Massy notamment, création d'un marché dans le quartier politique de la ville à Longjumeau)</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS**

**ENJEU 2 : PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE**

**SYNTHESE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

**POUR LE QUARTIER SUD DE LONGJUMEAU (ROCADE - BEL AIR ET SES ABORDS)**






Le secteur des résidences Rocade et Bel-Air, retenu au titre de la géographie prioritaire, réunit environ 900 logements au niveau des quartiers Sud de Longjumeau. Il s'agit d'un secteur relativement enclavé, du fait de la configuration de l'implantation des bâtiments et du manque de voies pénétrant le cœur du quartier (séparé des zones pavillonnaires voisines par une « rocade » : le boulevard du Docteur Cathelin).

Sur ce secteur, des actions concourant au désenclavement, à l'embellissement du quartier, et à la réhabilitation des résidences ont déjà été initiées et menées par la commune de Longjumeau et les bailleurs sociaux (notamment Efidis) depuis quelques années.



**RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS DU QUARTIER :**

 Quartier géographie prioritaire



**Equipements scolaires**

-  A Ecole primaire St Exupéry
-  B Ecole maternelle Maryse Bastié
-  C Ecole primaire Albert Schweitzer
-  D Ecole maternelle Albert Schweitzer
-  E Collège Pasteur

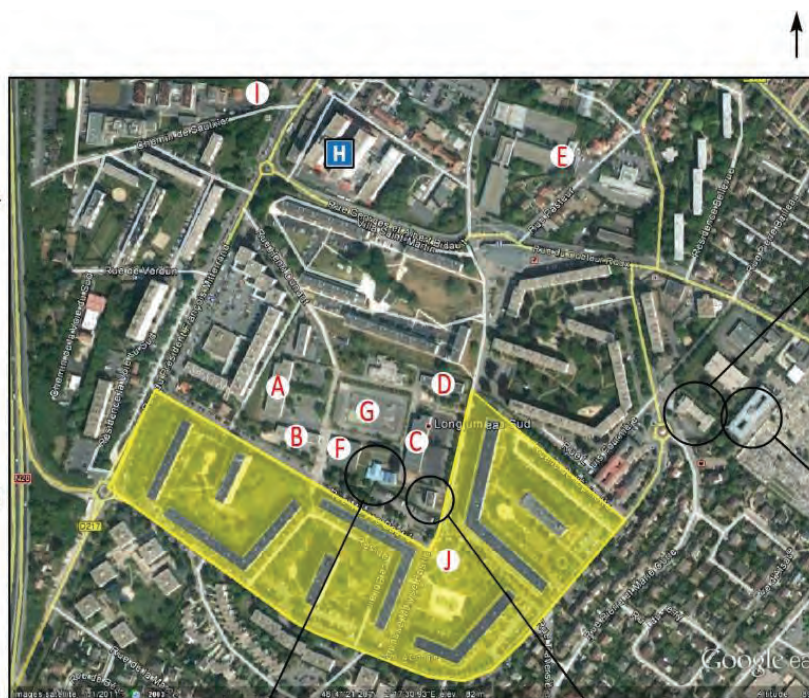
**Equipements sportifs**

-  F Gymnase St Exupéry
-  G Plateau d'évolution St Exupéry

**Autres espaces**

-  I Parc Nativelle (bibliothèque)
-  J Damier (projet de réaménagement)

 H Centre hospitalier



CPAM



CCAS



Maison de quartier Colucci



Bâtiment Schweitzer

Au regard de la connaissance fine du territoire, tant en termes de fonctionnement urbain, que de caractéristiques sociales et d'usages, plusieurs enjeux forts ont été identifiés pour ce quartier :

- une véritable **synergie à porter entre les actions** de rénovation urbaine et celles menées par les structures institutionnelles ou associatives au titre des axes stratégiques du contrat de ville,
- une **transformation plus radicale du paysage urbain à opérer**, par des opérations de création ou restructuration de locaux d'habitation, commerciaux, de partage d'activités et de réaménagements d'équipements collectifs (notamment en lien avec l'ANRU).

**Ainsi, la collectivité porte l'ambition d'un projet majeur, permettant d'améliorer significativement la qualité de vie, et de faire de ce quartier un secteur attractif de la commune et du territoire intercommunal.**

Ce projet s'appuie donc sur une démarche combinant rénovation urbaine, amélioration de la cohésion sociale, et développement économique local, au bénéfice des habitants du quartier mais également au-delà. Il s'articule ainsi autour de plusieurs domaines d'action :

- la structuration des équipements et services à la population, et le renforcement de la mixité fonctionnelle,
- l'optimisation de l'offre en logements et la diversification de l'habitat,
- la dynamisation de l'environnement et des vecteurs de l'insertion sociale.

## 1/ Structuration des équipements et services à la population, et renforcement de la mixité fonctionnelle

Il s'agira de favoriser la lisibilité de l'offre et l'identification des services proposés. Dans cette perspective, l'organisation des services sous la forme de plusieurs pôles ressources est envisagée de la manière suivante :

- un pôle dédié à l'emploi, l'insertion et la création d'entreprise, par la requalification d'un immeuble existant (dit « bâtiment Schweitzer ») dont les locaux seraient partagés et trois niveaux pourraient être affectés à l'emploi. Les services de la maison de l'emploi, de la maison de la création d'entreprises, et un incubateur social d'entreprises pourraient notamment y être regroupés,
- la « Maison Colucci », centre social implanté au cœur du quartier, constituera le lieu dédié à la famille, d'information et d'orientation (au-delà de son rôle majeur dans l'animation de la vie sociale, le développement du lien social et le maintien de la cohésion sociale via les actions qu'il mène, en termes de rencontres et d'échanges entre les habitants),
- il est envisagé de définir l'actuel bâtiment du CCAS comme structure d'accueil ressource pour la protection sociale et la santé, au sein d'une « Maison de la Fraternité ». Ce lieu ressource est prévu pour regrouper le CCAS et l'ensemble des permanences sociales, les associations d'insertion, la PMI, le planning familial, le CMP pour enfants et adolescents, la maison médicale de garde. Pourraient également y être installées une nouvelle maison de santé et diverses permanences d'écoute.
- l'actuel bâtiment dit « CPAM » est envisagé pour être dédié aux générations (accueil petite enfance et loisirs seniors), et au monde associatif. Il serait dénommé « Maison des associations et des générations ». Ce lieu pourrait accueillir la crèche familiale, la halte-jeux et un relais assistantes maternelles, ainsi que des locaux partagés pour les associations diverses (notamment celles consacrées aux loisirs et au lien social, telles que les associations de personnes retraitées). L'offre à destination des « retraités actifs » serait centralisée au sein de ce bâtiment, pour faciliter la communication à destination de cette génération. Par nature très fréquenté, ce lieu est envisagé comme un espace d'échanges entre familles et différentes générations.

## 2/ Optimisation de l'offre de logements et diversification de l'habitat au delà du quartier prioritaire

L'ensemble des logements du quartier politique de la ville (Rocade Bel-Air) sont des logements en location sociale (bailleur Efidis). Il s'agira donc de diversifier l'offre en logements au sein du quartier et à plus large échelle, et d'envisager une nouvelle offre en accession sociale inexistante à ce jour dans le quartier :

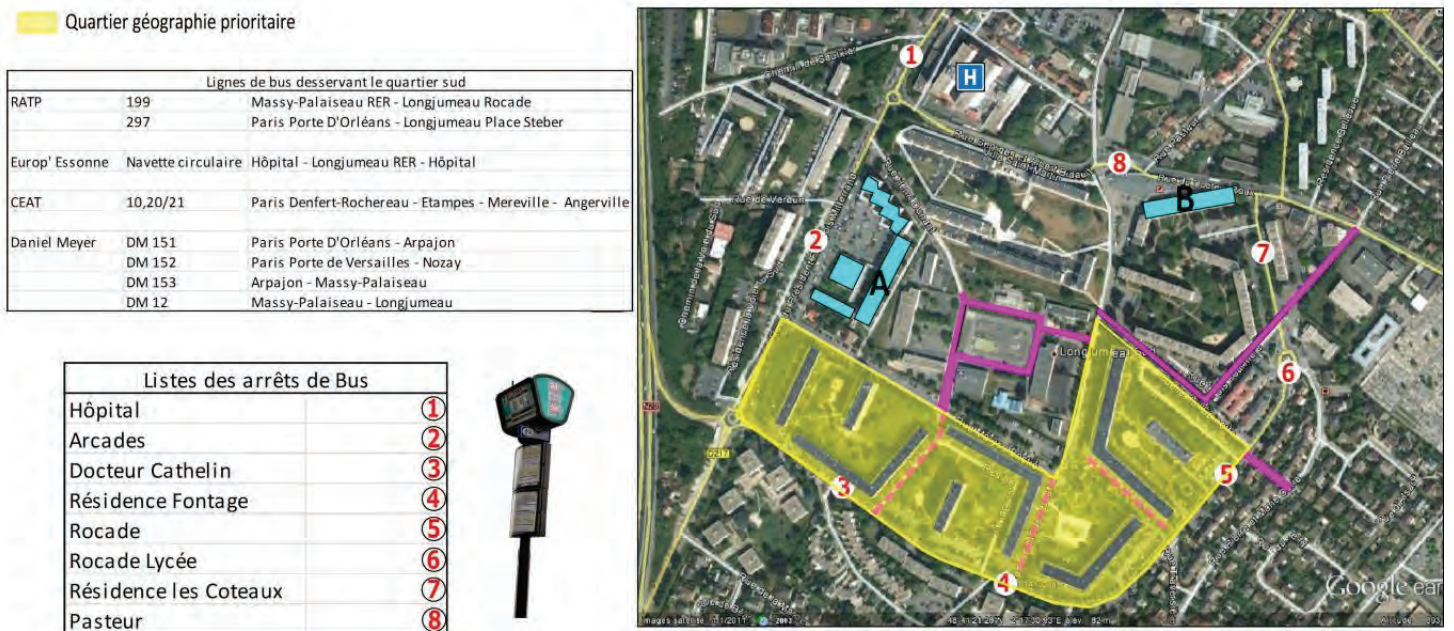
- redéploiement de l'offre de logements sociaux sur le même secteur géographique, élargi aux abords du quartier sud, en mettant à contribution l'emprise de parcelles privées communales. Le programme comprend également une parcelle privée dont le foncier est à vendre (terrain nu à viabiliser) et qui devrait faire l'objet d'une acquisition dans le cadre du programme projeté,
- création d'unités d'habitation plus réduites, favorisant les parcours résidentiels des ménages, la mixité des profils des habitants, et une image renouvelée du logement social,
- réflexion sur les formes urbaines : les droits à construire sur l'ensemble du périmètre permettent d'envisager des constructions réduites de moitié en hauteur de bâti par rapport à l'existant. Les quatre étages supérieurs du bâtiment Schweitzer pourraient être dédiés à des logements de petite taille (60m<sup>2</sup>).

### 3/ Dynamisation de l'environnement et des vecteurs de l'insertion sociale

Il s'agira de revaloriser le cadre du quartier et de créer de nouveaux lieux de vie :

- en rez-de-chaussée ou en étage de bâtiments de résidences, pourront être implantés des locaux à vocation sociale ou d'insertion :
  - › un appartement pédagogique pourra remplir à lui seul plusieurs objectifs : sensibilisation environnementale (ateliers économies d'énergies, consommation d'eau, tri des déchets), prévention des accidents domestiques, entretien de l'habitat, gestion des obligations locatives, prévention sanitaire (punaises de lit, etc.). En son sein, une laverie sociale pourra permettre de favoriser la fréquentation de ce lieu d'échanges,
  - › une structure d'accueil petite enfance aux modalités de fonctionnement souples et adaptables. Les horaires d'accueil (6h30- 19h30) répondront aux besoins des familles, réguliers ou ponctuels (rendez-vous pour un entretien d'embauche, participation à un atelier socio linguistique, etc.).
- l'accueil d'un hôtel d'entreprises pourrait permettre à de jeunes entreprises de s'installer sans s'engager dans un bail de longue durée (exemple bail précaire d'1 an),
- les commerces existants seront revalorisés et la création d'un marché sera réalisée dans le cadre de révision de la délégation de service public concernant la gestion du marché d'approvisionnement actuel,
- en lien avec ces équipements et services, des cheminements piétons seront créés au cœur du quartier.

#### RECENSEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUNE, ET LIAISONS PIETONNES EXISTANTES ET EN PROJET AUX ABORDS DU QUARTIER :



Centres Commerciaux	
Les Arcades	A
Les Coteaux	B

Cheminements piétons publics	
Existant	
En projet	

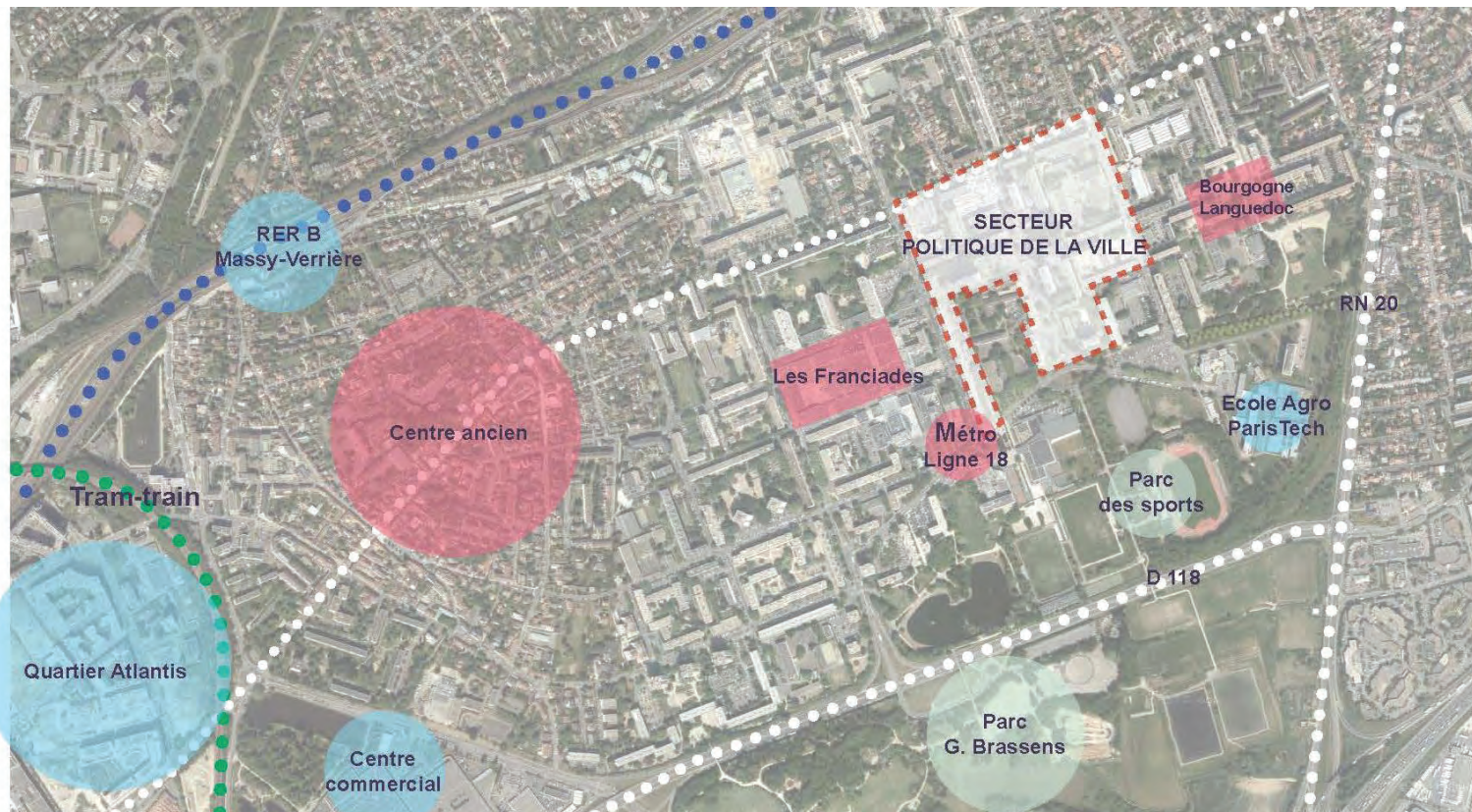
**AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS**

**ENJEU 2 : PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE**

**SYNTHESE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN  
POUR LE QUARTIER DE MASSY OPERA**

Depuis une dizaine d'années, la ville de Massy a engagé la transformation du quartier Massy-Opéra, délimité par la RN 20 et la RD188. Au cœur de ce quartier, le « secteur Appert » retenu au titre de la géographie prioritaire, est bordé par les avenues de France, Kennedy et de la République. Ce périmètre regroupe un parc d'environ 1 000 logements, quasi exclusivement sociaux.

**SITUATION DU SECTEUR POLITIQUE DE LA VILLE « MASSY OPERA » :**



Ce quartier cumule plusieurs types de dysfonctionnements urbains :

- un **enclavement paradoxal**, malgré la proximité d'axes routiers importants ;
- une très **faible mixité sociale** au sein du parc de logements ;
- une relative **uniformité du tissu urbain**, avec un bâti exclusivement constitué de barres, dont certaines de qualité médiocre avec de forts besoins de réhabilitation ;
- une **trame routière** peu structurée et caractérisée par l'omniprésence du stationnement ;
- plusieurs **équipements à mettre en valeur ou à reconstruire** : Espace de proximité (centre social) du Parvis de la Vendée (EPV), gymnase Camus.

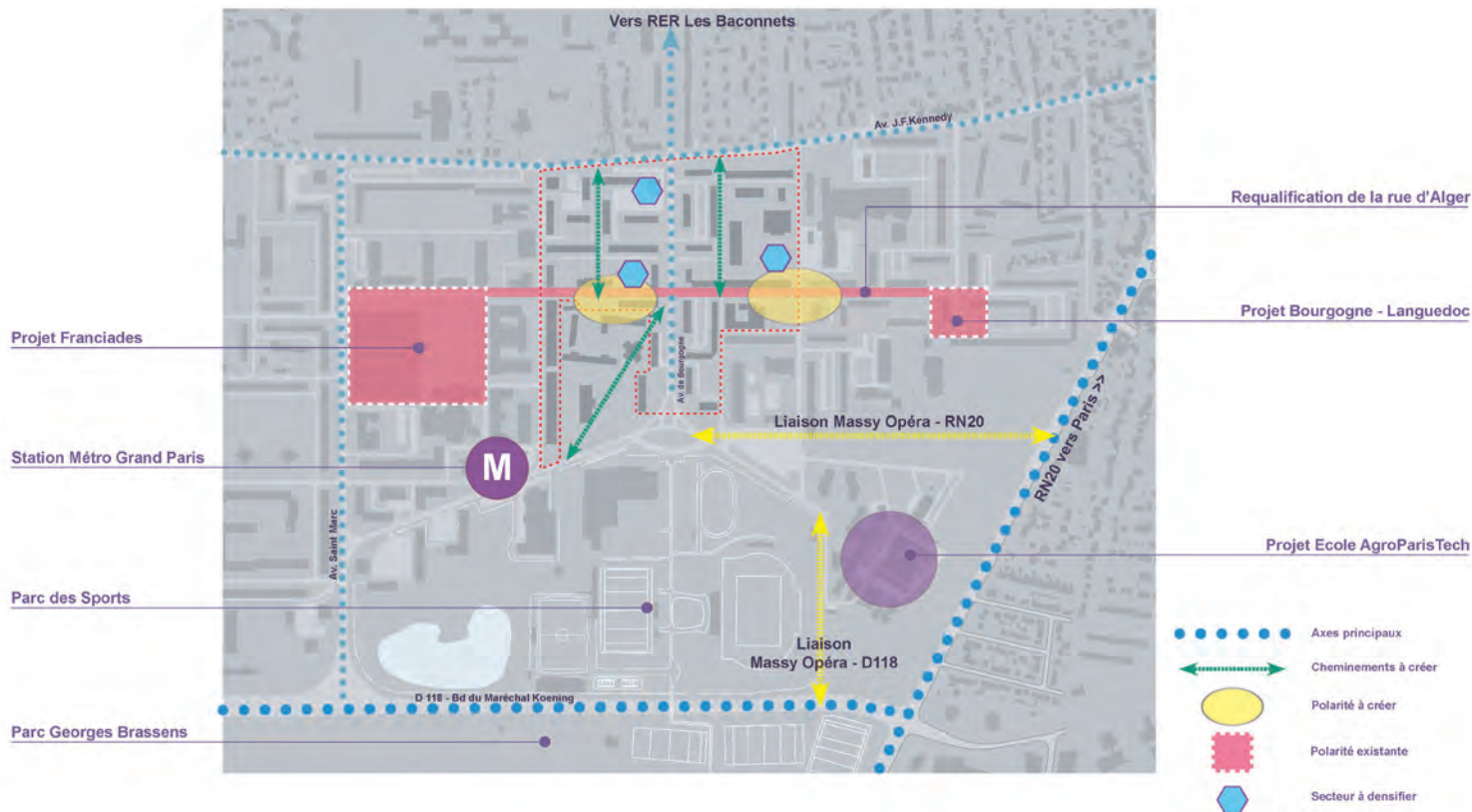
C'est pourquoi le projet de renouvellement urbain porté aujourd'hui s'inscrit dans une stratégie d'ensemble destinée à mobiliser de nouvelles actions structurantes au sein du secteur Appert et à ses abords dans la perspective d'améliorer le cadre de vie des usagers de Massy-Opéra, et de renforcer l'attractivité de ce quartier. Il inclut des démarches déjà portées par la collectivité (diversification de l'offre en logements, renouveau des centres commerciaux, rénovation de l'espace public, etc.), et s'appuie sur des opportunités d'évolution majeures : création d'une gare du Grand Paris Express au droit de l'Opéra, et restructuration du site de l'école AgroParitech notamment, permettant de faire évoluer l'image du quartier, et de bénéficier à l'ensemble du bassin de vie.

Le projet de renouvellement urbain s'articule ainsi autour de plusieurs domaines d'action :

- la restructuration de l'espace public et le désenclavement du secteur,
- la diversification de l'offre en logements et l'amélioration de la qualité du bâti,
- le développement d'équipements au sein du quartier et l'amélioration de leur visibilité
- le développement économique et le renforcement de la mixité fonctionnelle, de l'offre commerciale et de services.



## CONTEXTE LOCAL ET PRINCIPES DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN :



### 1/ Restructuration des espaces publics et désenclavement du secteur

#### État des lieux :

Un secteur relativement enclavé, du fait de la proximité d'axes routiers passants et peu connectés.

Des espaces publics de proximité peu hiérarchisés et présentant des aménagements minimalistes, rendant difficile la lisibilité des différentes fonctions urbaines, l'appropriation des espaces et leur partage par les usagers.

De nombreux espaces verts vieillissants et peu pratiqués par les riverains, servant de cache au trafic de stupéfiants.

Un stationnement de surface omniprésent et très éparpillé sur l'espace public.

Des voies primaires clairement identifiables, mais des espaces secondaires peu lisibles du fait d'une superposition et d'un manque de hiérarchisation des voies, allées et sentes.

#### Actions :

##### Un désenclavement assuré par un travail de long terme en matière de desserte routière et ferrée, et la création de nouvelles entrées au quartier :

■ par l'ouverture d'un accès à l'est sur la RN 20 se prolongeant sur l'avenue du Noyer Lambert, connectant le quartier aux bassins de vie et d'emploi voisins. Le déménagement à venir de l'école Agroparistech implantée en entrée de quartier constituera une opportunité foncière majeure pour créer une véritable entrée de ville et du quartier.

■ par l'implantation d'une gare du Grand Paris Express (perspective 2023) face à l'hôpital Jacques Cartier, constituant un futur pôle multimodal ouvert sur le quartier (métro, bus, modes doux, rabattement maîtrisé). L'ouverture de la frange sud du quartier vers la RN 188 et le parc Georges Brassens, offre des opportunités majeures de transformation à long terme.

##### Une intervention urbaine structurante devant permettre :

■ la requalification et l'amélioration du maillage des espaces publics, intégrant le développement des modes doux et un travail spécifique sur les espaces végétalisés s'appuyant sur une conception nouvelle du dessin des espaces verts et du paysage,

■ l'amélioration de l'accessibilité et des mobilités internes, notamment par l'affirmation de l'axe rue de Montpellier- rue d'Alger comme épine dorsale du secteur : valorisation des équipements publics et amélioration de leur visibilité, renforcement de la centralité commerciale de proximité, irrigation des cœurs d'îlot par le prolongement des cheminements existants, etc.

■ la rationalisation de l'offre de stationnement, par une optimisation et une anticipation des nouvelles pratiques en lien avec la refonte des espaces publics.

## 2/ Diversification de l'offre en logements et amélioration de la qualité du bâti

### État des lieux :

Une faible mixité du parc de logements (très large majorité de logements locatifs sociaux)

Quelques immeubles dégradés, et d'importantes problématiques de voisinage (notamment liées aux occupations des halls et de certains squares par le trafic de stupéfiants).

Une offre architecturale et urbaine peu diversifiée, constituant un tissu urbain très uniforme et parfois monotone, avec une répétition des hauteurs, longueur des bâtiments, symétrie et écriture des façades.

### Actions :

Dans la perspective de soutenir la diversification de l'offre en logements, d'améliorer les possibilités de parcours résidentiels pour les habitants actuels et futurs, d'éviter la stigmatisation du patrimoine situé sur le périmètre politique de la ville, et de soutenir l'efficacité énergétique :

A court terme, sur le secteur :

- Réhabilitation du parc existant (le bailleur social OPIEVOY initie en 2015 la réhabilitation d'une de ses résidences : Opéra),
- Mobilisation de foncier pour la création de nouveaux logements, en valorisant trois types d'opportunités foncières :
  - › les disponibilités « interstitielles », permettant de restructurer en cœur d'îlot ou en dents creuses, en surélévation des bâtiments existants ou en optimisant le stationnement,
  - › les délaissés liés à des voiries ou à des équipements sur les franges sud et est du quartier (plus long terme),
  - › certaines potentielles démolitions-reconstructions de logements en cœur de quartier.
- Mise en place de démarches adaptées en matière de concertation tout au long des études urbaines et de la mise en œuvre du projet, élément majeur en termes de participation citoyenne locale.

A moyen terme, dans le quartier :

- Mobilisation de foncier autour d'un axe redessiné, de la RN20 à la gare du Grand Paris,
- Dans le cadre de l'opération d'aménagement, une charte de prescriptions architecturales, environnementales et paysagères pourrait encadrer les opérations de construction.

## 3/ Développement d'équipements au sein du quartier et amélioration de leur visibilité

### État des lieux :

Des équipements publics peu visibles, cachés, dont l'accès se fait souvent en cœur d'îlot.

### Actions :

- Démolition/reconstruction de l'Espace de proximité du Parvis de la Vendée (EPV) : ce projet offre un « nouveau départ » à cet espace de proximité, avec une centralité nécessaire à son périmètre de compétence géographique étendu,
- Reconstruction du gymnase Camus sinistré par un incendie ;
- Création « d'accroches » sur l'espace public pour annoncer et valoriser les équipements publics et renforcer leur rôle rassembleur de proximité ;
- Intégration des équipements sportifs au cadre urbain : le parc des sports constitue une réelle opportunité d'ouverture sur le quartier : valorisation de ses franges, sa desserte, son accessibilité, sa visibilité.

## 4/ Développement économique et renforcement de la mixité fonctionnelle, de l'offre commerciale et de services

### État des lieux :

A l'échelle du quartier, une forte dégradation des espaces commerciaux, en voie de résorption avec l'opération Bourgogne-Lanquedoc, terminée, et la transformation du centre commercial des Franciades qui débute.

Au sein du secteur, le marché de Narbonne constitue une véritable centralité, lieu majeur de convivialité : 1er marché de Massy en termes de retombées économiques, il attire dans le quartier un public varié et au-delà du territoire communal. Situé au pied des façades, il génère des nuisances fortes pour les riverains (bruit, déchets, stationnement). Excentré, il participe à la dispersion des pôles de vie au sein du secteur et ne profite donc pas à l'émergence d'un lieu « d'intensité urbaine » conséquent.

### Actions :

- Transfert du marché de Narbonne à proximité immédiate des commerces existants, et renforcement d'une polarité commerciale de proximité entre les deux pôles limitrophes des Franciades et de Bourgogne-Languedoc, en profitant de la dynamique commerciale existante pour faire de cet espace un lieu central sur la partie Est du quartier
- Diversification de l'activité du quartier par une offre de locaux d'activité : sur les axes structurants, des opérations de bureaux compléteront les locaux d'activités créés en cœur de quartier en rez-de-chaussée des nouveaux logements.
- Anticipation de l'accueil de la ligne 18 du Grand Paris Express (gare de la ligne 18 prévue pour 2023). Ce projet de transport constitue un levier majeur pour l'amélioration du cadre de vie des usagers du quartier, salariés ou habitants, et pour le changement de son image. Cette gare est une nouvelle porte d'entrée sur le quartier et pour la ville et un lien symbolique fort avec l'extérieur. L'anticipation de son intégration doit permettre de limiter les dysfonctionnements urbains que pourrait générer sa fréquentation massive.

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 3 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.1 : DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ ET LA LISIBILITÉ DES STRUCTURES EXISTANTES



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Diversité et richesse de l'offre en services sur les deux villes</li> <li>■ Manque de lisibilité et de visibilité de ces mêmes structures, et éparpillement du public dans le suivi</li> <li>■ Délais importants pour obtenir un rendez-vous</li> <li>■ Barrière de la langue pour certains publics</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Demandeurs d'emploi</li> <li>■ Adultes (plus de 18 ans)</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention interministérielle d'objectifs entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne (SIE, MCE) ■ Communes ■ DIRECCTE, CR Ile de France, CG91 ■ Pôle Emploi</li> <li>■ Structures de l'emploi et de l'insertion (SIAE : Objectif emploi, etc.), Mission Locale ■ Agence pour l'Économie en Essonne</li> <li>■ Organismes de formation (free compétences, etc.), CIO, CIBC (Centre de Bilan de Compétences de l'Essonne)</li> <li>■ Associations (Atout Plie, CAP emploi, AGIRabcd, Nouvelles voies, etc.)</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b> ■ CCI Essonne, CMA</p>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Professionnels concernés</li> <li>■ Equipes des structures et vacations (notamment pour permanences, ou ateliers thématiques sans rendez-vous).</li> <li>■ Poste de personne ressource sur le futur lieu ressource regroupant certaines structures de l'emploi et l'insertion</li> <li>■ Signalétique, communication</li> <li>■ Formation des personnels d'accueil</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appel à projets annuels</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association des conseils citoyens tout au long de la réflexion et de la mise en oeuvre d'actions.</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lisibilité des structures existantes pour les habitants et les partenaires</li> <li>■ Rôle de levier des services et équipements publics pour la vie de quartier</li> <li>■ Satisfaction des usagers</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Evolution de la proportion des habitants des quartiers prioritaires accueillis dans les structures</li> <li>■ Taux de fréquentation par les femmes, les jeunes, les seniors, et les primo-arrivants</li> </ul>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Amélioration de la lisibilité de l'offre en services (emploi, création d'entreprises, insertion) : favoriser la mise en place d'actions partenariales, envisager le rassemblement de certaines structures existantes ou futures au sein d'un même lieu, améliorer l'information et la communication sur les structures et formations existantes (portails internet, actions d'informations délocalisées au sein des quartiers par les partenaires concernés, etc.)</li> <li>■ Optimisation de la délivrance de service Pôle Emploi et recherche de complémentarité d'actions avec les autres partenaires : mise en place de modalités d'intervention spécifiques par Pôle Emploi, permettant d'assurer la délivrance de ses services dans les quartiers prioritaires (sur la base de l'analyse de l'accessibilité des services et des besoins des demandeurs d'emploi), examen de l'opportunité de nouvelles prestations et dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires</li> <li>■ Développement de l'accessibilité des services de Pôle Emploi via des outils numériques</li> <li>■ Poursuite de la formation et l'information régulière des agents du SIE sur l'évolution de l'offre de service Pôle Emploi</li> <li>■ Amélioration de la simplicité d'accès, de la lisibilité dans les réponses apportés (ex : développement des créneaux de permanences sans rendez vous pour les structures ne le pratiquant pas, etc.) et de l'accueil des publics fragilisés (notamment vacations d'interprètes)</li> <li>■ Amélioration de la signalétique autour des structures (MIE, MCE, MFE, Pôle Emploi, Cap emploi, etc.)</li> <li>■ Mobilisation des dispositifs « Réussir en banlieue » et « emploi / apprentissage / alternance » (droit commun) de la CCI 91</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 3 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.2 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ ET RENFORCER L'OFFRE EN TRANSPORT



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Territoire doté d'infrastructures de transports importantes</li> <li>■ Difficultés d'accéder à certains lieux de travail (notamment zones d'activités) en raison du manque ou de l'insuffisance de transports publics (fréquence, horaires, desserte)</li> <li>■ Difficultés d'accès aux transports publics pour certains usagers (manque de lisibilité de l'offre, etc.)</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Demandeurs d'emploi</li> <li>■ Adultes en insertion, en formation, en recherche d'emploi, en création d'entreprise</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention interministérielle d'objectifs : ministères Ville et ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social ; ministère Ville et ministère en charge des Transports</li> <li>■ Schéma régional STIF</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne ■ Communes</li> <li>■ RATP, STIF ■ Associations (Atout PLIE, Hercule Insertion, etc.)</li> <li>■ Pôle Emploi, Mission locale, CG91, Conseil Régional</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association 2 roues pour l'emploi</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Professionnels dédiés</li> <li>■ Moyens financiers en investissement et fonctionnement</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appel à projets annuels</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association des conseils citoyens</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Amélioration de la mobilité des chercheurs d'emplois et des travailleurs.</li> <li>■ Diversification de l'offre de mobilité disponible</li> </ul> <p><b>Indicateur potentiel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Evolution du nombre de demandes d'aides à la mobilité (CCAS, CG, PIJ, etc.)</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Amélioration de l'accessibilité des structures ressources pour l'ensemble des habitants</li> <li>■ Soutien pour l'accès à la mobilité; information et mobilisation des aides à la mobilité du Pôle Emploi (pour le public éligible habitant notamment les quartiers prioritaires)</li> <li>■ Développement de l'offre en transports au sein du territoire intercommunal ou vers les zones d'activités (transports publics, actions d'aides ponctuelle par le prêt de moyens de locomotion, etc.)</li> <li>■ Création de la future gare sur le quartier Opéra dans le cadre du Grand Paris Express.</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 3 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.3 : DIVERSIFIER ET ADAPTER LES MODES D'ACCUEIL D'ENFANTS



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Difficulté de concilier vie familiale et insertion professionnelle en l'absence de modes de garde d'enfants adaptés (horaires inadaptés et tarification élevée au regard des revenus), notamment pour les mères seules.</li> <li>■ Éloignement physique entre structures de garde et services de l'emploi et l'insertion</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Demandeurs d'emploi, adultes en insertion, en formation, en recherche d'emploi, en création d'entreprise, ou occupant des postes en horaires décalés</li> <li>■ Familles monoparentales</li> <li>■ Assistantes maternelles des quartiers prioritaires</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention interministérielle entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne (SIE) ■ Communes</li> <li>■ Réseau des acteurs publics et privés de l'insertion, de la petite enfance, du social : Pôle Emploi, Cap Emploi, CAF, CG91(MDS, PMI), Atout plie, AGEPI (Aide à la Garde d'Enfant des Parents isolés), etc. ■ Assistantes maternelles</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Crèches privées interentreprises, CCI, associations de chefs d'entreprises</li> </ul>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Professionnels dédiés</li> <li>■ Moyens financiers en investissement et fonctionnement</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appel à projets annuels</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association des conseils citoyens et comités d'usagers (relais d'information, montage d'actions)</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Diversification de l'offre de garde et nombre de places créées.</li> <li>■ Meilleur accès à un emploi et/ou formation des personnes repérées.</li> <li>■ Rencontre entre l'offre et la demande de garde réalisée.</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre d'enfants des quartiers prioritaires accueillis</li> <li>■ Nombre de places créées en structures d'accueil de la petite enfance dans les quartiers et à proximité</li> </ul>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Diversification et adaptation des modes de garde pour les personnes en recherche d'emploi, en formation ou occupant des postes en horaires décalés (réflexion sur les amplitudes horaires, mobilisation des assistantes maternelles sous employées, etc.).</li> <li>■ Propositions de moyens d'information et de communication sur les modes de gardes</li> <li>■ Soutien à l'accès à la garde d'enfant pour les familles en difficulté</li> <li>■ Information des demandeurs d'emploi sur les modes de gardes adaptés (notamment mis en place dans le cadre de la convention entre Pôle Emploi, poeple&amp;baby et l'AGEPI)</li> <li>■ Pérenniser et renforcer les actions initiées pour mobiliser les assistantes maternelles des quartiers.</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS**  
**ENJEU 3 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION**

**OBJECTIF 2.3.4 : DÉVELOPPER LES RÉPONSES AUX FREINS LINGUISTIQUES**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Difficulté d'insertion et de recherche d'emploi pour les personnes ne maîtrisant pas ou peu la langue française</li> <li>■ Croissance des besoins observés par les structures proposant des cours d'alphabétisation et de Français Langue Étrangère, auxquels elles ne peuvent répondre.</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Adulte ne maîtrisant pas ou peu la langue française, en recherche d'emploi</li> <li>■ Demandeurs d'emploi</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention interministérielle entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social</li> <li>■ Mesures de la Grande Mobilisation de l'Ecole pour les Valeurs de la Républiques (janv. 2015)</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne (SIE) ■ Communes ■ CG91, CR, Pôle Emploi,</li> <li>■ Atout Plie, Associations (ADEFI, ARIES, etc.), CAF, FREE Compétence,</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Office Français de l'Immigration et de l'Intégration</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Professionnels dédiés (coordination des acteurs)</li> <li>■ Budget nécessaire pour la mise en place d'actions</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appel à projets annuels</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association des conseils citoyens</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Meilleure coordination entre les acteurs de l'emploi et les structures proposant les cours.</li> <li>■ Augmentation du nombre de personnes pouvant bénéficier de ces cours et prise d'autonomie dans leurs recherches.</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre d'actions mises en œuvre pour lever les freins linguistiques</li> <li>■ Nombre de participants issus des quartiers prioritaires</li> <li>■ Taux de fréquentation par catégorie (hommes/femmes, jeunes)</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Multiplier les ateliers socio linguistiques et les cours de Français Langues étrangères (FLE) ; y développer la connaissance du territoire et des structures de l'emploi et de l'insertion, et renforcer leur complémentarité avec les ateliers sur la recherche d'emploi à destination des demandeurs d'emploi</li> <li>■ Améliorer la coordination entre les partenaires de l'emploi et les structures porteuses de cours de langue française, pour une meilleure efficacité</li> <li>■ Organiser une garde d'enfants pendant les cours de langue française.</li> <li>■ Proposer un accueil adapté dans les structures spécialisées de l'emploi telles que le SIE (interprétariat).</li> <li>■ Poursuivre l'expérimentation entre PLIE et MDS pour la mise en oeuvre opérationnelle d'un accompagnement global par le PLIE pour les allocataires RSA éloignés de l'emploi</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

PILIER : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / EMPLOI / INSERTION

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 3 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.5 : DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT AUX OUTILS NUMÉRIQUES



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Difficulté d'insertion et de recherche d'emploi pour les personnes maîtrisant mal l'outil informatique et ne disposant pas d'un accès aisé à internet</li> <li>■ Réorganisation en cours de l'offre de services du Pôle Emploi sur une plateforme digitale en ligne, et développement de services d'accompagnement à distance (offre de service « 100% web »)</li> <li>■ Développement récent par la CA Europ'Essone de l'outil Localemploi.fr, permettant de rechercher sur internet des offres d'emploi locales (plus de 1000 sur le territoire début 2015).</li> <li>■ Besoin accru en connaissances informatiques de base dans tous les métiers (restauration, entretien, etc.)</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Personnes en recherche d'emploi ou éloignées de l'emploi, présentant des difficultés à manier l'outil informatique</li> <li>■ Demandeurs d'emploi</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention interministérielle entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essone (SIE : Service Intercommunal de l'Emploi), ■ Communes</li> <li>■ DIRECCTE, CR Ile de France, CG91, Pôle Emploi ■ Cyber-espaces, espaces de proximité, centres sociaux ■ Médiathèques de Massy et Longjumeau ■ Partenaires de l'emploi et de l'insertion, associations</li> </ul>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Professionnels concernés</li> <li>■ Budget nécessaire pour la mise en place d'actions</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appel à projets annuels</li> <li>■ Programme «e-inclusion» de la Région IDF</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association des conseils citoyens, comités d'usagers, conseils de quartiers</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Augmentation du nombre de personnes pouvant bénéficier des ateliers d'accompagnement à l'outil informatique</li> <li>■ Autonomisation des demandeurs d'emploi dans leurs recherches</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b> ■ Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires ; proportion de femmes</p>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développement de l'accessibilité des services Pôle Emploi via les nouvelles technologies de l'information et de la communication (entretiens visio à distance avec le conseiller, chats, e-modules d'orientation et de conseils, aide à la recherche d'emploi, organisation de « web-dating », salons en ligne)</li> <li>■ Renforcement de l'accompagnement à la dématérialisation assuré par le Pôle Emploi (sur l'utilisation de poleemploi.fr et l'utilisation des services délivrés par la plateforme web, pour les demandeurs d'emploi volontaires et concernés par ce service)</li> <li>■ Élargissement et renforcement des ateliers menés par le SIE autour de l'usage d'internet pour la recherche d'emploi et sur les réseaux sociaux professionnels, et de formations à l'usage de l'outil informatique à destination des personnes en recherche d'emploi (usage d'internet, suivi de dossier de demandeur d'emploi en ligne, fonctionnalités de base, etc.)</li> <li>■ Ateliers spécifiques en direction des publics ciblés par les espaces de proximité et l'équipe du dispositif « 100 jeunes vers l'emploi » (Massy)</li> <li>■ Coordination de ces actions avec les Ateliers Socio-Linguistiques</li> <li>■ Pérennisation et renforcement de la semaine de l'Internet (Longjumeau)</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

PILIER : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / EMPLOI / INSERTION

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 3 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.6 : DÉVELOPPER L'ÉDUCATION AU MONDE DU TRAVAIL



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Difficultés d'intégration socio professionnelle de certains habitants (notamment jeunes) des quartiers prioritaires, liées notamment à un manque de connaissance de la culture professionnelle et d'exemples de parcours réussis</li> <li>■ Conséquences de ces difficultés en matière d'aboutissement de la recherche d'emploi et de maintien dans le poste de travail</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Demandeurs d'emploi, adultes en insertion, en formation, en recherche d'emploi, en projet de création d'activité</li> <li>■ Personnes peu ou pas qualifiées</li> <li>■ Jeunes adultes, notamment ayant des difficultés à d'intégration sur le marché du travail</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conventions interministérielle entre le ministère de la Ville et :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social</li> <li>▸ le ministère de l'Education Nationale</li> </ul> </li> <li>■ Instruction relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville (Ministères Éd. Nationale et Ville, nov. 2014)</li> <li>■ Charte «Entreprises et Quartiers»</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne (SIE, MCE) ■ Communes ■ DIRECCTE, CR Ile de France, CG91(MDS) ■ Pôle Emploi</li> <li>■ Education Nationale, Pôle emploi, Mission locale, Atout plie, CIO, associations (AGIR ABCD, Free compétence, etc.) associations intermédiaires, PIJ, SIAE (ETTI Objectif Emploi, etc.) ■ CCI, CMA, branches professionnelles</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Partenaires du champ de la médiation/insertion/animation ■ Entreprises du bassin d'emploi</li> <li>■ Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance, EPIDE, Faculté des Métiers de l'Essonne ■ Universités et grandes écoles</li> </ul>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 3 personnes à temps plein sur le dispositif « 100 jeunes vers l'emploi ».</li> <li>■ Moyens financiers en investissement et fonctionnement</li> <li>■ Locaux dédiés.</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appel à projets annuels</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association des conseils citoyens sur la thématique insertion de manière générale</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Meilleure connaissance et intégration des «codes de l'entreprise»</li> <li>■ Autonomisation des habitants dans leur parcours professionnel</li> <li>■ Renforcements de partenariats</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de bénéficiaires d'actions d'éducation au monde du travail</li> <li>■ Taux de fréquentation par catégorie (hommes/femmes, jeunes)</li> <li>■ Précocité des actions dans le parcours individuel</li> <li>■ Nombre de jeunes accédant à un contrat d'apprentissage dans les 2 ans suivant l'entrée au CFA</li> </ul>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Favoriser l'acquisition des codes du monde l'entreprise par les personnes peu ou pas qualifiées (jeunes adultes, adultes, demandeurs d'emploi), améliorer l'autonomie des bénéficiaires sur leur recherche d'emploi et/ ou de formation, accompagner dans le premier emploi (approche individuelle ou par petit groupe)</li> <li>■ Valorisation des compétences, talents, et parcours «réussis» présents dans les quartiers prioritaires (actions d'exemplarité).</li> <li>■ Renforcement par Pôle Emploi de l'Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ) permettant de sécuriser et accélérer l'accès à l'emploi durable pour les jeunes demandeurs d'emploi (accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation)</li> <li>■ Actions partenariales et réunions d'informations en vue de développer l'alternance (Pôle Emploi, CCI, CMA, branche professionnelles, etc.)</li> <li>■ Développement des projets de mini entreprises en collège</li> <li>■ Evolution de l'offre de formation type «passerelles multimétiers», «passerelles métiers spécifiques», et «passerelle d'intégration» pour les publics en difficulté (Faculté des Métiers).</li> <li>■ Examen de la faisabilité de développer une prestation spécifique d'acquisition des codes d'entrée de maintien dans l'emploi en faveur des primo-arrivants sur le marché du travail issus des quartiers prioritaires.</li> <li>■ Mobilisation de la nouvelle prestation : PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) du Pôle Emploi.</li> <li>■ Mobilisation des dispositifs « Eveil à l'esprit d'entreprendre » et « apprentissage / alternance » (droit commun) de la CCI 91</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

PILIER : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / EMPLOI / INSERTION



AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 3 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.7 : DÉVELOPPER LA RÉINSERTION DES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DU MONDE DU TRAVAIL



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Difficulté de réinsertion sur le marché du travail de certains habitants des quartiers prioritaires, après un long arrêt (causes multiples : maladie, perte d'emploi, prison etc.).</li> <li>■ Rôle moteur d'Atout PLIE en matière de clauses d'insertions sociales auprès des partenaires concernés.</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Adultes en difficulté d'insertion, chômeurs de longues durée</li> <li>■ Cibles prioritaires : seniors, femmes, familles monoparentales, moins de 25 ans, demandeurs d'emploi de longue durée</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conventions interministérielle d'objectifs entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation</li> <li>■ Convention cadre régionale emploi/formation pour les marchés publics liés à la construction du réseau de transport du Nouveau Grand Paris (janvier 2015)</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne (SIE) ■ Communes ■ DIRECCTE, Pôle Emploi, CG91, CR Ile de France</li> <li>■ Atout plie, dispositif « 100 jeunes vers l'emploi », Mission locale, entreprises d'insertion, associations (ex : KOKORO : réinsertion par l'expression créatrice, Compagnie Le Sawa), médiation sociale, association intermédiaire Hercule Insertion, association La Parole du Corps, etc.</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ SGP, EPPS</li> </ul>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Moyens financiers en investissement et fonctionnement</li> <li>■ Locaux dédiés</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Annuelle</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Adhésion du citoyen au parcours et aux actions proposées.</li> <li>■ Co-construction du parcours.</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Employabilité accrue et autonomisation</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de personnes des quartiers prioritaires réinsérées</li> <li>■ Taux de réinsertion par catégorie d'âge et de sexe ■ Durée de la réinsertion dans l'emploi</li> </ul>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en oeuvre de plusieurs dispositifs Pôle Emploi à destination des demandeurs d'emplois : Accompagnement Renforcé (seniors), Accompagnement Global (selon les difficultés socio-professionnelles), Accompagnement intensif Jeunes (AIJ), offre de service orientation via le Conseil en Evolution Professionnel</li> <li>■ Intensification de l'accompagnement renforcé de Pôle Emploi auprès des demandeurs d'emploi ayant un fort besoin d'être accompagnés</li> <li>■ Mobilisation et adaptation des aides, prestations, et formations de droit commun au regard des besoins spécifiques identifiés pour le public des quartiers prioritaires</li> <li>■ Renforcement de la mobilisation des leviers que constituent les emplois aidés et l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)</li> <li>■ Expérimentation entre PLIE et MDS pour mise en oeuvre opérationnelle d'un accompagnement global par le PLIE, pour les allocataires RSA éloignés de l'emploi</li> <li>■ Engagement de réflexions sur l'organisation potentielle de certaines structures existantes ou à développer, au sein d'un lieu dédié pouvant constituer un lieu ressources sur les dispositifs d'insertion et d'emploi</li> <li>■ Actions d'accompagnement spécifique pour les jeunes majeurs (ex : « Fabrique 18-25 ans » à Longjumeau)</li> <li>■ Développement et renforcement de l'accompagnement individuel ou par petit groupe, actions de professionnalisation avec mises en situation professionnelle, stages de pratique théâtrale</li> <li>■ Constitution d'un réseau d'entreprises s'engageant sur des emplois et des stages</li> <li>■ Élargissement des clauses d'insertion dans les marchés publics et de travaux (ex : extension à tous les marchés publics et de travaux des communes et organismes publics dès lors que le contenu s'y prête)</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 3 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.8 : DÉVELOPPER LES LIENS ENTRE LES OFFRES D'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES DES HABITANTS (APPRENTISSAGE, ALTERNANCE, STAGE)



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Difficulté à trouver des entreprises souhaitant accueillir des personnes en alternance et en stage, malgré le travail des acteurs de l'insertion et de l'emploi</li> <li>■ Divergence entre les offres d'emplois proposées par les entreprises et les compétences des habitants.</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Habitants en recherche de stage ou d'alternance (plus de 14 ans)</li> <li>■ Demandeurs d'emploi</li> <li>■ Entreprises du territoire et branches professionnelles du bassin</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conventions interministérielle d'objectifs entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation</li> <li>■ Contrat de plan régional pour le développement et la formation professionnelle</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne (SIE) ■ Communes ■ Pôle Emploi ■ DIRECCTE, CG91, CR Ile de France ■ CCI Essonne</li> <li>■ Mission locale, AtoutPLIE, cap emploi, entreprises d'insertion, entreprises du secteur, branches professionnelles, Agence pour l'Économie en Essonne, etc.</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b> ■ Faculté des Métiers de l'Essonne</p>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Moyens dédiés aux services intercommunaux de l'emploi</li> <li>■ Financements des actions par appels à projets.</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Annuelle sur le réseau</li> <li>■ Ponctuelle pour les manifestations (job dating, forums)</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Information et relais des conseils citoyens</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Meilleure adéquation entre l'offre et la demande. ■ Augmentation des offres de stages et d'alternance.</li> <li>■ Meilleure anticipation des emplois « d'avenir »</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de jeunes des quartiers accueillis en stage, apprentissage, alternance dans des entreprises du territoire</li> <li>■ Nombre de femmes bénéficiaires</li> </ul>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESSENTIES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Faire bénéficier les habitants des quartiers politique de la ville du développement économique du territoire.</li> <li>■ Accompagner et préparer les publics, améliorer la mise en relation des publics avec les offres d'emploi (circuits courts, plateforme régionale pour les jeunes, Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences, état des lieux des plateformes de rencontres existantes, etc.)</li> <li>■ Développement par Pôle Emploi d'actions d'information sur l'emploi et les dispositifs de formation, en faveur des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.</li> <li>■ Organisation et communication sur les forums, Job dating, Job meeting, rencontres avec les entreprises du territoire et branches professionnelles du bassin pour favoriser l'apprentissage et l'accueil de stagiaires.</li> <li>■ Développement de la compétence « relation entreprise » au sein des structures de l'emploi et de l'insertion</li> <li>■ En amont : sensibiliser, informer, valoriser les filières d'avenir en lien avec les CIO/ le milieu scolaire/ la mission locale.</li> <li>■ Développement de l'alternance : contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation</li> <li>■ Veille et anticipation et coordination avec les potentiels futurs créateurs d'emplois (SGP, sièges sociaux, etc.)</li> <li>■ Mobilisation de la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS)</li> <li>■ Mise en place de plans d'actions partagés entre partenaires de l'emploi pour valoriser les profils des habitants des quartiers prioritaires auprès des entreprises.</li> <li>■ Lutte contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel : mobilisation par Pôle Emploi du dispositif de parrainage du public des quartiers prioritaires pour compenser les obstacles spécifiques d'accès à l'emploi.</li> <li>■ Mobilisation des dispositifs « emploi / apprentissage / alternance » (droit commun) de la CCI</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS**  
**ENJEU 3 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION**

**OBJECTIF 2.3.9 : DÉVELOPPER L'ENTREPRENARIAT**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ De nombreux acteurs locaux (structure de l'emploi, associations, Maison de la Création d'entreprise portée par Europ'Essonne) intervenant dans le domaine</li> <li>■ Concours d'idée à la création d'activité organisé en 2014 par la CA Europ'Essonne (MCE) et en partenariat avec l'Agence pour l'Économie en Essonne.</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Adultes souhaitant développer une activité d'entrepreneur</li> <li>■ Scolaires et/ou étudiants pour de la sensibilisation</li> <li>■ Demandeurs d'emploi</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conventions interministérielle d'objectifs entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne (SIE, Maison de la Création d'Entreprises, Pépinière d'entreprises APIS Développement) ■ Communes</li> <li>■ Couveuse d'activités (boutique de gestion 91) ■ Pôle Emploi ■ DIRECCTE, CG91, CR Ile de France ■ Bailleurs</li> <li>■ Agence pour l'économie en Essonne (AEE), associations telles que l'incubateur social, BAIE (CIDFF), mermaids sister international, l'A.D.I.E - Association pour le Droit à l'Initiative Économique, Essonne Active</li> <li>■ CCI Essonne, CMA Essonne, BGE, etc.</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b> ■ Faculté des Métiers ■ Caisse des Dépôts</p>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Moyens dédiés à la MCE</li> <li>■ Moyens financiers pour la mise en place des actions et le soutien des accompagnants.</li> <li>■ Mise à disposition de locaux</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appels à projets</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Au sein des parcours, dans le relais d'information (conseils citoyens).</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Meilleure connaissance par les habitants des « rouages » de l'entrepreneuriat.</li> <li>■ Complémentarité de l'accompagnement en amont et en aval de la création d'activité</li> <li>■ Capacité d'adaptation aux besoins des porteurs de projets</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Informer, orienter les personnes par la mise en place d'actions : venue du bus de la création de l'entreprise, forums, permanences des spécialistes, «réunions des futurs installés» et information pour la CMA sur les obligations de qualification des métiers réglementés, délocalisation ponctuelle des actions d'information du Pôle Emploi sur différents thèmes (notamment la création d'entreprise) et intervention en partenariat avec les acteurs de la création d'entreprise, etc.</li> <li>■ Développer l'accompagnement renforcé pour la création d'entreprise durant tout le processus de parcours de la création</li> <li>■ Créer des cellules de concertation regroupant les acteurs locaux autour des projets des créateurs, à tous les niveaux du parcours de création.</li> <li>■ Mobiliser l'offre de formation CCI / Faculté des Métiers à vocation d'accompagnement à la création d'une entreprise.</li> <li>■ Mobilisation des dispositifs « Réussir en banlieue » et « Eveil à l'esprit d'entreprendre » de la CCI 91</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS**  
**ENJEU 3 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION**

**OBJECTIF 2.3.10 : DÉVELOPPER LES LIENS AVEC L'UNIVERSITÉ ET LES GRANDES ÉCOLES**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Présence de grandes écoles et de l'université Paris-Saclay sur et à proximité du territoire intercommunal</li> <li>■ Partenariats peu développés, mais en cours (notamment entre Pôle Emploi et université)</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Collégiens, lycéens</li> <li>■ Jeunes adultes (public post-bac)</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conventions interministérielle entre le ministère de la Ville et :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social</li> <li>▶ le ministère de l'Éducation Nationale</li> </ul> </li> <li>■ Convention signée entre le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social, et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Pôle Emploi)</li> <li>■ Mesures de la Grande Mobilisation de l'École pour les Valeurs de la Républiques (janv. 2015)</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne ■ Communes ■ DIRECCTE, CG91, CR Ile de France ■ Pôle Emploi ■ CCI Essonne</li> <li>■ Mission locale, Education nationale (collèges et lycées) ■ Associations (Zup de Co, etc.)</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Université Paris-Saclay, Université Paris-Sud, École polytechnique, Centrale-Supélec</li> <li>■ EPIDE, Ecole de la deuxième chance, IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), Faculté des Métiers, etc.</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Moyens dédiés à la MCE</li> <li>■ Moyens financiers pour la mise en place des actions et le soutien des accompagnants.</li> <li>■ Mise à disposition de locaux</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appels à projets</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Information et relais des conseils citoyens</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développement des partenariats avec les grandes écoles</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de jeunes des quartiers accueillis dans une grande école</li> <li>■ Taux de répartition hommes/femmes dans les étudiants des quartiers accueillis</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer le partenariat avec les universités et grandes écoles situées à proximité (initiatives type boutiques de sciences, dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat étudiant, recherche-action, etc.)</li> <li>■ Développer dès le collège et le lycée le parrainage de jeunes par des étudiants des grandes écoles (ex : dispositif « une grande école, pourquoi pas moi », « cordées de la réussite »)</li> <li>■ Faire venir les grandes écoles dans les établissements scolaires, aux forums de l'orientation et de la formation et aux forums de l'emploi</li> <li>■ Renforcement des partenariats entre acteurs de l'emploi et de l'insertion, et universités et grandes écoles (dans le cadre de la convention signée entre le ministère du Travail de l'Emploi de la Formation professionnelle et du dialogue social, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Pôle Emploi apporte son appui aux services universitaires dans le développement de leurs actions de préparation des étudiants à l'insertion professionnelle, et accompagne les jeunes sortis de l'enseignement supérieur et inscrits comme demandeurs d'emploi)</li> <li>■ Actions de sensibilisation dans les établissements, portées par le service innovation de la CCI 91</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

ENJEU 3 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.11 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



<p><b>CONTEXTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Difficulté d'insertion d'une partie de la population</li> <li>■ Nécessité de modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement pour certains publics</li> <li>■ Peu de partenariats avec les structures de l'économie sociale et solidaire</li> <li>■ Filières professionnelles peu valorisées.</li> </ul>
<p><b>PUBLICS CIBLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Habitants en difficulté d'insertion</li> <li>■ Porteurs de projets individuels et associatifs</li> </ul>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation et le ministère délégué à la Ville - 27 septembre 2013</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Euro'Essonne (SIE, MCE) ■ DIRECCTE, CG91, CR Ile de France ■ Pôle Emploi</li> <li>■ Villes (agenda 21 notamment), associations et structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), A.D.I.E - Association pour le Droit à l'Initiative Economique, bailleurs (pour les locaux), etc.</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ AEE (Agence pour l'Économie en Essonne) ■ Dispositif In'ESS 91 ■ association PôleS Noé ■ fondations ■ Caisse des Dépôts</li> </ul>
<p><b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Moyens financiers nécessaires pour accompagner les associations.</li> <li>■ Pour le démarrage d'activité: mise à disposition de locaux, soutien logistique aux associations (prêt de salles par exemple).</li> <li>■ Services civiques mobilisés sur des missions de développement d'activités relevant de l'ESS (collectivités, associations).</li> </ul>
<p><b>TEMPORALITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Annuelle</li> <li>■ Appels à projet (ex : PM'up du CR Ile de France)</li> </ul>
<p><b>MOBILISATION CITOYENNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Relais d'information</li> </ul>
<p><b>RÉSULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mieux répondre aux besoins professionnels et sociaux non satisfaits.</li> <li>■ Amélioration de la connaissance de l'économie sociale et solidaire par les habitants.</li> <li>■ Création d'activités dans les quartiers dont les emplois seront également accessibles aux jeunes des quartiers.</li> <li>■ Développement de l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers.</li> </ul>
<p><b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Favoriser et mieux accompagner les structures porteuses de projets.</li> <li>■ Favoriser l'innovation sociale et la création d'emplois notamment dans le cadre des clauses d'insertion, bénéficiant d'abord aux habitants des quartiers prioritaires.</li> </ul>
<p><b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b></p>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS**  
**ENJEU 4 : TRAITER LES ADDICTIONS ET LEURS CONSEQUENCES**

**OBJECTIF 2.4.1 : PRÉVENIR LES ADDICTIONS**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Augmentation de certaines conduites addictives (toxicomanie, jeux), ayant des conséquences importantes sur la vie sociale et la santé des personnes concernées (isolement, incapacité à s'insérer professionnellement, etc.).</li> <li>■ Les actions mises en place à ce jour touchent peu le public ciblé.</li> </ul>		
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Adolescents, adultes, parents</li> </ul>		
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conventions interministérielle entre les ministères en charge de la Ville et de la Santé</li> </ul>		
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communes ■ ARS, CR Ile de France, CG91 (CDPS : Centre Départemental de Prévention Santé)</li> <li>■ Associations locales (OPPELIA notamment) et nationales (ANPAA -Association Nationale de Prévention en Alcoologie), Association de Prévention spécialisée Alliance Prévention ■ Éducation Nationale et établissements scolaires (via les CESC)</li> <li>■ Etablissements de santé, espaces de proximité communaux, espace jeunesse, direction de l'éducation, médiation sociale</li> <li>■ Police (cf prévention dans les écoles), SESSAD d'Orsay (Service d'Éducation et de Soins Spécialisés A Domicile), etc.</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseils municipaux des enfants, CODES (Comité Départemental d'Éducation pour la Santé), interCESC du bassin de Massy</li> </ul>		
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Equipes communales de coordination (vie de quartiers, CLSPD), professionnels concernés.</li> <li>■ Budget nécessaire pour la mise en place d'actions (communication, outils, intervenants).</li> <li>■ Locaux alloués</li> </ul>		
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appels à projets</li> </ul>		
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association des conseils citoyens sur la réflexion et la mise en place des actions, comités d'usagers, associations de parents d'élèves.</li> </ul>		
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="338 1518 954 1666"> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réduction des conduites addictives.</li> <li>■ Gestion des consommations</li> <li>■ Meilleure orientation / sensibilisation.</li> <li>■ Meilleur maillage territorial par les partenaires.</li> </ul> </td> <td data-bbox="960 1518 1543 1666"> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre d'actions de prévention des addictions menées</li> <li>■ Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires</li> <li>■ Nombre de femmes et de jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires</li> </ul> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réduction des conduites addictives.</li> <li>■ Gestion des consommations</li> <li>■ Meilleure orientation / sensibilisation.</li> <li>■ Meilleur maillage territorial par les partenaires.</li> </ul>	<p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre d'actions de prévention des addictions menées</li> <li>■ Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires</li> <li>■ Nombre de femmes et de jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réduction des conduites addictives.</li> <li>■ Gestion des consommations</li> <li>■ Meilleure orientation / sensibilisation.</li> <li>■ Meilleur maillage territorial par les partenaires.</li> </ul>	<p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre d'actions de prévention des addictions menées</li> <li>■ Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires</li> <li>■ Nombre de femmes et de jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires</li> </ul>		
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Favoriser des actions de sensibilisation régulières et travailler sur les freins à la mobilisation des usagers : par petits groupes, et en lien avec les établissements scolaires, les espaces de proximité et centres sociaux (ex : théâtre-forum, ateliers thématiques, etc.).</li> <li>■ Mettre en place des actions visant le développement des compétences psycho-sociales (promouvoir des comportements favorables à la santé, apporter des connaissances et des repères qui favorisent l'esprit critique, le libre choix et la réflexion sur son expérience)</li> <li>■ Mettre en place des actions précoces, dès le niveau primaire</li> <li>■ Faciliter l'obtention d'information en matière d'addiction, et l'orientation des publics (ex : permanences des partenaires spécialisés, autres formes à développer)</li> <li>■ Développer l'accessibilité et la lisibilité des permanences des partenaires assurées sur le territoire</li> </ul>		
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>		

**AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS**  
**ENJEU 4 : TRAITER LES ADDICTIONS ET LEURS CONSEQUENCES**

**OBJECTIF 2.4.2 : PERMETTRE LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SOINS SPÉCIALISÉS**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Absence de coordination générale sur l'offre de soins en l'absence d'un atelier santé ville.</li> <li>■ Les interventions se font au cas par cas, sans retour systématique aux partenaires des actions mises en place par les acteurs de la santé.</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Professionnels mobilisés sur les questions de santé</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention d'objectifs interministérielle entre les Ministères en charge de la Ville et de la Santé</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ ARS, Hôpitaux de Longjumeau, d'Orsay, CMP, CMPP, SESSAD d'Orsay (Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile), GG91 (PMI, CDPS), CR Ile de France, DIAPSY</li> <li>■ CA Europ'Essonne, Communes</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Plateau de Saclay</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Moyens financiers/ techniques pour l'aspect accueil dans les centres</li> <li>■ Aspect réseau/ partenariat/ action</li> <li>■ Portage par un potentiel atelier santé ville</li> <li>■ Locaux et moyens techniques nécessaires et budget pour la réalisation d'actions</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appels à projets</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association sur la partie communication/information.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en place d'une coordination des acteurs permettant un meilleur suivi des personnes.</li> <li>■ Amélioration des urgences hospitalières.</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Augmentation du nombre de suivis possibles et de retours aux partenaires.</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Renforcer l'usage des outils de coordination de soins proposés par l'ARS. Travailler en lien avec l'ARS pour améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé</li> <li>■ Evaluer les besoins des CMP (Centre Médico-Psychologique) et CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique) du territoire. Assurer la mise en adéquation de l'offre de soins avec les besoins de la population.</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS**  
**ENJEU 4 : TRAITER LES ADDICTIONS ET LEURS CONSEQUENCES**

**OBJECTIF 2.4.3 : PERMETTRE UNE MEILLEURE IMPLICATION DES PARENTS SUR LA PROBLÉMATIQUE DES ADDICTIONS**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mobilisation systématique des parents sur cette thématique lors des suivis individuels, restant cependant à renforcer</li> <li>■ Un manque de communication et d'information envers les parents sur les actions mises en place en direction des enfants</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Parents, grands parents</li> <li>■ Familles</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communes ■ ARS, CG91 (Centre Départemental de Prévention et de Santé, PMI) ■ Education Nationale</li> <li>■ Associations locales et de quartiers, Fédération des parents d'élèves des établissements scolaires, Oppelia, Direction de l'éducation, Réussite éducative, espaces de proximité, médiation sociale, Association de Prévention spécialisée Alliance Prévention</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ inter-CESC du bassin de Massy</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Équipes communales de coordination (vie de quartiers, CLSPD, éducation).</li> <li>■ Budget nécessaire si actions spécifiques (communication, outils, intervenants).</li> <li>■ Locaux alloués.</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Annuelle</li> <li>■ Appels à projets.</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseils citoyens associés durant la démarche.</li> <li>■ Comités d'usagers</li> <li>■ Mobilisation des parents sur les actions en tant que personnes ressources.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association systématique des parents lors de la mise en place d'action de prévention.</li> <li>■ Meilleure connaissance des parents des professionnels auxquels ils peuvent avoir recours.</li> <li>■ Dotation d'outils aux parents pour aborder ces sujets.</li> <li>■ Renforcement du lien parents/enfants.</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Associer les parents / la communauté éducative à la réflexion et à la mise en place des actions sur ces thématiques</li> <li>■ Redonner confiance aux parents en renforçant leurs compétences éducatives par l'apport d'outils et d'informations (connaissance des réseaux de professionnels, manière d'aborder ces questions avec les enfants, etc.)</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p><i>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</i></p>



**AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS**  
**ENJEU 4 : TRAITER LES ADDICTIONS ET LEURS CONSEQUENCES**

**OBJECTIF 2.4.4 : PERMETTRE UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE LES PROFESSIONNELS MOBILISÉS SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Thématique traitée ponctuellement dans le cadre des CLSPD en fonction des projets des partenaires et demandes ponctuelles</li> <li>■ Absence de temps d'échanges réunissant tous les partenaires.</li> <li>■ Manque de suivi au long terme empêchant un travail de fond des problématiques rencontrées par les familles et acteurs du terrain (solicitation des professionnels pour des prestations de services épisodiques)</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Partenaires de la santé, professionnels pouvant aborder ces questions avec le public</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conventions interministérielle entre les ministères en charge de la Ville et de la Santé</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communes ■ ARS ■ CAF</li> <li>■ Associations locales (OPPELIA, OLYMPIO notamment) et nationales (ANPAA -Association Nationale de Prévention en Alcoologie), établissements scolaires, établissements de santé, espaces de proximité de la ville, médiation sociale, Association de Prévention spécialisée Alliance Prévention, CG (MDS, CDPS), associations de parents d'élèves, etc.</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etablissements scolaires, établissements de santé</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Equipes communales de coordination (vie de quartiers, CLSPD)</li> <li>■ Budget nécessaire pour la mise en place d'actions, la formation des professionnels.</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Semestrielle</li> <li>■ Pluriannuelle</li> <li>■ Appels à projets</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association des conseils citoyens aux travaux du groupe de travail.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Meilleure coordination et information des partenaires (prévention et traitement des addictions).</li> <li>■ Meilleure appréhension des problématiques, pour une prise en compte plus efficace.</li> <li>■ Réponses plus adaptées pour l'information, l'orientation aux parents et à la communauté éducative.</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre d'actions menées en partenariat entre plusieurs professionnels</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en oeuvre d'une stratégie de promotion et de prévention dans le domaine de la santé mentale (création d'un réseau spécifique ou rattachage au réseau mis en place par le coordinateur de l'Atelier Santé Ville de Palaiseau, pour assurer la coordination entre les partenaires concernés et les personnes ressources)</li> <li>■ Examen de l'opportunité de mise en place d'un Atelier Santé Ville à l'échelle de la future intercommunalité</li> <li>■ Formation des professionnels à l'accueil, l'accompagnement des publics</li> <li>■ Elaboration d'un guide à l'usage des professionnels</li> <li>■ Organisation de forums santé, avec les associations de prévention et de lutte contre les addictions</li> <li>■ Mobilisation du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p><i>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</i></p>

**AXE 3 : CREER LES CONDITIONS DE REUSSITE DU CONTRAT DE VILLE**  
**ENJEU 1 : FAVORISER LE TRAVAIL EN RESEAU ET EN MODE PROJET DES ACTEURS**

**OBJECTIF 3.1.1 : CONTRIBUER AU PARTAGE ET À LA CIRCULATION DES INFORMATIONS**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombreuses habitudes de travail existantes, et volonté générale de travail partenarial entre les acteurs associés à l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville</li> <li>■ Manque de lisibilité sur le rôle de certains acteurs, et liens à renforcer à différentes échelles</li> <li>■ Espace de stockage numérique partagé utilisé par l'ensemble de l'équipe projet dès le début du pilotage intercommunal de l'élaboration du Contrat de Ville.</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Habitants et membres des Conseils Citoyens</li> <li>■ Associations</li> <li>■ Autres acteurs, partenaires, techniciens</li> <li>■ Élus</li> <li>■ Ensemble des participants à la mise en œuvre du contrat de ville</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Convention d'objectifs interministérielle entre les Ministères en charge de la Ville et de la Santé</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne ■ Communes</li> <li>■ Ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville (institutions, collectivités, associations, conseils citoyens, etc.)</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Partenariats nouveaux établis durant la période de mise en œuvre du contrat</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Personnel dédié à l'animation du contrat de ville</li> <li>■ Services communication des collectivités</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association des conseils citoyens</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en place d'une charte d'engagement de partage de l'information</li> <li>■ Mise en place d'un guide commun du rôle des partenaires, et régularité des mises à jour</li> <li>■ Identification des animateurs du contrat de ville, et lisibilité du pilotage des actions pour les différents partenaires</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b> ■ Nombre de signataires de la charte</p>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développement d'outils partagés, de clarification et lisibilité du rôle de chacun des partenaires (ex : guide régulièrement tenu à jour sur « qui fait quoi », etc.)</li> <li>■ Renforcement de la coordination entre les partenaires, notamment :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ entre les CLSPD (Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance) des deux villes</li> <li>▸ entre la CA Europ'Essonne et l'interCESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) du bassin de Massy</li> <li>▸ entre bailleurs et structures d'insertion</li> <li>▸ entre bailleurs, services de santé (cf santé mentale), et police</li> <li>▸ entre structures de l'emploi, la formation et l'insertion</li> </ul> </li> <li>▸ entre partenaires de l'habitat et du logement social</li> <li>■ Formalisation d'engagements des différents partenaires sur le partage d'information (ex : charte)</li> <li>■ Mise en place de comités restreints dédiés à des thématiques spécifiques.</li> <li>■ Mener une réflexion partenariale de fond sur les politiques d'attributions de logements sociaux : étudier l'opportunité de mise en place d'une conférence intercommunale du logement, et d'un système partagé de gestion de la demande en logements sociaux</li> <li>■ Organisation du forum annuel des acteurs du Contrat de Ville</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

**AXE 3 : CREER LES CONDITIONS DE REUSSITE DU CONTRAT DE VILLE**  
**ENJEU 1 : FAVORISER LE TRAVAIL EN RESEAU ET EN MODE PROJET DES ACTEURS**

**OBJECTIF 3.1.2 : CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION COLLECTIVE**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association de partenaires institutionnels, d'habitants, et de structures associatives au processus d'élaboration du contrat de ville (questionnaire aux habitants à Massy, groupes de travail thématiques menés par les deux communes et la CA Europ'Essonne, instances de pilotage)</li> <li>■ Définition des modalités de gouvernance politique, technique, et d'animation partenariale, pour la mise en œuvre du contrat de ville, inscrites dans document</li> <li>■ Existence de Conseils de Quartiers sur les 2 communes (à composition et vocation différente de celle des Conseils Citoyens)</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ensemble des participants à la mise en œuvre du contrat de ville</li> <li>■ Habitants et membres des Conseils Citoyens</li> <li>■ Associations</li> <li>■ Autres acteurs, partenaires, techniciens</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Kit méthodologique Etat, circulaires, publications centres de ressources techniques (ex : CRPVE91), retours d'expériences d'autres collectivités</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne</li> <li>■ Communes</li> <li>■ CR Ile de France</li> <li>■ Ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville (institutions, collectivités, associations, conseils citoyens, etc.)</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Personnel dédié à l'animation du contrat de ville</li> <li>■ Services communication des collectivités</li> <li>■ Formations collectives</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle : tout au long de la mise en œuvre du contrat</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Habitants et usagers mobilisés comme forces de proposition dans le cadre des Conseils Citoyens</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pérennisation, et émergence, de projets multi-partenariaux</li> <li>■ Intégration de la parole citoyenne en amont dans la définition des actions, et leur adaptation aux réalités de terrain</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de projets menés dans le cadre de partenariats renforcés ou nouveaux</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mobilisation large des acteurs locaux et institutionnels</li> <li>■ Mise en place d'instances de pilotage identifiées par tous partenaires, adaptées à l'évolution du besoin et des problématiques, souples et réactives</li> <li>■ Mobilisation d'outils de suivi de projet</li> <li>■ Existence de temps d'échanges et de débat à différents niveaux</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p><i>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</i></p>

CONSEILS CITOYENS / GOUVERNANCE / ANIMATION

**AXE 3 : CREER LES CONDITIONS DE REUSSITE DU CONTRAT DE VILLE**  
**ENJEU 2 : SE Doter des outils d'observation, de suivi et d'évaluation**

**OBJECTIF 3.2.1 : DÉFINIR DES INSTANCES DE PILOTAGE POLITIQUE**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Désignation d'un élu communautaire délégué au Contrat de Ville dès septembre 2014</li> <li>■ Mise en place d'un comité de pilotage mixte durant le temps de l'élaboration du contrat de ville (composition ajustée pour la période de mise en œuvre, selon les modalités de pilotage définies au sein du contrat de ville)</li> <li>■ Définition des modalités de gouvernance politique, technique, et d'animation partenariale, pour la mise en œuvre du contrat de ville, inscrites dans document</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Élus</li> <li>■ Partenaires institutionnels : ensemble des signataires du contrat de ville</li> <li>■ Membres des Conseils Citoyens</li> <li>■ Coordonnateurs techniques (CA Europ'Essonne, Longjumeau, Massy)</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Kit méthodologique de l'État, circulaires</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne ■ Communes</li> <li>■ Ensemble des participants au pilotage (élus des 2 villes, Sous- Préfet, CG, ARS, bailleurs sociaux, AORIF, etc.)</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseils citoyens</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Services de la CA Europ'Essonne (politique de la ville, communication)</li> <li>■ Mise à disposition de locaux</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle (tout au long de la mise en œuvre du Contrat de Ville)</li> <li>■ Fréquence différenciée selon les différentes instances (ex : comité technique bi-annuel)</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Intégration de représentants des Conseils Citoyens au sein des instances de pilotage.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en place effective des instances de pilotage</li> <li>■ Régularité et fréquence de réunion des instances de pilotage politique</li> <li>■ Fluidité des liens entre validations techniques et politiques</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en place d'instances de validation politique dédiées, organisées à l'échelle intercommunale</li> <li>■ Production des orientations annuelles</li> <li>■ Validation des priorités des appels à projets et évaluation de l'état d'avancement du contrat, et de l'impact des actions financées.</li> <li>■ Information régulière sur les travaux menés par les instances de pilotage technique, et sur l'évaluation des axes.</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p><i>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</i></p>

**AXE 3 : CREER LES CONDITIONS DE REUSSITE DU CONTRAT DE VILLE**  
**ENJEU 2 : SE Doter des outils d'observation, de suivi et d'évaluation**

**OBJECTIF 3.2.2 : DÉFINIR LES MODALITÉS DE CONDUITE ET D'ANIMATION TECHNIQUE DU CONTRAT**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recrutement d'un chef de projet Politique de la Ville au sein de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne rattaché à la DGA, en charge du pilotage technique de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat ville (en partenariat avec les villes de Massy et Longjumeau, les services de l'État, et les différents acteurs concernés par le contrat de ville).</li> <li>■ Mise en place d'une équipe projet dédiée et de groupes de travail pour l'élaboration du contrat de ville</li> <li>■ Mise en place d'un comité de pilotage mixte durant le temps de l'élaboration du contrat de ville (composition ajustée pour la période de mise en œuvre, selon les modalités de pilotage définies au sein du contrat de ville)</li> <li>■ Définition des modalités de gouvernance politique, technique, et d'animation partenariale, pour la mise en œuvre du contrat de ville, inscrites dans document</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Coordonnateurs techniques (CA Europ'Essonne, Longjumeau, Massy)</li> <li>■ Ensemble des participants à la mise en œuvre du contrat de ville (associations, autres acteurs, partenaires, techniciens)</li> <li>■ Habitants et membres des Conseils Citoyens</li> <li>■ Services de droit commun des collectivités</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Kit méthodologique de l'État, circulaires</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne</li> <li>■ Communes</li> <li>■ Ensemble des signataires du contrat de ville et autres partenaires (associations, bailleurs sociaux, AORIF, etc.)</li> </ul> <p><b>À RENFORCER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseils citoyens</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Services de la CA Europ'Essonne (politique de la ville, communication)</li> <li>■ Services en charge de la politique de la ville dans chacune des deux communes</li> <li>■ Délégués du Préfet</li> <li>■ Mise à disposition de locaux pour organisation de réunions, ateliers, évènements liés à l'animation du contrat de ville</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle (tout au long de la mise en œuvre du Contrat de Ville)</li> <li>■ Fréquence différenciée selon les différentes instances (ex : comité technique bi-annuel)</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Intégration de représentants des Conseils Citoyens au sein des instances de pilotage.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Adaptation des formes et modalités d'animation aux enjeux du Contrat de Ville</li> <li>■ Réactivité, adaptabilité et souplesse</li> <li>■ Lisibilité des référents en charge du pilotage, auprès de l'ensemble des parties prenantes, et fluidité de la circulation d'information</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre d'ETP dédié(s) à la conduite et l'animation du contrat de ville</li> </ul>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en place d'instances de débat et de validation techniques dédiées, organisées à l'échelle intercommunale et communale : différenciation des instances par thématiques ou par échelle</li> <li>■ Examen de la reconduction d'actions, avis sur les propositions d'actions nouvelles, examen des partenaires et financements mobilisables.</li> <li>■ Animation partenariale : organisation du forum annuel des acteurs du Contrat de Ville.</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</p>

CONSEILS CITOYENS / GOUVERNANCE / ANIMATION

**AXE 3 : CREER LES CONDITIONS DE REUSSITE DU CONTRAT DE VILLE**  
**ENJEU 2 : SE Doter des outils d'observation, de suivi et d'évaluation**

**OBJECTIF 3.2.3 : DÉFINIR LES OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION PARTAGÉS**



<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Existence d'un outil d'observatoire porté par la CA Europ'Essonne, qui pourrait être renforcé et élargi à l'échelle de la future intercommunalité</li> <li>■ Des partenaires locaux producteurs de données potentiellement ciblées à l'échelle des quartiers</li> <li>■ Au niveau communal, des outils d'évaluations annuels constitués des fiches bilans rendues par les structures</li> <li>■ Définition des modalités d'observation, suivi et évaluation du contrat de ville, inscrites dans le contrat de ville, et intégration d'un item « résultats attendus » et « niveau d'atteinte de l'objectif » au sein des fiches objectifs pour évaluation ultérieure</li> </ul>
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Coordonnateurs techniques (CA Europ'Essonne, Longjumeau, Massy)</li> <li>■ Partenaires locaux et institutionnels producteurs de données</li> <li>■ Ensemble des participants à la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville</li> </ul>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Kit méthodologique de l'État, circulaires</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p><b>ASSOCIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CA Europ'Essonne ■ Communes</li> <li>■ Contributeurs et producteurs de données (ARS, CG91, INSEE, CCI 91, Pôle Emploi (analyse les données issues de la Statistique Mensuelle du Marché du Travail et en partage le résultat avec ses partenaires), Mission locale, État, bailleurs, etc.)</li> <li>■ Partenaires associés au pilotage de la mise en œuvre du contrat de ville</li> </ul>
<b>MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Services dédiés au sein des collectivités (notamment politique de la ville, SIG, communication à la CA Europ'Essonne, et services en charge de la politique de la ville dans chacune des deux communes)</li> <li>■ Financements en investissement et en fonctionnement</li> </ul>
<b>TEMPORALITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pluriannuelle</li> </ul>
<b>MOBILISATION CITOYENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Information et association des conseils citoyens en phase d'évaluation</li> <li>■ Contribution des conseils pour les actions qu'ils portent</li> <li>■ Entretiens, constitution de groupes témoins, questionnaires, sondages</li> </ul>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fiabilité et adaptabilité des outils</li> <li>■ Pertinence pour la compréhension des évolutions du territoire</li> <li>■ Définition d'indicateurs partagés, comparables et fiables</li> <li>■ Création d'un observatoire de la politique de la ville à l'échelle de la future agglomération, alimenté par différents partenaires</li> </ul> <p><b>Indicateurs potentiels :</b> ■ Nombre d'ETP dévolus à la mise en place et la gestion d'outils d'observation et de suivi.</p>
<b>DESCRIPTION &amp; ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mobilisation d'outils dédiés et transversaux permettant d'assurer une évolution du diagnostic et une adaptabilité du programme d'action en fonction des réalités de terrain.</li> <li>■ Création à terme d'un observatoire transversal s'appuyant sur la fonction d'observatoire du logement mise en place par la CA Europ'Essonne</li> <li>■ Sensibilisation des partenaires recensant des données pour un recueil ciblé à l'échelle des quartiers politique de la ville.</li> <li>■ Alimentation régulière des outils de suivi par les partenaires</li> </ul>
<b>NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF</b>	<p><i>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE &amp; QUALITATIVE</i></p>

# GOVERNANCE, ANIMATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

## Quelques principes directeurs sont retenus :

- Fluidité des liens et de l'information entre les instances de gouvernance politique et technique
- Clarté et transparence des décisions
- Flexibilité, souplesse et adaptabilité du pilotage technique
- Une attention particulière sera portée à la localisation des instances de gouvernance : alternance des lieux (CA Europ'Essonne, Massy, Longjumeau) ; au coeur ou à proximité des quartiers
- Pour un meilleur suivi et un meilleur portage du contrat de ville, il est préférable qu'un seul et unique élu de référence (titulaire et suppléant) soit nommé par collectivité (CA Europ'Essonne, Longjumeau et Massy)

**La gouvernance de la mise en place du contrat de ville s'articule autour de 3 niveaux : politique, technique, citoyen.** Elle est de plus complétée par une **animation partenariale permanente.**

De plus, en articulation avec la politique de l'habitat menée par la communauté d'agglomération, une **conférence intercommunale du logement** sera mise en place en parallèle des instances de gouvernance spécifiquement dédiées à la mise en œuvre et au suivi du contrat de ville.

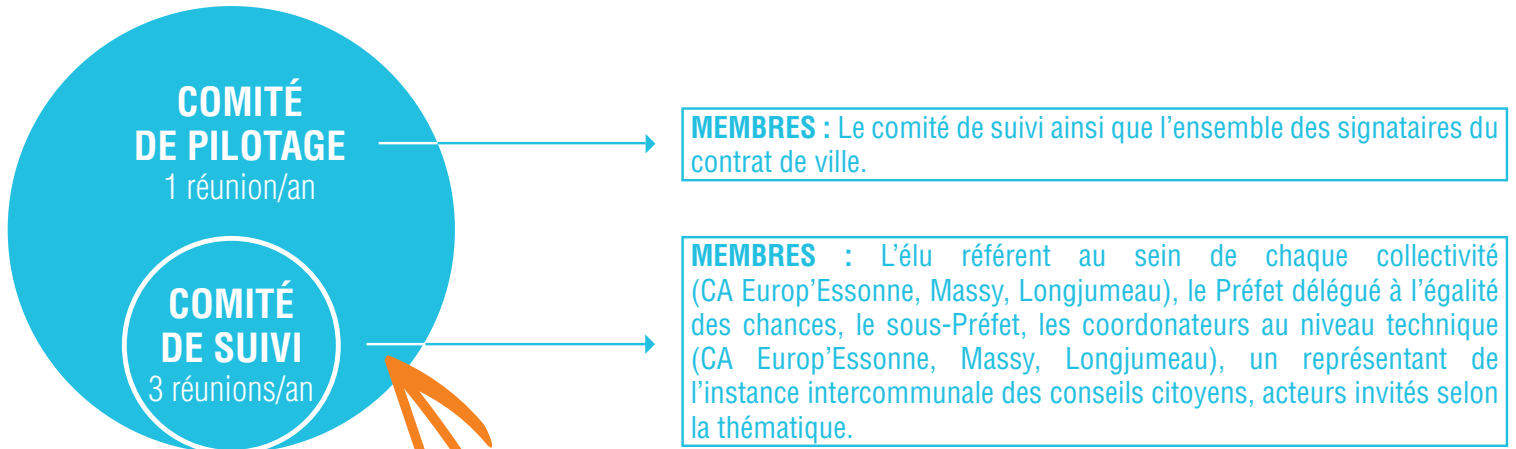
Cette instance sera le lieu de l'engagement d'une **réflexion pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville** (comme le prévoit l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

Cette dernière sera co-présidée par le Préfet, et le Président de l'intercommunalité. Elle rassemblera également les maires des communes d'Europ'Essonne, les représentants du département, des bailleurs sociaux, des organismes réservataires, des associations de locataires, des organismes agréés, des associations pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, etc.

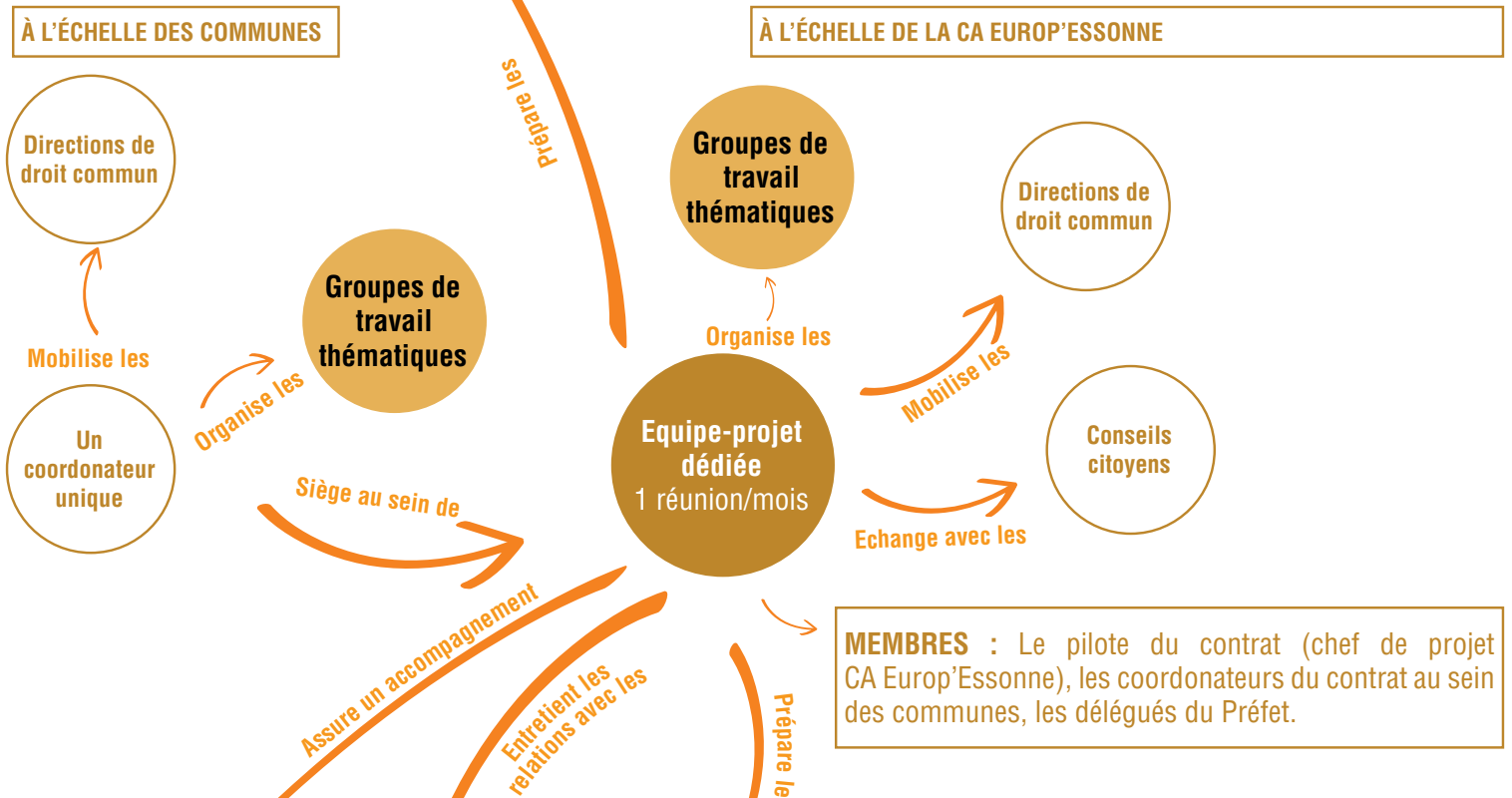


# GOVERNANCE ET ANIMATION

## GOVERNANCE POLITIQUE



## GOVERNANCE TECHNIQUE



## ANIMATION DU PARTENARIAT





# GOVERNANCE POLITIQUE

## 1. COMITÉ DE SUIVI

**MEMBRES :** (une dizaine de personnes)

- l'élu référent de chaque collectivité (CA Europ'Essonne, Longjumeau, Massy)
- le Préfet délégué à l'égalité des chances
- le sous-Préfet
- les coordonnateurs au niveau technique (CA Europ'Essonne, Longjumeau, Massy)
- un représentant de l'instance intercommunale des conseils citoyens ou de chaque commune
- un ou des acteur(s) invité(s), selon la thématique traitée

**RYTHME :** trois réunions par an

**OBJET :** suivi du contrat et temps d'échange ou d'approfondissement

**DÉROULÉ-TYPE PRÉVISIONNEL :**

- Séquence 1 : suivi du contrat de ville
  - état des lieux (programmation, réalisation)
  - réussites et difficultés rencontrées
  - identification de possibles points de blocage
  - coordination des politiques ou dispositifs de droit commun
  - état de la mobilisation citoyenne
  - éventuelle requalification de certains projets
- Séquence 2 : focus pour nourrir la réflexion autour du contrat de ville
  - visite de terrain (auprès d'un ou de plusieurs opérateurs)
  - audition d'un ou de plusieurs opérateurs
  - audition d'un expert, sur une thématique particulière

**LOCALISATION :** en coeur de quartier ou à proximité, et alternance entre les deux communes

## 2. COMITÉ DE PILOTAGE

**MEMBRES :** l'ensemble des signataires du contrat de ville

**RYTHME :** une réunion par an

**OBJET :** bilan n et plan d'actions n+1 du contrat de ville

**DÉROULÉ-TYPE PRÉVISIONNEL :**

- Séquence 1 : bilan de l'année passée
- Séquence 2 : validation du plan d'actions n+1
- Séquence 3 : temps d'échange avec un ou plusieurs représentants de l'instance intercommunale des conseils citoyens

**LOCALISATION :** au siège de la CA Europ'Essonne

# GOVERNANCE TECHNIQUE

## 1. ÉQUIPE PROJET CONTRAT DE VILLE

### PILOTAGE :

direction générale de la CA Europ'Essonne

### COMPOSITION :

- chef de projet CA Europ'Essonne (pilote)
- coordonnateur « contrat de ville » de chaque commune
- délégué(s) du Préfet

### RYTHME :

1 réunion par mois, sur un créneau de deux heures. Cette réunion régulière est établie à l'avance et connue de tous, en interne des trois collectivités.

### MISSIONS :

- pilotage et suivi du contrat de ville :
  - suivi in itinere du contrat de ville
  - réussites, points de blocage
  - mobilisation du droit commun
  - préparation des comités de pilotage, comités de suivi et Forum des acteurs du contrat de ville
  - rencontres techniques avec les représentants des conseils citoyens
  - préparation et lancement de groupes de travail thématiques
- les réunions « équipe projet » pourraient ponctuellement s'élargir à d'autres participants :
  - par la mobilisation, en interne et selon les besoins, des directions dites de droit commun (développement économique, emploi, urbanisme, transports, culture,...)
  - pour l'organisation, la préparation et l'animation des comités de pilotage, comités de suivi ou Forum des acteurs du contrat de ville

## 2. GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

### PILOTAGE :

CA Europ'Essonne, Longjumeau ou Massy

### MISSION :

Dans l'objectif de venir enrichir le contrat de ville et ses plans d'actions annuels, l'équipe projet est susceptible de décider la mise en place, le suivi et la capitalisation de groupes de travail thématiques. Ces derniers peuvent être indifféremment pilotés par la CA Europ'Essonne, Longjumeau et/ou Massy (selon la pertinence évaluée en réunion mensuelle de l'équipe projet).

## 3. COORDINATION INTERNE AU SEIN DE CHAQUE COLLECTIVITÉ

### PILOTAGE :

direction générale de chaque collectivité  
(CA Europ'Essonne, Longjumeau, Massy)

### ORGANISATION :

chaque coordonnateur est chargé de conduire, en interne de sa structure, l'ensemble des actions relevant du contrat de ville ou de la mobilisation du droit commun en faveur des quartiers prioritaires

### MISSIONS :

- mobilisation de l'ensemble des services concernés par le contrat de ville, en amont des réunions équipe projet, comités de pilotage, comités de suivi et Forum,
- animation auprès des autres élus, directions et services, pour une meilleure acculturation et un meilleur suivi du contrat de ville

# ANIMATION DU PARTENARIAT

## 1. SUIVI CONTINU DU PARTENARIAT

### PILOTAGE :

chef de projet CA Europ'Essonne, coordonnateurs de chaque commune

### OBJECTIF :

Accompagnement, tout au long de la programmation, des opérateurs associatifs (suivi des conventions, éléments d'évaluation,...) et entretien des relations et échanges avec les autres partenaires impliqués dans la mise en oeuvre opérationnelle du contrat de ville (rendez-vous, réunions de travail,...).

## 2. FORUM DES ACTEURS DU CONTRAT DE VILLE

### PARTICIPANTS :

Signataires du contrat, conseils citoyens et l'ensemble des porteurs de projet, opérateurs, partenaires et bénéficiaires : rencontre des élus, associations, habitants et techniciens.

Rythme : une journée par an, de préférence courant première semaine de juillet (première édition en 2016)

### OBJET :

- Journée festive et participative autour du contrat de ville : échanger, débattre, valoriser, s'inspirer d'expériences, se former collectivement,
- Objectifs : valoriser le contrat de ville, lui offrir de la visibilité auprès de l'ensemble de la population, créer une dynamique positive pour l'ensemble des acteurs, des élus, services de l'Etat jusqu'aux associations,
- Journée centrée sur le contenu des actions portées par le contrat de ville, leurs effets et non sur le suivi de la programmation (en complément des comités de pilotage et de suivi),
- Journée organisée autour de tables-rondes, modules de formation, ateliers participatifs, visite de terrain, temps informels.

### ORGANISATION :

- Localisation en alternance entre Longjumeau et Massy
- Préparation par l'équipe projet
- Temps de travail en amont estimé à environ six mois

## SYNTHÈSE DES RELATIONS AVEC LES CONSEILS CITOYENS

Les conseils citoyens (ou leurs représentants) pourront être mobilisés à plusieurs étapes :

#### ► Comité de suivi

Dans le but de participer aux réflexions stratégiques et de représenter les trois conseils citoyens.

#### ► Comité de pilotage

Dans le but de rendre compte des travaux engagés par chaque conseil citoyen, mais également de partager les éléments d'évaluation de l'année passée et de discuter du plan d'actions n+1.

#### ► Réunions avec l'équipe projet du contrat de ville

Échanges plus réguliers et moins formels entre l'équipe projet et les représentants des conseils citoyens pour favoriser une bonne et efficace circulation de l'information.

#### ► Forum des acteurs du contrat de ville



# PROCESSUS DE MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS SELON UN CADRE INTERCOMMUNAL COMMUN

## LE CADRE LÉGISLATIF ET LES PRINCIPES FONDATEURS

### CADRE LÉGISLATIF

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, la mise en place des Conseils Citoyens est entendue comme une volonté forte et une nécessité absolue pour pouvoir mobiliser chacun et

rendre possible une véritable co-construction de la mise en oeuvre du contrat de ville sur le territoire intercommunal et les quartiers concernés.

#### **Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**

(n° 2014-173 du 21 février 2014)

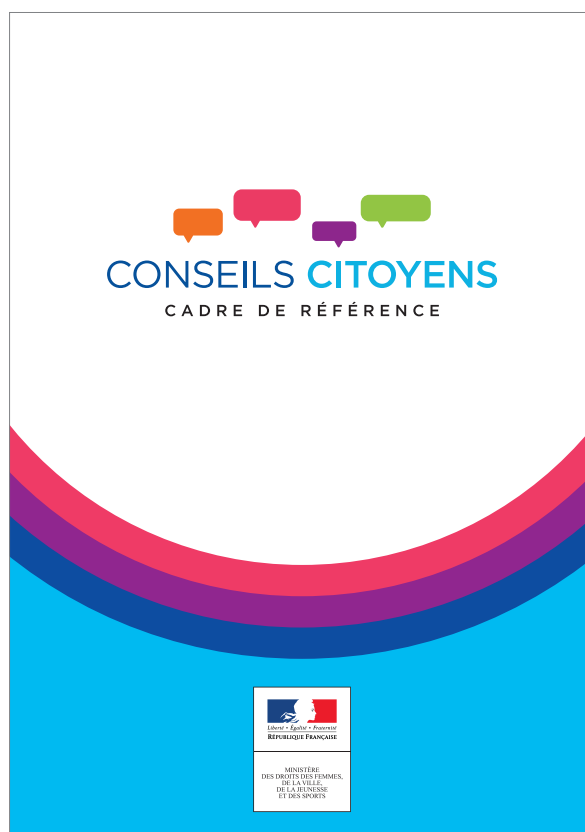
Art1 : « La politique de la ville (...) s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens »

Art.7 : « Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité femmes / hommes et d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux. Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants des conseils citoyens participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. Dans ce cadre, l'État apporte son concours à leur fonctionnement. Le représentant de l'État dans le département, après consultation du maire et du président de l'EPCI concernés, reconnaît la composition du conseil citoyen et accorde, si besoin est, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen. Les contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation. Le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence. »

#### **Cadre de référence des Conseils Citoyens**

(Commissariat général à l'égalité des territoires, juin 2014)

Le cadre de référence propose des pistes d'opérationnalisation (sans valeur réglementaire puisque ce n'est pas un décret d'application) notamment pour le tirage au sort, pour le fonctionnement des conseils et pour appuyer la montée en compétence et en autonomie des membres du conseil citoyen.



Les perspectives pour la mise en place des Conseils Citoyens sur le territoire reposent sur le cadre législatif, et prévoient ainsi :

- des Conseils Citoyens progressivement autonomes, et en interaction très régulière avec l'équipe projet en charge de la mise en oeuvre du contrat de ville, et des élus,
- un lieu d'échange et de débat identifié, où tous les habitants peuvent se rendre et pouvant donner sa place à chacun,
- un lien entre acteurs permettant que les actions mises en oeuvre soient partagées et comprises, que les habitants ressentent et s'emparent d'un pouvoir d'agir, et que les associations et autres acteurs qui participent éclairent les échanges de leur expérience de terrain,
- des Conseils Citoyens bien formés et forces de proposition,
- des Conseils Citoyens pérennes,
- des Conseils Citoyens porteurs d'idées neuves et d'initiatives.

**Les principes déclinés ci-après constituent le cadre commun défini à l'échelle de la communauté d'agglomération Europ'Essonne, pour une mise en place cohérente des Conseils Citoyens sur les 3 quartiers prioritaires de son territoire.**

## PRINCIPES FONDATEURS

La mise en place des conseils citoyens, sur les quartiers prioritaires des communes de Massy et Longjumeau, s'appuie sur les principes suivants :

- Un conseil citoyen sera mis en place dans **chaque quartier prioritaire** :
  - Bièvre-Poterne Zola (Massy)
  - Opéra (Massy)
  - Rocade Bel-Air (Longjumeau)
- Une **instance intercommunale** permettra la réunion de ces conseils citoyens et leur travail en commun à l'échelle du contrat de ville (préparation du comité de pilotage du contrat de ville, mise en commun des informations, actions de formation, groupes de travail thématiques éventuellement, etc.)
- Pour donner corps au principe d'**indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics** tout en permettant aux conseils citoyens de jouer pleinement leur rôle au sein de la gouvernance du contrat de ville, ceux-ci seront **impulsés par l'intercommunalité et**

**les communes** à partir de la proposition d'un cadre commun, puis seront **progressivement pris en main par les membres des conseils citoyens** (portage autonome, capacité d'animation et de programmation en lien avec les thématiques du contrat de ville), tout en veillant à une articulation forte et constructive entre ces instances et les équipes en charge du contrat de ville.

- Les objectifs des conseils citoyens sont les suivants :
  - Ils doivent permettre de mettre **les habitants et acteurs des quartiers prioritaires au coeur de la gouvernance du contrat de ville** (par la participation au comité de pilotage du contrat de ville notamment), pour que la mise en oeuvre de ce dernier réponde au plus près des besoins des habitants
  - Lieu d'échange privilégié avec les forces vives du quartier, et mobilisant les habitants les plus éloignés de la prise de parole en public, ils sont **le lieu d'expression des besoins, d'interpellation des partenaires du contrat de ville** (villes, intercommunalité, État, services publics, etc.), et de **propositions collectives et constructives**.

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

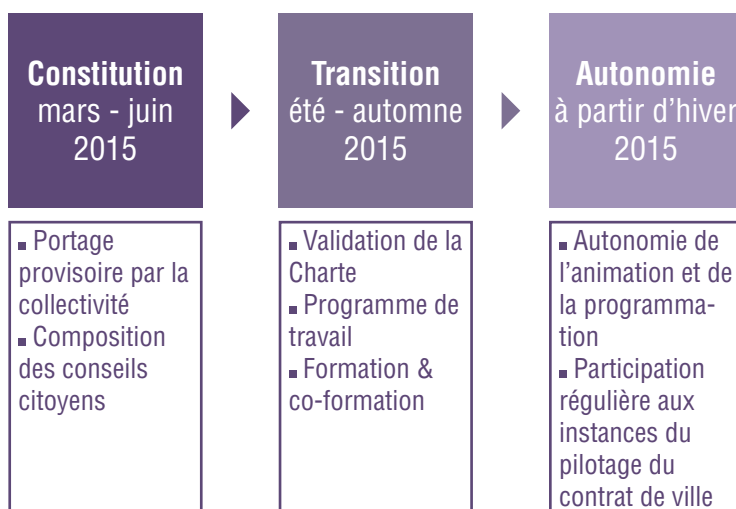
La réussite des conseils citoyens repose sur :

- La clarté des missions et des objectifs, et du positionnement dans les instances de pilotage du contrat de ville,
- Le maintien de la mobilisation sur la durée (notamment via le bouche à oreille),
- Le soutien financier de l'État pour assurer leur fonctionnement et formation,
- Le soutien logistique de la part des collectivités (salles, outils de communication, cartographier les ressources participatives, etc.),
- La définition d'objets de travail concret.



# LES DIFFÉRENTES PHASES DE MISE EN PLACE

La démarche portée par le contrat de ville pour installer les conseils citoyens repose sur trois phases, pour permettre une autonomisation progressive des conseils citoyens : une phase de constitution (printemps 2015), une phase de transition (été-automne 2015), une phase d'autonomie (à partir de l'hiver 2015).



## PHASE DE CONSTITUTION (printemps 2015)

Dans cette phase, la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne et les communes impulsent la composition des conseils citoyens, autour du cadre commun suivant qui constitue le socle du fonctionnement des conseils citoyens. Elles assurent l'animation des premières réunions de travail.

**Le portage par la puissance publique ne constitue ici qu'une solution transitoire et doit permettre un transfert progressif vers la ou les structures associatives naissantes.**

L'intercommunalité assume dans cette phase de constitution :

- l'information et la communication sur l'objet de la mise en place des conseils citoyens,
- la mobilisation nécessaire à la composition des trois conseils citoyens,
- l'animation des premières réunions de travail de chaque conseil citoyen et de l'instance inter-conseils citoyens à l'échelle intercommunale afin que chaque conseil citoyen puisse se doter d'une charte de fonctionnement et commencer à fonctionner de manière autonome.

## PHASE D'AUTONOMIE (à partir de l'hiver 2015)

À partir de la fin de la phase de transition, les conseils citoyens fonctionnent de manière autonome quant à leur animation et programmation, tout en respectant le cadre initial et la charte de fonctionnement.

La Communauté d'Agglomération Europ'Essonne reste référente et ressource pour ce qui relève des échanges avec les instances de pilotage, des démarches de renouvellement des conseils citoyens et de la co-formation.

## PHASE DE TRANSITION (été-automne 2015)

Cette phase permettra au sein de chaque conseil citoyen :

- La finalisation et la validation de la charte de fonctionnement
- La détermination d'un programme de travail 2015-2016 par conseil citoyen

Au sein de l'instance inter-conseils citoyens à l'échelle intercommunale :

- La détermination d'un programme de travail 2015-2016

Ces éléments seront validés par la Préfecture et les collectivités (communes et intercommunalité).

Des **actions de formation et/ ou co-formation** seront organisées, en réponse aux besoins exprimés par les conseils citoyens, pour leur permettre de gagner en autonomie (capacité à comprendre et intervenir sur les enjeux de la politique de la ville, outils d'animation et de débat collectif, etc.).

Durant cette phase, l'institution restera ressource pour l'appui à l'animation des conseils citoyens ou leur fonctionnement.

# LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

## COMPOSITION ET RENOUELEMENT

■ Chaque Conseil Citoyen est composé de **12 à 20 membres**.

■ Le **collège habitant représente 2/3 de chaque Conseil Citoyen**.

La **parité hommes / femmes** y est respectée.

Les membres ne doivent pas exercer de mandat électif (associatif ou politique).

Il est composé en faisant appel au **volontariat pour moitié**, et par **tirage au sort** sur les listes des bailleurs et listes électorales **pour moitié**. S'il y avait davantage de candidats que la moitié des places du collège habitant, un tirage au sort serait effectué parmi les volontaires.

■ Le **collège associations/acteurs locaux** représente **1/3 de chaque Conseil Citoyen**.

Les associations et acteurs intervenants dans les domaines couverts par les axes du contrat de ville sont invités par les collectivités à se porter volontaires (1 seul membre par associations).

Si les candidats sont trop nombreux, un tirage au sort parmi les volontaires aura lieu, en veillant à la diversité des thématiques représentées et avec la possibilité d'intégrer des acteurs y compris au-delà des quartiers prioritaires stricto sensu.

■ Les réunions du Conseil Citoyen pourront être **ouvertes à la participation des habitants et acteurs non membres**, afin de maintenir une dynamique ouverte et en lien avec les plus éloignés de la participation,

■ Le **renouvellement** de chaque conseil citoyen s'effectuera **a minima par moitié de ses membres tous les trois ans**. Sur cette base, les modalités précises seront définies dans la Charte des conseils citoyens.

## OBJETS DE TRAVAIL

**Les objets de travail obligatoires** (cf cadre législatif)

■ Participation à la gouvernance du contrat de ville : chaque conseil citoyen désignera un représentant pour participer aux différentes instances :

### ▫ **Comité de pilotage**

Dans le but de rendre compte des travaux engagés par chaque conseil citoyen mais également de partager les éléments d'évaluation de l'année passée et de discuter du plan d'actions n+1.

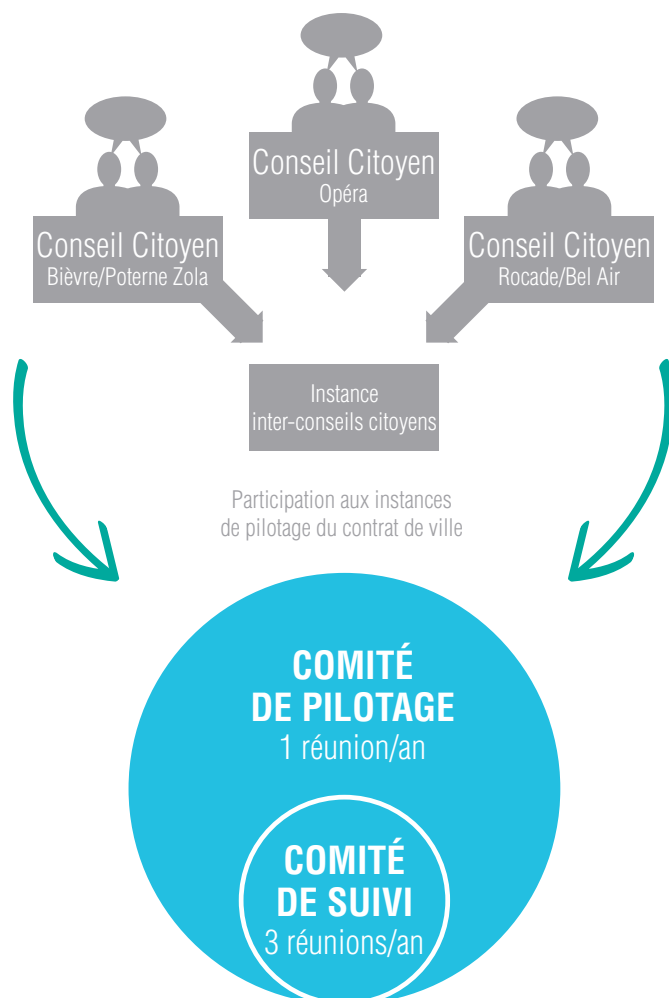
### ▫ **Comité de suivi**

Dans le but de participer aux réflexions stratégiques et de représenter les trois conseils citoyens.

### ▫ **Réunions avec l'équipe projet du contrat de ville**

Échanges plus réguliers et moins formels entre l'équipe projet et les représentants des conseils citoyens pour favoriser une bonne et efficace circulation de l'information.

### ▫ **Forum des acteurs du contrat de ville**



## **Les objets de travail possibles pour permettre l'expression des citoyens sur le contrat de ville et sur leur quartier :**

- Expressions des besoins et attentes des habitants, interpellation du droit commun,
- Consultation sur l'ensemble des projets touchant le quartier vécu (thématiques du contrat de ville, espaces publics, aménagements, services publics, etc.),
- Participation à la gestion urbaine de proximité (GUP), dans le cadre du contrat de ville après contractualisation sur les trois quartiers,
- Participation au forum des acteurs du contrat de ville,
- Participation de membres de chaque conseil citoyen à l'instance inter-conseils citoyens à l'échelle intercommunale. Cette instance, dont la fréquence de réunion sera à définir par les conseils eux-mêmes, pourra permettre des temps d'échanges, de co-formation, de préparation des instances de pilotage avec les représentants.

## **La rédaction collective et l'adoption d'une charte de fonctionnement**

Lors des premières réunions, chaque conseil citoyen définira, tout en respectant le présent cadre fixé dans le contrat de ville, une charte de fonctionnement destinée à définir les objets et modes de travail.

Elle précisera au moins :

- Le **mode d'animation** et **règles d'expression** et de **décision**,
- Le **portage** nécessaire pour les conseils citoyens à l'issue de la phase de constitution : création d'une association ad hoc, portage par une association existante,
- Les **objets de travail** complémentaires et le **programme de travail**,
- La composition ou non de groupes de travail thématiques,
- La **fréquence des réunions** et leurs horaires, pour permettre au plus grand nombre d'habitants d'y participer,
- Le **mode de désignation de représentants à l'instance inter-conseils citoyens** à l'échelle intercommunale,
- Le **mode de désignation d'un/des représentants** pour les **instances de pilotage** du contrat de ville,
- Les **modalités d'échanges et de mobilisation** des habitants du quartier,
- Le mode de relation avec les signataires du contrat de ville, l'équipe dédiée du contrat de ville et les élus (canaux d'information, mode de retours argumentés, etc.),
- Les **modalités de renouvellement**, pour **privilégier des entrées et sorties souples**.

Cette charte de fonctionnement devra être approuvée par la Préfecture.



## **MOYENS DÉDIÉS**

- Chaque Conseil citoyen disposera d'un lieu de réunion au sein d'espaces de proximité. Ce lieu ressource permettra également de consulter de la documentation sur la politique de la ville. Les lieux envisagés sont :
  - l'espace de proximité à Opéra pour le Conseil Citoyen Opéra (Massy),
  - l'espace Bièvre Poterne pour le Conseil Citoyen Bièvre-Poterne Zola (Massy),
  - la maison Colucci pour le Conseil Citoyen Rocade Bel-Air (Longjumeau).
- L'intercommunalité pourra mettre un lieu de réunion à disposition pour la réunion des conseils citoyens à l'échelle intercommunale (instance inter-conseil citoyen),
- Un interlocuteur (voire plusieurs), référent technique du contrat de ville, sera présent à chaque réunion du conseil citoyen comme ressource pour les membres du conseil citoyen. Il ne sera ni secrétaire ni membre du conseil citoyen, mais pourra assurer la fluidité des échanges d'information / d'interpellation entre le Conseil citoyen et les partenaires du contrat de ville (collectivités, délégués du préfet et autres signataires),
- Les élus en charge de la politique de la ville et les signataires du contrat de ville, pourront être conviés aux réunions des conseils citoyens, à la demande des conseils citoyens,
- Les déplacements des membres des conseils citoyens (notamment pour la participation à l'instance intercommunale, ou d'éventuels déplacements d'études) seront défrayés ou facilités par la navette intercommunale. Aucune autre forme d'indemnisation n'est prévue,
- Des temps de co-formation réciproques élus/ habitants/ société civile, ou de formation spécifique à destination des représentants des conseils citoyens, sur des thématiques proposées par les habitants et / ou par l'équipe dédiée « contrat de ville », pourront-être organisés.



# MODALITÉ D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

## UNE OBSERVATION CONTINUE ET PARTAGÉE

### PRINCIPES ET MODALITÉS

Afin d'assurer une connaissance fine et à jour du territoire, différents types de sources statistiques sont à mobiliser (observatoires, INSEE, tableau de bord de quartiers, autres producteurs de données), et ce de manière à obtenir une lecture centralisée, régulièrement mise à jour, et éventuellement cartographiée. **Plusieurs conditions permettront d'assurer une observation fiable et pertinente :**

- L'organisation de temps d'échange d'informations, et de partage du diagnostic, lors des réunions du comité de suivi, des réunions de l'équipe projet, des groupes de travail thématiques ou des réunions des conseils citoyens,
- La mise en place d'un outil d'observatoire avec une mise à jour régulière, centralisée par la communauté d'agglomération. Cet outil nécessite, pour la mise à jour, un partenariat efficace entre l'ensemble des parties prenantes du contrat et un portage technique adapté,
- L'organisation d'un groupe de travail réunissant les différents producteurs de données, que se proposent d'organiser les services de la sous-préfecture (mobilisation de l'ensemble des services de l'État),
- La mobilisation d'indicateurs locaux comparables à d'autres indicateurs nationaux ou départementaux.

**Durant la phase d'élaboration du contrat de ville, une sollicitation de producteurs de données locales, et un premier niveau de sensibilisation à la nécessité de pouvoir disposer de données à l'échelle des quartiers prioritaires ont été réalisés.**

En particulier, auprès des partenaires suivants :

- services du Pôle Emploi, de la Mission Locale, et services intercommunaux de l'emploi,
- bailleurs sociaux, ADIL,
- établissements d'enseignement (via l'inter-CESC du bassin de Massy), etc.

Il conviendra de maintenir la dynamique partenariale engagée avec ces acteurs tout au long de la programmation du contrat. Ces structures recensant un certain nombre de données peuvent dans certains cas assurer des extractions ciblées, sous réserve de disposer de la liste des adresses concernées.

**La création d'un observatoire au niveau local devra permettre de collecter et d'analyser les données disponibles.** Cet observatoire pourrait permettre de produire à mi-parcours et en fin de programmation du contrat des rapports complets sur les tendances observées dans les quartiers prioritaires (démographie, emploi, éducation, santé, etc.), en proposant des approches par territoire, par public, par thématique.

De plus, il sera possible d'alimenter la connaissance fine du territoire à travers les indicateurs qui seront mis à disposition par le CGET, via l'observatoire national. Mi-février 2015, seule une partie de ces données devant être mis à disposition des collectivités sur le site ville.gouv.fr, du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports (kit de données sexuées et kit de données complémentaires) étaient disponibles concernant le territoire de la CA Europ'Essonne.

**Deux types d'indicateurs sont à distinguer :**

- **indicateurs d'observation** / d'évolution du diagnostic (indicateurs de contexte) déclinés dans la partie « observation »
- **indicateurs d'évaluation** / d'atteinte des objectifs et des actions relatifs à la partie « suivi/évaluation » et qui seront détaillés dans chaque fiche-action (certains indicateurs potentiels sont d'ores-et-déjà pré-identifiés au sein des fiches-objectifs du contrat de ville).

# INDICATEURS PROPOSÉS POUR L'OBSERVATION DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE *(producteurs de données indiqués en italique)*

## DÉMOGRAPHIE

Population : évolution globale, répartition par tranche d'âge  
(en particuliers enfants, moins de 20ans et plus de 65 ans) / INSEE  
Part d'étrangers, de primo-arrivants / INSEE  
Nombre et part de familles nombreuses / INSEE  
Nombre et part de familles monoparentales / INSEE  
Répartition de la population par CSP / INSEE  
Population 15 ans ou plus non scolarisée  
Nombre de personnes âgées isolées / CCAS

## EMPLOI

Total des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) + détail : / Pôle Emploi

- proportion DEFM A
- proportion DEFM C
- proportion des jeunes de moins de 25 ans
- proportion de femmes
- proportion des DEFM longue durée (inscrits depuis > 1an) et des jeunes parmi eux
- proportion des DEFM non qualifiés

Part des demandeurs d'emplois résidant dans les QPV parmi l'ensemble (par commune et intercommunalité) / Pôle Emploi

Taux de chômage avec distinction par sexe / INSEE  
Taux de chômage des jeunes avec distinction par sexe / INSEE

Nombre d'habitants des quartiers prioritaires accueillis dans les structures existantes de l'emploi et l'insertion / CA EE, autres partenaires  
Nombre de participants issus des quartiers prioritaires bénéficiant des actions mises en oeuvre pour lever les freins linguistiques + taux de fréquentation par catégorie (hommes, femmes, jeunes) / CA EE

Répartition de la population active par CSP / INSEE

Part des salariés à temps partiel / DIRECCTE

Nombre de jeunes accueillis en stage, alternance, apprentissage dans les entreprises du territoire  
Nombre de bénéficiaires de clauses d'insertion dans les marchés publics  
Nombre d'installation d'autoentrepreneurs  
Nombre d'entreprises pour 1000 habitants / SIRENE  
Part de création d'entreprises / SIRENE

Nombre de bénéficiaires de la Garantie Jeune / Mission Locale

## LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Nombre de logements SRU gérés par les bailleurs sociaux / AORIF  
Part de logements sociaux par rapport aux résidences principales / INSEE  
Nombre de demandeurs d'un logement social  
Part des ménages sans voiture / INSEE  
Statut d'occupation (propriétaires occupants, locatif + locatif social) / INSEE, AORIF  
Proportion de logements sur-occupés / sous-occupés / INSEE, AORIF  
Rotation au sein du parc social / AORIF  
Vacance de logements / INSEE

Nombre de demandes de relogement émanant du territoire de référence au titre du DALO / État  
Nombre de relogements dans le territoire de référence / État  
Nombre de procédures d'expulsions

## REVENUS, NIVEAU DE VIE ET PRÉCARITÉ

Revenu médian par unité de consommation des ménages + distinction propriétaires occupants/ locataires du parc privé / locataires du parc social / INSEE, État  
Part des ménages en dessous du seuil de pauvreté / INSEE, État  
Part des ménages non imposables / INSEE, État  
Nombre d'allocataires CAF et poids dans la population du quartier / CAF  
Part des allocataires CAF dont le revenu est constitué de 50% à 100% de prestations sociales / CAF  
Part des allocataires percevant le RSA / CAF, CG91  
Part des allocataires percevant une allocation logement/ CAF  
Part des allocataires percevant une aide personnalisée au logement / CAF  
Population des foyers à bas revenus

## ÉDUCATION

Taux de scolarisation des moins de 3 ans / INSEE  
Taux de scolarisation des 15/17ans et des 18/24 ans / INSEE  
Taux de réussite au Diplôme National du Brevet / Éducation Nationale  
Orientation des élèves en fin de 3ème / Éducation Nationale  
Devenir des élèves en fin de 2nde / Éducation Nationale  
Niveau de formation des plus de 15 ans sortis du système scolaire, distinction par sexe / INSEE, État  
Jeunes non insérés (sortis du système scolaire, ni en formation ni en emploi) par sexe / CG91

## SANTÉ

Taux de généralistes pour 100 000 habitants (présence médicale) / CPAM, INSEE BPE  
Part des généralistes de + 55 ans / CPAM  
Taux de bénéficiaires CMUC du régime général / CPAM  
Taux de bénéficiaires Aide à Complémentaire Santé du régime général / CPAM  
Taux d'EBD (Examen Bucco-Dentaire) des enfants / CPAM  
Nombre de structures de garde petite enfance pour 1 000 habitants de moins de 2 ans / INSEE BPE

## SÉCURITÉ

État 4001 (phénomènes de délinquance par type) / État

# DES OUTILS DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DU CONTRAT

Conformément à l'esprit de la loi, le contrat de ville nouvelle génération constitue un contrat-cadre pour un projet stratégique, qui n'est pas figé, susceptible de s'adapter aux évolutions du territoire.

Il s'inscrit dans une démarche de déclinaison opérationnelle évolutive (fiches actions élaborées annuellement, et réinterrogées au regard des effets produits), et dans une démarche d'amélioration continue.

Un suivi de l'état d'avancement des actions est donc indispensable, à la fois en termes d'avancée, d'impacts, et de suivi financier. Il est assuré par l'équipe projet, sur la base d'indicateurs fiables et resserrés.

La mise en place d'un tableau de bord au sein de la CA Europ'Essonne devra faciliter le suivi de la mise en oeuvre opérationnelle du contrat tout au long de la programmation. Ce tableau pourra se présenter de la façon suivante :

Axe	Enjeu	Objectif	Action	Pilote	Indicateur	Source de la donnée	Valeur de référence	Valeur cible	Valeur année 1	Valeur année 2

L'analyse de ce tableau de bord servira à l'évaluation du contrat de ville.

La réunion annuelle du comité de pilotage sera l'occasion de partager le bilan des actions mises en oeuvre pendant l'année écoulée et de préparer le plan d'actions pour l'année suivante.

Afin d'assurer un suivi puis une évaluation participatifs, les indicateurs devront être partagés avec l'ensemble des porteurs de projet afin qu'ils assurent un suivi précis des actions qu'ils mettent en oeuvre. En amont d'un temps de sensibilisation et de formation au suivi et à l'évaluation des projets, le modèle de tableau de suivi leur sera fourni.

## DES OUTILS D'ÉVALUATION POURQUOI ÉVALUER ?

L'évaluation vise à déterminer dans quelle mesure une politique publique a atteint les objectifs qui lui sont assignés, et produit les impacts escomptés auprès des publics concernés. Elle permet donc de partager collectivement l'appréciation des résultats des actions menées pour les réajuster et les améliorer.

En s'appuyant sur la mise à jour du diagnostic basée sur les outils d'observation, il s'agira de mener une démarche évaluative permettant :

- d'apprécier la mise en oeuvre effective (pilotage, partenariat, etc.), le niveau d'atteinte de chacun des objectifs et les résultats,
- de prévoir le réajustement, le cas échéant, des priorités et des modalités d'intervention,
- d'assurer l'analyse de l'efficacité des dispositifs mis en place,
- de constituer un point d'étape des actions mises en oeuvre,
- de contribuer à entretenir la dynamique partenariale.

Cette évaluation, qui sera conduite au sein des instances de pilotage du contrat de ville, pourra être composée de dispositifs mixtes :

- évaluation à mi-parcours / dispositifs d'évaluation en continu,
- évaluation de la mise en oeuvre des actions,
- évaluation de l'atteinte des objectifs, dans toutes les thématiques abordées par le contrat,
- évaluation qualitative de la cohérence, l'efficacité, l'impact, la pertinence.

## QU'ÉVALUE-T-ON ?

L'évaluation du contrat de ville revient à mesurer dans un premier temps les effets des actions sur l'insertion, l'intégration, la qualité de vie des habitants. En parallèle de l'actualisation du diagnostic permettant de comparer des indicateurs statistiques mesurables, elle sera menée selon une approche thématique, en interrogeant les objectifs axe par axe.

*NB : chaque fiche-objectif du contrat de ville comprend un item « niveau d'atteinte de l'objectif » destiné à être complété en phase d'évaluation (sur une échelle de 0 à 3, évaluation participative et qualitative effectuée au sein des instances de pilotage dédiées)*

Au-delà de l'évaluation de chaque action spécifiquement au regard des indicateurs choisis en amont, l'évaluation sera également fondée sur une grille de questionnement transversale au contrat de ville et élaborée par l'équipe projet. Cette grille contiendra des questions sur la gouvernance, la participation citoyenne, sur la réduction des inégalités sociales et urbaines.

## QUELLE SUITE À L'ÉVALUATION ?

Un rapport synthétique et pédagogique pourra utilement être diffusé aux membres du comité de pilotage en amont, ainsi qu'aux opérateurs sollicités pour effectuer l'évaluation (importance du retour d'information pour maintenir l'implication de tous). Une communication plus large auprès du grand public sera par ailleurs organisée, sous la forme de synthèses du rapport d'évaluation.

L'équipe-projet veillera à ce que les conclusions et recommandations formulées soient prises en compte dans la programmation du contrat de ville et l'élaboration des plans d'actions annuels.

## QUI ÉVALUE ?

Afin d'entretenir la dynamique partenariale et de partager une culture de l'évaluation, celle-ci se doit d'être **pluraliste** et constituée d'une **coproduction d'informations et d'analyses**. Afin d'assurer la construction d'une **évaluation la plus partagée possible**, les instances de comité de suivi et de comité de pilotage, où sont présents de nombreux partenaires, seront le lieu du partage et de l'enrichissement de l'évaluation. Des groupes de travail thématiques pourront être spécifiquement dédiés à l'évaluation. Enfin, l'équipe-projet devra mobiliser les conseils citoyens qui apporteront leur regard sur le contrat de ville.

L'évaluation fondée sur les indicateurs pourra être complétée par une approche davantage **qualitative** composée :

- d'**entretiens qualitatifs** avec des porteurs de projet, individuels ou groupés, afin d'identifier les réussites et points de blocage ;
- de **questionnaires** mis disposition des habitants, qui sont les premiers bénéficiaires de la politique de la ville, afin de recueillir leur évaluation «d'usage» des actions mises en oeuvre dans le cadre du contrat de ville ;
- recours ponctuel à des **sondages** ;
- constitution de **groupes témoins** pour évaluer l'impact de certains dispositifs sur des thématiques spécifiques.



# SYNTHÈSE : RÔLE DE CHACUN & CALENDRIER

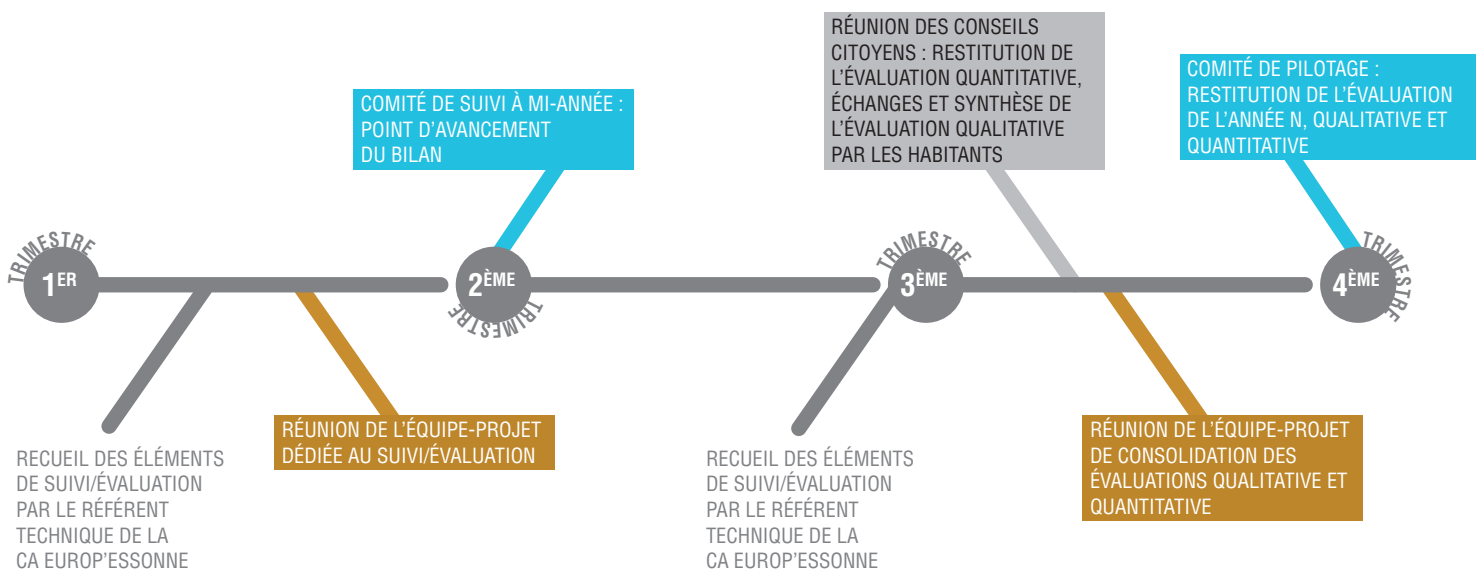
## LE RÔLE DE CHAQUE INSTANCE ET PARTENAIRES

<b>LE COMITÉ DE PILOTAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Il discute et valide l'évaluation quantitative et qualitative</li> <li>■ Il prend en compte l'évaluation pour l'élaboration du plan d'actions N+1</li> </ul>
<b>LE COMITÉ DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Il prend connaissance, discute et, si besoin, réoriente l'évaluation à mi-parcours</li> <li>■ Il est garant de la mise en oeuvre opérationnelle du contrat et de l'observatoire</li> </ul>
<b>LES CONSEILS CITOYENS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ils prennent connaissance de l'évaluation quantitative</li> <li>■ Ils dédient une de leurs réunions à la restitution de l'évaluation quantitative, et à la mise en commun et en débat de l'évaluation qualitative à partir des retours des habitants</li> </ul>
<b>L'ÉQUIPE-PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elle est le garant du recueil des éléments nécessaires à l'évaluation quantitative</li> <li>■ Elle prépare le comité de pilotage et le comité de suivi</li> <li>■ Elle consolide les outils de suivi, d'évaluation, et d'observation</li> </ul>
<b>LES PORTEURS DE PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ils sont responsables du suivi et de l'évaluation de l'action qu'ils portent et fournissent les éléments de suivi/ bilan à l'équipe-projet</li> <li>■ Ils peuvent à la discrétion de l'équipe-projet et du comité de suivi, participer à l'une des réunions</li> </ul>

## CALENDRIER INDICATIF DE SUIVI / ÉVALUATION D'UNE ANNÉE N : MOMENTS CLÉS

AUTOMNE 2015 - **Séminaire de lancement du dispositif** de suivi, d'observation et d'évaluation :

- Réunion de l'ensemble des signataires, porteurs de projet et partenaires
- Sensibilisation et acculturation aux objectifs, attendus et plus-values de l'évaluation (séquence plénière)
- Identification d'indicateurs propres à chaque thématique (séquence en sous-groupe)



# ENGAGEMENTS EXPRIMÉS PAR LES SIGNATAIRES

Au-delà des thématiques qui les concernent spécifiquement, chacun des signataires s'engage à :

- **s'inscrire dans la démarche d'ensemble d'animation et de suivi du contrat de ville, sur la période 2015-2020** : représentation dans les instances de gouvernance (politiques et techniques) qui les concernent, contribution au travail en réseau et à la circulation d'information, alimentation des outils d'observation et participation à l'évaluation du contrat,
- **mobiliser à son niveau les moyens humains, matériels et financiers** nécessaires et adaptés pour la mise en œuvre opérationnelle du cadre stratégique défini,
- **interroger chaque fois que c'est possible la mise en œuvre de son droit commun** pour renforcer son action en faveur des habitants des quartiers cibles de la politique de la ville, et adopter un fléchage précis de son intervention au bénéfice des quartiers prioritaires.

De plus, l'ensemble des financeurs s'engage à **rechercher la simplification des démarches administratives pour les demandes de subventions** des associations. Des démarches d'appels à projets communs et simplifiés pourront être engagées. La sécurisation des financements des associations pourra également être recherchée par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs.





## LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EUROP'ESSONNE S'ENGAGE À :

- Garantir le **caractère transversal, intégré et partenarial de la démarche** contrat de ville pour sa mise en œuvre : pérenniser le travail de fond mené par l'ensemble des partenaires associés à l'élaboration du contrat pour améliorer en continu la cohérence d'action.
- Pérenniser, renforcer ou activer les **partenariats** avec les acteurs concernés par les thématiques du contrat de ville.
- Assurer l'**animation interne, et auprès de l'ensemble des partenaires associés** à l'élaboration et la mise en œuvre du contrat.
- Mettre en place des **instances de pilotage** identifiées par l'ensemble des partenaires, adaptées à l'évolution des besoins et des problématiques, souples et réactives.
- Maintenir et adapter les **moyens humains** pour assurer l'animation et la coordination des acteurs.
- Mettre en place les **outils d'observation, de suivi et d'évaluation** du contrat de ville, et partager les indicateurs avec l'ensemble des signataires.
- Assurer le **soutien aux initiatives et démarches locales**, et l'organisation d'un forum annuel des acteurs du contrat de ville.
- Assurer une **information régulière** des partenaires investis dans la mise en œuvre du contrat, et une transparence dans l'évaluation.
- Développer des **outils partagés** de clarification et de lisibilité du rôle de chacun des partenaires et associations actives sur le territoire.
- Veiller en continu à l'**adaptation du plan d'action** à l'évolution des besoins des habitants des quartiers prioritaires.
- Assurer, en lien avec les villes et l'Etat, la **mise en place des conseils citoyens**, instances de participation et de co-construction indispensables à la bonne mise en œuvre de ce contrat, et mobiliser à son niveau les moyens humains, financiers et logistiques nécessaires à leur bon fonctionnement.
- Assurer et participer à la mise en place de **temps de co-formation** pouvant réunir professionnels, élus, associations et habitants.
- Ajuster les **politiques communautaires de droit commun** aux besoins spécifiques identifiés pour les habitants des quartiers prioritaires. En particulier, poursuivre la mise en œuvre, éventuellement renforcer et faire évoluer les navettes gratuites et les services de l'emploi, l'insertion et la création d'entreprise.
- Poursuivre l'application de l'actuel pacte financier et fiscal, à réinterroger dans le cadre de l'évolution du périmètre intercommunal.
- Mener une politique volontariste de **mobilisation des fonds européens**.
- Assurer la **coordination entre la politique de l'habitat menée à l'échelle intercommunale et les objectifs du contrat de ville**, notamment à travers la mise en place d'une conférence intercommunale du logement, et l'élaboration d'une convention intercommunale de mixité sociale.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions du Programme Local de l'Habitat, et lancer la révision de ce document à l'échelle de la future intercommunalité.
- Poursuivre le soutien financier apporté aux bailleurs sociaux au titre de la **surcharge foncière**.
- Participer au financement des projets de renouvellement urbain (sur des aménagements urbains et des réhabilitations ou créations d'équipements d'intérêt communautaire) ; soutenir les projets inscrits au Contrat de Développement Territorial.
- Maintenir les crédits déployés en faveur de l'emploi et de la formation. En particulier, maintenir un **service de proximité dédié à l'emploi, la formation et la linguistique** en direction des adultes et des jeunes.
- Participer au développement de l'**économie sociale et solidaire**, au développement des structures d'**insertion par l'activité économique**, et à toutes formes d'actions d'insertion professionnelle pouvant bénéficier directement aux publics en situation de vulnérabilité (chantiers d'insertion, chantiers écoles, généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics, etc.)
- Signer la **Charte Entreprises et Quartiers en Essonne**.
- Participer à la **coordination avec les acteurs éducatifs**, notamment au sein de l'inter-CESC du bassin de Massy.
- Poursuivre le **soutien financier aux associations** œuvrant dans les domaines du sport et des loisirs.





## LA VILLE DE MASSY S'ENGAGE :

Par la signature du présent contrat, la commune de Massy s'engage à travailler sur les différents piliers intégrés au contrat de ville.

Sur le pilier **cohésion sociale**, la ville s'engage à :

- Maintenir et renforcer les actions visant l'accompagnement éducatif et le soutien à la parentalité dans les quartiers prioritaires.
- Maintenir le dispositif de réussite éducative et le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité.
- Promouvoir le principe de laïcité et les valeurs républicaines à travers les actions qui seront mises en place.
- Favoriser le vivre ensemble, le respect et l'égalité de tous par la mise en place d'actions partenariales.
- Prendre part aux réflexions et actions qui seront engagées dans le but d'améliorer le cadre de vie et l'état de santé des habitants.
- Soutenir les associations intervenant dans ces quartiers, dont les actions correspondent aux objectifs fixés par le contrat de ville et respectant les valeurs républicaines et le principe de laïcité.
- Favoriser l'accès aux structures de toute nature (juridiques, de l'emploi, culturelles, sportives, etc.), notamment par une meilleure information et communication.
- Contribuer à l'amélioration de la tranquillité publique et la prévention de la délinquance par la mise en place d'actions et dispositifs adaptés, seule ou avec des partenaires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée au traitement et à la prévention des addictions.
- Maintenir le dispositif de médiation sociale sur le quartier Opéra.

Les engagements en matière de **cadre de vie et renouvellement urbain** consisteront à :

- Entretien des bâtiments, voiries et espaces publics d'intérêt communal.
- Contribuer au développement durable et à la préservation du cadre de vie, dans toutes ces composantes, en lien avec les bailleurs et les acteurs de proximité.
- Maintenir et renforcer les dispositifs de type GUP ainsi que les actions qui en découleront.
- Co-financer les Projets de Renouvellement Urbain et projets d'intérêt local concernant des aménagements urbains ou des réhabilitations.
- Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle au sein des quartiers.

Troisième pilier du contrat de ville, le **développement économique, l'emploi et l'insertion**, mobilisera l'ensemble des partenaires du territoire. Il s'agira pour la commune de :

- Favoriser la rencontre des habitants et des structures de l'emploi, de l'insertion et des entreprises notamment par le renforcement des clauses d'insertion, la préservation du dispositif « jeunes vers l'emploi ». Mais aussi par le maintien de l'opération « job d'été » et la mise en place d'une réflexion autour de la problématique des stages et de l'alternance.
- Renforcer le partenariat avec ces structures, particulièrement pour la mise en place d'actions adaptées aux publics des quartiers prioritaires.
- Maintenir et renforcer les ateliers sociolinguistiques facilitant le parcours d'accès à la formation et à l'emploi, ainsi que la réunion de coordination linguistique permettant la rencontre et la formation de ces acteurs.
- Participer au développement des chantiers d'insertion en partenariat avec les bailleurs.
- Renforcer les dispositifs contribuant à lever les freins à l'emploi et à la formation tels que le Pass Permis ou l'Aide aux Projets.
- Soutenir les projets innovants dans les domaines de l'entrepreneuriat et de l'économie sociale et solidaire.

Apport majeur de la loi de programmation pour la ville du 21 février 2014, la **participation des habitants** sera recherchée. En ce sens, il s'agira de :

- Favoriser la compréhension et la participation des habitants aux actions mises en œuvre dans le cadre du contrat.
- Associer les habitants dans le suivi de ces mêmes actions.
- Proposer des moyens pour les conseils citoyens, en complément de ceux mis à disposition par l'État.
- Participer au fonctionnement des conseils citoyens, en complément de la CA Europ'Essonne et de l'Etat, par la mise à disposition des moyens suivants : mise à disposition d'un lieu pour les rencontres, et aide complémentaire pour financer la formation des membres des conseils.

La commune contribuera à la **mise en œuvre efficiente du contrat**. Pour se faire, elle souhaite :

- Poursuivre le travail en réseau avec l'ensemble des partenaires mobilisés.
- Contribuer à la construction collective et au partage des informations nécessaires au suivi et à l'évaluation du contrat, par l'implication de l'ensemble des directions municipales, et tout particulièrement la Direction Jeunesse et Cohésion Sociale.
- Participer et contribuer activement aux instances de pilotage et d'animation créées dans le cadre du contrat.
- Poursuivre le co-financement et la mise en œuvre de projets et dispositifs et « Politique de la Ville ».



## LA VILLE DE LONGJUMEAU S'ENGAGE :

La ville de Longjumeau conduit des engagements contractuels dans le cadre la politique de la ville depuis plusieurs années. Après le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, elle est signataire du Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne pour développer des projets au bénéfice des habitants du quartier prioritaire La Rocade - Bel Air et de son périmètre tel qu'il est vécu au regard des habitudes quotidiennes de ses habitants.

Dans un cadre multi partenarial, aux côtés de la communauté d'agglomération, pilote, et de la ville de Massy, elle s'engage avec les signataires pour mettre en oeuvre, suivre, et évaluer le contrat de ville. En coordination avec les signataires, ces engagements portent sur un programme d'actions, et sur un mode de gouvernance.

### Un programme d'actions

La ville de Longjumeau favorisera une synergie entre les opérations de rénovation urbaine d'une part, celles menées par les structures institutionnelles et/ou associatives d'autre part, autour des trois piliers prioritaires du contrat pour :

- améliorer l'habitat et le cadre de vie,
- renforcer la cohésion sociale,
- favoriser le développement économique et l'emploi.

La déclinaison en sera la suivante :

#### • habitat et cadre de vie :

Dans le cadre d'une convention à établir avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, développement d'un projet de réaménagement urbain, pour :

- optimiser et valoriser l'espace urbain : création ou réaménagement de bâtiments mixtes d'habitat et de services, développement d'équipements (appartement pédagogique, structure d'accueil jeunes enfants), création de liaisons piétonnes, jardins partagés, dynamisation de l'offre commerciale (création d'un marché),
- améliorer la visibilité et l'accessibilité des offres de services : création de pôles dédiés à l'emploi, l'insertion et la création d'entreprise, à la famille, à la protection sociale et la santé (Maison de la Fraternité), aux générations et au monde associatif
- diversifier et redéployer l'offre de logements.

#### • cohésion sociale :

- mobiliser et renforcer le droit commun, accompagner et aider les structures, autour des actions socio-culturelles et familiales : sport en famille, animations sur le quartier et de bas d'immeubles, création d'un lieu dédié aux pratiques musicales amateurs, promotion de la lecture,
- prévenir l'échec scolaire : co-financement du Programme de Réussite Éducative et du Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité,
- soutenir les familles dans l'exercice de la parentalité : ateliers et groupes de paroles,
- faciliter l'accès au droit et à la santé : permanences d'accueil, création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

#### • développement économique et emploi :

- prendre part à contribuer et à renforcer un réseau des partenaires de l'emploi et de l'insertion ; actions tendant à la création et la valorisation d'un accueil unique de l'emploi (service public de l'emploi),
- co-financer tous les dispositifs favorisant les parcours d'accès à la formation et à l'emploi : ateliers socio-linguistiques, chantiers d'insertion, formations professionnalisantes,
- favoriser les dispositifs de nature à lever les freins à l'emploi : aides à la mobilité, garde d'enfants, aides au permis, prise en charge BAFA,
- poursuivre le recrutement de publics en contrats d'emplois d'avenir, emplois aidés, en service civique et en qualité de stagiaires.

### Un mode de gouvernance

Au-delà de l'affectation d'une équipe dédiée, composée d'un coordinateur et de référents pour chacune des priorités, la ville s'engage à :

- maintenir les moyens affectés au co-financement du programme de réussite éducative : coordinateur, référent(s) de parcours,
- co-financer un poste de coordinateur du CLSPD,
- conduire une démarche de Gestion Urbaine de Proximité,
- faciliter l'implication de l'ensemble des services municipaux dans la mise en oeuvre du contrat,
- animer des groupes de travail sur chaque priorité, et sur chacune de leurs thématiques,
- contribuer activement à constituer, organiser et faciliter le fonctionnement d'un conseil citoyen,
- s'inscrire dans les appels à projets,
- soutenir les associations impliquées dans le contrat de ville : locaux, logistique, etc.
- favoriser une ouverture vers tous les partenaires mobilisables sur le territoire.



## LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE S'ENGAGE :

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, **la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille**, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté,

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse,
- égalité femmes/hommes,
- lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, **en fonctionnement**, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, **en investissement**, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.



## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

*Compte tenu des élections départementales de mars 2015, la signature du présent contrat de ville interviendra ultérieurement par voie d'avenant.*



## L'ÉDUCATION NATIONALE S'ENGAGE À :

- Mettre en cohérence les projets et les engagements généraux de l'Éducation Nationale avec ceux conduits dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.
- Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation (chambres consulaires, grandes écoles, Conseil Régional, organismes de formation, etc.) pour la réussite des jeunes sous statut scolaire ou en apprentissage.
- Activer les dispositifs dédiés aux quartiers prioritaires de l'Éducation Nationale sur un mode partagé avec les acteurs du contrat de ville.
- Mettre en œuvre dans un cadre partenarial et local des actions de lutte contre le décrochage scolaire.
- Maintenir un régime de décharge exceptionnelle des directeurs pour les écoles élémentaires Schweitzer et Saint-Exupéry, les écoles maternelles Schweitzer, Saint-Exupéry et Gubanski de Longjumeau et l'école maternelle les Bleuets de Massy
- Inscrire la difficulté socio-scolaire dans les règles de répartition des emplois de professeurs, du 1<sup>er</sup> degré pour les écoles suivantes de Longjumeau :
  - école élémentaire Schweitzer
  - école élémentaire Saint-Exupéry
  - école maternelle Schweitzer
  - école maternelle Saint-Exupéry
  - école maternelle Gubanski
- Inscrire la difficulté socio-scolaire dans les règles de répartition des emplois de professeurs, du 1<sup>er</sup> degré pour les écoles suivantes de Massy :
  - école maternelle les Bleuets
- Mettre en œuvre le dispositif « Plus de maîtres que de classes ».
- Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.



## LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE S'ENGAGE :

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a consacré la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et mis à leur disposition un certain nombre de nouveaux moyens d'action.

Pour réussir, cette politique se doit toutefois d'être partenariale. Le représentant de l'État dans le département, le président du conseil général et le procureur de la République sont naturellement pleinement impliqués, chacun dans leur domaine de compétence, à la définition et à la mise en œuvre de cette politique dans le département. L'élaboration et la diffusion d'un plan départemental de prévention de la délinquance constitue à cet égard un acte important dans la mise en cohérence des actions menées par chaque partenaire.

Conformément aux dispositions de l'article 39-1 du code de procédure pénale, le procureur de la République « anime et coordonne, dans le ressort du tribunal de grande instance, la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire, conformément aux orientations nationales de cette politique déterminées par l'État, telles que précisées par le procureur général. ». A ce titre, le procureur de la République veille à la prévention des infractions à la loi pénale par la mise en œuvre d'une politique d'alternatives aux poursuites pénales, de mise en mouvement et d'exercice de l'action publique, de direction de la police judiciaire, de contrôle d'identité et d'exécution des peines. A Évry, cette politique est portée par les 25 magistrats du parquet qui ont chacun des responsabilités distinctes mais dont certains sont plus impliqués dans la lutte contre la délinquance de proximité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes comprenant une zone urbaine sensible, cette action partenariale trouve sa pleine expression au sein des conseils locaux de prévention de la délinquance. Cette instance est le lieu privilégié d'échanges et de réflexion pour conduire des actions de prévention de la délinquance et infléchir le sentiment d'insécurité. En Essonne, le parquet est d'ores et déjà présent dans plusieurs conseils locaux de prévention de la délinquance et s'efforce de participer aux réunions plénières.

Mais au delà de sa participation à ces structures partenariales, le parquet d'Évry souhaite s'engager résolument dans la **lutte contre la délinquance de proximité**. Cette délinquance de proximité, dont il n'existe pas de définition juridique, se caractérise par la commission d'actes répétés contre la tranquillité publique tels que des occupations intempestives d'espaces publics ou privés, des dégradations volontaires, des vols et parfois même des agressions verbales ou physiques. Cette délinquance est souvent le fait de mineurs ou de jeunes majeurs qui perturbent fortement la vie des quartiers et des communes quel que soit le nombre de leurs habitants.

Cette lutte contre la délinquance de proximité pourrait être développée au travers de trois actions particulières susceptibles d'être proposées dans le cadre des conseils locaux de prévention de la délinquance :

- le développement des cellules de suivi individualisées
- le développement des réponses pénales de proximité
- la mise en place de dispositifs d'exécution de peines de proximité

La présente note a pour objet de présenter ces différents dispositifs.

## **Les cellules individualisées de prévention de la délinquance**

Dans chaque commune, un nombre limité d'individus, mineurs ou majeurs, parfaitement identifiés des pouvoirs publics et des acteurs locaux en charge de la prévention de la délinquance, ont un comportement qui perturbe gravement l'ordre et la tranquillité publique. La création de cellules individualisées de prévention de la délinquance a pour objectif, entre partenaires susceptibles d'apporter une contribution dans la détection des situations difficiles et d'y apporter une réponse adaptée, de se rencontrer régulièrement pour décider de l'orientation à envisager et tenter d'apporter une réponse éducative, sociale ou judiciaire.

Les cellules de suivi individualisées de prévention de la délinquance constituent un « groupe de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique » au sens de l'article L2211-5 du code général des collectivités territoriales. A ce titre, « les faits et informations à caractère confidentiel » échangés dans ce cadre « ne peuvent être communiqués à des tiers »

### **Pilote et partenaires impliqués :**

Les membres des cellules individualisées de prévention de la délinquance sont le maire, le procureur de la République, le commissaire de police, le ou les chefs des principaux établissements scolaires, les bailleurs sociaux, le chef de la police municipale et les responsables locaux des actions de prévention de la délinquance. Le secrétariat des cellules de prévention de la délinquance est assuré par le coordonnateur du CLSPD.

### **Mise en œuvre :**

Chaque trimestre ou tous les deux mois, à l'invitation du maire, les partenaires identifiés, se réunissent pour évoquer des situations familiales ou personnelles difficiles et définir des orientations de travail, propres à chaque partenaire. Ces réunions doivent être précédées par l'envoi d'un ordre du jour permettant à chacun de réunir les éléments d'analyse des situations qui seront évoquées. A l'issue de la réunion, les partenaires disposent d'un compte rendu qui récapitule les actions que chaque partenaire envisage de mettre en œuvre pour améliorer la situation.

## **Les réponses pénales de proximité**

Confrontés à une forte demande de tranquillité publique et à un sentiment d'insécurité de la part de nos concitoyens, les maires et tous les partenaires des conseils locaux de prévention de la délinquance, souhaitent que des réponses pénales soient apportées au comportement des auteurs mineurs ou majeurs d'actes d'incivilité ou de délinquance.

Pour lutter contre ce sentiment et permettre d'apporter des réponses rapides et efficaces qui concilient les exigences de justice et de préservation de l'ordre public, trois types de réponse peuvent être apportées:

- Le rappel à l'ordre par le maire (article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales)
- La transaction réparation (article 44-1 du code de procédure pénale)
- Les mesures alternatives aux poursuites pénales (articles 41-1 et 41-2 du code de procédure pénale)

### **1. Le rappel à l'ordre par le maire**

#### **Rappel des dispositions légales :**

L'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales prévoit : « Lorsque les faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L2122-18 peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant, en le convoquant en mairie ».

« Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur ».

#### **Champ d'application :**

Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique dans la commune. A titre indicatif, peuvent être visés : les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propriété publique, les incivilités commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du maire portées à sa connaissance. Le rappel à l'ordre doit être exclu s'agissant de faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou de délits et lorsqu'une plainte a été déposée dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

### Mise en œuvre :

La loi ne prévoit aucun dispositif particulier pour mettre en œuvre ce dispositif à l'initiative du maire. Une convention signée par le maire et le procureur de la République peut être établie.

## 2. La transaction réparation

### Rappel des dispositions légales :

L'article 44-1 du code de procédure pénale prévoit : « pour les contraventions que les agents de police municipale sont habilités à contester par procès-verbal, et qui sont commises au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens, le maire peut, tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement, proposer au contrevenant une transaction consistant en la réparation du préjudice.

La transaction proposée par le maire et acceptée par le contrevenant doit être homologuée par le procureur de la République.

Les actes tendant à la mise en œuvre ou à l'exécution de la transaction sont interruptifs de la prescription de l'action publique.

L'action publique est éteinte lorsque l'auteur de l'infraction a exécuté dans le délai imparti les obligations résultant pour lui de l'acceptation de la transaction.

La transaction peut également consister en l'exécution, au profit de la commune, d'un travail non rémunéré pendant une durée maximale de trente heures. Elle doit alors être homologuée, selon la nature de la contravention, par le juge du tribunal de police ou par le juge de proximité ».

### Champ d'application :

La transaction réparation s'applique exclusivement aux contraventions que les agents de police municipale sont habilités à constater. Il s'agit principalement des infractions aux arrêtés municipaux, à certaines contraventions aux dispositions du code de la route et du code pénal mentionnées au livre VI.

Compte tenu de son champ d'application relativement limité, la mesure de transaction-réparation ne peut avoir qu'une incidence limitée dans le traitement de la délinquance de proximité.

### Mise en œuvre :

La loi ne prévoit aucun dispositif particulier pour mettre en œuvre ce dispositif à l'initiative du maire. Une convention signée par le maire et le procureur de la République peut être établie.

## 3. Les mesures alternatives aux poursuites pénales

**Rappel des dispositions légales :** Les articles 41-1 et 41-2 du code de procédure pénale donnent compétence au procureur de la République « s'il lui apparaît qu'une telle mesure est susceptible d'assurer la réparation du dommage causé par la victime, de mettre fin au trouble résultant de l'infraction ou de contribuer au reclassement de l'auteur des faits », de proposer à l'auteur des faits une **mesure alternative aux poursuites pénales** ou une **composition pénale**.

■ Une mesure alternative aux poursuites pénales consiste notamment à délivrer un rappel à la loi à l'auteur des faits, à l'orienter vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle ou à l'inviter à réparer le dommage causé. Cette mesure est généralement proposée par un délégué du procureur de la République qui en assure le suivi effectif

■ Une composition pénale consiste notamment à proposer à l'auteur des faits le versement d'une amende de composition au Trésor Public, à remettre au greffe du tribunal de grande instance son permis de conduire ou son permis de chasser pour une durée maximale de six mois, à accomplir un stage de citoyenneté ou un travail non rémunéré d'une durée maximale de soixante heures au profit de la collectivité, au sein d'une personne morale de droit public ou d'une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public ou d'une association habilitée. Cette mesure est proposée par un délégué du procureur de la République qui en assure le suivi effectif.

### Champ d'application :

Le champ d'application de ces mesures est très important dans la mesure où elles peuvent être prises à l'encontre de tous les auteurs de délits ou de contraventions (mesure alternative) et de délits punis à titre de peine principale d'une peine d'amende ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à cinq ans (composition pénale). Ces mesures peuvent être prononcées à l'encontre de mineurs auteurs d'actes délictueux

Chaque année, le parquet d'Evry requiert le prononcé d'environ 7500 mesures alternatives aux poursuites pénales et 1500 compositions pénales.

### Mise en œuvre :

Les mesures alternatives aux poursuites pénales sont en principe proposées par un délégué du procureur de la République dans le cadre d'un rendez vous personnalisé qui se déroule au tribunal de grande instance, dans un tribunal d'instance, dans une maison de justice et du droit ou dans un point d'accès au droit.

■ Pour les mesures alternatives appliquées à des majeurs, les rendez vous avec les délégués du procureur se déroulent dans les lieux suivants : Point d'accès au droit Évry, Tribunal d'instance Étampes, Maison de la justice et du droit Les Ulis, Maison de la justice et du droit Villemoisson, Athis-Mons.

■ Pour les mesures de compositions pénales appliquées à des majeurs, les auteurs d'infractions sont convoqués au tribunal de grande instance d'Évry. Ils sont reçus par un délégué du procureur qui leur propose une mesure. S'ils acceptent la mesure proposée, la composition pénale fait l'objet d'une validation par le président du tribunal de grande instance ou son représentant et d'un suivi dans son exécution par le délégué du procureur.

■ Pour les mesures alternatives aux poursuites pénales et les compositions pénales appliquées à des mineurs, les auteurs d'infractions pénales sont convoqués devant des délégués du procureur de la République spécialement désignés pour assurer cette fonction. Ces rendez vous ont lieu à Evry (tribunal de grande instance et point d'accès au droit), Villemoisson, Athis-Mons, Etampes et Les Ulis.

Pour d'améliorer la cohérence de ce dispositif, il semblerait utile de développer l'approche territoriale.

### **La mise en place de dispositifs d'exécution de peines de proximité**

Pour être efficiente, la lutte contre la délinquance de proximité nécessite que les auteurs de ces actes de délinquance soient rapidement convoqués en justice et que les sanctions prononcées soient exécutées rapidement. Cette exécution rapide suggère une grande proximité entre les différents acteurs de la chaîne pénale et une grande fluidité dans le traitement des dossiers.

Si l'on peut être assuré que les diligences accomplies par les services d'enquête, par les magistrats et fonctionnaires du parquet, par les délégués du procureur et par le magistrat désigné par le président du tribunal pour valider les compositions pénales, concourent à la réalisation de ces objectifs de proximité entre les acteurs de la chaîne pénale et de fluidité dans le traitement des dossiers, une réflexion complémentaire nous paraît devoir être menée pour développer ce qui pourrait être appelé des sanctions pénales de proximité, c'est à dire des sanctions adaptées à ce type de délinquance et exécutées à proximité du lieu de commission des faits.

Le prononcé de ces sanctions pénales de proximité devrait avoir cinq objectifs clairement affichés :

- être la réponse principale aux actes de délinquance de proximité,
- être prononcées et exécutées rapidement,
- être exécutées à proximité du lieu de commission des faits et/ou du domicile de l'auteur,
- impliquer l'auteur des faits dans la réparation du préjudice et/ou du trouble à l'ordre public,
- impliquer les collectivités locales dans l'exécution de ces sanctions et dans la prise en charge des auteurs de ces actes.

Au regard de ces objectifs, la mesure de travail non rémunéré, prononcée dans le cadre d'une composition pénale, paraît être la mesure la plus adaptée dans la lutte contre cette forme de délinquance.

#### **■ Rappel des dispositions législatives :**

L'article R15-33-42 du code de procédure pénale précise que « l'accomplissement d'un travail non rémunéré prévu par le 6° de l'article 41-2 consiste dans la réalisation d'un travail au profit soit d'une personne morale de droit public, soit d'une association habilitée en application des dispositions des articles R131-12 à R131-16 du code pénal ».

#### **■ Champ d'application :**

La mesure de travail non rémunéré peut être prononcée à l'encontre des auteurs majeurs ou mineurs de treize ans.

#### **■ Mise en œuvre :**

Les dispositions réglementaires sur le travail non rémunéré ne fixent qu'un nombre limité d'exigences. Toutefois, pour éviter une trop forte dispersion dans la mise en œuvre de ce dispositif, deux conditions nous paraissent devoir être respectées pour assurer une pleine efficacité du dispositif :

■ Un nombre limité de postes de travail non rémunéré : notre objectif est de disposer d'une petite dizaine de lieu d'exécution de la mesure de travail non rémunéré dans le département afin de concilier l'exigence de proximité avec le domicile de l'auteur de l'infraction pour rendre l'exécution de cette mesure réaliste et l'exigence de « professionnalisation » du poste qui nécessite un accueil régulier de personnes condamnées.

■ Une organisation fluide qui permette une exécution rapide de la mesure prononcée. Pour être efficace, la mise en œuvre de cette mesure exige que le temps entre la rencontre avec le délégué du procureur et la prise en charge de l'auteur de l'infraction pour l'exécution de la mesure de travail non rémunéré soit le plus bref possible. L'objectif est ainsi de permettre l'organisation d'un rendez vous par le délégué du procureur entre l'auteur des faits et la direction des ressources humaines de la collectivité d'accueil le jour où celui ci accepte la mesure (et ce, sans attendre la validation par le juge qui est dès lors présumée).



## LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE S'ENGAGE :

Le Conseil d'administration du CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit) de l'Essonne a défini, lors de sa réunion du 30 janvier 2014, les publics prioritaires de l'accès au droit en Essonne, le maillage territorial, et les actions spécifiques que cette organisation favorisera dans les années à venir.

### 1. Les publics prioritaires

#### a/ Les jeunes

##### Les 18-25 ans :

Il a été confié à l'association APASO la mission de prendre en charge l'accès au droit des jeunes de 18 à 25 ans dans les missions locales. Il reste encore à ce jour deux missions locales qui ne disposent pas de l'expertise d'APASO (Étampes et Nord Essonne). Il est prévu de donner une lettre de mission à APASO lui permettant de solliciter ces deux missions locales au nom du CDAD.

Les interventions du PAD (Point d'Accès au Droit) de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis au sein du programme R2S (réussir sa sortie) à destination du public éligible aux missions locales sera développé à compter de septembre 2014.

##### Les mineurs :

Le CDAD travaille à la mise en place d'un PAD en milieu scolaire avec deux objectifs :

- la prise en charge des collégiens et lycéens lors de leur venue au TGI pour assister à des audiences correctionnelles,
- la mise en place d'ateliers juridiques au sein des établissements (collèges et lycées) pour ouvrir les jeunes à l'accès au droit et à la citoyenneté

#### b/ Les personnes âgées

Le CDAD souhaite créer un PAD en faveur des personnes âgées, porté par l'association AGE. Le support de cette action serait le numéro vert de l'association, ainsi que les permanences tenues par le juriste de l'association dans les structures d'accès au droit, y compris au sein de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Des actions collectives au sein des établissements accueillant les personnes âgées pourront être mises en place, de même que des colloques organisés par les structures d'accès au droit. Une réflexion est actuellement en cours sur le sujet de l'abus de faiblesse (personnes vulnérables) au sein du PAD d'Epinay-sous-Sénart.

### 2. Améliorer le maillage territorial

Depuis plusieurs années le CDAD poursuit un travail de maillage de l'accès au droit en Essonne.

Ces dernières années, un Point d'Accès au Droit a été labellisé annuellement en Essonne : le PAD d'Epinay-sous-Sénart en 2012, le PAD de Chilly-Mazarin en 2013 (au sein de la CA Europ'Essonne), et le PAD d'Arpajon en 2014.

Une réflexion sur le Dourdannais et les zones rurales du sud de l'Essonne est désormais en cours. Le CDAD souhaiterait mettre en place un PAD sur le Dourdannais et un RAD (relais d'accès au droit) dans le sud de l'Essonne. Lors du Conseil d'Administration du 20 mai 2014, il a été décidé de solliciter la commune de Méreville à cette fin. Si cette expérience rencontre du succès il est prévu d'étendre les relais d'accès au droit à d'autres communes.

### 3. Les actions spécifiques

Le CDAD de l'Essonne souhaite faciliter l'accès au droit de l'ensemble des essonniens et œuvrer en ce sens par les actions suivantes :

- Le développement de l'accueil en matière d'aide juridictionnelles dans les structures d'accès au droit, avec la tenue de permanences dédiées et le dépôt de dossier. Des permanences ont d'ores-et-déjà été mises en place dans les trois MJD (maisons de la justice et du droit) du ressort. Les écrivains publics renseignent le public sur l'aide juridictionnelle en PAD.
- La mise en place d'un site internet qui doit être pensé comme une réponse aux questions des citoyens avec téléchargement de formulaires, informations pratiques.
- Une réflexion constante est menée sur l'adéquation entre l'offre d'accès au droit dans les structures et les demandes du public. Ainsi la réforme de la Loi du 15 mai 2014 sur le droit à l'information va obliger le CDAD à développer l'information pénale en structures d'accès au droit.
- La rédaction d'un guide de l'accès au droit en Essonne.





## LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES S'ENGAGE :

### Dans le **domaine de l'éducation et de la jeunesse** :

- Soutien technique et au fonctionnement de diverses structures :
  - prestation de service unique aux structures d'accueil de jeunes enfants,
  - prestation de service ordinaire aux accueils de loisirs,
  - prestation de service, animation globale et coordination et animation collective famille pour les centres sociaux agréés,
  - prestation de service Relais assistantes maternelles,
  - prestation de service contrat enfance/jeunesse,
  - prestation de service aux lieux accueil enfants/parents
- Soutien financier et technique aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- Subventions dans le cadre de la Politique de la ville et du dispositif Ville/Vie/Vacances
- Soutien financier aux vacances et aux loisirs des familles et des enfants : dispositif d'aide aux vacances familiales (AVF) et d'aide aux vacances enfants (AVE), dispositif «ticket loisirs»
- Accompagnement technique et subventions dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (dispositif REAAP)
- Accompagnement technique et aide à l'investissement dans les champs de la petite enfance (structures d'accueil de jeunes enfants et relais assistantes maternelles) et des loisirs (accueil de loisirs), etc.
- Accompagnement technique et aide au fonctionnement dans le cadre de projets innovants liés au champ de compétence de la Caf : conciliation vie familiale et professionnelle, soutien à la parentalité, etc.

### Dans le **domaine de l'accès aux droits** :

- Instauration de « Rendez-vous des droits » par la Caf, notamment en direction des publics issus des quartiers prioritaires,
- Accompagnement des équipes municipales à l'utilisation du Caf.fr pour favoriser l'accès, par les allocataires, aux fonctionnalités du site,
- Offre de contact et/ou d'accompagnement par les équipes de travail social Caf, aux familles confrontées à des événements de vie (séparation, deuil, naissance) et aux bénéficiaires de RSA majoré avec enfant de moins de 3 ans dans leur insertion socio-professionnelle.



## L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ S'ENGAGE À :

- Partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation du contrat de ville avec l'ensemble des signataires.
- Développer sur le territoire de la communauté d'agglomération une approche globale et cohérente en matière de santé, en prenant en compte les besoins actuels, mais aussi les besoins liés aux projets d'aménagement.
- Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé des collectivités territoriales et des associations intervenant sur le territoire défini, ainsi que l'accompagnement des structures d'exercice collectif (centre de santé, maisons de santé, pôle de santé) dans le cadre des appels à projets.
- Développer les relations ville-hôpital pour améliorer la prise en charge des patients entre le Groupe Hospitalier Nord-Essonne et la médecine de ville.



## PÔLE EMPLOI S'ENGAGE :

Les engagements de Pôle emploi s'inscrivent dans le cadre de la convention interministérielle du 30 avril 2013 entre le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le Ministre de la ville, et Pôle emploi. Ces engagements feront l'objet d'une déclinaison opérationnelle locale à travers des fiches actions.

### 1 - Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires par des solutions adaptées à la diversité des territoires

Pôle emploi délivre son offre de service grâce à une implantation territoriale qui permet de recevoir les demandeurs d'emploi et les employeurs à proximité de leur lieu de résidence en application de schéma territorial adopté par son conseil d'administration. Pôle emploi est présent sur le territoire :

- par l'implantation de l'agence de Longjumeau et de l'agence de Palaiseau (pour les quartiers de Massy),
- au travers de co-traitants (la mission locale de Massy (Vitacité), Cap emploi à Massy), de prestataires répartis sur le territoire, et de partenaires.

#### Pôle emploi s'engage à :

- Mettre en place des modalités d'intervention spécifiques, dans le cadre du contrat ville, permettant d'assurer la délivrance de service de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la ville, sur la base des résultats du diagnostic territorial de l'accessibilité des services et des besoins des demandeurs d'emploi. L'objectif est d'optimiser la délivrance de service de Pôle emploi, en partenariat avec les autres acteurs du territoire, et de rechercher la complémentarité des actions.

### 2 - Renforcer et adapter les moyens et service de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la Ville par des actions permettant d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.

#### Pôle emploi s'engage à :

- Intensifier l'**accompagnement renforcé** en faveur des demandeurs d'emploi en difficulté ayant un fort besoin d'être accompagné
- **Mobiliser et adapter les aides, des prestations, et des formations** de droit commun au regard des besoins du public des quartiers prioritaires
- Développer, seul ou en partenariat, des actions **d'information sur l'emploi et les dispositifs de formation**, en faveur des demandeurs d'emploi des quartiers
- Mettre en place un **Accompagnement Intensif des Jeunes** (AIJ) permettant d'accélérer et sécuriser l'accès à l'emploi durable pour les jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'intégration sur le marché du travail, au moyen d'un accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation.
- Mettre en œuvre l'**Accompagnement Global** prévu dans la convention de partenariat signée entre le Conseil Général et Pôle emploi, permettant un accompagnement en binôme (conseiller Pôle emploi / référent social) en vue de lever les freins à l'emploi des demandeurs d'emploi, notamment ceux résidents dans les quartiers prioritaires (quatrième modalité de suivi et d'accompagnement de l'offre de service de Pôle emploi). L'un des axes stratégiques de Pôle emploi 2015, vise notamment à mieux accompagner les demandeurs d'emploi qui connaissent des difficultés sociales afin d'accélérer leur insertion professionnelle.
- **Développer l'accessibilité à ses services via des outils numériques**, dont une plateforme Web, offrant de l'information ou permettant des contacts sans déplacements pour les demandeurs : entretiens Visio avec le conseiller, chats, e-modules d'orientation et de conseils, aide à la recherche d'emploi, organisation de web dating, salon en ligne, etc.
- **Examiner l'opportunité de la mise en place de nouvelles prestations ou de nouveaux dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires**

### 3 - Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, et mettre en œuvre des dispositifs spécifique à leur profit. Pour une plus grande efficacité, Pôle emploi recherche la complémentarité des actions avec celles des acteurs présents sur le territoire

#### Pôle emploi s'engage à mobiliser la politique de l'emploi :

- Faciliter les créations d'activités et d'emplois en participant ou en organisant des réunions d'information sur la création d'entreprise, en lien avec d'autres partenaires
- Renforcer la mobilisation des leviers que constituent les **emplois aidés, l'insertion par l'activité économique**
- Contribuer aux actions et aux réunions d'information en vue de **développer l'alternance**, en lien avec nos partenaires (CCI, CMA, branches professionnelles, etc.)
- Lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel du public de ces quartiers, par la **mobilisation du dispositif de parrainage** pour compenser des obstacles spécifiques d'accès à l'emploi, ou par exemple en faisant la promotion et en privilégiant la candidature de jeunes issus des quartiers prioritaires auprès des recruteurs.



## LA CAISSE DES DÉPÔTS S'ENGAGE :

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son **concours financier** et son **appui technique** à la mise en œuvre du contrat de ville d'Europ'Essonne.

Elle interviendra au titre de ses **missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1 - En ce qui concerne le **volet économique** du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2 - En ce qui concerne le **volet urbain** du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les **missions d'ingénierie** suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les **prêts sur fonds d'épargne** pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3 - En ce qui concerne le **volet logement**, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics, etc.) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.



## LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE S'ENGAGE À :

- Mobiliser les moyens prévus dans ses plans d'actions «Réussir en Banlieue» et «Eveil à l'esprit d'entreprendre», à savoir :

- informer, accompagner les porteurs de projets dans le cadre de réunions, conférences, accompagnement individuel et diffusion d'une plaquette dédiée «je tu ils/elles financent mon entreprise»
- faciliter le financement des projets par l'organisation de la 8ème convention de financement à la CCI Essonne visant au rapprochement des porteurs de projets et structures de financement
- sensibiliser les jeunes de 13 à 26 ans dans le cadre de réunions d'informations au sein des établissements scolaires, missions locales et la mise en œuvre d'un concours dédié associant des dirigeants d'entreprises
- mobiliser les moyens du point Apprentissage pour :

▶ informer et accompagner les jeunes sur leur orientation professionnelle, au travers d'entretiens individuels et d'ateliers thématiques (information sur les métiers, les centres de formation, l'apprentissage, la recherche de stage et d'entreprise)

▶ assurer la promotion de l'alternance : sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance, et informer les jeunes et les prescripteurs

■ Dans le cadre des actions du département Emploi-Formation, co-organiser des « jobs dating » thématiques (handicap, apprentissage, industrie, etc.)

■ Promouvoir les dispositifs «emplois » et ses formations auprès des entreprises

■ Participer à l'outil observatoire.



## LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ESSONNE S'ENGAGE :

La CMA Essonne s'engage à accompagner les quartiers prioritaires de manière concertée et propose un socle d'actions s'intégrant dans la thématique emploi et développement économique, et particulièrement le soutien à la création et la reprise d'entreprises artisanales. Ce socle viendra en complément ou en superposition des engagements déjà portés par la CMA91 dans le cadre de conventions annexes antérieures et à venir passées avec la CA Europ'Essonne :

- animation d'ateliers sous la forme de « Réunion des futurs installés », activés à la demande de l'EPCI et pouvant être réalisés au sein des quartiers
- appui des équipes de la CMA sur la communication des obligations de qualification professionnelle en particulier sur les métiers réglementés, et préalables à la création
- relais sur la prise en charge des projets détectés en amont comme étant en difficulté d'aboutissement
- accompagnement spécialisé individuel sur les porteurs de projets en phase de concrétisation de leur étude de marché lors de la création de leur entreprise artisanale
- sensibilisation des créateurs sur les embûches du parcours liées au régime auto-entrepreneur
- accompagnement des partenaires de la thématique « développement économique » sur les thèmes liés à l'immobilier d'entreprise et aux prescriptions artisanales et ce, dans le cadre d'une prestation de service
- étude sur la mise en oeuvre de formations complémentaires « futurs artisans » accessible par l'AIF et en lien avec les antennes locales de Pôle Emploi
- mise en place possible d'actions plus spécialisées à la demande de l'EPCI.

La CMA91 s'engage par ailleurs sur les points suivants :

- participation à la poursuite du développement d'un partenariat approfondi avec l'ensemble des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire, pour mener des politiques et des actions coordonnées et efficaces
- participation aux instances de gouvernance du contrat de ville
- partage des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires, contribution pour l'alimentation et la mise à jour régulière d'un futur observatoire.

## LES BAILLEURS SOCIAUX SIGNATAIRES S'ENGAGENT COLLECTIVEMENT :

- Participation à la poursuite du développement d'un partenariat approfondi avec l'ensemble des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire, pour mener des politiques et des actions coordonnées et efficaces ;
- Rôle de maître d'ouvrage des projets de rénovation et de restructuration intégrés dans le présent contrat ;
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité et de son développement sur le territoire, co-construction des conventions et des démarches de GUP avec les collectivités, définition concertée avec l'Etat et les villes d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, mise en place d'un comité de suivi annuel ;
- Mise en place de projets de développement social urbain dans les quartiers prioritaires ;
- Représentation au sein des instances de gouvernance du contrat de ville et participation active au partage d'information, dans le respect des dispositions de la CNIL en matière de transfert de données, et à la construction collective, nécessaires à la bonne mise en oeuvre du contrat de ville ;
- Participation active à la future conférence intercommunale du logement et à la construction partenariale de la future convention intercommunale fixant des objectifs de mixité sociale et d'équilibre social entre les territoires ;
- Partage avec l'ensemble des signataires des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation, et contribution pour l'alimentation et la mise à jour régulière du futur observatoire du logement, dans le respect des dispositions de la CNIL en matière de transfert de données ;
- Participation au développement de l'emploi et de l'activité économique dans les quartiers de la politique de la ville, en se positionnant comme acteurs de l'insertion par l'économique.
- Inscription dans des actions collectives visant à améliorer la tranquillité dans les quartiers, aux côtés des collectivités, de la Police et de la Justice, dans la limite des missions et compétences de chaque partenaire.

# ANNEXES

## ■ GLOSSAIRE

## ■ DÉROULÉ MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

## ■ DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## ■ CHARTE NATIONALE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

## ■ MESURES DE LA GRANDE MOBILISATION DE L'ÉCOLE POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE (janvier 2015)

## ■ EXTRAIT DE LA STRATÉGIE LOCALE DE SÉCURITÉ DE LONGJUMEAU

## ■ DÉLIBÉRATIONS DES COLLECTIVITÉS SIGNATAIRES

## ■ PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CA EUROP'ESSONNE

## ■ LISTE DES SIGNATAIRES

## ■ GLOSSAIRE

<b>ADEME</b>	<i>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie</i>
<b>ADIL</b>	<i>Agence départementale d'information sur le logement</i>
<b>ADEFI</b>	<i>Association pour le Développement de l'Emploi, la Formation et l'Insertion</i>
<b>ANAH</b>	<i>Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat</i>
<b>AORIF</b>	<i>Association des organismes Hlm d'Ile-de-France</i>
<b>ARS</b>	<i>Agence régionale de santé</i>
<b>ASE</b>	<i>Aide sociale à l'enfance</i>
<b>ASL</b>	<i>Ateliers socio-linguistiques</i>
<b>ASV</b>	<i>Atelier santé ville</i>
<b>CA</b>	<i>Communauté d'agglomération</i>
<b>CAF</b>	<i>Caisse d'allocations familiales</i>
<b>CAI</b>	<i>Contrat d'Accueil et d'Intégration</i>
<b>CCAS</b>	<i>Centre communal d'action sociale</i>
<b>CCI</b>	<i>Chambre de commerce et d'industrie</i>
<b>CDAD</b>	<i>Conseil Départemental de l'Accès au Droit</i>
<b>CDPS</b>	<i>Centre départemental de prévention et de santé</i>
<b>CESC</b>	<i>Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté</i>
<b>CDESC</b>	<i>Comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté</i>
<b>CG</b>	<i>Conseil général</i>
<b>CIBC</b>	<i>Centres De Bilan Compétences</i>
<b>CIDFF</b>	<i>Centre d'information sur les droits des femmes et des familles</i>
<b>CIMADE</b>	<i>Comité Inter Mouvements Auprès Des Évacués</i>
<b>CIO</b>	<i>Centre d'information et d'orientation</i>
<b>CLAS</b>	<i>Contrat local d'accompagnement à la scolarité</i>
<b>CLEE</b>	<i>Comités Locaux Éducation-Économie</i>
<b>CLIC</b>	<i>Centre local d'information et de coordination</i>
<b>CLSPD</b>	<i>Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance</i>
<b>CMA</b>	<i>Chambre des métiers et de l'artisanat</i>
<b>CMP</b>	<i>Centre médico-psychologique</i>
<b>CMPP</b>	<i>Centre médico-psycho-pédagogique</i>
<b>CODES</b>	<i>Comité départemental d'éducation à la santé</i>
<b>CPAM</b>	<i>Caisse primaire d'assurance maladie</i>
<b>CR</b>	<i>Conseil régional</i>
<b>CUCS</b>	<i>Contrat urbain de cohésion sociale</i>
<b>DEFM</b>	<i>Demandeurs d'emploi en fin de mois</i>
<b>DIRECCTE</b>	<i>Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi</i>
<b>DGA</b>	<i>Direction Générale Adjointe</i>
<b>DSDEN</b>	<i>Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale</i>
<b>DSU</b>	<i>Développement social et urbain</i>
<b>EPARECA</b>	<i>Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux</i>
<b>EPCI</b>	<i>Établissement public de coopération interterritoriale</i>
<b>EPIDe</b>	<i>Établissement public d'insertion de la Défense</i>
<b>ETP</b>	<i>Équivalent temps plein</i>
<b>ETTI</b>	<i>Entreprise de travail temporaire d'insertion</i>
<b>FIPD</b>	<i>Fonds interministériel de prévention de la délinquance</i>
<b>FLE</b>	<i>Français langue étrangère</i>
<b>FSE</b>	<i>Fonds social européen</i>

<b>IAE</b>	<i>Insertion par l'activité économique</i>
<b>INSEE</b>	<i>Institut national de statistiques et d'études économiques</i>
<b>IRIS</b>	<i>Ilots regroupés pour l'information statistique</i>
<b>MAPTAM</b>	<i>Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles</i>
<b>MCE</b>	<i>Maison de la création d'entreprises</i>
<b>MDPH</b>	<i>Maison départementale des personnes handicapées</i>
<b>MDS</b>	<i>Maison des solidarités</i>
<b>MFE</b>	<i>Maison de la formation et de l'emploi</i>
<b>MGI</b>	<i>Mission générale d'insertion</i>
<b>MIE</b>	<i>Maison intercommunale de l'emploi</i>
<b>MLDS</b>	<i>Mission de lutte contre le décrochage scolaire</i>
<b>OFII</b>	<i>Office Français de l'Immigration et de l'Intégration</i>
<b>OIN</b>	<i>Opération d'intérêt national</i>
<b>OPAH</b>	<i>Opération programmée d'amélioration de l'habitat</i>
<b>ORU</b>	<i>Opération de rénovation urbaine</i>
<b>PAEJ</b>	<i>Point accueil écoutes jeunes</i>
<b>PDALPD</b>	<i>Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées</i>
<b>PIIODEMP</b>	<i>Parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel</i>
<b>PIJ</b>	<i>Point information jeunesse</i>
<b>PJJ</b>	<i>Protection judiciaire de la jeunesse</i>
<b>PLH</b>	<i>Plan local de l'habitat</i>
<b>PLIE</b>	<i>Plan local pour l'insertion et l'emploi</i>
<b>PLU</b>	<i>Plan local d'urbanisme</i>
<b>PMI</b>	<i>Prévention maternelle et infantile</i>
<b>PPAIS</b>	<i>Point permanent d'accueil insertion santé</i>
<b>PRE</b>	<i>Programme de réussite éducative</i>
<b>PRU</b>	<i>Programme de rénovation urbaine</i>
<b>RATP</b>	<i>Régie Autonome des Transports Parisiens</i>
<b>REAAP</b>	<i>Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents</i>
<b>SDIS</b>	<i>Service départemental d'incendie et de secours</i>
<b>SESSAD</b>	<i>Service d'éducation spéciale et de soins à domicile</i>
<b>SIAE</b>	<i>Structure d'insertion par l'activité économique</i>
<b>SIE</b>	<i>Services intercommunaux de l'emploi</i>
<b>SIPPEREC</b>	<i>Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication</i>
<b>SGP</b>	<i>Société du Grand Paris</i>
<b>SPIP</b>	<i>Services pénitentiaires insertion et probation</i>
<b>STIF</b>	<i>Syndicat des transports d'Ile-de-France</i>
<b>TCSP</b>	<i>Transport collectif en site propre</i>
<b>TFPB</b>	<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>
<b>TIG</b>	<i>Travaux d'intérêt général</i>
<b>TPS</b>	<i>Toute petite section</i>
<b>ZRU</b>	<i>Zone de redynamisation urbaine</i>
<b>ZUP</b>	<i>Zone à urbaniser en priorité</i>
<b>ZUS</b>	<i>Zone urbaine sensible</i>





# ■ DÉROULÉ MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

## TEMPS DE TRAVAIL INTERNES

## ÉLABORATION PARTENARIALE DU CONTRAT

ANNÉE 2015

ANNÉE 2014

09/02 RÉUNION DE L'ÉQUIPE-PROJET > **FINALISATION**

06/02 RÉUNION DE VALIDATION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES EN MATIÈRE **CONSEILS CITOYENS**

19/01 RÉUNION ENTRE L'ÉQUIPE-PROJET ET LE BUREAU D'ÉTUDES RCT > **GOVERNANCE ET ANIMATION**

09/01 RÉUNION DE L'ÉQUIPE-PROJET > **FICHES OBJECTIFS**

07/01 RÉUNION DE L'ÉQUIPE-PROJET > **FICHES OBJECTIFS**

18/12 RÉUNION ENTRE L'ÉQUIPE-PROJET ET LE BUREAU D'ÉTUDES MISSIONS PUBLIQUES > **TRAVAIL PRÉPARATOIRE PORTANT SUR LES CONSEILS CITOYENS**

17&18/12 GROUPES DE TRAVAIL INTERNES À LA CA EUROP'ESSONNE

16/12 RÉUNION ENTRE L'ÉQUIPE-PROJET ET LE BUREAU D'ÉTUDES RCT > **AJUSTEMENTS ET DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE (FICHES OBJECTIFS)**

10/12 RÉUNION ENTRE L'ÉQUIPE-PROJET ET LE BUREAU D'ÉTUDES RCT > **CADRE STRATÉGIQUE ET ANTICIPATION DE LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE**

01/12 RÉUNION ENTRE L'ÉQUIPE-PROJET ET LE BUREAU D'ÉTUDES RCT > **CADRE STRATÉGIQUE**

21/11 RÉUNION ENTRE L'ÉQUIPE-PROJET ET LE BUREAU D'ÉTUDES RCT > **DIAGNOSTIC**

19/11 1<sup>ÈRE</sup> RÉUNION DE L'ÉQUIPE-PROJET > **LANCEMENT DU FONCTIONNEMENT INTÉGRÉ AGGLO/MAIRIES, CALENDRIER, ORGANISATION**

1<sup>ÈRE</sup> QUINZAINE DE NOV. CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE-PROJET (chef de projet CA Europ'Essonne, coordinateurs et référents au sein de chaque commune, délégués du Préfet, avec l'appui d'un bureau d'études : RCT / Rouge Vif)

05/02 GROUPE DE TRAVAIL MASSY > **CADRE DE VIE**

27/01 POINT D'ÉTAPE AVEC L'ÉTAT EN SOUS-PRÉFECTURE > **FINALISATION DU PROJET DE CONTRAT**

15/01 2<sup>ÈME</sup> COMITÉ DE PILOTAGE > **DÉCLINAISON DU CADRE STRATÉGIQUE : FICHES OBJECTIFS**

12/01 GROUPE DE TRAVAIL MASSY > **ÉDUCATION**

06/01 RENDEZ-VOUS ENTRE LA CA EUROP'ESSONNE ET L'AORIF

17/12 PARTICIPATION À L'**INTER-CESC DU BASSIN DE MASSY**

15/12 1<sup>ER</sup> COMITÉ DE PILOTAGE > **DIAGNOSTIC ET CADRE STRATÉGIQUE**

12/12 GROUPE DE TRAVAIL MASSY > **PRÉVENTION, SÉCURITÉ, CITOYENNETÉ**

05/12 POINT D'ÉTAPE AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT EN SOUS-PRÉFECTURE > **AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU CV ET INDICATEURS**

02/12 VISITE DE TERRAIN AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT À LONGJUMEAU

26/11 GROUPE DE TRAVAIL PILOTÉ PAR LA CA EUROP'ESSONNE > **EMPLOI / INSERTION**

NOV. QUESTIONNAIRE À LA POPULATION DE MASSY

SEPT & OCT **GROUPE DE TRAVAIL THÉMATIQUES** MENÉS PAR LES COMMUNES DE MASSY ET LONGJUMEAU (partenaires, associations, habitants).

**18/09/2014 : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE**

À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EUROP'ESSONNE ET NOMINATION D'UN ÉLU COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉ AU PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE (Sandrine GELOT-RATEAU, Maire de Longjumeau)

Pilotage technique rattaché à la Direction Générale Adjointe



## ■ DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### COHÉSION SOCIALE

Une partie des familles résidant dans les quartiers prioritaires de l'agglomération rencontre des **problématiques globales et interdépendantes** de santé, logement, ressources financières insuffisantes et font face à des situations complexes auxquelles les dispositifs actuels ne peuvent pas toujours répondre de manière complète.

#### Un important dynamisme associatif et de nombreux équipements

L'importance des structures associatives et des infrastructures est un constat partagé par les 2 communes. On trouve à Massy et à Longjumeau une vie associative très riche, d'équipements sportifs et culturels dont certains sont emblématiques tels que l'Opéra de Massy ou le théâtre de Longjumeau.

#### LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Il s'avère compliqué de mobiliser et faire participer une majeure partie des habitants des quartiers dans les décisions qui les concernent. En effet, les équipes locales sont fréquemment amenées à faire le constat d'une représentation des mêmes personnes au sein des instances de concertation, **tandis que certaines catégories de la population ne sont pas représentées**, notamment les jeunes et les personnes.

### Zoom action CUCS Les ateliers parents-enfants à Massy

Les référents de parcours de la réussite éducative peuvent proposer à certaines familles de participer à ces ateliers dans le cadre de leur parcours. Différentes formes artistiques (« arts plastiques », danse etc.) sont utilisées comme support au renforcement du lien parent-enfant.

A travers des activités accessibles et variées, parents et enfants sont amenés à la création collective et individuelle. Ces ateliers permettent de modifier le regard des participants sur eux-mêmes et leurs enfants, et d'améliorer la communication entre eux.

1 Source : bilan du CUCS de Massy, Juin 2014

2 Source : bilan du CUCS de Longjumeau, Juin 2013

### Zoom action CUCS Proxi Sport à Longjumeau

Organisation de stages d'une semaine, à chaque vacances, avec un groupe de jeunes en marge, pouvant être responsables d'incivilités, décrocheurs scolaires avérés ou potentiels, pour partager tous les temps de la journée de façon intensive autour d'activités :

- sport et montage de manifestations sportives inter-quartiers,
- rencontres avec des professionnels, visites ; encadrement assuré par un éducateur sportif et un médiateur départemental.

Dans ce cadre, des partenariats ont été mis en place entre l'Éducation Nationale et des institutions ou associations du territoire. Les **parcours individualisés** permettent d'agir au plus près des jeunes et de leurs familles, d'innover dans l'accompagnement et de leur permettre un meilleur accès au droit commun. Toutefois, les équipes de la réussite éducative soulignent que les personnes suivies rencontrent des problématiques complexes qui vont au-delà de leur mission de prévention primaire.

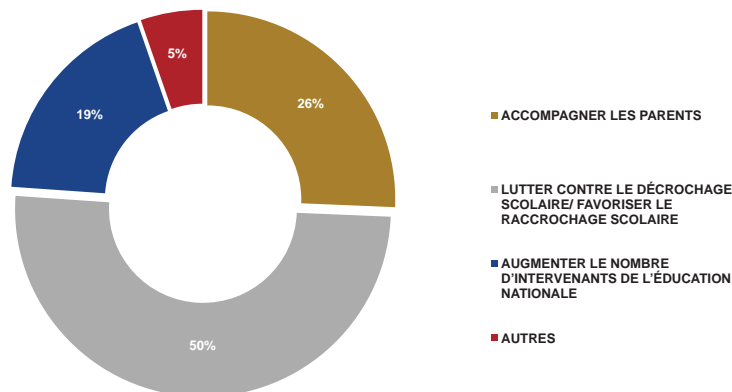
Les équipes de la réussite éducative soulignent de plus une problématique particulière pour les jeunes ne maîtrisant pas la langue française, et pour qui il n'existe pas de parcours adapté après l'école primaire. Par ailleurs, les jeunes rencontrent de grandes difficultés à trouver des stages, des formations en alternance ou en apprentissage, du fait d'un réseau professionnel et familial restreint. Les référents prennent beaucoup de temps à aider les jeunes à trouver un employeur susceptible de les accueillir.

## Retour sur les questionnaires habitants (Massy) Verbatim : Education

« Développer l'accès aux crèches, aux solutions pour les parents »

\*Résultats de la consultation publique « la politique de la ville et vous », organisée par la ville de Massy dans le cadre de l'élaboration du présent contrat de ville.

## Retour sur les questionnaires habitants (Massy)\* Éducation : quels sont, selon vous, les besoins des habitants ?



Aux deux PRE existants à Massy, on peut ajouter l'existence de cinq structures agréées dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Par ailleurs, il existe à Massy la possibilité de suivre sa scolarité de la maternelle au collège en langue des signes : une classe spécialisée a en effet été mise en place.

Les écoles installées dans les quartiers rencontrent un grand nombre de difficultés : perte d'effectifs, importantes difficultés scolaires, manque de mixité et spécialisation sociale des élèves, important turn-over des enseignants. La sortie de certains établissements scolaires des réseaux d'éducation prioritaire à la rentrée 2015 inquiète certains acteurs locaux.

### Chiffres clé, ZUS Villaine

**63,7 %**

C'est l'estimation du taux de scolarisation des 16-24 ans, en 2011.

**59,2 %**

C'est le taux des plus de 15 ans qui n'ont aucun diplôme ou un diplôme de niveau inférieur au bac.

### Chiffres clé, ZUS Grand Ensemble

**59,4 %**

C'est l'estimation du taux de scolarisation des 16-24 ans, en 2011.

**61,5 %**

C'est le taux des plus de 15 ans qui n'ont aucun diplôme ou un diplôme de niveau inférieur au bac.

Chiffres : Mission Locale Vitacité

Les habitants des quartiers prioritaires font face à des difficultés sanitaires avérées. Plusieurs publics rencontrent des difficultés spécifiques :

- **Les personnes âgées.** La ville de Longjumeau est inscrite dans le réseau du Centre local d'information et de coordination (CLIC, assurant une coordination en matière de gérontologie) qui permet aux seniors de bénéficier d'un accompagnement individuel (deux ETP pour 20 000 seniors). Cet accompagnement ne semble cependant pas suffisant.
- **Les femmes isolées.** La situation des mères isolées est préoccupante, la santé étant le premier poste de dépense sur lequel elles font des économies.
- **Les adolescents.** Les professionnels constatent qu'une fois sortis de l'école primaire et du parcours PMI (Protection maternelle et infantile), certains adolescents sont bien moins suivis. D'autre part, la consommation de cannabis se banalise, alors que des situations préoccupantes se développent dans la consommation d'alcool, les pratiques sexuelles et les comportements alimentaires.

### Retour sur les questionnaires habitants (Massy) Verbatim : Santé

« Développer des soins de qualité  
accessibles aux plus défavorisés »

Les **professionnels de santé** rencontrent eux-mêmes des difficultés dans l'exercice de leur fonction :

- **L'insécurité** qui entraîne ponctuellement des difficultés à accéder aux bâtiments pour fournir des soins à domicile, notamment le soir. Cette insécurité a également un impact sur les professionnels installés dans les quartiers (assistantes maternelles) et sur l'hôpital de Longjumeau.

■ **Des structures surchargées :** le sujet de la santé mentale est notamment problématique. Le Centre médico-psychologique (CPM) de Longjumeau est surchargé (trois mois d'attente) et la PMI (service départemental de Protection Maternelle et Infantile) ne peut répondre à tous les besoins (une seule psychologue). Par ailleurs, les urgences sont fréquemment sollicitées en substitution du médecin traitant, renforçant leur engorgement.

■ **Un manque de praticiens :** la charge de travail augmente alors même que l'Agence régionale de la santé prévoit une pénurie de praticiens (dont les spécialistes) en raison de départs à la retraite sans garantie de remplacements. Il n'existe aucune maison de santé au sein ou à proximité des quartiers prioritaires (la maison médicale de garde de Longjumeau assure des consultations urgentes en médecine générale pendant les horaires de fermeture des cabinets médicaux, le samedi de 16h à 20h et le dimanche de 8h à 20h).

■ **Une multiplicité d'acteurs de santé mais un manque de coordination :** les actions sont insuffisamment mises en réseau et le partage des informations entre professionnels est trop limité.

Cependant, les quartiers sont relativement bien dotés en équipements de santé :

■ A Longjumeau, les quartiers Sud sont situés à proximité d'un hôpital public, véritable lieu d'accueil. On trouve également une PMI, une maison médicale de garde, de nombreux réseaux médicaux et une densité médicale libérale supérieure à la moyenne.

■ A Massy, le Centre départemental de prévention et de santé (CDPS) porté par le Conseil général de l'Essonne mène de nombreuses actions collectives auprès des habitants et des jeunes notamment (via les maisons de quartiers, les foyers de travailleurs,...). Il participe à la lutte contre la précarité et les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant des consultations infirmières dans et hors les locaux du CDPS et en participant à la lutte contre les comportements à risque. De plus, un centre hospitalier privé est installé au cœur du quartier Massy-Opéra.

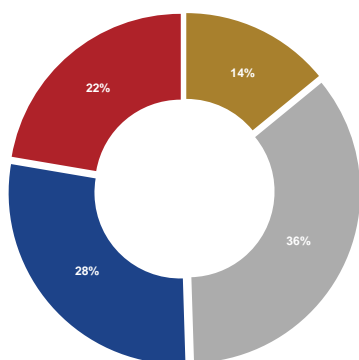
## La problématique de l'insécurité dans les quartiers prioritaires est une problématique partagée.

Les professionnels constatent sur les deux quartiers :

- des problématiques liées au trafic de stupéfiants, disséminé sur l'ensemble des quartiers et en augmentation, avec des « points chauds » identifiés : deux à Longjumeau et huit à Massy. Le trafic s'installe souvent dans les halls d'immeuble ou dans les squares publics entraînant, pour les résidents, un sentiment d'insécurité lié aux dégradations et aux actes graves d'incivilités (agressivité, fouille, menaces...). A Longjumeau, par exemple, la délinquance relative à la législation des stupéfiants représente, en 2012, environ 20% de la délinquance générale en 2012 (extraits de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, 2014).
- une augmentation des violences faites aux femmes. Les femmes et jeunes filles sont quasi-absentes de l'espace public, notamment en soirée.
- une persistance des conflits inter-quartiers, et un renforcement du sentiment d'enclavement des habitants.

## Retour sur les questionnaires habitants (Massy)

Prévention de la délinquance/ citoyenneté/ accès aux droits : quels sont, selon vous, les besoins des habitants ?



■ DÉVELOPPER LA VIDÉO-PROTECTION

■ FAIRE PARTICIPER LES HABITANTS À LA TRANQUILLITÉ DE LEUR QUARTIER

■ METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE CITOYENNETÉ

■ RENFORCER LA PRÉSENCE DE LA POLICE

## Zoom action CUCS « Paroles de femmes » à Massy

L'association propose des interventions régulières auprès des élèves (classes de tout niveau), des adultes et en direction des professionnels. Ces interventions visent à prévenir les comportements et violences sexistes dans les relations filles / garçons, et à prévenir les discriminations. Des supports adaptés au public sont utilisés : internet, jeux, livres, etc. Elle reçoit également les femmes victimes de violences conjugales.

A Longjumeau, un **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance** (CLSPD) a été signé en 2002 et réactualisé à plusieurs reprises. Depuis 2014, la ville a adopté une **Stratégie territoriale de sécurité** qui constitue le volet sécurité-prévention de la délinquance du contrat de ville. Cette stratégie met en lumière, à Longjumeau, que les principaux faits de délinquance ont lieu au sein des quartiers Sud. Les résidences Rocade et Bel-Air abritent depuis plusieurs années un important trafic de stupéfiants. Certains appartements servent de nourrices en cas d'intervention de la police. Le réseau est très bien organisé, structuré et engage notamment des jeunes du quartier et des communes alentour. Le quartier est également le théâtre de rodéos, en voiture ou deux-roues.

A Massy, il existe une coordination entre la Direction de la cohésion sociale, en charge du CLSPD et la Direction de la proximité. Le CLSPD réunit deux fois par an l'ensemble des partenaires de la prévention et de la sécurité autour de ces problématiques.

## Retour sur les questionnaires habitants (Massy) Verbatim : Prévention de la délinquance

« Créer des activités pour éviter le désœuvrement »

## L'ACCÈS AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

**L'offre culturelle est importante dans les quartiers prioritaires et à proximité.** Certains équipements ont d'ailleurs un rayonnement qui dépasse l'échelle du quartier et participe à son attractivité. Ainsi, on trouve à proximité immédiate des quartiers prioritaires :

- à Massy-Opéra : une médiathèque, un Opéra, une salle de spectacle (le Paul B) ;
- à Zola : le centre social APMV, une médiathèque Hélène Oudoux, l'espace Thomas Mazarik
- dans les quartiers Sud de Longjumeau : un théâtre de 950 places et un auditorium de 350 places, une bibliothèque et d'importantes manifestations culturelles.

Il y a par ailleurs de **nombreux équipements sportifs** dans les quartiers ou à proximité immédiate. Toutefois, des raisons financières freinent parfois les familles à inscrire leurs enfants dans un club de sport. On remarque, de plus, un manque de mixité dans les activités proposées : les filles participant peu aux activités.

**Si les actions proposées sont riches et variées**, on constate que :

- l'offre à disposition est « sous-exploitée » par les **habitants**, par manque d'information, pour des raisons financières ou en raison de l'image élitiste que celle-ci peut parfois véhiculer ;
- les **actions en direction des adolescents et préadolescents** ne sont pas suffisamment nombreuses.

A noter que les habitants peuvent bénéficier de services spécifiques pendant les vacances scolaires (centres de loisirs, centres sociaux, événements spécifiques, etc.)

### Retour sur les questionnaires habitants (Massy) Verbatim : Culture et Sports

« Faire du sport, un outil d'insertion sociale »



# CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

## UNE SITUATION ATTRACTIVE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Grâce à de nombreux projets d'aménagement sur le territoire intercommunal, celui-ci devrait connaître un **renforcement de son attractivité et une augmentation de la demande de logements**. La communauté d'agglomération a en effet connu une croissance importante de son rythme de construction de logements sur la période 2001-2010 (+44%), croissance portée essentiellement par la commune de Massy où se trouve la moitié des logements commencés entre 2001 et 2010.

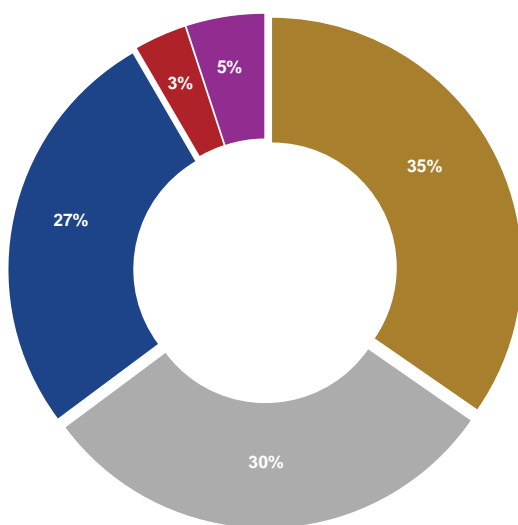
La communauté d'agglomération a adopté son Programme local de l'habitat (PLH) en 2011. Elle comptait, à cette date, près de 66 500 logements et un parc dominé par l'habitat collectif (70%). Le diagnostic réalisé dans le cadre du PLH identifie cinq enjeux majeurs pour le territoire de la communauté d'agglomération :

- la nécessité d'un quasi-doublement du rythme de construction ;
- l'adaptation de l'offre de logement aux caractéristiques de la demande des actifs et de la population locale ;

- quelques besoins en matière d'urgence sociale ;
- le maintien et l'amélioration du parc locatif à prix modérés et sa meilleure répartition géographique ;
- le devenir à plus long terme de ce territoire sera marqué par les modalités de réalisation de l'Opération d'intérêt national Paris-Saclay (OIN). Cette hypothèse suppose :
  - ▶ de préserver autant que possible une marge de manoeuvre, notamment à travers les possibilités d'extension ;
  - ▶ la nécessité d'optimiser les capacités foncières, en lien avec les perspectives de développement liées à l'OIN et les nombreuses contraintes qui s'imposent au territoire (risque inondation, plan d'exposition au bruit, passage des lignes électriques à haute tension).

Afin de renforcer son action en matière d'amélioration de l'habitat, la CA Europ'Essonne prévoit le lancement, en 2015, d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en partenariat avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

## Retour sur les questionnaires habitants (Massy) Prévention de la délinquance/ citoyenneté/ accès aux droits : quels sont, selon vous, les besoins des habitants ?



## CHIFFRES CLÉS

### 1029 logements construits par an

C'était l'objectif fixé par le PLH pour la période 2010-2015, soit un total de 6 176 logements construits. Cet objectif a été dépassé dès le 31 décembre 2012 (pour les dix communes initiales de l'agglomération).

- RÉALISER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LE CADRE DE VIE AVEC LES INSTITUTIONS ET LES HABITANTS
- FAVORISER LE PARTAGE DES ESPACES PAR TOUS
- RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES MÉNAGES EN CAS DE DIFFICULTÉS
- TOUS
- AUTRES



Le territoire intercommunal est **fortement urbanisé** dans sa partie nord, mais présente une **dominante verte** au sud de l'Yvette, où de nombreux espaces verts et publics apportent une certaine qualité au cadre de vie (notamment 160 hectares d'espaces verts sur la commune de Massy).

Le territoire se situe au **carrefour de plusieurs axes de transport**, et bénéficie de ce fait d'une bonne accessibilité (TGV, RER, voies rapides, bientôt Grand Paris Express). Afin de compléter l'offre de transports en commun existante, la Communauté d'Agglomération assure, depuis 2010, un service de navettes gratuites pour tous, qui irrigue les quartiers insuffisamment desservis et les relie aux grands pôles d'échange, gares et centres commerciaux.

Les communes de Massy et de Longjumeau sont toutes deux desservies par le **RER** (lignes B et C), et les quartiers prioritaires, à l'exception du secteur Zola, sont desservis par la navette gratuite qui passe à proximité : plusieurs arrêts au sein du quartier Opéra (Opéra, Languedoc, Biarritz, Marché de Narbonne et les Franciades) et un arrêt à Bièvre-Poterne.

Toutefois, certains habitants soulignent qu'ils restent éloignés de la gare RER, et que la fréquence des bus est insuffisante. Par ailleurs, les dysfonctionnements récurrents du RER B ajoutent au sentiment d'éloignement de Paris.

Plusieurs projets de transport sont prévus dans le cadre du Grand Paris :

- deux futures gares du Grand Paris Express : Massy-Opéra et Massy-TGV ;
- la prolongation de la ligne de métro 14, jusqu'à Massy ;
- l'accès à l'aéroport d'Orly depuis la gare TGV ;
- l'amélioration de la desserte TGV, des réseaux RER (en particulier RER B), le développement de nouveaux transports en commun envisagés (tram-train Massy-Evry, TCSP Massy Orly, TCSP Massy Arpajon, TCSP Massy-Les Ulis).

## UN PARC SOCIAL INÉGALEMENT RÉPARTI

En 2011, 11 898 logements sociaux sont répartis sur le territoire communautaire, soit 20% des résidences principales<sup>3</sup>. Toutefois, leur répartition est inégale puisque 85% des logements sociaux sont concentrés dans les communes de Massy (près de 50% du parc), Longjumeau et Chilly-Mazarin. **La proportion de logements sociaux dépasse 30% à Massy et Longjumeau.**

24 bailleurs sociaux sont présents sur le territoire avec **trois bailleurs principaux qui détiennent près de la moitié du parc : Immobilière 3F (20%), Opievoy (17%) et Efidis (12%).**

Le parc social semble **globalement très attractif**, notamment sur la commune de Massy, mais pourrait devenir **de moins en moins accessible aux personnes fragiles** (personnes âgées, jeunes, personnes handicapées, personnes défavorisées). Face à cette situation, le parc privé conventionné paraît trop faible, tandis que les structures d'hébergement ou d'accompagnement restent spécialisées et réservées à des publics très précis.<sup>4</sup>

## LA PRÉCARITÉ DANS LE LOGEMENT

Selon l'étude préalable à une intervention sur le logement privé<sup>5</sup>, en 2011, le **parc dégradé ou très dégradé** concerne environ 156 logements. **La vacance** concerne 5 628 logements. Dans cette même étude, neuf communes sur les quatorze de l'agglomération identifient l'**amélioration énergétique** comme une priorité. L'ensemble des logements construits entre 1945 et 1975, avant la mise en place des premières réglementations thermiques, a potentiellement besoin de rénovation thermique. Toutefois, ces logements sont souvent habités par des ménages modestes qui n'ont pas les moyens de financer les travaux, entraînant des situations problématiques de **précarité énergétique**.

A Massy, les locataires représentent 30% du parc privé. De façon générale sur l'agglomération, les populations les plus modestes sont plus présentes dans le parc locatif privé qui compte **15% de ménages sous le seuil de pauvreté**, une part inférieure toutefois à la moyenne départementale et régionale (19%).

<sup>3</sup> Données extraites de l'étude de préfiguration d'une OPAH intercommunale, Filocom 2011, 2014

<sup>4</sup> Extrait du Programme local de l'habitat

<sup>5</sup> Filocom, 2011

## LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

Plusieurs constats relatifs à la **gestion urbaine de proximité** sont communs à l'ensemble des quartiers ciblés par la politique de la ville, sur Massy et Longjumeau :

- le **parc est vieillissant et rencontre certains dysfonctionnements**. Les ascenseurs sont parfois en panne ou dégradés, occasionnant l'isolement de certaines personnes âgées ;
- les cas de **dégradations** des parties communes sont nombreux. Leur récurrence dans certaines résidences alimente un sentiment d'abandon et d'insécurité pour les habitants, et perturbent la vie sociale du quartier. Les locataires sont souvent résignés face à cette situation et renoncent à interpeller les bailleurs. Du fait de la cohabitation entre les domaines public et privé, la répartition des responsabilités entre la mairie et les bailleurs n'est par ailleurs pas toujours claire pour les habitants ;
- la **gestion des ordures ménagères** pose régulièrement problème, avec un sentiment général de dégradation des espaces publics. A noter que des bornes enterrées ont été installées dans le quartier Massy-Opéra.

### Zoom action CUCS ADAGIO à Massy

Cette association regroupe les deux villes d'Antony et Massy, et sept bailleurs sociaux (Opievoy, Immobilière 3F, Toit et Joie, DOMAXIS, Erigère, Antony Habitat, LOGIREP). L'objectif est de mettre en place une démarche de gestion urbaine de proximité (GUP) sur le quartier Massy-Opéra et sur le quartier du Noyer Doré à Antony. Elle vise une démarche « qualité » ayant pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La démarche GUP est organisée à travers un dispositif de coordination faisant intervenir deux outils d'observation et d'intervention : le **dispositif de médiation urbaine et sociale et l'observatoire d'ambiance**.

Dans le cadre de la **GUP Massy-Opéra** (commune avec Antony) portée par l'association ADAGIO, des travaux de médiation sociale sont réalisés dans les espaces publics et les halls afin de favoriser le vivre-ensemble. L'association permet le financement d'actions de préservation et de sensibilisation du cadre de vie telle que la sensibilisation sur l'utilisation des bornes enterrées, ou sur le développement durable en partenariat avec les services de la ville tel que l'agenda 21 (les actions mentionnées ont plutôt été co-construites avec la ville ou été réalisés par d'autres partenaires).

A Longjumeau, il n'existe pas de GUP structurée, mais une démarche partenariale existe depuis septembre 2012.

## UNE DYNAMIQUE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DÉJÀ EN COURS À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS VÉCUS

### A MASSY

L'organisation urbaine est multipolaire, le territoire étant fractionné par les infrastructures de transport, créant, pour certains quartiers situés à la périphérie, une situation d'enclavement.

D'importantes opérations pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie sont en cours dans la commune :

- le **square du Clos de Villaine**, quartier qui sort de la géographie prioritaire, a vu la réalisation de 186 nouveaux logements et d'équipements publics, la résidentialisation des espaces extérieurs privatifs et la réhabilitation des tours ;
- le projet des **Franciades-Opéra** est une opération de grande ampleur comprenant la création d'un nouveau pôle commercial, une nouvelle offre de logements et la restructuration des espaces publics ;
- l'**Opération de rénovation urbaine (ORU) de Bourgogne-Languedoc** a permis la construction d'une résidence pour personnes âgées (RPA), de 45 logements en accession à la propriété et d'une crèche. Les espaces publics ont été aménagés.

## A LONGJUMEAU

■ dans les quartiers Sud, la rénovation de plusieurs résidences (dont Rodeo et Bel-Air) est en cours en 2014. Les opérations consistent à une réhabilitation et résidentialisation (ravalements de façade, amélioration de l'isolation thermique, remplacement des menuiseries, réaménagement de l'espace public). La Villa Saint-Martin a été entièrement rénovée par le bailleur, entre 2009 et 2011.

■ des travaux de désenclavement routiers ont par ailleurs été assurés par la mairie, avec la création d'un prolongement routier de la rue Maryse Basté (préalablement fermée en impasse).

Les quartiers prioritaires de Massy et Longjumeau n'ont pas été retenus dans la liste des quartiers dits d'intérêt national du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Toutefois, les enjeux restent forts sur certains secteurs, et à Massy (secteur Opéra) comme Longjumeau (Rodeo / Bel-Air), des projets de renouvellement urbain de moindre ampleur sont envisagés afin de concourir à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants.

## Zoom action CUCS « Ma vie, mon quartier » à Longjumeau

En partenariat avec l'association d'architectes Ateliers Ville, cette action a pour but de donner à comprendre l'évolution de la ville, du quartier, et le sens des travaux de rénovation, grâce à des ateliers d'animation auprès d'enfants et d'adultes autour de maquettes explicatives de l'histoire de la ville, à la prise de photos, et à l'organisation d'exposition photos.

## Retour sur les questionnaires habitants (Massy) Verbatim : Habitat et cadre de vie

« Des commerces de quartier accessibles (financièrement, physiquement), des services (poste, etc...) »

« Mettre en place une présence éducative de rue (dialogue, montage de projets, accès aux structures) »

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION

## UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE

### DE RÉELLES FORCES ET OPPORTUNITÉS À RENFORCER ET VALORISER

Avec **2 400 entreprises** installées sur son territoire, Massy est le **premier pôle économique de l'Essonne**. La ville bénéficie de réseaux de communications importants ainsi que de nombreuses opportunités foncières et immobilières pour l'installation d'entreprises et de commerces. L'activité économique se concentre dans la partie Sud-Est de la commune où se situent ses quatre zones d'activités.

L'intégration de la commune de Massy au sein de l'**Opération d'intérêt national** (OIN) Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et des deux pôles de compétitivité System@tic et Médicen offre l'opportunité à la CA Europ'Essonne de profiter du développement attendu, notamment par les projets portés par le Grand Paris.

C'est ainsi l'**ensemble du territoire de l'agglomération qui gagne en attractivité**.

Les entreprises du secteur sont essentiellement réparties dans les domaines du tertiaire, de l'associatif, de la construction et de l'industrie.

En matière **d'offre d'emploi**, les secteurs les plus actifs sur le territoire intercommunal sont actuellement le commerce, la restauration et les loisirs, les services à la personne, et les services aux entreprises.

Le développement des activités tertiaires sur le territoire s'est accompagné d'une **augmentation de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures** résidant dans la commune : elle est passée de 15,4% en 2006 à 18,4% en 2011 (source : INSEE).

## UNE DYNAMIQUE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RETOUR À L'EMPLOI

La CA Europ'Essonne assure un service d'accompagnement vers l'emploi via plusieurs dispositifs.

La CA Europ'Essonne a ouvert, en 2010, une **Maison de la création d'entreprises** (MCE), installée à Longjumeau, dans le Parc Nativelle. La MCE vient en appui aux personnes souhaitant créer une entreprise. Elle se fixe quatre objectifs :

- **Sensibiliser** grâce à l'intervention de conseillères en développement local dans les quartiers, les lycées, les locaux municipaux ;
- **Informier** : la MCE est le guichet unique d'informations et de conseils pour la création d'entreprises. Elle propose également un fonds documentaire, un accès à internet et des ateliers thématiques ;
- **Écouter et diagnostiquer** : la MCE donne des conseils, identifie des freins et besoins et apporte des solutions ;
- **Accompagner** : la MCE dispose d'un réseau de partenaires vers lesquels elle est en capacité d'orienter toute personne souhaitant monter un projet : financements, business plan formation... Ces partenaires font également des permanences au sein de la Maison.

Le **plateau de Paris-Saclay** concentre un très grand nombre **d'entreprises et d'établissements de recherche**. Il s'agit d'un atout majeur pour le développement économique du territoire, dynamique renforcée par la création de l'Université Paris-Saclay ou l'arrivée de la ligne 18 du Grand Paris Express.

## CHIFFRES CLÉS

Le cluster Paris-Saclay c'est...

- **30 000** salariés et **60** établissements dans le domaine de l'aérospatial, sécurité, défense,
- **37 000** employés et **400** établissements dans le domaine des TIC,
- **14 000** salariés et **130** entreprises dans le domaine de la santé,
- **17 000** salariés et **31** établissements dans le domaine de la gestion intelligente de l'énergie,
- **27 000** salariés et **130** entreprises dans le domaine des mobilités.

Tout porteur d'idée ou de projet peut bénéficier des services proposés.

Par ailleurs, la CA Europ'Essonne a mis en place un service insertion et emploi (SIE) pour favoriser la mutualisation des outils de suivi et d'accompagnement des publics en recherche d'emploi. Ses quatre axes d'action sont les suivants :

- **Trouver** un emploi ou assurer une sortie positive aux demandeurs d'emploi de l'agglomération ;
- **Rapprocher** les demandeurs d'emploi des offres d'emploi issues des entreprises du territoire ;
- **Offrir** un lieu-ressource à toute personne habitant la CA Europ'Essonne et rencontrant une problématique emploi ;
- **Promouvoir** la complémentarité des acteurs de l'emploi du territoire ainsi que la coordination avec les partenaires de l'action sociale et du logement.

Dans le cadre du SIE, la CA Europ'Essonne présente trois **maisons intercommunales de l'emploi** (MIE) : à Chilly-Mazarin, Longjumeau et Massy, ainsi que trois **points emploi Intercommunaux** dans les communes de la Ville-du-Bois, Saulx-les-Chartreux et Villebon-sur-Yvette. Une vingtaine d'agents est mobilisée sur cette mission, soit la moitié du personnel de l'intercommunalité.

## CHIFFRES CLÉS

Entre Janvier et Octobre 2014

■ **3 517** et **3 192** personnes respectivement reçues aux Maisons Intercommunales de l'Emploi (MIE) de Massy et Longjumeau

■ **236** sorties dont **121** sorties positives de la MIE de Massy

■ **167** sorties dont **93** sorties positives de la MIE de Longjumeau



Les MIE assurent plusieurs fonctions :

- **L'accueil du public** ;
- **L'orientation vers les structures adaptées** pour les demandeurs d'emploi et salariés ;
- **L'accompagnement**, sous plusieurs formes : accompagnement personnalisé, prestation technique (atelier de recherche d'emploi, bilan de compétences, initiation à l'informatique, formation, parrainage avec le RCME, parrainage par l'Association Nos quartiers ont des talents pour les jeunes diplômés, pack Emploi du PLIE, aide aux déplacements via l'association Deux Roues Pour l'Emploi, mise en relation sur une offre d'emploi du SIE) ;
- **L'accompagnement renforcé (PLIE)** pour les demandeurs d'emploi résidant dans une des communes de l'agglomération et répondant aux critères d'éligibilité du dispositif PLIE ;
- **La mise en relation sur les offres d'emploi locales** : en 2012, plus de 1 500 offres d'emploi ont été traitées par le SIE. Une chargée de mission est dédiée aux « Relations entreprises » (0,5 ETP) ;
- La MIE de Longjumeau accueille également l'association Nouvelles Voies qui assure une **prestation pré-prudhommale** auprès de 160 personnes chaque année.

Dans le cadre de cette compétence, la CA Europ'Essonne est également porteuse de l'organisation d'**ateliers sociolinguistiques** (ASL), qui concernent environ 40 personnes chaque année.

Par ailleurs, **l'insertion par l'activité économique** a été renforcée sur l'ensemble du territoire :

- Elle figure comme l'un des objectifs de l'**Agenda 21 de la ville de Massy** (adopté en 2005) ;
- La **clause d'insertion** a été mise en place dans les opérations de renouvellement urbain du square du Clos de Villaine et de Bourgogne-Languedoc ;
- Des **structures d'insertion** sont présentes sur le territoire, telles qu'Hercule Insertion à Longjumeau.

## DE NOMBREUX ACTEURS DÉJÀ ENGAGÉS SUR LE TERRITOIRE

Le territoire est bien doté en structures oeuvrant pour l'insertion et l'emploi :

### Au sein du territoire intercommunal :

- La **Mission Locale ViTaCiTé**, intervenant sur les communes de Longjumeau, Massy et Palaiseau ;
- Une **École de la deuxième chance** (E2C) qui concerne les jeunes adultes de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification et rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. L'E2C ne se trouve pas sur le territoire d'Europ'Essonne, mais dans la commune de Courtaboeuf, à proximité. Toutefois, en 2012, 41 jeunes de la CA Europ'Essonne ont été accueillis sur ce site, soit 33% des effectifs totaux.



### Dans les communes :

- Le **Centre d'Information et d'Orientation** (CIO) de Massy ;
- Une **antenne Pôle Emploi** à Longjumeau

### Au sein des quartiers vécus :

Les quartiers prioritaires sont exclusivement composés de logements. Toutefois, on trouve à proximité immédiate (au sein donc des quartiers vécus), plusieurs structures fréquentées par les habitants des quartiers prioritaires :

- La **Maison de la formation et de l'emploi** (MFE) de Massy qui rassemble l'association AGIR ABCD, la Mission Locale ViTaCiTé, APASO (accès aux droits), Fanny Kaplan (association culturelle), les Restos du coeur, le restaurant social La table ouverte, le CIO de Massy, Coup de pouce, le Point écoute jeunes, Jeunes pour le monde, le GRETA avec les Ateliers pédagogiques personnalisés, Paroles de femmes et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes.
- La **Maison Départementale des Solidarités** de Massy (structure du Conseil général) qui rassemble les services sociaux et départementaux : centre communal d'action sociale (CCAS), un service d'aide sociale à l'enfance (ASE), un service de Protection maternelle infantile (PMI), un service de polyvalence de secteur, une permanence de la mission locale ViTaCiTé

- La **Maison de l'emploi et de la création d'entreprises** de Longjumeau qui offre un service emploi pour les plus de 25 ans (espace de recherche d'emploi, presse générale et spécialisée, mise à disposition d'ordinateurs, de téléphones...) et où des permanences de la Mission Locale ViTaCiTé sont également organisées ;

- Une **antenne de l'Incubateur Social** porté par le Conseil général de l'Essonne a ouvert ses portes en octobre 2013 au sein du quartier Opéra à Massy. Cette association accompagne toute personne désireuse de créer son activité, et notamment les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires de minimas sociaux et les jeunes. Le bailleur Opievoy a signé une convention de partenariat avec l'Incubateur Social permettant à ses locataires de bénéficier gratuitement des services de l'association ;

- Deux **Points Information Jeunesse** (PIJ) à Longjumeau et à Massy ;

- Le **GRETA** de Massy ;

- L'**Association pour les équipements sociaux** (APES) : cette association sollicite auprès des bailleurs de la ville de Massy des financements pour organiser des chantiers d'insertion pour les jeunes de la commune ;

- **Hercule insertion**, structure d'insertion, propose des contrats dans l'aide et les petits travaux d'entretien à domicile pour des entreprises et des collectivités. Intervenant sur 25 communes, l'association a une antenne à Longjumeau.

## Zoom action CUCS : « 100 jeunes vers l'emploi » à Massy

L'équipe composée de trois personnes (une coordinatrice et deux référents de parcours) propose un accompagnement individualisé des jeunes (de 18 à 27 ans, très éloignés de l'emploi) vers la formation et/ou vers l'emploi, à travers :

- la transmission des connaissances de la culture d'entreprise et de l'organisation du travail ;
- l'acquisition d'outils pour l'autonomie dans leur parcours professionnel ;
- la préparation des entreprises à l'accueil des jeunes salariés issus du dispositif.

L'équipe tient une permanence d'accueil régulière, oriente et propose des accompagnements physiques vers des forums et organismes de formation.

## Zoom action CUCS : « Plongée en théâtre » à Longjumeau

Préparation théâtrale concentrée sur deux semaines à temps plein, avec représentations du travail fait à l'issue de cette période. Le support choisi est riche et adaptable. Sont concernés des adultes en recherche d'emploi et/ou en difficulté d'insertion, et sont recherchés :

- la compréhension de soi-même (comprendre son corps) ;
- la compréhension de l'espace ;
- le travail d'équipe ;
- le travail de concentration.

A l'issue de chaque séquence, les participants disposent d'outils pour aller se présenter face à des employeurs.

### CERTAINS DÉSÉQUILIBRES IDENTIFIÉS

#### UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE MAL RÉPARTI

Si le dynamisme de Massy bénéficie à l'ensemble du territoire, les acteurs locaux font le constat d'un **manque d'articulation entre les offres d'emplois générées et les niveaux de qualification ou compétences disponibles** sur le territoire, et notamment dans les quartiers prioritaires :

- Le **taux de chômage en Essonne** est de 7,5% (fin 2014, stable depuis le 1er trimestre 2013, inférieur à celui de l'Île-de-France (8,6%) et nettement inférieur au taux de la France métropolitaine (9,8%) (INSEE). La situation de l'emploi est donc favorable malgré un fléchissement récent en raison de la conjoncture économique. Cependant, en 2010, en Essonne, un tiers des chômeurs vit en Zone urbaine sensible (ZUS) alors que les habitants des ZUS ne représentent qu'un quart de la population départementale.
- Le **taux de chômage à l'échelle de l'agglomération** atteint, en 2009, 8.2%, en recul par rapport à 1999, 8.8% (INSEE).
- Les **trois quarts des emplois dans la CA Europ'Essonne sont occupés par des actifs venant d'ailleurs** tandis que trois quarts des actifs résidant dans la CA Europ'Essonne travaillent en dehors du territoire. Cette situation a des incidences en termes de migrations domicile-travail et domicile-commerces, très intenses et en croissance.
- Une part importante des habitants des quartiers est sans activité professionnelle, composée de retraités à 15,4 %, d'enfants, d'élèves ou de chômeurs à 39,1 %, ils représentent **54,5 % de la population**.

#### DE NOMBREUX FREINS À L'EMPLOI À LEVER

Les habitants des quartiers prioritaires rencontrent plusieurs types de **freins à l'emploi** :

- le **manque de confiance** dans les structures d'accompagnement et la **résignation** de certains habitants vis-à-vis de leur fonctionnement ;
- les difficultés de **mobilité**. L'offre de transport en commun est, de façon générale, suffisante dans les quartiers prioritaires. Toutefois, la représentation que les habitants peuvent avoir de la mobilité, de l'espace et du territoire limite leurs déplacements ;
- l'inadaptation des **modes de garde**, particulièrement pour les familles monoparentales ;
- le **manque de connaissance de l'environnement** : de nombreuses associations et institutions proposent des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi. Toutefois, la lisibilité de l'ensemble fait défaut et nuit à la connaissance que peuvent en avoir les habitants des quartiers prioritaires ;
- un **capital scolaire faible et un manque de formation**. La déscolarisation est forte, beaucoup de jeunes décrochent au niveau de la classe de seconde, notamment en raison de leurs résultats au collège qui ne leur permettent pas de choisir leur orientation ;
- les nombreux **professionnels ne travaillent pas suffisamment en réseau**, ce qui entrave le suivi des bénéficiaires ;
- le **lien entre le monde de l'entreprise et les demandeurs d'emploi** est difficile. Les jeunes issus des quartiers prioritaires ont des difficultés pour trouver des stages, des formations en alternance ou en apprentissage.

## Retour sur les questionnaires habitants (Massy) Verbatim : Emploi et insertion

« Accentuer l'accompagnement dans l'insertion des jeunes »

« Favoriser le recrutement des jeunes des quartier dans les entreprises [locales] »





# ■ CHARTE NATIONALE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE (2013)

**1** La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

## ●● LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ●●

**3** La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

# CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les **protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une **culture commune et partagée**.

**8** La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le **sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

## ●● L'ÉCOLE EST LAÏQUE ●●

**12** Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

**15** Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



ministère  
éducation  
nationale





# MESURES DE LA GRANDE MOBILISATION DE L'ÉCOLE POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE (JANVIER 2015)



## LES PRINCIPALES MESURES

---

### LAÏCITÉ ET TRANSMISSION DES VALEURS RÉPUBLICAINES



**1 000 premiers formateurs formés** d'ici juillet 2015 ; un plan exceptionnel de formation sur site des enseignants et des personnels d'éducation à la laïcité et à l'enseignement moral et civique



**Les candidats évalués sur leur capacité à faire partager les valeurs de la République** lors du concours de recrutement des enseignants



**Les comportements mettant en cause les valeurs de la République traités** : ils seront systématiquement signalés au directeur d'école ou au chef d'établissement et seront suivis d'un dialogue éducatif avec les parents et, le cas échéant, d'une sanction disciplinaire



**Les rites républicains valorisés** : le rétablissement de l'autorité des maîtres passe par la compréhension et la célébration des rites et symboles de la République ; les projets d'école et d'établissement comporteront des actions relatives à la formation du citoyen et à la promotion de ces valeurs



**Un parcours citoyen de l'école élémentaire à la terminale** : il s'articulera notamment autour de l'enseignement moral et civique, de l'éducation aux médias et à l'information, de la participation des élèves à la vie sociale de l'établissement et de la Journée défense et citoyenneté

---

### CITOYENNETÉ ET CULTURE DE L'ENGAGEMENT



**Une réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements créée dans chaque académie** : seront notamment sollicités pour y participer les bénévoles d'associations partenaires au plan local et les délégués départementaux de l'éducation nationale



**Les parents d'élèves pleinement associés** : un comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté sera créé ; Les espaces parents seront développés



**Les territoires mobilisés** : des partenariats avec les collectivités locales pour la réussite éducative seront mis en place ; les liens avec l'éducation populaire seront renforcés par des conventions pluriannuelles

---

### RÉDUCTION DES INÉGALITÉS, MIXITÉ SOCIALE : RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE À LA RÉPUBLIQUE



**La maîtrise du français, chantier prioritaire** : une évaluation du niveau des élèves sera mise en place en CE2 pour identifier les difficultés et mettre en place les réponses adaptées aux besoins de chaque enfant ; les élèves nouvellement arrivés en France et ne maîtrisant pas la langue bénéficieront de dispositifs d'inclusion scolaire



**La lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux renforcée** : une politique active de mixité dans la composition des collèges sera mise en place ; la lutte contre le décrochage sera accélérée ; les initiatives en faveur de l'insertion professionnelle intensifiées



**Les fonds sociaux augmentés de 20% pour mieux protéger les enfants en situation de pauvreté**



**Un meilleur repérage des risques de repli chez les jeunes pouvant représenter un risque pour eux-mêmes et la vie collective organisés** : la formation des chefs d'établissements sera renforcée ; le contrôle de l'instruction à domicile sera renforcé



**Pour les jeunes placés sous contrôle de la justice après un acte de délinquance et pour les jeunes détenus, une mobilisation en faveur de la poursuite de l'enseignement et de l'acquisition des compétences fondamentales**

---

### L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE MOBILISÉS



**L'Enseignement supérieur et la Recherche sollicités pour éclairer la société dans son ensemble sur les fractures qui la traversent et les facteurs de radicalisation**



**Les enseignants du supérieur mieux formés et mieux accompagnés** : les écoles supérieures du professorat et de l'enseignement interviendront sur leur formation initiale ; un rappel des règles applicables dans le supérieur en matière de laïcité et de lutte contre les discriminations sera effectué



**Le lien social sur les lieux de vie et d'études renforcé** : les projets étudiants de lutte contre les discriminations seront soutenus ; des débats contradictoires sur les campus seront organisés à l'initiative des étudiants ou des établissements

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Janvier 2015



# ■ EXTRAIT DE LA STRATÉGIE LOCALE DE SÉCURITÉ DE LONGJUMEAU

## ➤ Chapitre 1. Evaluation du CLSPD et bilan du CLS

### I/ Le CLSPD

Le CLSPD est une instance partenariale présidée par le Maire et composée d'un panel d'acteurs mobilisés autour de l'insertion, la prévention, la justice et la sécurité. Une trentaine de membres y siègent, dont le Préfet, Le Procureur, le Président du Conseil Général (membres de droit), les chefs d'établissements, les bailleurs, des représentants d'association, etc.

Le CLSPD fixe des orientations et définit des objectifs en fonction du Diagnostic Local de Sécurité (DLS).

Il se réunit en séance plénière chaque année. Il est spécifié dans le règlement intérieur de la Ville de Longjumeau ayant trait au CLSPD que certains membres doivent se réunir trois fois en comité restreint. La réalité, les agendas de chacun font qu'en réalité, un seul, voire aucun comité restreint n'a lieu. Ce dernier n'est pas thématique mais aborde l'actualité en termes de prévention et de sécurité et fait un bilan d'étape sur les projets et actions menés. En termes de composition, ce sont toujours les mêmes personnes qui sont conviées (liste de membres du CLSPD restreint) ; cela signifie que certains sujets abordés ne concernent pas certains membres présents.

Si le CLSPD manque d'opérationnalité, il reste un outil très intéressant car permet d'avoir une information générale sur le travail, les problématiques rencontrées par chaque membre et d'élargir le réseau pour régler des situations ou cas et/ou mettre en place des projets.

Pour plus d'opérationnalité, il avait été décidé de créer des groupes de travail.

Plusieurs groupes ont été créés :

- Un groupe insertion composé du Point Information Jeunesse, de la mission locale, d'Alliance prévention, du CIO, des médiateurs, de la coordonnatrice CLSPD;
- Un groupe prévention des mineurs avec le Parquet, le SPIP, la PJJ, la PN, la PM, chefs des trois établissements scolaires,
- Un groupe tranquillité publique avec la PM, la PN, la coordonnatrice CLSPD qui se réunit une fois par mois pour faire le point sur les problématiques sûreté : regroupements, trafics, etc.
- Une cellule de veille qui se réunit à minima deux fois dans l'année (prévention et dispositions de sécurité pour la Saint Sylvestre et le Jour de l'An) avec la PN, la PM, les services techniques de la Ville, les médiateurs, les bailleurs, les pompiers.

Le bilan est mitigé sur ces groupes de travail. Le premier a été créé récemment (début 2013). Une réunion a eu lieu avec l'étude de sept situations. A noter que tous les acteurs travaillent déjà de concert (permanences de la mission locale au cœur des quartiers depuis 2012). Tous les membres pouvaient remplir la fiche de parcours et la présenter. Coté mairie, un médiateur jeunesse était spécifiquement chargé de rédiger les fiches de parcours et de proposer la tenue de cette réunion.

Le groupe prévention des mineurs s'est réuni trois fois. Des situations ont été évoquées mais elles émanaient souvent du commissariat. Le partage d'informations n'est pas encore naturel, fluide. Ces échanges nominatifs demandent beaucoup de confiance entre les partenaires ; le turn over (changements de proviseurs, commissaire et autres acteurs peut représenter un frein à cette confiance).

Concernant le groupe tranquillité publique, les échanges sont quotidiens et fluides entre le service prévention médiation sécurité, la PM et la PN. Le partenariat est très actif et les réunions ont lieu en fonction de l'actualité, des problématiques et non pas une fois par mois. Ce peut être plus, comme moins.

Les cellules de veille fonctionnent bien. Elles sont l'occasion d'échanges avec les gardiens Ville, PM, PN pompiers et bailleurs.

Depuis le début de l'année 2013, les élus ont souhaité des rencontres régulières avec les trois bailleurs pour aborder tous les sujets de la vie quotidienne ; les services Maisons de quartiers, Techniques, prévention médiation sécurité, la police municipale, le CCAS sont donc présents. Des relevés de décisions sont réalisés. Le bilan est très positif ; Les relevés de décision et les échanges qui ont lieu en font un groupe opérationnel.

De même, un groupe de travail « Gestion Urbaine de Proximité » a vu le jour dans le contexte des travaux réalisés par EFIDIS dans les Quartiers Sud. Il est composé de la DSU d'Efidis, du responsable territorial, du chef de site, d'un représentant du service Logement, du médiateur et de la coordonnatrice CLSPD. C'est l'occasion d'échanger sur les problématiques récurrentes : le manque d'éclairage, les problèmes d'insécurité, etc. Visites sur site avec relevé de dysfonctionnements.

## **Propositions d'amélioration :**

Propositions de méthodologie pour le CLSPD :

- conserver la séance plénière : intégrer le représentant de l'Association des commerçants, la gendarmerie.
- Etablir des comités restreints sur la base des programmes d'actions prioritaires: programmes d'actions à l'attention des jeunes exposés à la délinquance, prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales, actions améliorant la tranquillité publique et en créer un sur la prévention primaire.
- Conserver mais réadapter les groupes de travail nominatifs et les redynamiser (voir propositions de groupes pour 2015 ci-dessus). Revoir leur composition pour permettre un partage d'informations optimum. Signature de la charte sur le partage de l'information nécessaire.

## II/Bilan des fiches actions du CLS

F n°	Nom	Objectifs	Moyens d'action	Etat d'avancement
1	<b>Protocole d'intervention en matière de troubles de voisinage</b>	1-diminuer le nombre de troubles de voisinage, 2- permettre aux habitants de jouir paisiblement de leur habitat, 3-renforcer la chaîne d'intervention en matière de conflits de voisinage	Rédaction du Protocole d'intervention	méthodologie du protocole utilisé Dossiers bien traités en amont par les médiateurs
2	<b>Rappel à l'ordre</b>	1- diminuer les actes d'incivilité et de troubles à l'ordre public, 2- responsabiliser les auteurs de ces actes et de leurs parents s'il s'agit de mineurs, 3- diminuer le sentiment d'insécurité des habitants face à ces actes	Rédaction d'un protocole entre le TGI et la Ville de Longjumeau	médiation comme outil en amont/ convention signée en juin 2011 5 rappels à l'ordre réalisés
3	<b>Installation d'un système de vidéoprotection</b>	1- Prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens, 2- protéger les bâtiments et installations publics, 3- diminuer le sentiment d'insécurité		Travaux terminés fin janvier 2012 Système opérationnel avec un CPU, 3 opérateurs, 23 caméras Transfert des images au commissariat.

4	<b>Coordination Police Municipale-Police Nationale</b>	1-Créer une coproduction de sécurité, 2-rassurer et protéger la population par de la proximité, 3-échanger les infos entre police nationale et police municipale, 4-prolonger les actions de police municipale avec les prérogatives de la police nationale dans le cadre d'opérations communes	Convention de coordination	convention signée en juin 2011- bonne coordination entre les deux.
5	<b>Plan local de prévention et de lutte contre les addictions</b>	1-Développer une approche globale et partenariale dans la prévention et lutte contre les addictions, 2-réduire les consommations de produits psycho-actifs et les comportements qui en découlent, développer un comportement citoyen autour des conduites addictives, 3-lutte contre les trafics et l'économie parallèle liée à la drogue	Plan et axes de travail	actions diverses dans ce domaine: projet CUCS (prévention des addictions par le grappling en 2012); projet au lycée Perrin (avec le PIJ); soirées sur le thème avec des intervenants spécialisés (ANPAA, CODES, Prev Alcadd, ), interventions du major Hubert au collège, des PFAD au collège également.
6	<b>Pour une réponse locale et partagée, un groupe d'appui territorial</b>	1-Partager une approche et une culture commune des difficultés rencontrées par les jeunes, 2-mettre en place une stratégie de prévention commune et coordonnée en direction des jeunes, 3-trouver une cohérence entre les acteurs dans les réponses à apporter, 4- développer en commun des actions en direction des jeunes dans le cadre d'une structure interpartenariale	Création d'un groupe de travail prévention-insertion, rédaction charte partage de l'information	groupe de travail réuni 3 fois. Peu de situations évoquées.



7	<b>Mise en place d'outils d'insertion et de socialisation</b>	1-Permettre aux jeunes d'acquérir des savoir-faire, des savoir-être afin de les aider dans leur progression individuelle, 2- remobiliser sur des temps d'apprentissage, des temps de production, de rencontres et de vie collective, 3-Permettre la découverte de métiers, 4-Orienter vers une pré-qualification, ou même faciliter l'accès à un emploi, 5-Réinsérer socialement les jeunes en difficulté	actions éparses	Permanence de la mission locale au cœur des quartiers; Actions du PIJ (ateliers, chantiers jeunes); charte ETDE-Lycée Perrin-Ville + convention mesures de responsabilisation avec les établissements sur Longjumeau Emplois d'avenir
8	<b>Développer l'accueil de TIG au sein de la collectivité</b>	1-Permettre aux personnes condamnées d'effectuer une activité au profit de la société dans une démarche réparatrice, 2- Permettre la réinsertion sociale des condamnées, 3-Impliquer la collectivité dans la réinsertion des personnes condamnées.	Convention avec le SPIP et avec la PJJ	accueil très fréquent -très bon fonctionnement; sur 30 personnes accueillies depuis la signature de la convention, 4 arrêts avant la fin du TIG (2 PJJ, 2 SPIP)
9	<b>Intervenant social en commissariat</b>	1-Evaluer la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière, 2- Réaliser une intervention de proximité, dans l'urgence, si nécessaire: assistance technique, action de soutien, d'information et d'orientation, 3-Faciliter l'accès de la personne aux services sociaux et de droit commun concernés		Diagnostic a montré un besoin mais pas assez présent pour envisager une permanence qui aurait demandé à l'association MEDIAVIPP la création d'un poste. Pas de bureau disponible pour garantir une confidentialité au commissariat au moment de l'étude. Projet reporté..

10	<b>Formations inter-institutionnelles</b>	1-Faciliter les échanges d'information entre les acteurs, 2-cr�er une relation plus confiante et d�cloisonner les cultures professionnelles, 3-Instaurer un langage commun entre les diff�rents intervenants, 4-D�velopper une culture partag�e sur cette question	formations	avril 2012 : gardiens, animateurs, m�diateurs/ th�me: gestion des conflits juin 2012 : PM, PN, m�diateurs, gardiens/ th�me: comment travailler ensemble septembre 2012 : �ducateurs, m�diateurs, animateurs/Th�me: pr�vention des addictions.
11	<b>Pour une action globale contre l'ins�curit� routi�re</b>	1-Sensibiliser les habitants en touchant toutes les g�n�rations et en int�grant les diff�rentes probl�matiques des risques routiers, 2-Impliquer les services communaux et les partenaires dans des actions communes autour de la pr�vention routi�re, 3- Maintenir une action de pr�vention de fa�on p�renne, 4-Etablir une conscience responsable pour l'ensemble des usagers	Semaine de la s�curit� routi�re	L'action a eu lieu entre le 19 et le 23 septembre 2011, du 8 au 12 octobre 2012, puis entre le 7 et le 11 octobre 2013 et ne fin entre le 8 et 11 octobre 2014. Tr�s bons retours des �tablissements scolaires.

## ➤ Chapitre 2. Propositions d'amélioration et Nouvelles fiches actions

**La méthodologie du CLSPD et de la stratégie territoriale doit s'appuyer sur la stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013-2017) et la stratégie départementale.**

Cette stratégie liste trois grands « programmes d'actions », qui apparaissent comme les trois priorités du gouvernement pour prévenir la délinquance :

- Actions à destination des jeunes exposés à la délinquance
- Actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes/intrafamiliales,
- Actions visant l'amélioration de la tranquillité publique

## Fiches Action

Certaines fiches action de l'ancien contrat perdurent :

- Accueil des TIG
- Semaine de la sécurité routière
- Rappel à l'ordre
- Résolution des conflits de voisinage avec méthodologie (nouveau : citoyen volontaire ayant ces missions au commissariat).

STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE				
LONGJUMEAU Année 2015				
	Nom de l'action Et pilote	Objectifs	Contenu et partenaires	Calendrier et financement
<b>PREVENTION PRIMAIRE</b>	Semaine de la sécurité routière <i>Service prévention médiation/PM</i>	Sensibiliser les longjumellois sur les comportements à risques	Actions dans les établissements scolaires et à destination du grand public (conduites addictives, éléments de sécurité, etc.)	Octobre de chaque année Etat, CG, ville 1500/an
	Permis piétons <i>Service prévention médiation/PM</i>	Sensibiliser les enfants sur les panneaux, l'environnement qui les entourent en tant que piétons et les dangers présents	Kit déposé aux enseignants en début d'année ; travail avec élèves oui examen avec PN/PM	Prévention Maif/Ville
	Journée prévention Centres de Loisirs <i>Service prévention médiation/PM</i>	Comprendre l'action des polices et les conséquences pénales de certains actes	PN APASO	Printemps de chaque année/ Ville
	Club Papote <i>Alliance prévention/médiateur</i>	Espace de parole au collège sur différents thèmes ; filles/garçons ; prévention routière, etc.	Alliance prévention collège	Tout au long de l'année
	Projet « tout commence par la prévention primaire » <i>Service prévention médiation Nouveauté proposition</i>	Sensibiliser les élèves du Plateau sur les comportements déviants/déconstruire certaines idées reçues	PN APASO Direction et enseignants	Septembre 2015 DUDS 2015 (3000euros, dont 1500euros d'aide demandé)

<b>AXE 1 : prévention de la délinquance chez les jeunes</b> <b>Prévention secondaire</b>	Ensemble Faire réussir Nouveauté proposition	prévenir le décrochage scolaire et le basculement vers la délinquance	Groupe de travail nominatif avec Directeurs d'école, Provisors, Principaux, service jeunesse, CIO, club de prévention	Janvier 2015
	Cellule de veille éducative Service prévention médiation Nouveauté proposition	Prévenir le décrochage Eviter que les jeunes exclus ne soient dans la rue ou oisifs	Collège Services de la Ville Alliance prévention	Toute l'année
	Cellule insertion <i>Service prévention médiation</i>	Insérer ou réinsérer les jeunes 18/25ans Faire le point sur les parcours individuels ; suivi spécifique	Groupe de travail nominatif avec Mission locale, Alliance prévention, équipe 18/25ans (liée à la nouvelle structure)	Mars 2015
<b>Prévention tertiaire</b>	« les acteurs de la commune »/stage de citoyenneté <i>Service prévention médiation</i>	Faire découvrir aux personnes sous mains de justice l'environnement qui les entoure	PN, PM, CIS, élus PJJ SPIP	Janvier 2015
	Accueil TIG Réparation pénale <i>SPIP/PJJ-Service prévention médiation</i>	permettre aux personnes condamnées d'effectuer une activité au profit de la société dans une démarche réparatrice permettre la réinsertion sociale des condamnées impliquer la collectivité dans la réinsertion des personnes condamnées.	SPIP PJJ APASO	Toute l'année
<b>AXE 2 : prévention des violences faites aux femmes/intrafamiliales</b>	CCAS/Maisons de quartiers	Numéros d'urgence au CCAS Idées : constituer un groupe de parole Logements d'urgence CCAS	CCAS Ville PN PM MEDIVIPPP	Janvier 2015

<b>AXE 3 : Tranquillité publique</b>	Direction de la Tranquillité Publique Prévention Cohésion Sociale (DTPPCS)	Etre plus performants et mieux organisés pour prévenir la délinquance Plus de cohérence de transversalité	1 directrice, 3 chefs de services (Politique de la ville, prévention médiation, PM) Arrivée d'un 2 <sup>ème</sup> médiateur	Janvier 2015 ; 10 000 euros demandés à l'Etat, 5000 Efidis, 2500 autres bailleurs
	Voisins vigilants <i>commissariat</i>	Surveillance et protection dans un quartier spécifique/ participation des habitants	Syndic, PM, PN	2 <sup>ème</sup> semestre 2015
	Projet d'extension vidéo <i>DTPPCS</i>	Couvrir plus largement la ville pour diminuer les faits de délinquance	6 caméras supplémentaires	1 <sup>er</sup> semestre 2015 41000 euros d'aide de l'Etat
	Convention GUP <i>DTPPCS</i>	Améliorer le cadre de vie des habitants	Animations en pied d'immeuble Vidéoprotection bailleurs Relevés de dysfonctionnements équipe gestion EFIDIS/médiateur Rencontres régulières habitants/police	6000 euros dont 3000 demandés à l'Etat pour la 1 <sup>ère</sup> action Début des groupes de travail 1 <sup>er</sup> trimestre 2015
	Cellule de suivi individualisé <i>DTPPCS</i>	Evoquer des situations et tenter de trouver des solutions sociales ou pénales Avoir un regard particulier du Parquet sur des jeunes multirécidivistes et des familles qui posent problème	Groupe de travail parquet, Maire, PN, PM, Bailleurs	1 <sup>ère</sup> réunion : Janvier 2015

# ■ DÉLIBÉRATIONS DES COLLECTIVITÉS SIGNATAIRES

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
Arrondissement de PALAISEAU  
VILLE DE MASSY

Envoyé en préfecture le 02/02/2015

Reçu en préfecture le 02/02/2015

Affiché le

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION  
23 JANVIER 2015.

DATE D'AFFICHAGE  
de l'ordre du jour  
23 JANVIER 2015.

DATE D'AFFICHAGE  
du compte rendu  
6 FÉVRIER 2015

---

Nombre de conseillers en exercice	43
Nombre de présents	39
Représenté(s)	3
Absent(s)	1
Nombre de votants	42

**ADOPTE AVEC :**

**6 ABSTENTION(S)**

Mme JAN, M. MORONVALLE, Mme GUENAULT-CHEVALIER, Mme KRIBI-ROMDHANE, Mme LAURENT-PREVOST, M. ROVERC'H

**0 CONTRE**

**36 POUR.**

---

Le Maire de MASSY certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mille quinze le vingt neuf janvier , à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent DELAHAYE, Sénateur-Maire.

### Etaient présents :

Vincent DELAHAYE Sénateur-Maire, Nicolas SAMSOEN Maire-Adjoint, Elisabeth PHLIPPOTEAU Maire-Adjoint, Dawari HORSFALL Maire-Adjoint, Henry QUAGHEBEUR Maire-Adjoint, Bernard LAFFARGUE Maire-Adjoint, Sylvianne RICARDEAU Maire-Adjoint, Pierre OLLIER Maire-Adjoint, Tania HAMMOUCHE Maire-Adjoint, Henri LECIGNE Maire-Adjoint, Bouchra LAQUES Maire-Adjoint, Michaël MARCIANO Maire-Adjoint, Beatriz BELOQUI Maire-Adjoint, Tama SAMAKE Maire-Adjoint, Véronique ZELLER Maire-Adjoint, Daniel LE SAULNIER Conseiller Municipal Délégué, Michèle FRERET Conseillère Municipale Déléguée, Nadine BRIOIT Conseillère Municipale Déléguée, Sylviane DELERIVE Conseillère Municipale, François PIERRAT Conseiller Municipal, André DUJARDIN Conseiller Municipal Délégué, Martine VICTORIEN Conseillère Municipale Déléguée, Ngoc Cuc DAILLOUX Conseillère Municipale Déléguée, Christine SCHMITT Conseillère Municipale Déléguée, Bertrand GUILLERM Conseiller Municipal, Nabiha FORET Conseillère Municipale, Lionel BRIERE Conseiller Municipal, Mustapha MARROUCHI Conseiller Municipal Délégué, Malik BOUZIANE Conseiller Municipal, Hawa NIANG Conseillère Municipale Déléguée, Mustapha AABOU Conseiller Municipal Délégué, Yannick FUNKE Conseiller Municipal, Anaïs RODRIGUEZ Conseillère Municipale, Colette JAN Conseillère Municipale, Serge MORONVALLE Conseiller Municipal, Anne GUENAULT-CHEVALIER Conseillère Municipale, Hella KRIBI-ROMDHANE Conseillère Municipale, Josiane LAURENT-PREVOST Conseillère Municipale, Olivier ROVERC'H Conseiller Municipal

**formant la majorité des membres en exercice**

### ABSENTS, EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :      PROCURATIONS

Mme Claudie DEIANA Maire-Adjoint à Mme Michèle FRERET.  
Mme Najima MAZARI Conseillère Municipale à M. Tama SAMAKE.  
M. Mohamed IFTICENE Conseiller Municipal à Mme Hawa NIANG.

Magou DRAME Conseillère Municipale

**SECRETARE : M. Yannick FUNKE**

**33 – Approbation et autorisation de signature du projet du contrat de ville communautaire.**

**APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROJET DU CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTAIRE.****Le Maire expose :**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (dite loi Lamy) réforme en profondeur la politique de la ville. Elle renforce la compétence des communautés d'agglomération en la matière : ces dernières sont dorénavant chargées de piloter l'élaboration des contrats de ville concernant l'ensemble des quartiers prioritaires de leur territoire. Les principaux axes de cette réforme portent également sur le recentrage de la géographie prioritaire, le caractère unique des nouveaux contrats de ville transversaux (basés sur 3 piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et insertion), et la place renforcée donnée à la participation citoyenne.

Sur le territoire de la communauté d'agglomération Europ'Essonne, 3 quartiers sont identifiés comme prioritaires à l'issue de la réforme de 2014 :

- **à Massy** : un secteur resserré du quartier Opéra d'une part, et les résidences Bièvres-Poterne et Zola d'autre part (auparavant intégrées au secteur Villaine) ;
- **à Longjumeau** : un secteur resserré des quartiers sud, à savoir les résidences Bel-Air et Rocade, à proximité immédiate de la maison Colucci.

Au-delà de ces périmètres, les communes ont défini les « quartiers vécus », identifiant les équipements/services/structures situés hors du périmètre mais fréquentés par les habitants des quartiers prioritaires.

Afin d'assurer le pilotage et la supervision de l'élaboration du contrat de ville communautaire, les services de la CA Europ'Essonne travaillent depuis l'automne en coordination étroite avec les services des communes de Massy et Longjumeau et en lien avec l'État, et sont appuyés par le bureau d'études RCT territoires pour la formalisation et la rédaction du contrat de ville.

Une dizaine de groupes de travail thématiques se sont réunis sur les 2 villes depuis septembre 2014. (mobilisation de partenaires et d'habitants), et des séances de travail régulières sont toujours en cours entre CA Europ'Essonne, communes et services de l'État.

Concernant les instances de gouvernance et de pilotage du futur contrat, un comité de pilotage *ad hoc* a été mis en place pour valider, suivre et évaluer le contrat de ville de la communauté d'agglomération Europ'Essonne sur la période 2014-2020, réuni deux fois et co-présidé par M. Daniel BARNIER, sous-préfet de Palaiseau, et Mme Sandrine GELOT-RATEAU, Maire de Longjumeau et Conseillère Communautaire déléguée à la Politique de la Ville. Lors de la première réunion, un projet de contrat a été présenté à l'ensemble des partenaires sollicités (synthèse du diagnostic, enjeux et orientations, fiches d'objectifs). Lors de la seconde réunion c'est le travail sur la déclinaison opérationnelle du contrat qui a fait l'objet d'une présentation, avec des « fiches-objectifs » détaillant notamment les actions pressenties, les partenaires à mobiliser, et les modalités de mobilisation citoyenne et les résultats attendus.

En conclusion, le contrat de ville constitue un document de cadrage multi-partenarial définissant les orientations et le programme d'actions du territoire pour les quartiers cibles, pour les 6 ans à venir. Sa signature avec l'ensemble des partenaires (Etat, CAF, bailleurs



sociaux etc...) doit être autorisée par les conseils municipaux de Longjumeau (9 février 2015) et de Massy (29 janvier 2015) et le Conseil Communautaire de la CAEE prévu le 4 Mars 2015.

La signature de ce contrat doit être autorisée par le Conseil Municipal des deux villes avant son approbation par le conseil communautaire du 4 mars 2015.

C'est la raison pour laquelle je vous demande d'approuver les termes du projet du contrat de ville communautaire et de m'autoriser à le signer pour les six prochaines années.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1, L5211-2, et L5216-5,

**VU** la loi 99-586 du 19 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**VU** la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** le projet du contrat de ville communautaire,

**VU** l'avis de la commission Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité et Communication du 20 janvier 2015,

**CONSIDERANT** que la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale,

**CONSIDERANT** qu'en matière de politique de la ville la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne est désormais compétente pour l'élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,

**CONSIDERANT** qu'Europ'Essonne est également compétente pour l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,

**CONSIDERANT** qu'en matière de politique de la ville la Communauté d'agglomération est compétente pour les programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

**L'exposé de Monsieur le Maire entendu,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE** les termes du projet du contrat de ville communautaire,

Envoyé en préfecture le 02/02/2015

Reçu en préfecture le 02/02/2015

Affiché le



**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Madame Tania HAMMOUCHE, Maire-Adjoint délégué à la Jeunesse et Cohésion Sociale, à signer le projet de contrat de ville communautaire pour les six prochaines années.

**ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
LE SENATEUR-MAIRE,**

**Vincent DELAHAYE**

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU  
ESSONNE

16 FEV. 2015

ARRIVEE

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 30
- Représentés : 4
- Absent : 1

Délibération n°15.02.09

- Unanimité

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.*

## PROJET COMMUNAUTAIRE PORTANT SUR LE CONTRAT DE VILLE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU MAIRE OU A SON REPRESENTANT

L'An deux mil quinze, le 9 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de Longjumeau, régulièrement convoqué, s'est assemblé salle MANOUCHIAN, rue Léontine SOHIER, sous la présidence de Madame Sandrine Gelot-Rateau, Maire.  
Ouverture de la séance : Madame Sandrine Gelot-Rateau, Maire a ouvert la séance à 19 heures 05, puis a fait l'appel des présents :

**Présents :**

Madame Sandrine GELOT-RATEAU  
Monsieur Jérémy MARTIN  
Monsieur Olivier SEGBO  
Monsieur Rémi BETIN  
Madame Alexia PERRIN  
Monsieur Mohamed BOUAZZAOU  
Madame Florence LORTON  
Monsieur Antoine PULEO  
Madame Geneviève WENDLING  
Monsieur Redda KOUADRI  
Madame Tania COUVREUR présente jusqu'à 19h40  
Monsieur Jacques LEPELTIER  
Madame Nathalie BUZY, arrivée à 19h30  
Monsieur Christophe KREISS  
Madame Evelyne BERTHIER  
Monsieur Bernard XAVIER  
Madame Catherine GAILLARD  
Monsieur Florentin FELIHO, arrivé à 19h25  
Madame Marie-Andrée LE SAOUT  
Monsieur Stéphane DELAGNEAU  
Monsieur Patrick CHADEL  
Madame Martine AUBRY  
Monsieur Pierre FROMENT  
Madame Jeanne LABELJOF  
Monsieur Gérald DUFLOT, arrivé à 20h02  
Monsieur Gilles GOBRON  
Monsieur Gilles DREVET  
Madame Emmanuelle DUCLOYER  
Monsieur Michel GIRE  
Monsieur Patrice BRUERA  
Monsieur Jean-Claude FRÖLICH

**Excusés et représentés :**

Madame Adeline HUBERT-de CALAN, a donné pouvoir à Sandrine GELOT-RATEAU  
Madame Colette VINATIER, a donné pouvoir à Rémi BETIN  
Madame Tania COUVREUR, a donné pouvoir à Florence LORTON à compter de 19h40  
Madame Rajshree NUNDOO, a donné pouvoir à Bernard XAVIER

**Absente:** Madame Marie-Jeanne PHOTZER

**Secrétaire de séance :** Madame Florence LORTON

Affiché et publié du  
Certifié exécutoire  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Hervé DOMINICI

DELIBERATION N° 15.02.09

**PROJET COMMUNAUTAIRE PORTANT SUR LE CONTRAT DE VILLE –  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU MAIRE OU A  
SON REPRESENTANT**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment son chapitre II du titre III : Des contrats de ville,

**Vu** la délibération n° 14.12.18 du 1er décembre 2014 qui autorise le Maire à engager la démarche d'élaboration d'un Contrat de Ville,

**Vu** la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

**Considérant** que la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale,

**Considérant** qu'en matière de politique de la ville, la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, est désormais compétente pour l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville,

**Considérant** qu'Europ'Essonne est également compétente pour l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi qu'en matière de dispositifs locaux de prévention de la délinquance,

**Considérant** que la Communauté d'agglomération est compétente pour les programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

La commission Aménagement, Cadre de Vie et Tranquillité Publique consultée,

Le Conseil Municipal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE** le projet de contrat de ville de nouvelle génération, ci- annexé.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce projet de contrat de ville.

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU  
ESSONNE

16 FEV. 2015

ARRIVEE



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire de Longjumeau

Sandrine Gelot-Rateau

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
EUROP'ESSONNE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 4 MARS 2015**

Date de la convocation :  
26 février 2015

Date d'affichage de l'ordre du jour :  
26 février 2015

N° EE2015.03.08

Nb de membres du Conseil : 62  
Nb de présents : 55  
Représentés : 3  
Absents : 4  
Nb de votants : 58

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Nb de votes Pour : 56  
Nb de votes Contre : 0  
Nb d'abstentions : 2

**PRÉSIDENT** : M. DELAHAYE Vincent

**OBJET** : VALIDATION DU CONTRAT DE VILLE.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Président** : M. DELAHAYE Vincent

**Vice-présidents** : Mme PUECH Brigitte, MM BENEYTOU Jean-Paul, MALHERBE Guy, MEUR Jean-Pierre, PELLETANT François, SEGBO Olivier, THOMAS Olivier, PONS Claude, RAYMOND Paul, FLÉGEO Jean, FONTENAILLE Dominique, TRICKOVSKI Igor, OLLIER Pierre.

**Membres du Bureau** : Mmes et MM ARMAND-BARBAZA Sylvie, BATOUFFLET Patrick, BOUVIER Brigitte, CARRE Jacky, CHEVALIER Sylvie, DEGHANI-AZAR Hirbod, DELAITRE Catherine, GELOT-RATEAU Sandrine, KLJAJIC Isabelle, MARTEAU Pierre, WILLEMET Michèle.

**Conseillers communautaires** : Mmes et MM BERCHON Anne, BERNARD Raphaël, BERT Monique, BESSE Geneviève, BETIN Rémi, BLATANIS Dominique, BOUZIANE Malik, DRAME Magou, FRERET Michèle, GAILLARD Catherine, GALLET Vincent, GERARD Fabienne, GNADRE Téli-Justin, GOBRON Gilles, GUILLAUME Gilles, HORSFALL Dawari, LAFFARGUE Bernard, LAOUÉS Bouchra, LARDIERE Christian, LEPELTIER Jacques, LEPOITTEVIN Auguste, LORTON Florence, MORONVALLE Serge, PHLIPPOTEAU Elisabeth, REZGUI Rafika, RICARDEAU Sylvianne, RODRIGUEZ Anaïs, SAMSOEN Nicolas, VINCENT Patricia, WICHEREK-JOLY Aurélie.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Mme BRUNEL

Mme CINOSI-GIRARD Martine représentée par M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme COUVREUR Tania représentée par Mme Florence LORTON

Mme KRIBI-ROMDHANE Hella représentée par M. Serge MORONVALLE

M. LAFONT Bernard,

M. LECLERC Christian

M. MARROUCHI Mustapha

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
EUROP'ESSONNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 4 MARS 2015

N°EE2015.03.08

**OBJET : VALIDATION DU CONTRAT DE VILLE.**

**Sandrine GELOT-RATEAU, Conseillère communautaire déléguée au Contrat de Ville, expose :**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a réformé la politique de la ville, en renforçant les compétences des Communautés d'agglomération désormais chargées de piloter l'élaboration des contrats de ville concernant l'ensemble des quartiers prioritaires de leur territoire.

Le contrat de ville constitue un document de cadrage multi-partenarial définissant les orientations du territoire pour les quartiers cibles, pour la période 2015-2020. Il comprend un cadre stratégique préfigurant le plan d'actions qui sera établi et régulièrement réajusté lors de la période de mise en œuvre du contrat, ainsi qu'une définition des instances de pilotage dédiées, et du cadre de mise en place de la participation citoyenne au travers notamment des Conseils Citoyens.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, trois quartiers ont été identifiés comme prioritaires à l'issue de la réforme de 2014 :

- le quartier Rocade Bel-Air à Longjumeau (secteur resserré des quartiers sud, à proximité immédiate de la maison Colucci),
- deux quartiers à Massy : un secteur resserré du quartier Opéra d'une part, et les résidences Bièvres-Poterne et Zola d'autre part (auparavant intégrées au secteur Villaine).

Le contrat de ville de la CAEE s'appuie sur les conclusions du diagnostic et la connaissance de terrain des différents partenaires mobilisés, et répond aux exigences de l'État en matière de priorités sur la cohésion sociale, le renouvellement urbain, le développement économique, ainsi que la citoyenneté et la laïcité. Les principaux axes de changement retenus sont les suivants :

- favoriser l'accès à l'éducation, sésame d'une vie d'adulte paisible et meilleure arme contre toutes les formes de repli et d'incompréhension,
- permettre à chacun de trouver sa place dans la société et la vie locale en soutenant les démarches de développement local et de cohésion, et en facilitant l'accès à l'emploi et l'insertion par le travail,
- réaffirmer la laïcité comme dénominateur commun de la vie locale,
- accorder la priorité absolue à la jeunesse afin qu'elle s'insère durablement dans la société et dans l'économie locale,
- lutter contre les exclusions de toutes sortes, dès l'école, et pour l'accès aux droits de chacun,
- soutenir l'engagement citoyen à travers les instances dédiées de participation citoyenne.

Issu d'un travail partenarial étroit entre la CAEE, les services des communes de Massy et Longjumeau, et de la Sous-Préfecture, et de l'association de nombreux autres partenaires, le document est organisé autour de 3 axes structurants :

- Axe 1 : Placer les citoyens au cœur du projet
- Axe 2 : Développer l'attractivité des quartiers
- Axe 3 : créer les conditions de réussite du contrat de ville

Il est proposé à la signature de l'Etat représenté par M. le Préfet, ainsi qu'aux partenaires suivants : Conseil Régional d'Île-de-France, Conseil Général de l'Essonne, Éducation Nationale, Procureur de la République, Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, Pôle Emploi, Caisse des Dépôts et Consignations, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne, bailleurs sociaux implantés sur les 3 quartiers prioritaires (EFIDIS, ERIGERE, OPIEVOY, OSICA, Toit et Joie) et sur l'ensemble du territoire intercommunal.

**ENTENDU** l'exposé de Madame la Conseillère communautaire déléguée à la politique de la ville,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-2, et L5216-5,

**VU** la loi 99-586 du 19 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**VU** la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2012-PREF.DRCL/557 du 4 septembre 2012 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne et de la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix et de l'extension aux communes de Linas et de Marcoussis,

**VU** la délibération n°EE2014.06.11 lançant la démarche de contractualisation, en lien avec les villes de Massy et Longjumeau,

**VU** l'arrêté du 18 septembre 2014 du Président de la CAEE portant délégation de fonctions à Madame Sandrine Gelot-Rateau pour le pilotage du projet de Contrat de Ville,

**VU** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

**VU** la délibération du Conseil municipal de Massy en date du 29 janvier 2015 approuvant le projet de contrat de ville,

**VU** la délibération du Conseil municipal de Longjumeau en date du 9 février 2015 approuvant le projet de contrat de ville,

**CONSIDÉRANT** la circulaire du 15 octobre 2014, du Ministre de la ville de la jeunesse et des sports, et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, aux Préfets de région et de département, relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville,

**CONSIDÉRANT** les conventions interministérielles signées entre le Ministère de la Ville et les autres Ministères,

**CONSIDÉRANT** la présentation des étapes du projet de Contrat de Ville en comités de pilotage dédiés à l'élaboration du contrat de ville (les 15 décembre 2014 et 15 janvier 2015), et les échanges et remarques exprimées lors de ces séances.

**Le Conseil communautaire,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**APPROUVE** le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne.

**AUTORISE** Monsieur le Président et Madame la conseillère communautaire déléguée à la politique de la ville à signer ce contrat.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Fait à Massy, le 5 mars 2015

Le Président,



Vincent DELAHAYE



Accusé de réception en préfecture  
091-200033371-20150304-EE20150308-DE  
Reçu le 09/03/2015





# ■ PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CA EUROP'ESSONNE

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EUROP'ESSONNE CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 23 MARS 2011

Date de la convocation :  
17 mars 2011

Date d'affichage de l'ordre  
du jour : 17 mars 2011

N° EE2011.03.01

Nb de membres du Conseil : 50  
Nb de présents : 44  
Représentés : 4  
Absents : 2  
Nb de votants : 48

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PRÉSIDENTE** : M. Vincent DELAHAYE

**OBJET** : APPROBATION DU NOUVEAU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CAEE.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** :

M. DELAHAYE Vincent Président, Mme PUECH Brigitte Vice-Présidente, M. FUNÈS Gérard Vice-Président, M. MALHERBE Guy Vice-Président, Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie Vice-Présidente, M. LECLERC Christian Vice-Président, M. NOURY Pascal Vice-Président, M. FLÉGEO Jean Vice-Président, M. MEUR Jean-Pierre Vice-Président, M. FONTENAILLE Dominique Vice-Président, Mme ALEXANDRE Odette Conseiller communautaire, M. BATOUFFLET Patrick membre du Bureau, Mme BERCHON Anne Conseiller communautaire, M. BÉTIN Rémi Conseiller communautaire, M. BERNARDON Jean-François Conseiller communautaire, Mme BESSE Geneviève Conseiller communautaire, Mme BOUVIER Brigitte membre du Bureau, M. BRUN Marcel Conseiller communautaire, M. CARIS François Conseiller communautaire, M. CHADEL Patrick membre du Bureau, M. CHINZI Jean-Louis Conseiller communautaire, Mme CORP dit GENTI Valérie Conseiller communautaire, M. COUTÉ Gérard Membre du Bureau, M. CRUSE Jean-Pierre Conseiller communautaire, M. DA SILVA Victor Conseiller communautaire, M. DAUBE Claude Conseiller communautaire, M. DECUGNIÈRE Dominique membre du Bureau, Mme DELPLANQUE Marie-Dominique Membre du Bureau, M. DE SOUSA José Conseiller communautaire, M. DOUTRE Gérard Conseiller communautaire, M. FIORI Henri Membre du Bureau, Mme FRERET Michèle Conseiller communautaire, Mme HAMIDOU Marie Conseiller communautaire, M. LACAMBRE Dominique Conseiller communautaire, M. LAFFARGUE Bernard Conseiller communautaire, M. LEPELTIER Jacques Conseiller communautaire, M. MAILLET Jacky Conseiller communautaire, M. MARROUCHI Moustapha Conseiller communautaire, M. MARTEAU Pierre Conseiller communautaire, M. PINTO Henrique Conseiller communautaire, M. PLANÇON Jean-Claude Conseiller communautaire, Mme RICARDEAU Sylvianne Conseiller communautaire, M. SEGBO Olivier Conseiller communautaire, M. VINOLÈS José Conseiller communautaire.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

M. QUAGHEBEUR Henry  
M. GUYADER Alain  
Mme MATAKOVIC Evelynne  
M. SCOUBE Christian  
M. SIROT Daniel  
Mme ROCHE Nathalie

pouvoir à M. LAFFARGUE Bernard  
pouvoir à M. FONTENAILLE Dominique  
pouvoir à M. DELAHAYE Vincent  
pouvoir à M. MALHERBE Guy

**SECRÉTAIRE** : M. BÉTIN Rémi

**EUROP'ESSONNE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 23/03/2011**

**N°EE2011.03.01**

**OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CAEE.**

**VU** la loi n°99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-39 et suivant,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2006-PREF.DLC 769 du 26 décembre 2006 portant création de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2007-PREF.DRCL/ 639 du 8 octobre 2007 portant modification des statuts d'Europ'Essonne,

**VU** l'avis de la commission des Finances, des Affaires générales et du Personnel.

**Le Conseil Communautaire,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**APPROUVE à l'unanimité** les principes directeurs du nouveau pacte financier et fiscal de la CAEE ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Massy, le 24/03/2011



Le Président,

  
Vincent DELAHAYE

## Le nouveau pacte financier et fiscal de la CA Europ'Essonne

### PREAMBULE :

Rappel : Créée le 1/1/2007, la CA Europ'Essonne a conclu, dès sa création, pour 4 ans au minimum, un pacte financier avec les communes qui la compose ; les principes de ce pacte, énoncés lors du conseil communautaire du 23 janvier 2007, correspondaient aux fondements politiques de l'intercommunalité, à savoir la création de richesse en vue d'un développement territorial et d'une solidarité locale :

« 1) Solidarité communautaire ou territoriale : Une part de la croissance de la taxe professionnelle ira à la communauté d'agglomération : 10% la première année, 20% la deuxième année, 30% la troisième année et les suivantes.

2) Dotation d'intéressement : 50% de la croissance de la taxe professionnelle sur chaque commune.

En cas de perte, la communauté d'agglomération supporte la première année 90%, la deuxième année 75%, la troisième 50% de la perte.

3) Solidarité vers les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne (6 communes concernées) : Mode de calcul défini : l'enveloppe redistribuée est constituée par le solde après dotation à la communauté d'agglomération et dotation d'intéressement.

4) On ne touche pas aux fonds propres pour verser ces dotations. »

Ce pacte était conclu pour une durée de 4 ans minimum et s'est appliqué de 2007 à 2010.

La suppression de la taxe professionnelle : A compter de 2011, les ressources fiscales de la CAEE sont composées de :

- **La cotisation foncière des entreprises (CFE)** : elle repose sur les valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière correspondant à l'ancienne fraction foncière de la TP dont elle reprend le périmètre. L'abattement de 16 % qui s'appliquait précédemment est supprimé. Les collectivités locales disposent d'un pouvoir de taux sur la CFE.
- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** : Cette cotisation se substitue à l'ancienne cotisation minimale sur la valeur ajoutée perçue par l'Etat.
- **La part départementale de la Taxe d'habitation** : Il s'agit d'une ressource fiscale transférée aux EPCI. En effet, à partir de janvier 2011, les départements perdront cet impôt. La part qu'ils percevaient sera transférée intégralement aux communes et aux intercommunalités. Le transfert de la taxe n'est pas accompagné automatiquement des politiques d'abattement pratiquées par les départements.
- **La Taxe sur les surfaces commerciales** : pour les surfaces de vente au détail de plus de 400 m<sup>2</sup> et un chiffre d'affaires supérieur à 460 000 euros. Les coopératives de consommation sont soumises à cette taxe. Son taux varierait entre 5,74 euros/m<sup>2</sup> pour les établissements dont le chiffre d'affaires est inférieur à 3 000 euros 34,12 euros /m<sup>2</sup> pour ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 12 000 euros, et un taux variable pour ceux situés entre 3 000 euros et 12 000 euros de chiffre d'affaires.
- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau** : pour maintenir un niveau d'imposition significatif sur les grandes entreprises de réseau (énergie, télécoms, ferroviaire) largement bénéficiaires de la réforme en raison de la suppression de la taxation des immobilisations, plusieurs impositions spécifiques sont mises en place dans le cadre d'une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER).
- Enfin, **la Taxe sur le foncier non bâti et le Transfert d'une partie des frais de gestion, d'assiette et de recouvrement de la fiscalité locale.**

Compte tenu des évolutions majeures survenues en 2010 en matière de recettes des collectivités locales, un nouveau pacte financier a été élaboré, selon une démarche itérative, conduite depuis le début de l'année 2010, associant chacun des maires des communes de la CAEE et s'appuyant sur la réflexion menée au sein de la commission des finances, en vue de la mise au point de ce nouveau texte présenté en conseil communautaire du 23 mars 2011.

## 1. OBJECTIFS DU NOUVEAU PACTE FINANCIER

- A. Permettre à la CAEE de mobiliser les ressources garantissant le financement du projet communautaire adopté le 16 décembre 2009 et traduit dans la Prospective Pluriannuelle en Investissement et Fonctionnement (PPIF) annexée, à titre indicatif, au présent pacte ;
- B. Contribuer, à l'échelle du territoire, à la solidarité entre les communes et les accompagner dans leurs efforts de développement.

## 2. CONSTITUANTS DU NOUVEAU PACTE FINANCIER

- A. Durée : Le pacte financier est établi pour une durée de 4 années (2011 à 2014 incluses). Il pourra être revu à mi-parcours.
- B. Fiscalité : Durant la durée du pacte, la CAEE ne retient pas l'hypothèse de mise en place d'une fiscalité mixte additionnelle et les villes s'engagent à ne pas faire évoluer leur politique d'abattements à la taxe d'habitation.
- C. Pour financer les dépenses d'investissement de son projet d'agglomération, la CAEE recourra significativement à l'emprunt (objectif de 80 %), dans les limites compatibles avec ses capacités de remboursement de la dette.
- D. Les villes adhérentes à la CAEE contribuent financièrement à la mise en œuvre du Projet Communautaire selon les modalités suivantes :

- La base de calcul de l'Attribution de Compensation versée aux villes pendant la durée du pacte est celle de l'année 2010 (déduction faite des charges transférées et compte non tenu des rectifications ponctuelles des erreurs d'évaluation passées).
- La seule croissance des recettes de la CAEE ne lui permettant pas de faire face à ses engagements énoncés dans la PPIF, l'attribution de compensation des villes est minorée d'un pourcentage identique pour toutes les communes ;
- Ce pourcentage est établi pour la période 2011-2014 à 1 % (aux éventuels nouveaux transferts de charge près) ;
- Les projets d'investissement ou de fonctionnement donnent lieu à un cofinancement par les villes sous forme de fonds de concours qui s'établissent comme suit :
  - Dépenses de fonctionnement : 20 % du montant TTC restant à charge de la CAEE toutes recettes déduites ;
  - Dépenses d'investissement : 25 % du montant HT restant à charge de la CAEE toutes recettes déduites (subventions, FCTVA, etc.).

Ces fonds de concours sont appelés en recouvrement l'année de réalisation de la dépense. Leurs modalités de mise en œuvre sont définies, projet par projet, par délibération du conseil communautaire.

- E. Le soutien de l'agglomération en direction des communes s'exprime à travers une Dotation de Solidarité Communautaire, dont le montant est fixé à 1.750.000 € en 2011, et qui respecte les principes suivants :
  - => toutes les communes adhérentes sont susceptibles de bénéficier de cette DSC ;
  - => son montant peut évoluer, à la baisse comme à la hausse, d'année en année, selon le besoin de financement du budget communautaire de l'année en cours ;
  - => Elle comprend trois enveloppes : la première, et la plus importante, vise à soutenir les communes supportant des charges sociales importantes eu égard à leurs moyens financiers ; les deux autres tiennent compte de l'effort de développement des villes ;
    - l'enveloppe dédiée à la solidarité représente 60 % de la DSC ; elle est constituée d'une composante (30 %) liée à l'insuffisance de potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier communal moyen par habitant sur le territoire de

l'établissement public de coopération intercommunale et d'une autre liée au parc de logements sociaux (30 %) ;

- l'enveloppe « effort de développement économique » représente 25 % de la DSC ; elle est répartie entre toutes les communes qui contribuent à la création de richesse (provenant des entreprises : CFE, CVAE, IFR) à proportion de l'apport de chacune ;
- l'enveloppe liée à la production de logements représente 15 % de la DSC ; elle est répartie entre toutes les communes qui contribuent à la réalisation de logements sur la base de la variation de leurs bases de TH (année n/n-1). La prise en compte de contraintes environnementales sera étudiée pour moduler ce critère.

- F. Du fait de la réforme de la péréquation au niveau national, régional et départemental, des communes peuvent voir supprimées des dotations de l'Etat (DSU), de la Région (FSRIF) ou du Département (FDPTP) ; d'autres voient cesser des prélèvements effectués au profit de ces fonds. Il est convenu qu'un mécanisme de solidarité sera envisagé pour couvrir la perte nette des communes concernées.
- G. La CAEE peut apporter son concours à des projets d'investissement d'intérêt commun, ouverts à la population de toutes les communes et regroupant au moins 3 de ses communes membres, dans la limite de 10 % du montant HT des travaux.

# Accusé de réception

**Objet de l'acte :** APPROBATION DU NOUVEAU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CAEE

**Date de création de l'acte:** 2011-03-24

**Date de réception de l'accusé de réception :** 2011-04-07

**Numéro de l'acte :** EE20110301B

**Identifiant unique de l'acte :** 091-200006922-20110324-EE20110301B-DE

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matières de l'acte :** 7.10  
Finances locales  
Divers

**Date de la version de la classification :** 2004-04-01

**Dernière date de modification de la classification :** 2004-04-01

**Nom du fichier :** N°EE2011.03.01 approbation nouveau pacte financier fiscal de la CAEE.pdf ( 091-200006922-20110324-EE20110301B-DE-1-1\_1.pdf )

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
EUROP'ESSONNE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 4 MARS 2015**

Date de la convocation :  
26 février 2015

Date d'affichage de l'ordre du  
jour : 26 février 2015

N° EE2015.03.07

Nb de membres du Conseil : 62  
Nb de présents : 55  
Représentés : 3  
Absents : 4  
Nb de votants : 58

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**PRÉSIDENTE** : M. DELAHAYE Vincent

**OBJET** : PROROGATION DU PACTE FINANCIER SUR L'ANNÉE 2015

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Président** : M. DELAHAYE Vincent

**Vice-présidents** : Mme PUECH Brigitte, MM BENEYTOU Jean-Paul, MALHERBE Guy, MEUR Jean-Pierre, PELLETANT François, SEGBO Olivier, THOMAS Olivier, PONS Claude, RAYMOND Paul, FLÉGEO Jean, FONTENAILLE Dominique, TRICKOVSKI Igor, OLLIER Pierre.

**Membres du Bureau** : Mmes et MM ARMAND-BARBAZA Sylvie, BATOUFFLET Patrick, BOUVIER Brigitte, CARRE Jacky, CHEVALIER Sylvie, DEGHANI-AZAR Hirbod, DELAITRE Catherine, GELOT-RATEAU Sandrine, KLJAJIC Isabelle, MARTEAU Pierre, WILLEMET Michèle.

**Conseillers communautaires** : Mmes et MM BERCHON Anne, BERNARD Raphaël, BERT Monique, BESSE Geneviève, BETIN Rémi, BLATANIS Dominique, BOUZIANE Malik, DRAME Magou, FRERET Michèle, GAILLARD Catherine, GALLET Vincent, GERARD Fabienne, GNADRE Téli-Justin, GOBRON Gilles, GUILLAUME Gilles, HORSFALL Dawari, LAFFARGUE Bernard, LAQUES Bouchra, LARDIERE Christian, LEPELTIER Jacques, LEPOITTEVIN Auguste, LORTON Florence, MORONVALLE Serge, PHILIPPOTEAU Elisabeth, REZGUI Rafika, RICARDEAU Sylvianne, RODRIGUEZ Anaïs, SAMSOEN Nicolas, VINCENT Patricia, WICHEREK-JOLY Aurélie.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Mme BRUNEL

Mme CINOSI-GIRARD Martine représentée par M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme COUVREUR Tania représentée par Mme Florence LORTON

Mme KRIBI-ROMDHANE Hella représentée par M. Serge MORONVALLE

M. LAFONT Bernard

M. LECLERC Christian

M. MARROUCHI Mustapha

4

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
EUROP'ESSONNE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 4 MARS 2015**

**N°EE2015.03.07**

**OBJET : PROROGATION DU PACTE FINANCIER SUR L'ANNÉE 2015.**

**Monsieur Guy MALHERBE, Vice-président, expose**

Par délibération n° EE2011.03.01, le Conseil communautaire a approuvé le pacte financier et fiscal pour une durée de 4 années (2011 à 2014 inclus).

Suite à la fusion intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2013 entre la CCCH et la CAEE, ce pacte financier et fiscal a été reconduit.

A l'approche de la fusion future avec la CAPS, il est proposé de proroger le pacte financier sur l'année 2015.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Vice-président,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 et L5211-2,

**VU** la loi 99-586 du 19 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**VU** la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2012-PREF.DRCL/557 du 4 septembre 2012 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne et de la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix et de l'extension aux communes de Linas et de Marcoussis,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission Administration Générale et Personnel - Finances, du 2 mars 2015,

**Le Conseil communautaire,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**DECIDE** de proroger le pacte financier et d'en ajuster le contenu , dans les conditions suivantes :

- L'Attribution de Compensation (AC) versée aux communes sera augmentée de 2,5% par rapport aux AC 2014, sous réserve du vote du rapport CLECT par les communes membres,
- Les projets d'investissement ou de fonctionnement donnent lieu à un cofinancement par les communes sous forme de fonds de concours qui s'établissent comme suit :
  - Dépenses de fonctionnement : 20 % du montant TTC restant à charge de la CAEE toutes recettes déduites ;
  - Dépenses d'investissement : 25 % du montant HT restant à charge de la CAEE toutes recettes déduites (subventions, FCTVA, etc.).



- **Dépenses d'investissement dans le cadre des travaux de remise à niveau des voiries : 50 % du montant HT restant à charge de la CAEE toutes recettes déduites (subventions, FCTVA, etc.).**

Ces fonds de concours sont appelés en recouvrement l'année de réalisation de la dépense. Leurs modalités de mise en œuvre sont définies, projet par projet, par convention.

- **Le soutien de l'Agglomération en direction des communes s'exprime à travers une Dotation de Solidarité Communautaire, dont le montant 2015, sera au minimum égal à la moitié du montant 2014.**
- **Du fait de la péréquation au niveau national, régional et départemental, il est convenu qu'un mécanisme de solidarité sera envisagé pour couvrir la perte nette des communes concernées, au travers notamment de la prise en charge par la CAEE de l'intégralité du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Fait à Massy, le 9 mars 2015



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Vincent Delahaye".

Vincent DELAHAYE



# LISTE DES SIGNATAIRES

NOM	FONCTION ET STRUCTURE	SIGNATURE
Bernard SCHMELTZ	Préfet de l'Essonne	<i>représenté par Saïp MATHEURIN PEDEC</i>
Vincent DELAHAYE	Sénateur-Maire de Massy, Président de la CA Europ'Essonne	<i>V. Delahaye</i>
Sandrine GELOT-RATEAU	Maire de Longjumeau, Conseillère communautaire en charge du Contrat de Ville, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Essonne en charge de la cohésion sociale, de l'habitat et de la politique de la ville	<i>S. Gelot-Rateau</i>
Jean-Paul HUCHON	Président du Conseil Régional d'Île-de-France	<i>J.P. Huchon</i>
François DUROVRAY	Président du Conseil Départemental de l'Essonne	<i>F. Durovray</i>
Pierre-Yves DUWOYE	Recteur de l'Académie de Versailles	<i>P.-Y. Duwoye</i>
Nicole JARNO	Présidente du Tribunal de Grande Instance d'Evry	<i>N. Jarno</i>
Eric LALLEMENT	Procureur de la République	<i>E. Lallement</i>
Christine MANSIET	Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne	<i>C. Mansiet</i>
Michel HUGUET	Délégué territorial de l'Agence Régional de Santé d'Île-de-France	<i>M. Huguet</i>
Jean-Luc RAVIS	Directeur territorial Pôle Emploi de l'Essonne	<i>J.-L. Ravis</i>
Régis PELISSIER	Directeur interrégional Île-de-France de la Caisse des Dépôts et Consignations	<i>R. Pelissier</i>
Philippe LAVIALLE	Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne	<i>P. Lavialle</i>
Laurent MUNEROT	Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne	<i>L. Munerot</i>
Baillleurs sociaux implantés sur les 3 quartiers prioritaires :		
Pierre-François GOUIFFES	Président du Directoire d'EFIDIS	<i>P.-F. Guiffes</i>
Claude KNAPIK	Directeur général d'Erigère	<i>C. Knapik</i>
Serge AGUILAR	Directeur général d'OPIEVOY	<i>S. Aguilar</i>
Alain STEINFELD	Directeur général d'Osica	<i>A. Steinfeld</i>
Michèle ATTAR	Directrice générale de Toit et Joie	<i>M. Attar</i>
Baillleurs sociaux implantés sur l'ensemble du territoire intercommunal :		
Stéphane BARDIN	Directeur régional de Logement Francilien	<i>S. Bardin</i>
Eddy BORDEREAU	Directeur du Patrimoine de LOGIREP	<i>E. Bordereau</i>
Salah LOUNICI	Directeur territorial d'ICF La Sablière	<i>S. Lounici</i>
Pierrick BOUTELEUX	Directeur départemental d'I3F	<i>P. Bouteleux</i>
Céline DOURDAN	Directrice générale d'Essonne Habitat	<i>C. Dourdan</i>
Laurence LIMBOURG	Directrice territoriale de France Habitation	<i>L. Limbourg</i>
Denis GAUTHIER	Directeur d'agence Emmaüs Habitat	<i>D. Gauthier</i>
Joël LABOUR	Directeur territorial d'Antin Résidences	<i>J. Labour</i>